



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro spécial relatif à l'approbation du SRDEII de la région Grand Est



Date de publication : 2 juin 2017



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Numéro spécial

Arrêté préfectoral N° 2017 / 419 du 2 juin 2017 portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de la région Grand Est

Date de publication : le 2 juin 2017



PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRETE PREFECTORAL N° 2017/419

**portant approbation du schéma régional de développement économique,
d'innovation et d'internationalisation de la région Grand Est**

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN**

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4251-12 à L. 4251-20 ;
- Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment ses articles 2 et 3 ;
- Vu** la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, notamment son article 8 ;
- Vu** l'instruction du Gouvernement du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issue de l'application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
- Vu** le projet de schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par le Conseil régional du Grand Est en séance plénière le 28 avril 2017 ;
- Vu** la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg en date du 28 avril 2017 approuvant le volet métropolitain du SRDEII sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- Vu** la délibération du Conseil métropolitain du Grand Nancy en date du 12 mai 2017 approuvant les orientations du SRDEII applicables au territoire du Grand Nancy ;
- Vu** les avis exprimés sur ce projet de schéma dans le cadre de la concertation avec les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la Région ;
- Vu** le procès-verbal de la conférence territoriale de l'action publique convoquée par le Conseil régional le 23 mars 2017 ;
- Considérant** que la procédure d'élaboration du schéma a été respectée ;
- Considérant** que les orientations applicables aux territoires des métropoles de Strasbourg et de Nancy ont été adoptées conjointement par le Conseil régional et les métropoles ;
- Considérant** que le schéma prend en compte les orientations relatives aux politiques locales de développement de l'économie sociale et solidaire, telles que débattues lors de la conférence régionale de l'économie sociale et solidaire du Grand Est du 3 février 2017 ;

Considérant que le schéma définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional et que son contenu est conforme aux dispositions de l'article L 4251-13 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le schéma préserve les intérêts nationaux ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le schéma régional de développement économique, d'innovation, et d'internationalisation adopté par la région Grand Est par délibération n° 17SP-849 du 28 avril 2017 est approuvé.

Article 2 : Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation peut être consulté dans les préfectures et les sous-préfectures de la région ainsi qu'au siège du Conseil régional de la région Grand Est.

Ledit schéma est mis à disposition du public sur le site Internet de la préfecture de la région Grand Est.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et des préfectures de département de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le - 2 JUIN 2017

Le Préfet par intérim,



Emmanuel BERTHIER

Délais et voies de recours

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Grand Est, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet de la région Grand Est, 5 place de la République – BP 1047 – 67073 STRASBOURG CEDEX ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix – BP 51038 – 67070 STRASBOURG CEDEX.

Sous peine d'irrecevabilité, sauf dans le cas de dérogations ou d'exceptions prévus à l'article 1635 bis Q du code général des impôts, une contribution pour l'aide juridique de 35 euros, en application du décret n°2011-1202 du 28 septembre 2011, doit être acquittée en cas de recours contentieux.



**Le Schéma Régional
de Développement économique,
d'Innovation et d'Internationalisation
de la Région Grand Est**

28 avril 2017

Edito



Crédit : J.L. STADLER / REGION GRAND EST

Construire la Région Grand Est et réussir son développement, c'est la doter d'une vision ambitieuse en termes de rayonnement et d'attractivité, mais aussi lui donner des outils qui permettront à ses entreprises de prospérer et de créer des emplois.

Forts de cette feuille de route qui nous a été confiée par la Loi NOTRe à travers la responsabilité exclusive en matière économique et l'élaboration du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), nous avons naturellement placé cette compétence en tête de nos priorités.

Convaincus que la définition et la mise en œuvre de nos politiques publiques ne peuvent plus être des exercices théoriques, nous avons initié une démarche innovante et inédite, BeEST, qui nous a permis de recueillir les attentes et les propositions de milliers d'opérateurs économiques du Grand Est en prenant en compte toutes les spécificités de nos territoires.

Le SRDEII mobilise un ensemble d'outils ambitieux et adaptés au service des entreprises, mais c'est avant tout un signe politique fort que nous envoyons aussi bien vers notre territoire que vers l'extérieur. Il donne du sens à notre Région en la qualifiant dans son volontarisme, son esprit d'innovation, son pragmatisme face à la diversité des défis économiques à relever.

Elaboré de manière transversale, considérant que le développement économique est indissociable de l'agriculture, du tourisme, des transports, de la culture, du sport ou encore de l'aménagement du territoire durable, le SRDEII du Grand Est renforce résolument notre capacité à mobiliser toutes les énergies au service du rayonnement, de l'attractivité et de l'emploi.

Fruit d'un énorme travail des élus, des services et de nos partenaires, notre schéma place l'innovation au cœur de la sphère économique, aussi bien dans les start-ups que dans l'usine du futur, au sein de l'atelier de l'artisan ou dans les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire.

C'est une réponse ambitieuse et cohérente pour l'émergence de nouvelles activités créatrices de sens et d'emplois dans tous nos territoires ruraux ou urbains.

C'est une chance unique que chacun doit aujourd'hui saisir pour faire du Grand Est une réussite collective et partagée.

Philippe RICHERT

Président de la Région Grand Est

Ancien Ministre

Une ambition partagée pour faire gagner le Grand Est !

*Si l'élaboration d'un Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation s'impose réglementairement aux Régions, nous, avons choisi d'aller plus loin et d'en faire **un axe majeur de notre politique de développement des territoires et de l'emploi.***

Terres industrielles historiques (sidérurgie, textile, forges, mécanique, automobile, agroalimentaire,...) et agricoles, les dix départements du Grand Est, idéalement situés au cœur d'un vaste ensemble européen à conquérir, ont subi des mutations fortes lors des dernières décennies.

***Il nous appartient aujourd'hui de saisir l'opportunité des réformes institutionnelles** pour impulser de nouvelles dynamiques et donner à la Région une longueur d'avance dans la compétition économique des territoires.*

Notre Schéma ne comprend pas des recettes miracles, aucune annonce tonitruante que nous ne saurions tenir, mais un ensemble cohérent d'actions concrètes, pragmatiques et surtout innovantes, à l'image des acteurs économiques du Grand Est que nous avons largement concertés.

BeEst : c'est d'abord une méthode de travail !



Pour nous, les politiques publiques doivent être en phase avec les attentes des acteurs de terrain. C'est une exigence forte des chefs d'entreprise comme de nos concitoyens.

C'est pourquoi, l'élaboration du SRDEII s'est traduite par **des centaines d'entretiens avec ceux qui font l'économie sur le terrain** : entreprises, acteurs institutionnels, syndicats, citoyens...



Tous ont été mobilisés pour ce schéma, qui est avant tout le leur !

**TOUS DOIVENT ÊTRE MOBILISÉS DEMAIN
POUR EN ECRIRE LE QUOTIDIEN**

BeEst : c'est ensuite un constat !

Forts des témoignages enregistrés et des données statistiques accessibles, nous avons recensé les enjeux de notre Région, territoire par territoire, secteur d'activité par secteur d'activité, filière par filière.

Nous avons étendu ce panorama de la situation économique en croisant les informations recueillies avec **les avis de tous nos partenaires dans les domaines de l'emploi formation, de l'artisanat, de l'agriculture-viticulture et forêt, des transports, de la culture, du tourisme, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du transfrontalier, afin de construire un écosystème** qui place le SRDEII au centre de toutes nos politiques publiques régionales, bien au-delà d'un simple schéma.

De ce fait, s'il est réglementairement prescriptif, le principe de sa co-construction en **fait un outil que tous peuvent s'approprier et décliner au quotidien dans leurs activités.**

BeEst : des actions au service d'une ambition collective et partagée !

Aucun décideur public ou privé ne peut raisonnablement se résoudre à voir son territoire, son entreprise ou sa filière, prendre la voie du déclin ou perdre des parts de marché et des emplois...

Notre mission d'élus est de tout mettre en œuvre pour que cela n'arrive pas ou pour inverser la tendance. Ce schéma que nous avons construit, **traduit cette volonté d'apporter confiance, appui financier ou technique** à un instant crucial dans la vie d'un entrepreneur. Nous voulons faciliter le développement économique des entreprises en établissant une stratégie ambitieuse, innovante et pragmatique à leur service.

Notre Schéma repose sur 7 principes qui se déclineront en actions opérationnelles :

- ✓ **Accélérer l'innovation et les transitions économiques**, pour une mutation vers l'Entreprise 4.0 notamment dans les domaines clefs de l'industrie, de la bio-économie et de l'artisanat dont nous voulons faire des champions européens. Avec comme priorités, la structuration de nos actions avec les filières économiques et des aides directes focalisées sur la performance économique et les transitions numériques et énergétiques.

- ✓ **Créer un choc du financement de l'économie**, en injectant plusieurs centaines de millions d'euros en fonds propres dans les entreprises et en garantie pour faciliter le financement bancaire des projets.
- ✓ **Impulser un souffle d'entrepreneuriat et d'innovation** en s'appuyant notamment sur les réseaux associatifs d'aide à la création d'entreprises, en développant l'économie collaborative, sociale et solidaire, en démultipliant l'émergence des Start-ups, et en accélérant le développement de nos Start-ups et de nos PME/ETI.
- ✓ **Démultiplier notre action à l'international**, avec des partenariats volontaristes et des objectifs chiffrés et pluriannuels tant en matière d'export de nos entreprises que d'implantations étrangères.
- ✓ **Organiser la puissance publique en réseau au plus près des territoires** : notre action sera plus efficace et plus coordonnée si l'ensemble des acteurs travaillent véritablement en réseau et si nous déclinons notre stratégie régionale au plus proche des territoires avec les élus et les acteurs locaux.
- ✓ **Inventer une gouvernance économique partagée et innovante** : notre stratégie doit être pilotée, mise en œuvre et évolutive. Nous avons tous co-construit cette stratégie, nous la co-piloterons, notamment avec un G20 de l'économie du Grand Est et un conseil des 100 associant les chefs d'entreprises au plus haut niveau de la gouvernance.
- ✓ **Expérimenter de nouveaux leviers économiques et d'innovation** en particulier au travers d'une commande publique responsable et innovante.

Notre Région est déjà aux côtés des entreprises, les valorise et les accompagne tous les jours.

Ce nouveau Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation sera un accélérateur des nombreux potentiels territoriaux existants au service de l'emploi, de la croissance et de l'attractivité de notre Région.

L'équipe des élus régionaux en charge du SRDEII, avril 2017

Descriptif des cinq livrets composant le SRDEII Grand Est

Le document du SRDEII de la Région Grand Est comporte cinq livrets :

- **Livret 1 : Déclinaison des orientations stratégiques**

Ce livret a trait à la méthodologie déployée et aux déclinaisons des grandes orientations stratégiques du Schéma régional (développement économique, innovation, ESS et internationalisation), dont celles qui s'appliquent aux territoires des métropoles en région.

Il décline :

- l'ambition
- le contexte du schéma et l'articulation avec les autres démarches-cadre régionales
- la présentation des 6 grands défis collectifs à relever, identifiés pendant la phase de concertation
- la déclinaison des 7 orientations stratégiques en objectifs, actions structurantes prioritaires et actions complémentaires
- les orientations applicables aux métropoles (volets métropolitains)
- les autres dispositions applicables (EPCI, Départements, régions limitrophes)

- **Livret 2 : Fiches actions et logique d'intervention financière auprès des entreprises**

Ce livret contient la description des 26 actions les plus structurantes, qui seront prioritairement engagées en application du SRDEII, et leurs modalités de mise en œuvre. Il expose également la logique d'intervention financière présidant à l'adoption des nouveaux régimes d'aide.

- **Livret 3 : zooms thématiques**

Ce livret permet de repérer rapidement la façon dont sont prises en compte dans le livret 1 du SRDEII les thématiques transversales de l'économie sociale et solidaire, de l'emploi formation et de l'égalité professionnelle femmes / hommes (thématiques obligatoires fléchées par la loi NOTRe), ainsi que les thématiques plus spécifiques du tourisme, de l'agriculture/viticulture et forêt, de l'artisanat et du transfrontalier (dites thématiques optionnelles par la loi NOTRe).

- **Livret 4 : Démarche de concertation relative à l'élaboration du schéma**

Ce livret rend compte du bilan de la démarche de concertation tout au long de l'élaboration du SRDEII.

- **Livret 5 : Diagnostic et enjeux**

Ce livret restitue d'une part le diagnostic synthétisant les données collectées et les remontées des acteurs concertés par le Bureau d'Etude Technopolis / Katalyse. D'autre part, les enjeux identifiés ont également été alimentés par la contribution réalisée par les sept agences du Grand Est intitulée « La trajectoire économique du Grand Est - Former, investir, innover pour retrouver une dynamique ».

SRDEII Région Grand Est

Livret 1 – Orientations stratégiques



Table des matières

Edito.....	3
1 Le contexte d'intervention	12
1.1 Le cadre réglementaire entourant le SRDEII	12
1.2 La logique d'intervention de la Région	12
1.3 Les thématiques abordées dans le SRDEII	13
1.4 La cohérence avec les autres schémas et documents-cadres	13
1.5 Une démarche inédite de concertation	14
1.6 Un Schéma régional évolutif : "clause de revoyure"	17
2 Vers l'économie 4.0 : 6 défis majeurs à relever	18
3 Déclinaison des 6 défis en 7 orientations stratégiques avec leurs objectifs	21
3.1 Orientation 1 : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie.....	24
3.2 Orientation 2 : Faire du Grand Est un territoire d'expérimentation des innovations sur des domaines de spécialisation partagés pour soutenir la croissance	33
3.3 Orientation 3 : Accompagner les entreprises à potentiel de croissance afin de doper la compétitivité économique et l'emploi du Grand Est	39
3.4 Orientation 4 : Faire du Grand Est une plaque tournante de l'économie transfrontalière, ainsi qu'une place attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers (IDE)	42
3.5 Orientation 5 : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomérations	46
3.6 Orientation 6 : Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats, au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est.....	53
3.7 Orientation 7 : Faire du Grand Est un territoire attractif pour les entreprises en développement recherchant des solutions de financement innovantes	58
3.8 Synthèse des actions prioritaires structurantes du SRDEII Grand Est.....	61
4 Orientations applicables aux métropoles.....	63
4.1. Orientations applicables sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.....	63
4.1.1. <i>Préambule.....</i>	63
4.1.2. <i>S'appuyer sur les convergences entre la stratégie métropolitaine et les orientations du SRDEII .</i>	64
4.1.3. <i>Réaffirmer les spécificités du territoire métropolitain et du rôle de l'Eurométropole de Strasbourg dans le Grand Est.....</i>	66
4.1.4. <i>Les principes du partenariat entre la Région et l'Eurométropole de Strasbourg</i>	68
4.1.5. <i>Les déclinaisons opérationnelles du partenariat Région/ Eurométropole de Strasbourg</i>	69
4.1.6. <i>Aides directes aux entreprises que l'EMS souhaite mettre en œuvre.....</i>	72
4.2. Orientations applicables sur le territoire du Grand Nancy	73
4.2.1. <i>Place et rôle de la Métropole du Grand Nancy au sein de la Région Grand Est.....</i>	73
4.2.2. <i>Convergence de la stratégie métropolitaine et des orientations du SRDEII.....</i>	74
4.2.3. <i>Principes du partenariat entre la Région et la Métropole du Grand Nancy</i>	77
4.2.4. <i>Les orientations stratégiques objet d'une déclinaison spécifique dans le cadre du partenariat entre la Région Grand Est et la Métropole du Grand Nancy</i>	78
4.2.5. <i>Aides directes aux entreprises que le Grand Nancy souhaite mettre en œuvre.....</i>	82
4.2.6. <i>Mise en place d'une gouvernance renouvelée et partagée de l'action économique</i>	82

4.3.	Orientations applicables sur le territoire de la future métropole de Metz	83
5	Orientations applicables aux EPCI du Grand Est (hors métropoles)	84
5.1	Le cadre légal en vigueur	84
5.2	Les modalités de collaboration et les objectifs partagés par les EPCI (hors métropoles) et la Région Grand Est	85
6	Partenariat avec les départements	86
6.1	Rappel du cadre légal en vigueur	86
6.2	Le partenariat entre la Région et les Départements dans le cadre du SRDEII :	87
7	Information aux régions limitrophes	88
8	Glossaire	89

1 Le contexte d'intervention

1.1 Le cadre réglementaire entourant le SRDEII

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a attribué à la Région la **compétence (quasi) exclusive en matière de développement économique**. Ainsi, elle définit sur son territoire les régimes d'aides aux entreprises et décide de l'octroi de ces aides¹. La loi a entendu encadrer l'exercice de ces nouvelles compétences et l'action conjointe des collectivités en demandant à la Région d'élaborer le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). **Le schéma définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional (Art. L 4251-13)**. Il définit également **les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire**, en s'appuyant notamment sur les propositions formulées au cours des conférences régionales de l'économie sociale et solidaire.

Il organise, sur le territoire régional, la complémentarité des actions menées par la Région en matière d'aides aux entreprises avec les actions menées par les autres collectivités territoriales et leurs groupements. **Les aides aux entreprises des autres collectivités territoriales et de leurs groupements devront être compatibles avec le SRDEII.**

Quant aux métropoles, (le Grand Nancy et l'Eurométropole de Strasbourg dans notre Région Grand Est à la date d'avril 2017), elles sont concertées de plein droit dans le cadre de l'élaboration du SRDEII (Art. L 4251-14) : sur leur territoire, les orientations applicables du SRDEII sont élaborées et adoptées conjointement par le conseil régional et le conseil métropolitain. A défaut d'accord entre la région et la métropole, cette dernière adopte un document d'orientations stratégiques qui prend en compte le schéma régional.

1.2 La logique d'intervention de la Région

Au travers de cette démarche obligatoire qu'est le SRDEII, **la Région Grand Est a pris le parti de développer une stratégie de développement économique partagée** visant à redynamiser la croissance économique et la compétitivité des entreprises en vue de créer des emplois sur le territoire régional.

Le SRDEII vise essentiellement l'accompagnement des entreprises², y compris les structures de l'Economie sociale et solidaire (ESS), dans leur projet de développement, d'investissement, d'innovation, et d'intégration sur les marchés internationaux, de manière à les aider à affronter les grandes transformations à l'œuvre dans notre société : digitalisation, transition écologique et énergétique, innovation technologique et sociale, économie collaborative, développement de nouveaux modèles économiques plus inclusifs.

1 Art. L. 1511-2 du code général des collectivités territoriales

2. Cf. règlement UE N°651/ 2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (TFUE) La « notion » d'entreprise est empruntée à la réglementation communautaire pour la considérer « comme toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique ». Sont notamment considérées comme telles, les entités exerçant une activité artisanale ou d'autres activités à titre individuel ou familial, les sociétés de personnes ou les associations qui exercent régulièrement une activité économique.

La Région Grand Est a souhaité une démarche d'élaboration du schéma concertée, permettant de construire collectivement l'avenir du développement économique de son territoire, en fédérant l'ensemble des acteurs et des énergies pour se doter d'un plan d'action coordonné et opérationnel.

A travers le SRDEII, la Région a initié le « faire région », en articulant stratégie et proximité, **avec la mise en synergie des atouts, des talents et des compétences présents dans la région Grand Est**. Elle a également **tenu compte de la spécificité des territoires du Grand Est, en construisant des solidarités gagnant-gagnant et en s'appuyant sur les métropoles et les EPCI**.

1.3 Les thématiques abordées dans le SRDEII

Les interventions financières prendront la forme définie par les règlements régionaux conformément aux modalités d'intervention définies au niveau national (répartition des compétences et règles d'octroi) et communautaire³.

Le SRDEII approche plus précisément les thématiques obligatoires suivantes :

- Aides aux **entreprises** (création, extension, difficulté) ;
- Aides à l'investissement **immobilier** des entreprises ;
- Aides à l'**innovation** des entreprises ;
- Soutien à l'**internationalisation** des entreprises ;
- Orientations relatives à l'**attractivité** du territoire ;
- Développement de l'**Economie Sociale et Solidaire (ESS)** ;
- Actions en matière d'**égalité professionnelle** entre les hommes et les femmes.

Conformément à l'article L 1511-2 du CGCT, ces aides revêtent la forme de prestations de services, de subventions, de bonifications d'intérêts, de prêts et d'avances remboursables, à taux nul ou à des conditions plus favorables que les conditions du marché. Les aides accordées sur ce fondement ont pour objet la création ou l'extension d'activités économiques.

La Région Grand Est a également décidé d'intégrer dans son SRDEII les thématiques optionnelles suivantes :

- Orientations **transfrontalières** ;
- Orientations en matière d'aides au développement des activités :
 - **Agricoles, viticoles et forestières** ;
 - **Artisanales** ;
 - **Touristiques**.

1.4 La cohérence avec les autres schémas et documents-cadres

Parallèlement à l'adoption du SRDEII, la Région Grand Est, conformément à la loi N° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, a décidé d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre un second document stratégique: le **Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP)**.

3. Cf. Obligation de conformité des aides octroyées à des entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements avec le droit européen

Compte tenu des interactions fortes entre l'économie, l'innovation, la formation et l'emploi, la Région articule ces deux schémas autour d'un dénominateur commun : **la compétitivité économique régionale et territoriale**, ici envisagée sous l'angle de la formation professionnelle et de la montée en compétence au service de la croissance.

Pour garantir leur cohérence, les objectifs du SRDEII ont été consolidés avec ceux des autres documents cadres (Programme opérationnel Fonds européen de développement régional - PO-FEDER 2014-2020, Stratégie de spécialisation intelligente - SRI-S3, Contrat de plan Etat-Région- CPER 2014-2020, Schéma directeur territorial d'aménagement numérique - SDTAN, Pacte de Ruralité...) et posent des jalons en lien avec les démarches complémentaires, celle de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur en particulier, et avec les schémas stratégiques qui seront élaborés à sa suite : le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), la stratégie régionale transfrontalière et les stratégies en matière touristique (SRDT), agricole ou encore culturelle, dont les retombées économiques sont majeures et différenciantes pour le Grand Est.

S'agissant du SRADDET en particulier, dont le caractère est prescriptif, le développement économique, l'innovation et l'aménagement durable du territoire participent d'une même vision d'ensemble régionale et transfrontalière, veillant à accroître l'attractivité du Grand Est : ceci en matière notamment d'accessibilité, de création de nouvelles lignes de desserte des territoires ruraux, de mobilités durables et d'infrastructures modernes, rapides et innovantes de déplacements pour les marchandises comme pour les salariés, d'économie des ressources naturelles, de croissance décarbonée, de circuits courts (ville des courtes distances, télétravail, rapprochement des sources de production et de consommation, hubs logistiques portuaires, ...), ainsi que de disponibilités foncières stratégiques.

Par ailleurs, le tourisme représente une part significative de la valeur ajoutée et des emplois directs et indirects de la région Grand Est (82 000 emplois).

Il relève d'une compétence partagée et fait l'objet d'une stratégie d'attractivité qui lui est propre : le Schéma régional de développement du tourisme (SRDT). Sans caractère prescriptif, ce schéma fixe les modalités de mise en œuvre des objectifs de développement régional dans le domaine des activités et des emplois touristiques, le SRDEII œuvrant quant à lui en faveur de la modernisation numérique et écologique du tourisme en lien avec l'attractivité des territoires.

La politique culturelle contribue également fortement à l'attractivité de la région Grand Est et constitue un ferment de fertilisations croisées avec le développement économique et l'innovation.

Enfin, l'artisanat irrigue par ses emplois et ses savoir-faire l'ensemble de l'économie du Grand Est et le SRDEII pose les jalons du Plan pour l'Artisanat 2020.

L'action régionale soutenue dans le cadre du SRDEII sous ces orientations s'inscrit de manière cohérente avec celles prévues dans le cadre du Pacte de Ruralité dont l'objectif est bien de favoriser le développement des ressources humaines, naturelles et économiques de tous les territoires ruraux du Grand Est et de créer les conditions de réussite des entreprises.

Ces articulations sont développées plus en détail dans le livret 3 thématique.

1.5 Une démarche inédite de concertation

La loi NOTRe prévoit que la Région, en sa qualité de responsable de la définition des orientations en matière de développement économique sur son territoire, élabore le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) **en concertation avec les acteurs et les collectivités du territoire.**

Dans ce cadre, la Région a souhaité lancer une dynamique collective en faveur du développement économique et de l'emploi et a mis en place une large démarche de concertation, ambitieuse, à l'écoute des besoins et des bonnes pratiques existantes ou à promouvoir, sur la base d'un dialogue direct. Cette démarche s'est adressée à la fois aux entreprises et acteurs institutionnels tels que les collectivités territoriales au premier rang desquelles les métropoles, les consulaires, les branches professionnelles.

1/ Une identité dédiée :

Pour ce faire, elle s'est appuyée sur la **création d'une identité visuelle dédiée à l'élaboration de sa stratégie, identité qui porte l'ambition du « faire Région » : BeEST, appuyée du slogan « Ensemble construisons un territoire de réussites ! ».**



2/ Une concertation affirmée :

Des entretiens et des rencontres dans les territoires :

320 entreprises (de toutes tailles et de tous secteurs d'activités, représentatives de la diversité économique) **ont ainsi bénéficié d'un entretien individuel avec les agences (ID Champagne-Ardenne, Centre de Ressources régionales et agences territoriales Sud Alsace, Centre Alsace, Strasbourg et Nord Alsace,)** et **110 acteurs institutionnels** (métropoles, agglomérations, Départements, EPCI, consulaires dont les CRESS, branches professionnelles, clusters, syndicats...) **ont fait l'objet d'une rencontre en face à face** avec les élus régionaux, afin de recueillir leurs perceptions et ambitions pour la région Grand Est.

En parallèle, **8 rencontres de concertation territoriales accueillant les entreprises** ont été organisées au cours des mois de septembre et octobre 2016. Elles se sont déroulées sur l'ensemble du territoire du Grand Est : Mulhouse, Reims, Charleville Mézières, Nancy, Strasbourg, Metz, Troyes et Châlons-en-Champagne.

4 rencontres avec l'ensemble des acteurs institutionnels ont également permis d'échanger sur la base de propositions d'orientations identifiées pour le SRDEII. Elles ont été organisées à Metz, Strasbourg, Reims, et Epinal courant octobre et novembre 2016.

Ce sont au total **1 000 participants** qui ont ainsi contribué à la démarche d'élaboration du schéma, auxquels il faut rajouter plus de **100 contributions écrites** émanant des acteurs économiques du Grand Est.

Des concertations thématiques :

Une **concertation particulière sur le volet Economie Sociale et Solidaire en lien avec les CRESS** a également été organisée début novembre 2016 au travers de 3 réunions sur les thématiques « silver économie » en Lorraine, « développement durable » en Champagne-Ardenne, et « engagement citoyen » en Alsace dans la cadre de la conférence régionale de l'ESS. Elles ont réuni **250 participants**. La 1ère Conférence régionale de l'ESS en Grand Est, qui s'est tenue le 3 février 2017, a quant à elle réuni 280 participants.

Des concertations spécifiques et ciblées avec les acteurs de l'agriculture, de la viticulture et de la forêt *via* des séminaires et des comités régionaux ont été menées.

Une plateforme participative :

En parallèle, la Région a lancé une solution innovante de concertation connectée, participative et interactive. Entre le 20 septembre et le 15 décembre 2016, la **plateforme www.BeEST.com** a recueilli les avis des entreprises et acteurs institutionnels afin d'enrichir la réflexion régionale, via des questions à vocation économique. Elle a ainsi permis de constituer une véritable communauté d'acteurs engagés et mobilisés pour faire du Grand Est un territoire de réussites. A partir du 3 octobre 2016, la consultation a également été ouverte aux citoyens pour construire collectivement l'avenir économique régional. Cette concertation électronique s'organisait autour de 4 thématiques : vie des entreprises, attractivité, innovation, et international.



3/ Une communication active :

La démarche de concertation a été relayée via une Newsletter BeEST diffusée à 10 000 contacts entreprises/institutionnels, la Newsletter Région diffusée à 27 000 contacts extérieurs et les réseaux sociaux (plus de 7 000 followers Twitter ont pu prendre connaissance des tweets réguliers en lien avec les différentes étapes de la démarche).

Au total plus de 30 000 visiteurs se sont rendus sur la plateforme BeEST.

Une concertation spécifique pour les métropoles et EPCI :

Des réunions de travail avec les deux **métropoles** de la Région (Métropole du Grand Nancy et l'Eurométropole de Strasbourg) ont également été organisées en décembre 2016 et janvier 2017.

12 réunions territoriales dans les 12 bassins de vie de la région, périmètre des agences territoriales de la Région, seront organisées en 2017, afin d'engager la contractualisation avec les EPCI du territoire.

Un mode de gouvernance adapté :

La gouvernance dont s'est dotée la Région pour mener la démarche d'élaboration du SRDEII s'est concentrée sur :

- Un COPIL fédérateur avec les représentants des métropoles et des agglomérations principales, des 10 Départements, des chambres consulaires, du monde bancaire, universitaire, de l'Etat, ... (16 septembre, 5 décembre 2016 et 17 mars 2017) ;
- Une information régulière de l'état d'avancement lors de la Conférence territoriale de l'Action Publique - CTAP (13 juin, 10 novembre 2016 et 23 mars 2017) ;
- Des échanges réguliers avec les services de l'Etat ;
- une concertation avec le CESER avec une saisine sur l'attractivité et la transition énergétique (saisine du 10 novembre 2016, consultation sur le projet le 20 avril 2017).

1.6 Un Schéma régional évolutif : “clause de revoyure”

Le présent SRDEII présente un caractère évolutif et ajustable.

La situation économique, la structuration des écosystèmes et l'émergence de filières ou encore la réorganisation de la puissance publique et des partenariats au service des entreprises nécessiteront des points d'avancement : l'application et les déclinaisons territoriales du Schéma seront débattues et évaluées à échéances régulières.

2 Vers l'économie 4.0 : 6 défis majeurs à relever

Sur la base du diagnostic (présenté en Livret 5) et suite aux différentes étapes de concertation ayant impliqué largement les entreprises, les acteurs institutionnels du monde économique, les EPCI et les citoyens (ateliers de travail, site de concertation électronique BeEST, contributions...), six défis majeurs à relever ont été mis en lumière, afin de redynamiser la croissance économique du territoire et des entreprises :

- **INDUSTRIE D'AVENIR : le maintien et la transformation de l'industrie régionale et la pleine expression du potentiel en matière de bio-ressources (agriculture, viticulture et forêt, agroalimentaire)**

Deuxième région industrielle de France en termes d'emplois (hors Ile-de-France), avec des secteurs phares tels que l'agroalimentaire, l'énergie, la métallurgie ou encore la santé, le Grand Est présente une spécificité forte qui tend cependant à faiblir, avec une perte de 95 400 emplois industriels entre 2004 et 2013.

Le Grand Est est par ailleurs la 1ère région agricole de France (3 millions d'hectares de surface agricole soit 11 % des surfaces nationales), avec une vocation vitivinicole affirmée, et la 2ème région française pour l'exploitation du bois (7,3 millions de m³).

Pour la Région Grand Est, le défi est triple :

- accompagner la transformation de l'industrie en favorisant le développement et le déploiement d'innovations technologiques et organisationnelles (Usine du Futur) ainsi qu'en anticipant en parallèle les évolutions des métiers. L'objectif est bien de permettre aux entreprises d'accroître leur compétitivité dans un contexte mondialisé et très concurrentiel, de s'adapter aux transitions digitales, écologiques, énergétiques en cours, de conquérir des parts de marché national et international et de créer de l'emploi ;
 - soutenir la transformation de la production et l'innovation du monde agricole au sens large (agriculture connectée pour une agriculture responsable par exemple). L'objectif pour la Région est bien de réaffirmer la position et la vocation du Grand Est en matière d'agriculture, de viticulture et d'agro-ressources, notamment en soutenant la recherche sur les agro-ressources, le carbone renouvelable et les matériaux biosourcés ;
 - conforter les filières d'excellence (matériaux – procédés - technologies de production, agro-ressources, santé, bâtiment durable, mobilité durable - intermodalité - logistique et transports, eau), ainsi qu'aider à se créer ou à se structurer des filières d'intérêt régional.
- **INNOVATION : l'accélération des innovations notamment sur les domaines de spécialisation et le soutien à la croissance des PME, Start-ups et ETI**

Le Grand Est est constitué d'un tissu économique composé davantage d'entreprises de 6 à 49 salariés qu'au niveau national, (29,7 % contre 28,4 % en France métropolitaine). Pour autant, ces entreprises peinent à croître et à franchir le cap de l'ETI (entreprise de taille intermédiaire). Or, c'est ce passage de la PME à l'ETI qui permet à l'entreprise d'atteindre une taille critique et de mieux se structurer pour innover et exporter.

Par ailleurs, force est de constater un taux d'investissement dans la R&D et l'innovation relativement faible, avec 1,4% du PIB de la région dédié aux dépenses de R&D, dont seulement 53 % financé par le secteur privé (contre 2,2% au niveau national dont 65 % financé par le secteur privé).

Face à ce constat, le défi est bien d'accompagner dans leur stratégie de développement les entreprises, et plus particulièrement les PME / ETI à potentiel de croissance.

Il s'agit également d'accroître significativement les efforts en matière de R&D des entreprises et de faciliter la mise sur le marché des produits et services à forte valeur ajoutée qui en sont issus. La multiplication des liens entre recherche publique et secteurs industriels, le renforcement de la culture de l'innovation et la structuration d'un écosystème de l'innovation constituent autant de conditions de réussite incontournables pour le Grand Est et pour l'émergence et la croissance de start-ups.

- **OUVERTURE A L'INTERNATIONAL : le positionnement du Grand Est au cœur de la dynamique européenne et la nécessité de jouer pro-activement toutes les opportunités liées à son positionnement quadri-national**

Fort de sa proximité avec quatre pays voisins, le Grand Est contribue pour 12,2% à l'ensemble des échanges commerciaux extérieurs de la France et est la 3ème région de France pour l'accueil des projets d'investissements étrangers créateurs d'emplois. Cependant, cet atout géographique majeur doit être mieux exploité. En effet, une part importante des exportations demeure le fait de filiales de sociétés étrangères installées dans la région et une détérioration de la balance commerciale est à prévoir compte tenu de la concurrence accrue de certaines régions voisines riches et dynamiques.

Le défi est donc bien d'intensifier le développement à l'international notamment en approfondissant les coopérations transfrontalières, en soutenant les entreprises à l'export et en promouvant davantage les atouts du Grand Est dans la compétition mondiale, que ce soit auprès des institutions européennes et internationales, auprès des entreprises et auprès des talents. L'objectif est bien de transformer les contraintes concurrentielles en atouts, de s'appuyer sur les régions européennes les plus dynamiques et de se montrer plus attractif.

- **SYNERGIES TERRITORIALES : les liens et synergies entre les métropoles et les agglomérations au service de tous les territoires du Grand Est**

Le Grand Est présente des dynamiques territoriales et une évolution des zones d'emplois très contrastées (en termes de création et de performance économique des entreprises, de création d'entreprises, de dynamique industrielle et artisanale, d'innovation sociale, de taux de chômage...). Tous les territoires ne bénéficient pas des mêmes conditions d'attractivité ni des mêmes effets d'entraînement des métropoles et agglomérations principales.

Le défi est donc de dynamiser l'ensemble des bassins d'emplois du Grand Est en s'appuyant sur les atouts et les spécificités de chaque territoire et en les connectant avec les métropoles et les agglomérations. Une action offensive en matière d'attractivité économique territoriale (infrastructures numériques, de transports et de mobilités durables, de campus d'excellence etc.) est à engager pour accroître le rayonnement du Grand Est. Il convient, en outre, de renforcer et de coordonner l'ingénierie d'accompagnement, sur la base en particulier d'un partenariat avec les EPCI en vue de mieux répondre de concert aux besoins des entreprises de leurs territoires.

- **EFFICACITE DE L'ACTION PUBLIQUE : la simplification, la rationalisation et la mise en réseau au meilleur niveau de professionnalisation des acteurs au service des entreprises**

L'écosystème institutionnel régional est en forte recomposition à la suite de la fusion des trois Régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, ainsi que des fusions des EPCI opérées au 1^{er} janvier 2017.

Les entreprises ont la perception d'un réseau complexe d'accompagnateurs et d'intervenants trop nombreux, ce qui invite et oblige à revoir l'organisation et l'efficacité de l'ingénierie publique du conseil aux entreprises.

Correspondant à une très forte attente, le défi est de clarifier le « qui fait quoi » pour une meilleure lisibilité et une réactivité plus forte de l'accompagnement public dans un contexte d'instabilité économique, normative et fiscale, aussi bien que d'économie fortement concurrentielle : repositionner chaque acteur dans son rôle le plus efficace et reconnu sur l'ensemble de la chaîne de création, et créer à nouveau les conditions d'une confiance mutuelle sont des obligations.

- **FINANCEMENT DES ENTREPRISES : l'accès pour les entreprises à des instruments de financement innovants**

De nombreux dispositifs, intervenants et intermédiaires rendent l'offre de financement peu lisible et parfois difficilement accessible.

Le défi est de garantir aux entreprises un parcours d'accompagnement financier facilité et souple tout au long de leur cycle de développement, leur permettant d'être orientées vers les expertises attendues ou des aides à fort effet-levier (interventions en fonds propres ou quasi fonds propres, garanties de prêts, commande publique innovante, ...) ou spécifiques (aide à la modernisation, aux actions collectives, aux projets structurants). Il s'agit également de tenir compte des innovations en termes de financements (financements participatifs ou *crowdfunding*...), et de garantir un accès au financement à toutes les entreprises, quel que soient leur stade de développement et leurs besoins.

3 Déclinaison des 6 défis en 7 orientations stratégiques avec leurs objectifs

1- INDUSTRIE D'AVENIR : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie

- 1.1. Accompagner les entreprises dans leur transformation numérique et l'évolution de leurs *process* et de leurs outils (Plan Industrie du Futur, Ferme du Futur et Artisanat de demain)
- 1.2 Miser sur les filières structurantes existantes et en émergence à fort potentiel d'innovation et d'emplois
- 1.3. Faire de la transition écologique un levier de compétitivité et d'attractivité du territoire

2- INNOVATION : Faire du Grand Est un territoire d'expérimentation des innovations sur des domaines de spécialisation partagés pour alimenter la croissance

- 2.1. Augmenter les investissements privés dans la R&D et l'innovation, notamment par l'accélération de l'innovation entre les Universités et les entreprises, en lien avec les CRT, les SATT, les pôles de compétitivité, les clusters...
- 2.2. : Démontrer, expérimenter les innovations en collaboration avec les industriels, les usagers et les collectivités
- 2.3. Accroître le nombre de start-ups et les faire grandir (notamment dans le domaine du numérique)

3- CROISSANCE A L'INTERNATIONAL : Accompagner les entreprises à potentiel de croissance afin de doper la compétitivité économique et l'emploi du Grand Est

- 3.1. Faire franchir un cap aux PME à potentiel de développement inscrites dans les secteurs prioritaires
- 3.2. Accroître l'internationalisation des entreprises (start-ups, PME/PMI, ETI) du Grand Est

4- ATTRACTIVITE GRAND EST : Faire du Grand Est une plaque tournante de l'économie transfrontalière, ainsi qu'une place attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers (IDE)

- 4.1. : Approfondir l'intégration transfrontalière de la Région Grand Est
- 4.2. : Rendre le Grand Est et ses territoires attractifs
- 4.3.: Attirer les investisseurs directs étrangers et les talents, faire venir et ancrer les entreprises sur le territoire

5- SYNERGIES TERRITORIALES : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomérations

- 5.1 : Accroître le rayonnement des métropoles et des agglomérations au bénéfice de l'ensemble des territoires en s'appuyant sur les bons relais et les complémentarités
- 5.2 : Dynamiser la création, le développement et la reprise d'activité dans tous les territoires
- 5.3 : Accompagner les innovations et les mutations numériques et écologiques de l'artisanat, du commerce et du tourisme
- 5.4 : Faire de l'économie sociale et solidaire (ESS) un des piliers de développement des territoires, expérimenter et déployer des modèles économiques collaboratifs

6- EFFICACITE DE L'ACTION PUBLIQUE : Renforcer l'efficacité, la responsabilité et la proximité de l'action publique et des partenariats au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est

- 6.1 : Affirmer la Région comme leader et facilitateur de l'action économique
- 6.2 : Structurer les réseaux d'accompagnement des entreprises à l'échelle du Grand Est pour une meilleure lisibilité de l'offre d'accompagnement
- 6.3 : Expérimenter pour innover : commande publique et « Grand'esteurs » au service des acteurs et des entreprises du territoire

7- INGENIERIE FINANCIERE : Faire du Grand Est un territoire attractif pour les entreprises en développement grâce à des solutions de financement innovantes

- 7.1 : Améliorer la lisibilité de l'offre de financement et en faciliter l'accès
- 7.2 : Stimuler et inventer de nouvelles offres de financement alternatives (start-ups, PME, ETI)

Nota bene :

Les orientations sont déclinées ci-après en objectifs. Ces objectifs donnent lieu à un plan d'actions composé d'une part **d'actions structurantes considérées comme prioritaires pour le Grand Est** et d'autre part, d'actions complémentaires à engager.

Chaque action prioritaire sera accompagnée de ce pictogramme :

Action structurante

Chaque action structurante renvoie à une **fiche action présentée et détaillée dans le Livret 2.**

Les **modalités de mise en œuvre de chaque action** structurante, - le « comment ? » -, sont décrites dans chaque fiche-action correspondante **présentée dans le livret 2 du document du Schéma.**

3.1 **Orientation 1** : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie

Pourquoi ?

La région Grand Est se démarque tout particulièrement par le poids de l'industrie. Avec 311 000 emplois industriels salariés (18% des salariés) et une industrie représentant 19,2% de la valeur ajoutée de la région contre une moyenne nationale de 16,2%, le Grand Est est la 2ème région industrielle de France (hors Île-de-France).

Cette présence forte de l'industrie constitue un atout majeur de la région Grand Est qui possède de ce fait des savoir-faire et des capacités de production reconnus à l'international. Cependant, les entreprises industrielles font face à un phénomène sévère de désindustrialisation liée à une perte de compétitivité, et doivent aujourd'hui relever les enjeux liés aux transitions digitales, énergétiques et écologiques. C'est pourquoi, la Région entend déployer un plan Usine du Futur ambitieux.

La région Grand Est se distingue également par l'importance des secteurs de la bioéconomie, et de son offre d'expertise et d'innovation dans ce domaine entendu, au sens de la Commission européenne, comme « une économie durable et économe en ressources plus innovante et à faibles émissions, réconciliant les demandes d'agriculture durable, la sécurité alimentaire et l'utilisation durable des ressources biologiques renouvelables à des fins industrielles tout en assurant la biodiversité et la protection de l'environnement ». ⁴

La bioéconomie regroupe plusieurs activités et débouchés, en allant de l'amont vers l'aval :

- La production de bioressources rassemble les productions des ressources végétales et animales. Elle regroupe les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de l'aquaculture et de la pêche ;
- Les industries de transformation de ces bioressources : bioraffineries, agro-industries, chimie, papeterie etc.
- Les marchés finaux : Les produits biosourcés, la valorisation des déchets organiques, les bioénergies, l'agroalimentaire...

Recensant près de 11% des surfaces agricoles nationales, le Grand Est est la 1ère région agricole française en termes de montant de richesse produite, avec plus de 8 milliards d'euros de chiffres d'affaire. Organisés en filières - lait, bovins, viticulture, aviculture, ovins, porcs, céréales, ... - les acteurs du monde agricole s'engagent jusqu'à la transformation et la commercialisation, afin de maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur.

Outre l'agroalimentaire, la bioraffinerie du végétal est le domaine de spécialisation sur lequel le monde agricole peut désormais compter. Grâce à la biomasse locale, la Région Grand Est peut s'appuyer sur le Pôle de compétitivité Industrie et Agro-ressource et sur l'écosystème en cours de structuration autour de la bioéconomie, des biotechnologies industrielles et de la smart agriculture pour développer de nouvelles applications biosourcées.

⁴ Innovating for sustainable growth- A bioeconomy for Europe - European Commission, Directorate-General for Research and Innovation <http://ec.europa.eu/research/bioeconomy/index.cfm?pg=policy>

L'industrie et la bioéconomie sont les deux forces différenciantes du Grand Est. **La Région Grand Est a pour ambition de les rendre visibles et d'en faire les champions de demain.** Pour ce faire, elle contribue à leur développement en structurant les acteurs, en impulsant un choc du financement de l'économie, en créant un souffle de l'entrepreneuriat et de l'innovation, et en accompagnant les entreprises à l'export.

Tout logiquement, la transition écologique et énergétique vient faire levier au service de la compétitivité et de l'attractivité du territoire : **la Région Grand Est se veut la 1ère Région de France à booster en particulier l'économie de proximité par l'écologie industrielle**, en lien avec les territoires et leurs potentiels.

Une des conditions pour atteindre ces ambitions est l'accès de l'ensemble des acteurs économiques à des infrastructures numériques de qualité à des tarifs raisonnables. C'est pourquoi un réseau Très Haut Débit par fibre optique jusque chez l'habitant est en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire Grand Est, financé grâce à un partenariat Etat-Région conclu en avril 2016. Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) prévoit ainsi une couverture totale de la région d'ici 2025.

La valorisation et l'adaptation des métiers de l'industrie et des métiers techniques, ainsi que le développement de l'apprentissage et de la formation en alternance (enseignement secondaire et supérieur) sont également des conditions indispensables à la qualification du territoire régional, et seront traités dans le cadre du CPRDFOP (en lien avec le Contrat d'Objectif Territorial des métiers de l'industrie, en particulier en direction des jeunes et des femmes dans un souci de meilleure appréhension de l'égalité professionnelle femmes/hommes).

En réponse, 8 actions structurantes déclinent plus particulièrement l'orientation 1.

Objectifs poursuivis dans le cadre de l'orientation 1 :

Objectif 1.1 : Accompagner les entreprises dans leur transformation numérique et dans l'évolution de leur *process* et outils

L'accompagnement des entreprises industrielles vers les entreprises du futur ou 4.0 constitue un élément clé de rebond. L'enjeu est bien d'accélérer la transformation des processus de production et la mise en place des dernières technologies numériques, afin d'aider les entreprises à être modulables, connectées, plus sobres en ressources, plus intelligentes, et plus respectueuses de l'ergonomie de l'environnement de travail.

L'action de la Région en faveur de l'industrie du futur sera guidée par la volonté de renforcer le soutien aux innovations développées dans les technologies de production, de mettre en relation des offreurs de solutions technologiques et innovantes avec les entreprises, et de déployer à grande échelle ces innovations dans l'appareil productif, via le Plan industrie du futur et les outils de financement de la Région.

Comme l'industrie, les entreprises artisanales (300 000 actifs répartis dans plus de 92 000 entreprises et 4 principaux secteurs - le bâtiment, les services, la production et l'alimentation), ainsi que les entreprises agricoles, viticoles et forestières font face à des défis sans précédent de transformation des modes de production et de gestion, et sont confrontées au vieillissement des chefs d'exploitation et d'entreprises (la moitié des exploitants agricoles de Lorraine a ainsi plus de 50 ans).

La réponse à ces défis passe donc aussi par l'adaptation de l'industrie du futur à « l'artisanat de demain » et à « l'agriculture du futur » : pour le premier, un artisanat qui s'appuie sur les technologies digitales pour produire, innover et vendre, et pour la seconde, une exploitation écologique, connectée et intégrant de nouveaux modes de management et de production, afin d'assurer le maintien d'une activité compétitive et qualitative.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des 4 actions structurantes et des actions complémentaires suivantes :

Action structurante

- **Accompagner les entreprises pour devenir des entreprises 4.0**

- Le plan régional vise à accompagner de façon différenciée, selon leurs maturités respectives, **l'industrie, l'artisanat mais également le secteur agricole** pour intégrer ces technologies de connectivité, de digitalisation, d'internet des objets, de big data ou encore de cybersécurité en devenant par là même plus agiles et plus économes dans leurs consommations de ressources.
- **Il vise également, en saisissant les opportunités offertes par le Programme des Investissements d'Avenir (PIA) à préparer les emplois de demain** en réfléchissant aux formations initiales ou continues à mettre en œuvre pour accompagner cette transition.
- Il se décline en trois actions-phares présentées ci-après.

Action structurante

- **Conforter et amplifier le plan régional en faveur de l'industrie du futur**

- Sensibiliser les entreprises à l'appropriation du numérique et des technologies clés (internet des objets/IOT, réseaux intelligents, cyber sécurité, réalité augmentée...), quel que soit leur statut, y compris les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- Accompagner les PMI dans leurs transformations (outil de production plus performant, nouvelle organisation industrielle, recours à de nouvelles technologies, excellence environnementale, prise en compte du facteur humain) ;
- Créer un pool d'offres et de développeurs de solutions issus de la région Grand Est, pour accompagner la montée en compétence des entreprises régionales ;
- Mettre en place et animer une dynamique collective au travers d'une communauté d'intérêt et de leaders Industrie du Futur, afin de développer des synergies et de diffuser cette dynamique dans l'ensemble des secteurs d'activité (*success stories*, participation, salons stratégiques, événements en région ...)

- Mettre en œuvre une plateforme numérique dédiée de mise en relation ;
- Créer une agence de développement économique franco-allemande dédiée à l'Industrie du Futur dont la mission sera de diffuser les solutions des offreurs du Grand Est. *Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 4 du présent schéma.*
- Donner un rôle prépondérant à l'innovation sous toutes ses formes (technologique, organisationnelle, logistique, marketing, sociale etc.), en structurant un écosystème favorable au travers de la RDI, et au travers d'un ensemble d'actions phasées.
- Développer des moyens de production plus performants (robotisation, techniques informatiques embarquées), en favorisant le lien entre la recherche et les entreprises, et en prenant appui sur l'ensemble des structures RDI.
- Installer une gouvernance régionale de l'Industrie du Futur (en impliquant les consulaires, les industriels, représentations professionnelles...).
- Marketer le plan Industrie du Futur pour le déployer.

Action structurante

• Lancer le plan régional en faveur de l'artisanat de demain

- Adapter le plan Industrie du Futur à l'artisanat, afin d'accompagner la montée en gamme d'entreprises artisanales : appropriation des pratiques numériques, technologiques et digitales, amélioration de la relation client, marketing digital, transformation du modèle économique, démarche commerciale, valorisation des produits en adéquation avec les besoins du marché, gestion de la production sans gaspillage/*lean*, modélisation des données du bâtiment/BIM, intégration du développement durable dans les performances de l'entreprise, modernisation et mutualisation des outils de production).
- Cette adaptation passe par le recensement des besoins des artisans et par l'ajustement de formations adaptées aux TPE, pour pérenniser les emplois du secteur, développer les domaines d'excellence et favoriser la reprise d'entreprise sur les territoires.

Action structurante

• Lancer le plan régional en faveur de la ferme du Futur

- Adapter le plan Industrie du Futur aux exploitations agricoles et viticoles, pour soutenir leur compétitivité, renforcer la performance de l'agriculture et développer l'agriculture connectée (réalisation de diagnostics par la Région et accompagnement à la mise en œuvre du plan d'actions identifié), en facilitant l'accès aux nouvelles solutions (technologiques, organisationnelles, numériques, environnementales...), en lien avec la recherche, l'innovation et la formation.

En complément, il sera prévu :

- la mise en place d'une communauté d'exploitants « bêta testeurs » (développement de la compétence test-essais, diffusion de bonnes pratiques dans le recours aux supports de systèmes, données agricoles et agro-économiques, objets connectés, matériaux, machines et smart agro-équipements ; développement de start-ups) ;
- la participation à des salons stratégiques (de type salons Agritechnica à Hanovre ou à Bangkok, ou Farm Progress Show dans l'Iowa, aux États-Unis);
- l'accompagnement sous forme de subventions des projets de développement des industries agroalimentaires et des industries du bois pour l'engagement d'actions en faveur de la compétitivité, compte tenu de leur retard en matière d'investissement et de leur petite taille, et en vue, notamment pour le bois, de reconquérir des parts du marché national.

Objectif 1.2 : Miser sur les filières structurantes existantes et en émergence à fort potentiel d'innovation et d'emplois

Créateurs de valeur ajoutée sur le territoire, les domaines d'activité stratégiques et leurs filières représentent un potentiel important de développement et de différenciation à l'échelle de la nouvelle région du Grand Est qu'il convient de consolider en s'appuyant sur un écosystème régional de recherche et d'innovation structuré et coordonné, participant du *continuum* de la création de valeur.

En particulier la **bioéconomie** qui est destinée à créer les conditions d'un passage d'une économie fondée sur les ressources fossiles à une économie fondée sur la biomasse. Elle englobe l'ensemble des activités liées à la production, à l'utilisation et à la transformation de bioressources. Elles sont destinées à répondre de façon durable aux besoins alimentaires et à une partie des besoins matériaux et énergétiques de la société.

La région Grand Est dispose de plusieurs atouts pour être un acteur majeur de la Bioéconomie en Europe : un Pôle de Compétitivité à vocation mondiale Industries et Agro Ressources, une agriculture représentant près de 5 Mds€ de valeur ajoutée pour la région, de nombreuses PME, industries leaders et start-ups sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la bioéconomie, de la production agricole à la mise sur le marché de produits biosourcés ; 110 000 emplois dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire ; des centres de recherche et de transfert technologique ; une R&D de produits et des processus innovants valorisant les ressources renouvelables régionales.

Pour autant, ce domaine qui regroupe plusieurs filières ne dispose pas d'une vision d'ensemble des activités de production, d'approvisionnement et de transformation des bioressources, de valorisation des produits et de solutions issues de celles-ci pour de très nombreux marchés.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des 2 actions structurantes et des actions complémentaires suivantes :

Action structurante

- **Consolider les initiatives en faveur de la bioéconomie dans le cadre d'un plan régional**

- **La structuration d'un plan d'action collectif** doit s'ouvrir à tous les acteurs concernés autour des enjeux communs qui seront identifiés : la durabilité liée à l'utilisation de la biomasse, la mise sur le marché de produits de la bioéconomie, l'accompagnement des acteurs vers une industrie biosourcée, performante et innovante, le développement d'activités multidisciplinaires....

Il s'agira donc de :

- **Rassembler une communauté d'intérêt** pour lancer la dynamique avec les acteurs majeurs, directement concernés par le sujet de la bioéconomie qui pourront ensuite entraîner d'autres réseaux, d'autres secteurs...
- **Organiser les Etats Généraux de la bioéconomie** avec pour objectifs la définition des enjeux partagés, l'identification des ambitions à moyen et long terme ; et l'élaboration de la feuille de route avec l'ensemble des acteurs concernés.
- **Générer de la valeur ajoutée** en développant des systèmes de production qui favorisent l'utilisation de produits issus de la biomasse (maximiser la valorisation de toutes les fractions de la plante tant pour des applications alimentaires que non alimentaires - bioraffineries,...).

Action structurante

- **Soutenir les filières stratégiques structurantes**

Selon les filières, leur degré de maturité, leur dominante « innovation » (telles que les filières S3) ou « économique » (leur poids en nombre d'emplois et/ou de valeur ajoutée), des accompagnements différenciés de la Région seront mis en place.

- **Aider à l'émergence, structurer et accompagner les filières** *via* des feuilles de route pluriannuelles partagées ;
- **Animer de manière offensive les filières stratégiques** à l'échelle du territoire régional (ex : comité de filières, appui d'ingénierie aux EPCI concernés par ces filières,...) ;
- **Faciliter les innovations et favoriser la production et commercialisation de produits biosourcés** (par exemple dans la filière bois polymères enrichis en fibres de bois dans l'automobile, plasturgie, chimie, ...) et de démultiplier la capacité d'innovation inter-filières (matériaux, bâtiment, chimie, santé, ...).

- Mettre en place avec les partenaires de la Région, **des systèmes de veille et observatoires consolidés**, véritables outils d'aide à la décision permettant d'anticiper les mutations (métiers, emplois, activités et marchés...). *Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 6 du présent schéma qui prévoit la création de l'outil de veille et d'aide à la décision GRAND EST BIG DATA ;*
- **Impulser et soutenir les projets structurants**, y compris les projets de recherche, au sein de chaque filière et faciliter les expérimentations ; mobiliser les équipements et les équipes de recherche dans les champs des domaines et technologies clés indispensables pour la structuration *Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 2 du présent schéma ;*
- **Organiser les filières de sous-traitance**, dont la sous-traitance équitable, *via* la constitution de groupements et de coopérations interentreprises (entre les grandes entreprises et les PME sous-traitantes locales notamment les entreprises agréées et entreprises adaptées).

Le Grand Est s'appuiera sur les domaines d'excellence suivants :

- **Les 2 filières stratégiques qui constituent l'« ADN » régional à savoir l'Industrie et la Bio-économie** (agro-transformation alimentaire dont la viticulture et non alimentaire, gestion de la ressource, carbone renouvelable) ;
- **Les 6 filières en lien avec les S3 et les pôles de compétitivité que sont :**
 - **les matériaux, procédés, technologies de production** en lien avec l'industrie du futur (*advanced manufacturing*, fabrication d'équipements et de machines, matériaux fonctionnels,...) ;
 - **les agro-ressources ;**
 - **la santé** (incluant les biotechnologies, les technologies médicales, la e-santé, les matériaux pour la santé et la silver économie) ;
 - **le bâtiment durable ;**
 - **la mobilité durable, l'intermodalité, la logistique et les transports** (y compris aéronautique et automobile) en tant que domaines différenciants du Grand Est à fort potentiel, à structurer en lien avec le numérique, la recherche (avec notamment le pôle de compétitivité Véhicule du Futur) et l'innovation, pour circuler mieux, moins et plus vite au service de l'économie ;
 - **l'eau** (actions en faveur de l'amélioration durable de l'eau sous toutes ses formes).
- **de 8 à 10 filières d'intérêt régional, souvent émergentes et peu structurées. Parmi ces filières à fort potentiel, sont déjà identifiés :** le numérique (y compris la cyber-sécurité, l'industrie culturelle et créative, les objets connectés dans le cadre de la smart city, la smart agriculture), l'énergie (photovoltaïque, éolien, méthanisation, hydrogène,...), la forge, la fonderie, l'architecture, le bois, ...

- **Accompagner les démarches et projets inter-clusters et inter-filières à l'échelle du territoire régional :**

Les actions inter-clusters seront les suivantes :

- Soutenir les pôles de compétitivité et les autres clusters sectoriels ;
- Favoriser le rapprochement des pôles et des clusters, en prenant appui sur leurs complémentarités, mutualiser les ressources ;
- Développer la connaissance réciproque des outils et des ressources des uns et des autres pour impulser des synergies entre les acteurs ;
- Accompagner le rapprochement entre les acteurs d'une même filière, encourager les fertilisations croisées entre filières et réseaux d'entreprises innovantes, entre clusters à l'échelle du territoire régional, national et transfrontalier.
- Dynamiser les filières par une approche transversale avec des thématiques sources d'innovation, telles que le numérique, l'audiovisuel, la logistique et les flux d'approvisionnement.

Objectif 1.3 : Faire de la transition écologique et énergétique un levier de compétitivité et d'attractivité du territoire

La région Grand Est ambitionne de devenir la première région de France à booster l'économie régionale par le levier de la transition écologique et énergétique toutes les fois qu'elle combine sobriété, performance économique et retour sur investissement pour les entreprises : le recours aux énergies renouvelables, le très haut débit, les mobilités durables tout comme l'économie circulaire et plus particulièrement l'écologie industrielle doivent être encouragées, en lien avec les territoires et leurs potentiels.

Les projets d'écologie industrielle territoriale, qui visent à développer l'approche globale d'un système industriel sur un même bassin de production, permettent la prise en compte de la question environnementale dans les processus de production, avec à la clé un gain de compétitivité pour les entreprises et un comportement collectif exemplaire.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des 2 actions structurantes et des actions complémentaires suivantes :

Action structurante

- **Soutenir les démarches de production et de consommation d'énergies renouvelables dans le cadre de la transition énergétique**

L'objectif est de contribuer à la diminution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre conformément aux engagements des schémas régionaux climat-air-énergie (SRCAE) alsacien, champardennais et lorrain, d'anticiper la raréfaction des ressources naturelles et d'assurer le développement de filières et d'emplois locaux.

Il s'agit en particulier de :

- Soutenir les projets utilisant les énergies renouvelables ;
- Accompagner le développement de nouvelles technologies de production/consommation d'énergie ayant recours aux énergies renouvelables notamment en financement (innovation et fonds propres).

- **Mettre en œuvre une politique globale autour de la performance énergétique et environnementale des bâtiments** (artisanat / BTP / matériaux biosourcés / innovation / formation, ...), et prendre notamment appui sur l'offre structurée OKTAVE, service intégré de rénovation énergétique créé par l'ADEME et la Région Grand Est, s'agissant des logements privés.

Action structurante

- **Soutenir et déployer l'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT)**

- Engager dans le cadre du CPER 2014-2020 et du programme Climaxion Région Grand Est / ADEME **la massification de projets économiques autour de l'EIT** qui permettent une approche environnementale globale et partagée, des gains de compétitivité, ainsi qu'un ancrage territorial.
- Diversifier le **mix énergétique** et entraîner une réduction des dépenses grâce à la production d'énergie verte (issue par exemple de la méthanisation), mutualiser les équipements de services y compris logistiques, valoriser les déchets industriels (déployer les filières de recyclage, accompagnement aux changements), innover.
- **Soutenir la structuration et l'essaimage des démarches en cours ou à venir en matière d'innovation**, en lien avec la performance développement durable des entreprises et leur engagement citoyen (RSE), ...

3.2 **Orientation 2** : Faire du Grand Est un territoire d'expérimentation des innovations sur des domaines de spécialisation partagés pour soutenir la croissance

Pourquoi ?

La région Grand Est dispose d'un écosystème en enseignement supérieur, de recherche et de transfert technologique très riche et à fort potentiel avec notamment des universités qui contribuent au développement économique par leurs activités, rayonnement et collaborations avec les entreprises.

Elle compte cinq universités importantes – l'Université de Strasbourg (première Université française non-francilienne), les Universités de Lorraine, de Reims Champagne-Ardenne, de Haute-Alsace à Mulhouse et l'Université Technologique de Troyes – réunies depuis avril 2015 au sein de la Conférence des Universités de la région Grand Est et représentant un potentiel de 189 000 étudiants et 11 000 chercheurs. A ces 5 universités s'ajoutent des grands organismes de recherche (CNRS, CEA, INSERM, INRIA, etc.) et des grandes Ecoles (ENA, EM Strasbourg, groupe ESC Troyes, NEOMA, AgroParistech, etc.).

L'Enseignement supérieur et la Recherche constituent des facteurs déterminants pour la compétitivité, l'attractivité et le rayonnement du territoire du Grand Est. C'est pourquoi en complément du SRDEII, la Région met en œuvre une politique régionale ambitieuse et a fait le choix de s'investir de façon très volontariste afin que l'ensemble des acteurs de la recherche poursuivent leur chemin vers l'excellence et que l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur répondent aux enjeux de développement des entreprises du territoire.

Au travers des contractualisations avec l'Etat et les établissements d'Enseignement supérieur / Recherche (CPER, Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne...) et de nouveaux dispositifs (soutiens aux doctorants, aux jeunes chercheurs, aux manifestations d'envergure et Fonds régional de coopération), la Région souhaite valoriser l'activité de recherche, contribue à améliorer l'insertion professionnelle des chercheurs et compte accroître l'excellence de la recherche académique.

La Région confirme le Pacte Ingénieurs et lance le Pacte Grandes Ecoles pour favoriser l'ancrage local des établissements auprès des entreprises, renforcer l'attractivité des établissements et contribuer au développement de l'innovation dans les entreprises.

Ces premières opérations vont être complétées progressivement pour répondre au plus près des enjeux du territoire et rapprocher les mondes académique et de la formation au monde de l'entreprise

Le Grand Est accueille également une trentaine de structures dédiées au transfert de technologie (12% des structures françaises) avec, entre autres, l'IRT M2P dédiés aux matériaux et procédés, trois SATT (Conectus Alsace, Nord et Grand Est), des Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologies (CRITT), des Instituts Carnot de site et à couverture nationale, ainsi que six pôles de compétitivité.

La Région Grand Est a donc tous les instruments qu'il lui faut pour mobiliser la recherche, innover et réaliser des transferts de technologie, même si ceux-ci gagneraient à être rationalisés et mieux structurés.

Cependant cet écosystème n'est pas suffisamment en lien avec les forces et besoins industriels et ne favorise pas toujours la mise sur le marché des innovations technologique, organisationnelle et sociale. De plus, la création de startups innovantes en capacité de croître sur le territoire reste encore insuffisante. A cet égard, une plus grande sensibilisation des étudiants et des salariés à l'entrepreneuriat ou le renforcement de la présence d'incubateurs⁵/accélérateurs constituent autant de pistes permettant de faire du Grand Est une région entrepreneuriale et *in fine* d'accroître son attractivité auprès des entreprises et des talents.

Fort de cet écosystème, le Grand Est se classe au 5ème rang des régions françaises en nombre de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, la moitié d'entre eux travaillant pour le secteur public.

Mais les dépenses de R&D restent en deçà de celles des autres régions françaises avec seulement 1,4% du PIB régional consacré à la recherche (soit 1,9 milliard d'euros) contre 2,2% en moyenne nationale. L'investissement privé est insuffisant et trop spécialisé dans les branches industrielles de moyenne technologie⁶.

La région Grand Est est pénalisée par une culture de l'innovation qui gagnerait à être mieux diffusée, notamment au sein des PME et des TPE et par la difficulté qu'ont les PME / ETI, les grands groupes et la recherche à nouer des partenariats durables. Le soutien à des démarches d'open innovation au sein de grands groupes constitue ainsi un enjeu important tout comme l'attraction de centres de R&D privés en région ou l'accès à un premier client ou à des bêta-testeurs pour les entreprises innovantes.

En réponse, 2 actions structurantes déclinent plus particulièrement l'orientation 2.

Objectifs poursuivis dans le cadre de l'orientation 2 :

Objectif 2.1 : Augmenter les investissements privés dans la R&D&I, notamment par le rapprochement recherche-entreprises via les SATT, CRT, les Instituts Carnot et les pôles de compétitivité

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- **Faciliter et intensifier la mise en relation entre les entreprises (PME-Grands Groupes), les acteurs de la recherche et de l'Enseignement supérieur (les Universités et leurs partenaires associés/ les grandes Ecoles) :**

5. Un incubateur d'entreprises ou un accélérateur de startup est une structure d'accompagnement de projets de création d'entreprise. L'incubateur peut apporter un appui en termes d'hébergement, de conseil et de financement, lors des premières étapes de la vie de l'entreprise. À la différence d'une pépinière d'entreprises ou d'un hôtel d'entreprises, un incubateur s'adresse à des sociétés très jeunes ou encore en création, et leur propose un ensemble de services adaptés. Les incubateurs peuvent se différencier entre eux par les services qu'ils proposent, leur caractère lucratif ou non, ou encore par le type de projets qu'ils ciblent.

6. Alors qu'en moyenne nationale, les entreprises réalisent 65% des dépenses de R&D, dans la région Grand Est cette part culmine à 53%. D'autre part, 19% des dépenses en R&D des entreprises sont concentrées sur les industries manufacturières de haute-technologie (contre 35% au niveau national).

- S'appuyer sur les pôles d'excellence de recherche et d'enseignement supérieur ainsi que sur les pactes « Grandes Ecoles » (en incluant les écoles de la filière ICC telles que l'Ecole des Arts du Rhin, l'ESAD, ...), pour contribuer à l'innovation dans les entreprises et attirer des centres de R&D extérieurs ;
- Mettre en place une « bourse » de projets de recherche en lien avec les besoins des entreprises ;
- Déployer des équipements et plateformes techniques et technologiques de très haut niveau et intensifier l'accès des entreprises à ces équipements ;
- Marketer les offres de solutions technologiques publiques et privées existantes.
- **Intensifier le dispositif de valorisation des résultats de la recherche et du transfert des technologies et des connaissances via les SATT**
 - Mettre en réseau les 3 SATT du territoire régional ;
 - Accompagner le rapprochement des SATT et des incubateurs ;
 - Créer un Fonds de Maturation Régional pour cofinancer les projets entre un laboratoire et une entreprise régionale, ainsi que les projets de start-ups issues de ces projets ;
 - Mettre en place une « bourse de projets de maturation » (projets innovants orphelins dans le cadre des process traditionnels des SATT et à mettre en relation avec les besoins des entreprises).

Pour ce faire, la Région participera dans la mesure du possible à la gouvernance des SATT.

- **Détecter, faire émerger et accompagner des projets individuels et collaboratifs de R&D industrielle, agricole, viticole et forestière, et d'expérimentation** en région et à l'échelle transfrontalière, tout en confortant la R&D amont plus académique (en lien avec les laboratoires, les Universités et Ecoles et les SATT).
- **Compléter l'offre existante en matière de centres de R & D, identifier et prospecter, lorsque c'est opportun, des projets d'installation de nouveaux centres de R&D et les implanter en région.**

Ces actions seront mises en œuvre en cohérence avec l'orientation 6 du présent schéma, en lien avec l'écosystème de l'innovation et de sa gouvernance (*cf. fiche action dédiée « structurer l'écosystème de l'innovation », dont l'objectif est de construire un écosystème structuré, fédéré, agile et performant avec l'ensemble des acteurs de l'innovation, afin de proposer aux entreprises une chaîne d'accompagnement à l'innovation, leur permettant de développer leur compétitivité et/ou un avantage concurrentiel par l'innovation*).

Objectif 2.2 : Démontrer, expérimenter les innovations en collaboration avec les industriels, les exploitations agricoles, viticoles et forestières, les usagers et les collectivités, et favoriser l'esprit d'entreprendre

En cohérence avec les S3, il s'agira surtout de valoriser et de soutenir les lieux et écosystèmes catalyseurs d'innovation et d'esprit d'entreprendre.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre de l'action structurante et des actions complémentaires suivantes :

Action structurante

- **Préparer l'intermodalité de demain et favoriser les mobilités durables innovantes**

- Faire du Grand Est une région pilote en matière d'intermodalité et de mobilités intelligentes, durables et innovantes en intégrant les technologies numériques et les carburants alternatifs, et se positionner ainsi à l'avant-garde de la transition énergétique ;
- Approfondir la recherche sur l'intermodalité Grand Est de demain *via* une collaboration avec les Universités, le pôle Véhicule du Futur, dans une approche prospective intégrant les technologies numériques et les objets connectés ;
- Inciter les plateformes logistiques à proposer aux entreprises des services innovants et attractifs dans une logique d'optimisation des coûts (éco-conception, économie de foncier, offres d'approvisionnement et offre de transport mutualisés, valorisation des déchets, accessibilité facilitée, livinglab et lieux propices au développement de start-ups, carré de services numériques et très haut débit,...).

- **Expérimenter, tester de nouvelles solutions innovantes dans les domaines des S3 :**
 - Mettre en place des « Grand'esteurs » (testeurs de produits / services innovants);
 - Développer une offre d'ingénierie de projets démonstrateurs ;
 - Soutenir la création d'open labs, living labs et autres lieux d'innovation collaborative associant recherche et entreprises.

Par ailleurs, le Grand Est se positionne en raison de ses spécificités géographiques, transfrontalières et européennes (quatre corridors européens) sur les mobilités durables, la logistique de pointe et innovantes, à structurer en lien avec le numérique, la recherche (avec notamment le pôle de compétitivité Véhicule du Futur) et l'innovation (dont des start-ups), pour circuler moins, mieux et plus vite, au service de l'économie, des marchandises et des salariés. *Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 4 du présent schéma.*

Objectif 2.3 : Accroître le nombre de start-ups et les faire grandir

L'action de la Région et de ses partenaires en faveur des start-ups s'inscrit dans un continuum de l'accompagnement et du soutien : de la maturation de start-ups (cf. *orientation 2, objectif 2.1*), en passant par la sensibilisation du jeune public à l'entrepreneuriat innovant et l'incubation des start-ups (*orientation 2, objectif 2.3*), puis le soutien financier à leur création, amorçage et croissance via une offre d'instruments financiers dédiés (cf. *orientation 7*).

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre de l'action structurante et des actions complémentaires suivantes :

Action structurante

• Favoriser l'accueil, l'émergence et la croissance des start-ups

- **Développer et promouvoir des lieux dédiés à l'entrepreneuriat innovant**, publics ou privés, inscrits dans un écosystème d'innovation en lien avec les Universités et les grandes écoles ;
- Mettre en place un dispositif de veille permanente et **de détection des start-ups et jeunes pousses** ;
- **Appuyer la maturation et l'incubation de projets et d'entreprises innovantes**, dans le secteur marchand comme dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (innovation sociale) :
 - la Région entrera dans la gouvernance des start-ups et mettra en place un fonds de maturation régionale (bourse aux projets).
 - Elle appuiera et mettra en réseau les **incubateurs existants et à venir du Grand Est** (SEMIA, Incubateur Lorrain, Paddock, Technopôle de l'Aube, Rimbaud Tech,...), pour augmenter le nombre de start-ups et veiller à une démarche qualité.
 - L'industrie culturelle et créative constitue un vivier de création d'entreprises innovantes, liant nouvelles technologies et forte créativité.
- **Booster la création de start-ups** par l'amorçage et une plateforme de financement de prêts d'honneur aux montants significatifs;
- **Créer et soutenir des accélérateurs de start-ups**, au travers d'un programme d'accélérateur conduit en partenariat avec Bpifrance. *Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 3 du présent schéma.*
- **Mettre en réseau les French Tech du Grand Est**, afin d'appuyer les collaborations avec le réseau des Incubateurs régionaux labellisés et l'Agence régionale d'Innovation, et de diffuser les innovations numériques vers les secteurs d'activité traditionnels et l'industrie culturelle et créative (design, communication, mécénat,...), sur l'ensemble du territoire régional. *Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 6 du présent schéma.*
- **Mettre en relation les start-ups et les grands groupes** présents sur le territoire (open innovation), pour leur faciliter l'accès au premier client.

- **Sensibiliser à l'entrepreneuriat innovant** : développer l'information et la sensibilisation des publics notamment les étudiants et les femmes à l'entrepreneuriat (ex : AAP PEPITE), dont l'entrepreneuriat social.
- **Mettre en avant des modèles de projets innovants positifs** en termes d'impacts non financiers, en valorisant des mesures d'impacts co-construites avec les entreprises, les usagers et les collectivités, telles que les indicateurs de développement humain, de bilan social, sociétal et environnemental.

3.3 **Orientation 3** : Accompagner les entreprises à potentiel de croissance afin de doper la compétitivité économique et l'emploi du Grand Est

Pourquoi ?

Au 2ème rang des régions françaises pour les exportations (derrière l'Île-de-France) le Grand Est contribue pour 12,2% à l'ensemble des échanges extérieurs de la France (soit 60 milliards d'euros d'exportations en 2015).

Ces performances demeurent néanmoins largement le fait de grandes entreprises à capitaux étrangers qui contribuent pour plus de la moitié aux exportations régionales du Grand Est, les PME ne réalisant que moins de 10% de ces exportations.

Les entreprises exportatrices emploient près de six fois plus de salariés que les autres. La taille des entreprises joue donc un rôle majeur pour accéder aux marchés internationaux, notamment par la mise en place de moyens humains dédiés et plus nombreux.

Or, de nombreuses PME du Grand Est peinent à croître et à atteindre une taille critique leur permettant de se développer par l'investissement de long terme, l'innovation et l'internationalisation. Cette situation est d'autant plus dommageable que les entreprises exportatrices sont généralement les plus performantes et créatrices d'emplois. En demeurant sous un certain seuil, les PME du Grand Est ne parviennent pas toujours à rester compétitives, notamment face aux ETI allemandes.

Il y a donc un intérêt réel à aider les PME à fort potentiel à grandir, afin qu'elles puissent renforcer leurs ressources humaines (management intermédiaire, équipe de R&D, équipe commerciale), leur capacité de production et in fine gagner en indépendance et conquérir de nouveaux marchés. Un accompagnement ciblé de ces PME, notamment par du conseil et de l'expertise, ainsi qu'un renforcement de la culture de l'international apparaissent comme des facteurs indispensables pour leur permettre de franchir un cap.

De plus, le Grand Est s'appuie sur plusieurs domaines d'excellence représentant un potentiel important à l'export et sur lesquelles l'intervention régionale pourrait s'orienter : sont concernées les industries agroalimentaires (dont les vins de Champagne et d'Alsace) qui réalisent 35% de leur activité à l'export, le Grand Est comptant pour 17% des exportations agroalimentaires nationales ; les industries automobiles, ferroviaires et aéronautiques qui concentrent une activité à forte valeur ajoutée et un réseau dense d'équipementiers et de sous-traitants à la recherche de nouveaux débouchés ; la filière santé au sens large (pharmacie, cosmétologie, dispositifs médicaux) en pleine croissance ; la décoration, l'ameublement et l'aménagement intérieur ; et enfin le machinisme agricole et viticole.

En réponse, 3 actions structurantes déclinent plus particulièrement l'orientation 3.

Objectifs poursuivis dans le cadre de l'orientation 3 :

Objectif 3.1 : Faire franchir un cap aux PME à fort potentiel de développement inscrites dans les secteurs prioritaires

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des 2 actions structurantes suivantes :

Action structurante

- Lancer le programme accélérateur Grand Est

La Région, Bpifrance, la CCI Grand Est, le Réseau Entreprendre et les incubateurs régionaux ont décidé de lancer un programme d'accélération. Ce plan aura pour objectif de sourcer les start-ups, les PME à potentiel de croissance et les ETI, de sensibiliser, de former, d'accompagner ces entreprises dans une démarche de croissance grâce aux réseaux régionaux, et d'accélérer la croissance des entreprises à potentiel de croissance par des programmes sur-mesure, en fonction de leur degré de maturité.

Action structurante

- Créer une offre de fonds régionaux adaptés aux phases de développement des entreprises du Grand Est

Ces fonds permettront de financer un large spectre d'entreprises (y compris des ETI) et de besoins (tickets adaptés aux situations d'entreprises). *Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 7 du présent schéma.*

Objectif 3.2 : Accroître l'internationalisation des entreprises (start-ups, PME/PMI, ETI) du Grand Est

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre de l'action structurante et des actions complémentaires suivantes :

Action structurante

- Lancer GRAND EST EXPORT, l'accompagnement sur mesure des entreprises du Grand Est pour les doper à l'export

- Définir et mettre en place une offre globale d'accompagnement partenariale et sur-mesure ;
- Mettre à disposition des entreprises une offre de conseil et d'expertise plutôt que des aides directes ;
- Cette offre va du diagnostic amont sur la capacité de l'entreprise à se développer à l'export, jusqu'à des offres de conseil plus ciblées sur les besoins propres à un marché et à une zone cible (transfrontalier, Europe et Grand export) ;

- **Mettre en place un accompagnement spécifique pluriannuel pour le développement à l'international des filières à potentiel** (en orientant notamment l'offre de service des réseaux CCI et Business France vers les profils concernés) ;
- Mettre en place une offre de services plus appuyée en termes de conseil, de réponse à des appels à projets européens, voire d'accompagnement de projets individuels ou collectifs (sous forme d'AMI notamment) ;
- Soutenir les PME primo-exportatrices par un tutorat d'entreprises déjà implantées à l'étranger ;
- Développer des actions collectives de prospection à l'international (business développement dans les pays frontaliers, délégations d'entreprises dans les pays cibles, coaching, valorisation des entreprises d'excellence, mutualisation de ressources humaines...), et d'appui à un premier marché grand export ;
- Mettre en place un dispositif offensif partenarial de prospection dans les 4 pays limitrophes (en tenant compte de leurs spécificités) et à l'international s'appuyant sur les marchés porteurs selon une approche « clients » (délégations d'entreprises dans les pays cibles, promotion des savoir-faire et des écosystèmes en présence,...). *Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 4 du présent schéma ;*
- Mettre en relation grandes entreprises/TPE/PME pour faire émerger de nouveaux projets.

- **Renforcer la culture de l'international auprès des entreprises pour une meilleure appréhension de leurs couples produits/marchés :**
- En identifiant, développant et partageant un message et des outils communs avec les différents réseaux à l'échelle du Grand Est (portail internet et application smartphone dédiés aux différents marchés étrangers ; offres de services ; partenaires de l'export sous la même bannière ...) ;
- En mobilisant les entrepreneurs du Grand Est pour faire émerger et animer un réseau de « mentors » du Grand Est à l'international (partage d'expériences et de connaissances des marchés internationaux notamment) ;
- En mettant à disposition une cartographie partenariale interactive des coopérations internationales (filiales d'entreprises du Grand Est installées à l'étranger, filiales étrangères installées dans la région, coopération transfrontalière, coopération en matière de recherche, accords universitaires ...).

3.4 **Orientation 4** : Faire du Grand Est une plaque tournante de l'économie transfrontalière, ainsi qu'une place attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers (IDE)

Pourquoi ?

Avec ses quatre pays frontaliers au Nord et à l'Est, la région Grand Est dispose d'une localisation géographique attractive et développe, en particulier avec eux, des échanges de capitaux, de marchandises et de personnes très importants, particulièrement avec ses pays voisins.

Le Grand Est est tourné vers ses frontières : pour un actif se rendant en Île-de-France, près de neuf traversent quotidiennement la frontière vers les pays frontaliers. Au-delà de l'emploi, le fait transfrontalier revêt d'autres types de liens - universitaires, de recherche, culturels, économiques, etc. - qui ont engendré de nombreuses coopérations. Ainsi le Grand Est est une région modèle par le nombre de ses coopérations dans la sphère universitaire avec plus de 70 cursus franco-allemands recensés pour la rentrée 2015/2016.

Le Grand Est est également la 3ème région de France en termes d'accueil de projets d'investissements directs étrangers créateurs d'emploi (11% des projets en France) et se situe en bonne position notamment sur certains secteurs industriels à forte valeur ajoutée tels que la chimie / plasturgie, les biotechnologies / la pharmacie, l'automobile, l'aéronautique ainsi que les composants électroniques. Ces investissements portent notamment sur les activités de production (qui représentent 53% des projets), moins sur les projets de R&D, d'ingénierie ou de design. Au total, ce sont plus de 2 300 entreprises étrangères qui sont présentes dans la région, employant plus de 150 000 salariés.

Ce bilan particulièrement positif masque cependant des réalités qui peuvent pénaliser le développement économique de la région. Tout d'abord, le Grand Est reste tributaire, plus que d'autres régions, des investissements étrangers, et notamment allemands, créant ainsi une certaine dépendance de l'économie régionale.

Enfin, si la dynamique d'attractivité reste positive, la région n'attire pas suffisamment de sièges sociaux et de centres de décisions, fragilisant de fait la pérennité des sites industriels. Elle peine en outre à attirer et à fidéliser les centres de R&D et les talents. De manière générale, elle souffre d'un déficit d'image et de communication, ainsi que d'un manque de lobbying auprès des décideurs politiques des pays frontaliers. Elle gagnerait ainsi à mettre en place une véritable stratégie de marketing territorial, s'appuyant notamment sur ses filières stratégiques, les domaines d'innovation des S3 et ses écosystèmes d'innovation ainsi que sur sa politique touristique. Ce constat est d'ailleurs partagé par les entreprises⁷ qui appellent de leurs vœux un renforcement de l'attractivité globale du Grand Est.

Ainsi la définition et la mise en œuvre d'une telle stratégie de marketing territorial auraient pour objectifs d'influencer favorablement l'image du territoire régional avec l'appui des acteurs ambassadeurs.

7. Source : entretiens avec les entreprises, réalisés par la Région

Par ailleurs, les problématiques de développement de l'apprentissage et des échanges entreprises/écoles transfrontaliers, de reconnaissance de double qualification de part et d'autre des frontières, et de développement massif du trilinguisme professionnel sont des actions parallèles indispensables au territoire régional. Ces interventions de la Région en la matière se feront notamment dans le cadre du CPRDFOP.

En réponse, 1 action structurante décline plus particulièrement l'orientation 4.

Objectifs poursuivis dans le cadre de l'orientation 4 :

Objectif 4.1 : Approfondir l'intégration transfrontalière de la Région Grand Est

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- **Bâtir une stratégie de lobbying européen à l'échelle transfrontalière** sur de grands sujets structurants (ex : ports, corridors, climat, énergie...), sur les filières structurantes ou en émergence de la région, ... ;
- **Proposer un appui aux entreprises en lien avec les territoires pour la construction de projets communs frontaliers à retombées économiques**, en actionnant le droit à l'expérimentation transfrontalière (zones d'activités mutualisées, plateformes logistiques, GPECT, projets touristiques, développement de solutions de travail à distance, espaces de co-working,... pour désengorger les flux frontaliers...);
- **Renforcer les liens transfrontaliers en matière de transfert de technologie et d'innovation** (*cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 2*) :
- Recenser, regrouper et soutenir des initiatives conjointes en matière de transfert de technologie et de recherche en cours (Campus européen, ...);
- Accompagner des projets de R&D collaboratifs, notamment en lien avec les programmes européens H2020 et COSME ;
- Ouvrir l'animation de filières aux territoires transfrontaliers et créer des synergies entre entreprises d'un même secteur (cluster automobile, silver économie, projet de cybersécurité avec la Sarre, projet de collaboration entre les filières image du Rhin Supérieur dans le cadre d'INTERREG et rencontres de coproduction transfrontalière...);
- Créer une agence de développement économique franco-allemande dédiée à l'Industrie du Futur dont la mission sera de diffuser les solutions des offreurs du Grand Est. Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 1, objectif 1 du présent schéma.

Objectif 4.2 : Rendre le Grand Est et ses territoires attractifs

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre de l'action structurante et des actions complémentaires suivantes :

Action structurante

- **Mettre en œuvre une stratégie partagée d'attractivité du Grand Est**

Cette action mobilisera l'ensemble des partenaires relais. Le déploiement d'une stratégie proactive d'attractivité du Grand Est pourrait s'orienter prioritairement en direction de projets d'implantations/d'extensions de sites industriels et de centres de décision et de centres de R&D autour des domaines d'excellence structurants du Grand Est (filières existantes ou émergentes, marchés et activités d'excellence d'artisanat ou d'art), qu'il convient de mieux arrimer et positionner au sein de chaînes de valeur mondiales.

- **Créer des « task forces » régionales sur des thématiques cibles** (regroupant grands groupes, ETI, leaders d'opinion de la sphère académiques ou du transfert de technologie...), pour adopter une approche et un langage communs permettant de mieux vendre le territoire à l'extérieur et de faciliter l'accueil de candidats potentiels à l'implantation.
- **S'appuyer sur les expertises régionales et les outils structurants en matière d'innovation et de transfert de technologie** (grands équipements, plateformes technologiques, etc.) **pour nouer des collaborations internationales** (*cette action sera également mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 2*), sur la base du recensement des structures d'innovation dans les différentes régions et pays concernés, et de l'identification d'initiatives exemplaires afin de les reproduire.
- **Renforcer la visibilité des marques et des destinations touristiques du Grand Est en prenant en considération les marques des différents territoires** : implanter de nouvelles activités aux abords des hauts lieux d'attractivité touristiques régionaux en lien avec les 5 pôles touristiques (la Champagne, les Ardennes, la Lorraine, le Massif vosgien et l'Alsace) ; encourager la modernisation et la montée en gamme de l'offre d'hébergement ; accompagner les entreprises dans la mise en tourisme de leurs savoir-faire ; développer le tourisme d'affaires et mettre en œuvre un marketing économique de valorisation touristique dédié, en appui à l'attractivité des IDE, pour faire venir des groupes ou des cadres.
- **Proposer un appui pour renforcer le trilinguisme d'affaire** : recrutements de profils trilingues à la faveur d'un programme Export, formations en langues organisées par les CCI (projet inter/intra entreprises, stages d'immersion).
- **Cartographier les disponibilités foncières et immobilières** en lien avec le SRADDET, pour faciliter l'accès à un immobilier d'entreprises connecté, de qualité et écologique et à une offre de foncier stratégique et qualifié (dont certaines friches industrielles, foncier bien situé à proximité des sources d'approvisionnement énergétique ou en ressources, parcs logistiques avec embranchements fer route, raccordements THD, ...).

Ces actions sont complémentaires des investissements nécessaires dans les infrastructures de communication : le déploiement du réseau THD sur l'ensemble du territoire prévu à l'horizon 2025 (SDTAN et Pacte de Ruralité), la modernisation des infrastructures de transport régionales (TER et mobilités durables alternatives) et internationales (aéroport), le déploiement de plateformes logistiques, ainsi que les orientations du Schéma Régional de Développement du Tourisme (SRDT).

Objectif 4.3 : Attirer les investisseurs directs étrangers et les talents, faire venir et ancrer les entreprises sur le territoire

En s'appuyant sur la mise en œuvre de la stratégie de marketing territorial, l'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- **Définir et mettre en place un dispositif offensif partenarial de prospection à l'international s'appuyant sur un réseau de correspondants export/relais d'affaire sur les marchés porteurs et frontaliers** (délégations d'entreprises dans les pays cibles, promotion des savoir-faire et des écosystèmes ...). *Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 4, objectif 1 du présent schéma ;*
- **Attirer et accueillir des étudiants, docteurs, post-doctorants et chercheurs dans les établissements d'enseignement supérieur, laboratoires de recherche régionaux et les entreprises du Grand Est**, en prenant appui sur l'excellence de l'enseignement supérieur et du dispositif de transfert de technologie ;
- **Disposer d'outils de financement dédiés aux grandes entreprises** permettant d'accompagner au mieux leur implantation ou leur maintien dans un contexte de concurrence internationale forte
- **Mettre en place un suivi et une offre de conseil auprès des entreprises déjà implantées sur le territoire** (notamment à capitaux étrangers), afin de les ancrer dans la région ;
- **Favoriser l'émergence de projets d'excellence structurants** notamment ceux labellisés par les Pôles de compétitivité, **pour en faire des produits d'appel.**

3.5 **Orientation 5** : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomérations

Pourquoi ?

La région Grand Est se caractérise par une grande diversité de territoires – des espaces ruraux composés de communes isolées, des zones rurales rattachées à des bourgs centres ou encore des zones périurbaines et urbaines qui concentrent une grande partie des activités économiques. Ces territoires présentent des dynamiques très contrastées, en termes de performance économique des entreprises, de création d'entreprises, d'innovations sociales et technologiques, d'emploi. Les territoires les plus faiblement peuplés sont souvent ceux qui connaissent également un déclin démographique important et un vieillissement de leur population.

Face à un risque de marginalisation croissante de ces territoires et à une concentration des activités économiques à forte valeur ajoutée dans les métropoles et agglomérations, la Région a un rôle important à jouer dans la préservation d'un équilibre territorial et d'un tissu économique de proximité. Son action doit pouvoir irriguer l'ensemble du territoire régional.

La région Grand Est possède aujourd'hui une économie de proximité riche qui nécessite d'être non seulement préservée mais également développée. En effet, le maintien d'une économie de proximité dynamique et innovante (commerces de détails, artisanat, entreprises de l'économie sociale et solidaire, entreprises agricoles favorisant les circuits courts, activités touristiques, ...) est essentiel pour permettre aux populations de vivre sur ces territoires et pour attirer de nouveaux habitants. L'économie de proximité est également un facteur de qualité du cadre de vie et d'attractivité du territoire.

Outre le tourisme, la production artisanale revêt une importance particulière dans le Grand Est, tant du point de vue historique qu'économique. Elle constitue un atout pour la région en matière de visibilité et d'attractivité. Le Grand Est est en effet reconnu nationalement et internationalement pour ses savoir-faire d'excellence en particulier dans les domaines de la cristallerie, du bois-ameublement-décoration, du textile et de la pierre. Si ce secteur est majoritairement constitué d'ateliers artisanaux, il s'appuie également sur un réseau de manufactures et d'établissements de taille importante (ETI) présents sur les marchés internationaux ainsi que sur des centres de formation répartis sur le territoire.

L'action régionale soutenue dans le cadre du SRDEII sous cette orientation s'inscrit de manière cohérente avec celles prévues dans le cadre du Pacte de Ruralité dont l'objectif est bien de favoriser le développement des ressources humaines, naturelles et économiques de tous les territoires ruraux du Grand Est et de créer les conditions de réussite des entreprises de ces territoires.

En réponse, 5 actions structurantes déclinent plus particulièrement l'orientation 5.

Objectifs poursuivis dans le cadre de l'orientation 5 :

Objectif 5.1 : Accroître le rayonnement des métropoles et des agglomérations au bénéfice de l'ensemble des territoires en s'appuyant sur les bons relais et complémentarités

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre de l'action structurante et des actions complémentaires suivantes :

:

Action structurante

- **Mettre en place les Pactes Offensive Croissance Emploi**

- Contractualiser avec les métropoles, les EPCI et leurs groupements via les « Pactes Offensive Croissance Emploi » dans un esprit gagnant/gagnant : la Région souhaite promouvoir les alliances territoriales pour développer l'économie et l'emploi en identifiant les projets structurants d'entreprises ou au service des entreprises. *Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 6 du présent schéma ;*
- Le Pacte Offensive Croissance Emploi avec les EPCI vise à décliner les orientations du SRDEII à l'échelle la plus pertinente des territoires, et à convenir de la complémentarité des actions des EPCI en matière de développement économique au côté de la Région ;
- Cette contractualisation se veut réciproque, solidaire et complémentaire entre les territoires : articulation avec les territoires périurbains et ruraux, création de dynamiques de coopération inter-entreprises en liaison avec les EPCI et leur bassin d'activité, et renforcement des liens entre les territoires et les filières.

- **Prendre appui sur la spécificité et le rayonnement des métropoles**
- Le SRDEII du Grand Est s'appuie sur l'implication des métropoles du territoire. Il vise en particulier à conforter leur rôle de vitrine économique et de centre d'excellence pour l'innovation, y compris à l'international, tout en consolidant les écosystèmes territoriaux, eux-mêmes irrigués par les agglomérations véritables « locomotives » territoriales et régionales. Il s'agit de tenir compte de la spécificité des territoires du Grand Est, tout en construisant des solidarités gagnant-gagnant.
- Le Pacte Offensive Croissance Emploi avec les Métropoles valorise les fonctions économiques et supérieures des métropoles au service de l'ensemble des territoires et plus particulièrement sur leur valeur ajoutée en matière d'innovation ; faire des agglomérations des vitrines de l'économie de demain notamment pour les lieux catalyseurs d'innovation et d'esprit d'entreprendre.

Les orientations applicables aux métropoles du Grand Est sont directement traitées dans le chapitre 4 du présent livret.

Objectif 5.2 : Dynamiser la création-reprise, le développement et la restructuration d'activités dans tous les territoires

Les acteurs de l'économie de proximité dans le Grand Est, dont la culture (37 000 emplois environ) et le tourisme (près de 82 000 emplois) sont confrontés à certaines difficultés qui freinent leur développement et engagent leur pérennité. D'une part, la problématique de la transmission des entreprises notamment artisanales, dont le flux va tendre à croître du fait du vieillissement des dirigeants actuels ou encore le manque d'expertise financière au sein de certaines entreprises de l'ESS doivent être traités. D'autre part, la région Grand Est fait face à un taux de création d'entreprises inférieur à la moyenne nationale et à un taux de défaillance supérieur qui pénalisent le développement économique.

Un accompagnement plus complet et personnalisé à la création-reprise d'entreprises est également nécessaire compte tenu du faible taux de pérennité des entreprises dans le Grand Est (la moitié des entreprises créées disparaissent avant leurs 5 ans). La structuration, à l'échelle de la région, d'un réseau de tiers-lieux – qui sont autant d'espaces innovants où des citoyens et des entrepreneurs peuvent travailler, échanger, collaborer, expérimenter et créer ainsi des synergies – est à cet égard pertinente. De même, une meilleure intégration des pratiques numériques pour aborder le virage du digital, la prise en compte du développement durable et le développement d'une approche commerciale plus qualitative sont autant de conditions de la pérennité des acteurs de l'économie de proximité.

Il s'agit donc de **consolider et d'accentuer la dynamique entrepreneuriale tant en matière de création que de reprise d'entreprises**, dans le but de **créer et de pérenniser l'emploi et de maintenir l'activité économique sur les territoires**.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre de l'action structurante et des actions complémentaires suivantes :

Action structurante

- **Etre offensif sur la création et la reprise d'entreprise**

- **Renforcer le réseau d'accompagnement à la création-reprise** par un dispositif Grand-Est d'accompagnement structuré qualitatif, visible et fluide pour les porteurs autour de trois phases clés :
 - l'accompagnement ante-crédation ;
 - l'accès aux financements bancaires ;
 - le renforcement du suivi post-crédation pour les TPE à potentiel et en particulier l'hébergement /test d'activité (pépinières Grand Est, l'Union des couveuses Grand-Est et des CAE, mise en réseau des tiers lieux de création en collectif).
- **Rendre lisible et accessible l'écosystème de la création-reprise via :**
 - une charte d'engagements Grand-Est ;
 - une animation de proximité en lien avec les agences territoriales de la Région et les EPCI;
 - un portail numérique de l'écosystème de la création-reprise d'entreprise.

- **Structurer la détection, la sensibilisation à la reprise** (y compris sous forme coopérative - CAE, Bourse émergence SCOP et SCIC), **la mise en relation cédants-repreneurs et le financement** des opérations facilitées par les outils d'ingénierie financière (prêts d'honneur, garantie et outils en fonds propres).
- **L'accompagnement à la création et à la transmission/reprise sera renforcé** et aura pour cibles l'ensemble des porteurs de projets, notamment les porteurs de projet des secteurs de l'artisanat et de l'ESS pour le développement d'entrepreneurs salariés et les groupements d'employeurs permettant la mutualisation des compétences.

L'identification des besoins en compétences et en qualification des entreprises sera traitée dans le CPRDFOP en s'appuyant sur les observations des branches professionnelles, en mettant en place des GPEC(T). L'entrepreneuriat féminin et celui des jeunes sera encouragé.

- **Consolider les démarches innovantes, expérimentales sur les territoires, qui contribuent au faire ensemble, à redonner vie à des territoires désindustrialisés**, notamment au travers de l'AMI « Initiatives territoriales » et des Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) :
 - En soutenant à différentes étapes les porteurs d'initiatives, particulièrement au moment charnière de la structuration et en phase d'essaimage ;
 - En contribuant à créer un climat favorable aux passerelles entre les acteurs économiques, associatifs, publics et privés, porteurs d'activités, tels que les pôles territoriaux de coopération PTCE.
- **Accompagner dans le cadre d'un plan de restructuration financière et de développement les entreprises temporairement en tension de trésorerie mais structurelles saines ;**
- **Compléter le plan de financement lors de la reprise d'entreprises défaillantes.**

Objectif 5.3 : Accompagner les innovations et les mutations numériques et écologiques de l'artisanat, du commerce, et du tourisme

Le soutien des acteurs de l'économie de proximité apparaît indispensable pour les aider à maintenir et à développer leurs activités, à s'adapter aux transitions digitale, écologique, énergétique et sociétale en cours, à innover et à expérimenter de nouveaux modes de fonctionnement et de modèles économiques.

Pour l'artisanat, un pacte régional dédié répond aux enjeux de compétitivité de ce secteur.

Les entreprises du Grand Est doivent pouvoir accéder à des programmes en faveur de l'appropriation du numérique et des technologies clés.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des 2 actions structurantes et des actions complémentaires suivantes :

Action structurante

• **Lancer le pacte artisanat**

Ce plan se traduit par :

- une convention-cadre entre la Région Grand Est et la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat - CRMA Grand Est - pour favoriser la performance globale des entreprises, valoriser les savoir-faire et secteurs d'excellence et faciliter la reprise des entreprises artisanales ;
- un plan en faveur de l'artisanat de demain ;
- et une action de déploiement des outils numériques en faveur de la relation client

Action structurante

• **Lancer GRAND EST Digital, le plan de croissance numérique du Grand Est**

Les TPE et PME souffrent d'une sous-numérisation de leurs activités. Ce plan massif est destiné aux TPE et aux petites PME en particulier des secteurs de l'artisanat, du tourisme et du commerce. Il s'agit d'accompagner plus systématiquement l'appropriation des usages et l'intégration des outils numérique de base (low tech) dans les TPE et petites PME régionales, tout particulièrement en matière de gestion de la relation client, de paiement, de gestion de la ressource humaine, de présentation des offres et/ou de vente en ligne.

Cette action devra passer par une phase de recensement et d'identification préalables des besoins. *Elle sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 1 du présent schéma.*

- **Accompagner les entreprises artisanales, du commerce et du tourisme dans des démarches de labellisation et de certifications écologiques (écolabels) ou de qualité performance** (ex. : qualit'enr, NF environnement, écolabel européen...); et continuer à les sensibiliser à l'efficacité énergétique, à l'économie circulaire dans l'objectif de les rendre plus compétitives. *Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 1 objectif 3 du présent schéma.*
- **Accompagner à la montée en gamme des hébergements touristiques.** *Cette action sera mise en œuvre en lien avec le schéma régional de développement touristique (SRDT).*

Objectif 5.4 : Faire de l'économie sociale et solidaire (ESS) un des piliers de développement des entreprises et des territoires, expérimenter et déployer des modèles économiques collaboratifs

L'économie sociale et solidaire (ESS)⁸ qui recense près de 200 000 salariés, soit un peu plus d'un salarié sur dix, ce qui place le Grand Est au sixième rang des régions de France métropolitaine pour le poids de l'ESS dans les effectifs salariés. Depuis 2008, l'ESS connaît d'ailleurs une croissance constante qui s'explique par la mise en place progressive, sur les trois anciens territoires régionaux, d'un écosystème favorable à son développement, à l'image des Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) permettant à différents acteurs de se regrouper pour mutualiser des ressources et mieux coopérer. Le Grand Est compte aujourd'hui 129 sociétés coopératives et participatives rassemblant plus de 2 800 salariés et dégageant un chiffre d'affaires de 280 millions d'euros.

Sujet transversal au développement économique du Grand Est, l'ESS est évoquée dans l'ensemble des orientations et actions du présent schéma, en lien avec le schéma régional de l'ESS.

Pour ce faire, l'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre de l'action structurante et des actions complémentaires suivantes :

Action structurante

• Coopérer pour Innover

- Encourager l'engagement des citoyens et des associations, par la valorisation de leurs actions et la montée en compétences des bénévoles ;
- Développer l'entrepreneuriat social et inventer des entreprises sociales répondant aux besoins spécifiques des territoires ;
- Soutenir et accompagner le développement d'entreprises sociales favorisant le recrutement de personnes éloignées de l'emploi (insertion, entreprises adaptées), notamment celles inscrites dans des domaines d'activités émergents : valorisation des déchets, circuit court... ;
- Identifier, modéliser, accompagner, dupliquer les pépites des territoires en créant une dynamique d'ESSaimeurs ;
- Innover par des indicateurs sociaux, environnementaux, d'impact sociétal, notamment en s'appuyant sur des travaux universitaires ;
- Accompagner les démarches de coopération notamment en soutenant les projets d'alliances des territoires, les PTCE, la dynamique et la mise en réseau de tiers lieux ;
- Favoriser l'émergence de pôles territoriaux de l'ESS, en lien avec les territoires et la CRESSGE, dans une gouvernance partagée.

8. Source Centre de Documentation Economie Française <http://www.economie.gouv.fr/cedef/economie-sociale-et-solidaire> : Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques. Elles bénéficient d'un cadre juridique renforcé par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

- **Encourager l'Economie Sociale et Solidaire dans son rôle de maillage territorial** au travers des 11 800 associations employeurs et du 1 million de bénévoles, **de pourvoyeuse d'emplois non délocalisables, d'insertion par l'activité économique et de services à la population sur l'ensemble des territoires**, en réponse à des besoins concrets et à des enjeux de cohésion sociale d'autant plus prononcés que l'économie est devenue évolutive et fortement concurrentielle ;
- **Structurer le réseau des acteurs de l'ESS à l'échelle du Grand Est** (démarche d'animation régionale via la CRESS Grand Est des pôles territoriaux de l'ESS), **accompagner et professionnaliser les acteurs de terrain ;**
- **Sensibiliser aux modèles économiques alternatifs de l'ESS ;**
- **Mettre en relation et soutenir l'émergence de projets collaboratifs et de nouveaux modèles économiques entre acteurs de l'ESS** (acteurs en sous-traitance ou initiateurs de solutions innovantes notamment dans le domaine de l'économie circulaire ou des circuits courts) et **acteurs de l'économie marchande** (dans le cadre des PTCE, ou de la mise en œuvre du schéma régional des achats responsables, par exemple).

3.6 **Orientation 6** : Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats, au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est

Pourquoi ?

Nombre d'entreprises du Grand Est reconnaissent la richesse de l'écosystème de soutien au développement économique mais déplorent la multiplicité des acteurs et des dispositifs ainsi que le manque de lisibilité de l'offre d'accompagnement. Plusieurs écueils sont évoqués fréquemment par les entreprises⁹ :

- La difficulté pour les dirigeants d'entreprises d'identifier un interlocuteur stable au sein de la multitude d'acteurs et d'infrastructures intervenant dans le développement économique ;
- La complexité et le délai de la gestion administrative des demandes d'accompagnement et le manque d'informations disponibles en ligne ;
- Le manque d'accompagnement opérationnel et d'expertises pointues, notamment dans le domaine de l'innovation, de l'ingénierie financière, et de l'internationalisation ;
- Le nombre insuffisant d'initiatives visant à mettre en relation des entreprises entre elles (plateformes d'échange, salons, *speed dating*), les entreprises ayant en effet un fort besoin de se connaître et d'échanger sur leurs difficultés réciproques, sur les facteurs clés de succès à l'export, au développement, etc.

L'enjeu pour la région Grand Est est de parvenir à harmoniser, à structurer l'action des différents acteurs du développement économique et à rendre plus lisibles les nombreux dispositifs mis en place par chacun des trois anciens territoires régionaux.

En réponse, 6 actions structurantes déclinent plus particulièrement l'orientation 6.

Objectifs poursuivis dans le cadre de l'orientation 6 :

Objectif 6.1 : Affirmer la Région comme leader et facilitateur de l'action économique

La Région Grand Est entend pleinement assumer sa responsabilité dans les champs du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation, **en assurant la cohérence d'intervention des acteurs** (éviter les doublons, renforcer la lisibilité, favoriser la mise en réseau des acteurs), pour s'affirmer comme un leader de l'action économique pour une action publique coordonnée. Elle engage une **action prospective pour anticiper de façon la plus réactive possible les évolutions d'une économie mondialisée.**

⁹ Source : entretiens avec les entreprises, réalisés par la Région

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des 3 actions structurantes et des actions complémentaires suivantes :

Action structurante

- **Mettre en place une nouvelle gouvernance économique et de l'innovation régionale partagée**

- Le G20 de l'économie régionale : une instance de pilotage publique et parapublique unifiée, constituée de représentants de la puissance publique, y compris ESS et acteurs de l'innovation ;
- Un Comité d'une centaine d'entreprises ambassadrices, dans un esprit de co-construction et de concertation ;
- Un comité de dialogue bancaire ;
- Un Big data du Grand Est pour suivre les évolutions et anticiper les mutations, en ciblant la prospective pour être collectivement plus réactifs.

Action structurante

- **Créer GRAND EST BIG DATA, l'outil de veille et d'aide à la décision du Grand Est**

La Région entend fédérer l'ensemble des producteurs de données et d'analyses économiques sur le territoire pour mieux organiser la veille économique régionale (en incluant notamment de manière plus systématique des données de comparaison avec les 4 pays frontaliers, la veille sur les évolutions dans l'industrie ou sur les impacts de la numérisation en matière d'emploi), et partager les données et informations nécessaires à l'anticipation des mutations et à l'adaptation des politiques économiques.

La cartographie des disponibilités foncières permettra également de mieux coordonner les efforts en vue d'attirer des investissements étrangers.

Cette consolidation des données contribuera à la mise à disposition des acteurs d'un véritable outil d'aide à la décision. *Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 1 objectif 2. Il sera veillé à la complémentarité étroite avec le BIG DATA emploi-formation de « Performance Grand Est ».*

Action structurante

- **Mettre en place les « Pactes Offensive Croissance Emploi »** pour contractualiser avec les métropoles et les EPCI :

La Région souhaite promouvoir les alliances territoriales pour développer l'économie et l'emploi. *Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 5 du présent schéma (cf. fiche action dédiée).*

- **Améliorer la qualité du service public régional** : mettre en place des *process* d'instruction des dossiers efficaces et plus rapides, un contrôle qualité, un engagement sur la durée de traitement et la dématérialisation ;
- **Accompagner la montée en compétence pour faire du Grand Est la région de la qualité et de la performance des entreprises** :

- En développant les partenariats concernés (Etat, branches, ...) en lien avec les 8 Contrats d'objectifs territoriaux (COT) en cours ;
- En développant le système de formation par alternance, en lien avec le défi 2 de la priorité 3 du CPRDFOP ;
- En proposant des solutions innovantes de formation (notamment numériques, collaboratives, etc.) adaptées aux besoins des entreprises en lien avec le défi 5 de la priorité 3 du CPRDFOP ;
- En ouvrant aux partenaires de l'insertion par l'activité économique, en lien avec le défi 4 de la priorité 3 du CPRDFOP ;
- En lançant une démarche qualité performance des entreprises pour les TPE/PME avec l'Association nationale France qualité et performance ;
- En anticipant les mutations via le déploiement d'une « Ecole des métiers de demain » et/ou de formations innovantes et professionnalisantes sur les métiers du numérique.

Objectif 6.2 : Structurer les réseaux d'accompagnement des entreprises (développement économique et innovation) à l'échelle du Grand Est pour une meilleure lisibilité de l'offre d'accompagnement

La Région s'appuie sur une nouvelle gouvernance économique avec la mise en place de douze agences territoriales implantées sur les bassins de vie et travaille à un renforcement et à une mutualisation des capacités d'ingénierie de projets dans tous les territoires.

Elle souhaite mettre en réseau tous les référents « développement économique » des territoires du Grand Est, afin de déployer **une action coordonnée, cohérente et lisible** des actions d'accompagnement, d'assurer une couverture territoriale homogène et professionnelle en matière d'accompagnement des entreprises ainsi qu'un **niveau de service harmonisé** sur l'ensemble du territoire. Les agences de développement économique ont un rôle à jouer. La Région appuiera ce partenariat avec ces structures.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des 3 actions structurantes et des actions complémentaires suivantes :

Action structurante

- **Réorganiser et coordonner l'action publique en mettant en réseau les acteurs du développement économique du territoire régional :**
 - **La Région devient l'animateur régional des réseaux territorialisés de référents économiques** organisés en *front office* (agences de développement économique, EPCI, ...), de financeurs (dont dialogue bancaire) et du réseau de l'innovation (incubateurs, accélérateurs, clubs des entrepreneurs innovants sur les territoires ...), en lien avec un *back office* d'experts référencés.
 - Elle veille avec ses 12 agences territoriales à la montée en compétence des agents de développement économique et à une homogénéisation des pratiques par le développement d'outils et d'informations partagés (Intranet régional, Charte des droits et de devoirs pour accéder à ce réseau...).
 - Parallèlement est créée une task-force agile « attractivité IDE Grand Est ».

La Région met également **en place un écosystème structuré, fédéré, agile et performant de l'innovation.**

Action structurante

• Structurer l'écosystème de l'innovation

- La Région crée avec ses partenaires **un environnement spécifiquement dédié à la création et à l'accompagnement des start-ups**. Elle appuie la mise en réseau d'incubateurs labellisés, des SATT et des *FrenchTech* qu'elle accompagne ;
 - La Région accompagne la **structuration de filières**, sur la base de « feuilles de route » élaborées par les acteurs **par domaines d'innovation prioritaires** issus des Stratégies régionales d'Innovation S3 et en lien avec les marchés-cible ;
 - La Région **favorise la mise en relation ou la mutualisation** entre acteurs (grappes/clusters, les pôles, CRT/Plateformes, les acteurs de l'entrepreneuriat étudiant...), autour de grandes thématiques à moteur d'innovation et de feuilles de route communes ;
 - La Région souhaite réunir l'ensemble de ces acteurs autour **d'une charte d'engagement de qualité et d'une marque régionale partagée : BIG EST - Business Innovation Grand Est** - avec l'ambition de faire rayonner l'écosystème, de le rendre plus attractif pour attirer l'implantation de centres de R&D privés, de centres publics de recherche, et de start-ups innovantes sur le territoire régional ;
 - Au service de cet écosystème, la Région met en place une **Agence Régionale d'Innovation (ARI)** qui fait l'objet d'une gouvernance partagée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Est.
- La Région met en place une nouvelle **gouvernance régionale de l'innovation**, copilotée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Est, en réunissant une fois par an le Comité Régional de l'Innovation, composé des acteurs de l'écosystème (incubateur, SATT, pôles, clusters, etc.)
 - **Mise en place de démonstrateurs** sur l'ensemble du territoire permettant la validation et la promotion des produits/process développés par les entreprises en Grand Est.

Action structurante

• Appuyer le partenariat avec les agences de développement économique

Il s'agit pour la Région de créer un réseau des agences de développement économique mues par les mêmes objectifs d'excellence vis-à-vis de leurs territoires respectifs sous l'angle, entre autres, du suivi d'entreprises ciblées, de l'animation de zones d'activités et/ou d'immobilier d'entreprise, de l'identification d'éléments de prospective économique, ou du suivi des projets structurants d'entreprise dans le cadre des Pactes Offensive Croissance Emploi.

Objectif 6.3 : Actionner la commande publique au service des acteurs et entreprises du territoire

La Région innove dans son mode de faire en recourant par exemple à la commande publique, qui constitue un outil précieux au service de l'économie régionale, pour soutenir les entreprises locales, favoriser l'innovation en testant de nouveaux produits et services.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre de l'action structurante et des actions complémentaires suivantes :

Action structurante

- **Expérimenter pour devenir un territoire innovant : vers une commande publique innovante et la mise en place d'expérimentations « Grand'esteours »**

- **Développer une démarche d'achat public innovante** dans l'optique de tester des premières innovations en accompagnant les acheteurs et les donneurs d'ordre dans la définition de leurs besoins et en mobilisant les règles de la commande publique permettant de promouvoir l'innovation ;
- **Mobiliser l'achat public pour favoriser le recours aux produits biosourcés**, principalement dans les marchés de travaux, par la formation ou l'information des acheteurs responsables de la définition des besoins (en lien avec la Stratégie bioéconomie pour la France) ;
- **Essaimer auprès de autres collectivités le Schéma régional de développement des achats socialement et écologiquement responsables** (clauses d'insertion et environnementales, RSE);
- **Faciliter l'accès des PME et des startups à la commande publique** grâce à des leviers tels que les labels ou certifications ;
- **Permettre aux collectivités de devenir « grand'esteours » en testant des solutions et services innovants** proposés par des start-ups avant leur commercialisation effective.

- **Inciter à une adaptation réglementaire pour alléger certaines charges ou adapter les normes au titre du droit à l'expérimentation.**

3.7 **Orientation 7** : Faire du Grand Est un territoire attractif pour les entreprises en développement recherchant des solutions de financement innovantes

Pourquoi ?

Les PME régionales sont confrontées à un problème de sous-capitalisation qui constitue un frein dans leur développement. L'accès à des fonds propres et quasi fonds propres est particulièrement problématique pour financer l'immatériel, l'amorçage et la première étape de commercialisation des start-ups innovantes, pour financer la reprise d'entreprises ou le développement des PME sur de gros tickets d'investissement supérieurs à 5 à 10 millions d'euros. En matière de crédit bancaire, la crise économique de 2008 et le resserrement de la réglementation bancaire (Bâle II) a conduit les acteurs bancaires à adopter des politiques de gestion de risque plus restrictives au détriment des entreprises, malgré la baisse des taux d'intérêt. Enfin, au cours des dernières années, la population du Grand Est, à l'instar de la population française, a largement privilégié l'épargne au détriment de la consommation, sans que cette épargne profite nécessairement au développement des entreprises régionales, les placements étant orientés largement sur des fonds obligataires.

A ces constats s'ajoute également le fait que les chefs d'entreprises sont encore peu accoutumés à des instruments de financement complexes, par rapport à la subvention ou aux prêts, voire parfois réticents à les mobiliser. Les entreprises considèrent bien souvent que le montage des dossiers (de subvention, de prêts, d'investissement) est trop compliqué et chronophage, et renoncent ainsi à certaines solutions de financement. Elles estiment également que dans de nombreux cas, le versement des subventions ou le déblocage des prêts sont décalés dans le temps par rapport à leurs besoins.

Les entreprises mettent également en lumière le manque de lisibilité de l'offre de financement publique et privée existante en raison de la multitude d'acteurs et de solutions disponibles. Dans ce paysage, il n'est pas toujours aisé pour une entreprise d'identifier le bon interlocuteur et de choisir la meilleure solution de financement en fonction de son cycle de vie.

Dans un souci de plus grande efficacité de l'action publique, la Région entend sortir de la logique du « tout subvention » et privilégier des formes d'intervention innovantes qui lui permettent d'agir en investisseur avisé de long terme, en collaboration avec les acteurs du financement, tout en s'assurant de l'effet-levier de son intervention sur le développement économique des entreprises.

En réponse, 2 actions structurantes déclinent plus particulièrement l'orientation 7.

Objectifs poursuivis dans le cadre de l'orientation 7 :

Objectif 7.1 : Améliorer la lisibilité de l'offre de financement et en faciliter l'accès

La Région souhaite établir un dialogue approfondi avec les acteurs bancaires pour permettre aux PME d'emprunter à de bonnes conditions et faire du Grand Est une « place financière » régionale attractive pour les PME régionales, les porteurs de projets exogènes et les investisseurs.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre de l'action structurante et des actions complémentaires suivantes :

Action structurante

- **Cibler les aides directes aux entreprises**

Pour garantir une meilleure réactivité dans un monde évolutif fortement concurrentiel, il est nécessaire de mettre en œuvre des aides publiques financières, complémentaires du financement bancaire

- **Il s'agit de cibler les aides directes régionales voire celles des EPCI volontaires** en les concentrant sur l'accompagnement de la prise de risque (notamment en matière d'innovation), l'augmentation de l'attractivité (aides à l'implantation, ...), la modernisation des filières prioritaires, et les enjeux de restructuration d'entreprises.
- **En parallèle seront prévues des aides au conseil sur mesure, encouragées des réponses partenariales** (via par exemple les appels à manifestation d'intérêt qui méritent d'être privilégiés).
- Il sera par ailleurs veillé à **mettre en synergie l'ensemble des sources de financement** (fonds structurels européens, PIA,...).
- Enfin, les **aides au foncier et à l'immobilier d'entreprises** relèvent spécifiquement des EPCI compétents selon la loi NOTRe. La Région pourra toutefois jouer un rôle à son niveau et aux côtés des EPCI quand il y a lieu, au travers des actions relevant d'établissements fonciers, de ses prises de participation dans des sociétés d'économie mixte ayant pour objet le portage de ces fonciers ou immobiliers, ou encore, au cas par cas, à travers des projets structurants identifiés dans les Pactes Offensive Croissance Emploi. Et ceci sous condition et au cas par cas, au regard des disponibilités réelles en foncier ou en immobilier à l'échelle d'un bassin cohérent, et également de l'existence ou non d'une offre privée susceptible d'investir.

- **Créer un pôle d'expertise financière de haut niveau**

- Créer un pôle d'experts mutualisés en Région, avec la mise en place d'une expertise unique de financement de l'économie au service des projets structurants et des entreprises, dont le financement participatif ;
- Développer un partenariat actif et responsable avec le monde bancaire sur le financement de l'économie (conférence bancaire), sur sa gestion de la prise de risque sur le développement économique et son rôle dans le financement.

- **Sensibiliser et accompagner les créateurs, repreneurs et dirigeants d'entreprises dans la mobilisation des outils de financement :**

- Formation des dirigeants aux outils de financement (structuration de budgets prévisionnels, Business plan, *pitching*...);
- Accompagnement à la recherche de fonds propres et interventions en fonds propres sur le haut de bilan ;
- Faciliter la mise en relation des TPE / PME et des acteurs du financement ;
- Favoriser l'ouverture des instruments de financement en fonds propres aux entreprises de l'ESS ; accompagner entre autres les entreprises culturelles à potentiel dans leur recherche de financement, favoriser leur mise en relation avec les acteurs clés, leur faciliter l'ouverture aux outils dédiés.

Objectif 7.2 : Stimuler et inventer de nouvelles offres de financement alternatives (start-ups, PME, ETI)

La Région travaille à la refonte de nouveaux instruments financiers et à la mobilisation de l'épargne régionale pour répondre à la sous-capitalisation des PME régionales.

Pour ce faire, la Région, en investisseur avisé de long terme et en collaboration avec les acteurs du financement, **met en place une offre d'ingénierie financière cohérente à l'échelle régionale** en apport de fonds propres, de quasi fonds propres, de garanties et de prêts à l'attention de PME en bonne santé, complémentaire des financements proposés par les marchés privé, en mesure de compenser les carences et défaillances de financement des entreprises régionales et de dynamiser l'économie et son moteur, l'innovation.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre de l'action structurante et des actions complémentaires suivantes :

Action structurante

- **Créer une offre de fonds régionaux adaptés aux phases de développement des entreprises du Grand Est**

- Cette offre de fonds couvrira l'amorçage, l'accélération, le développement, et sera en capacité de mobiliser de l'épargne populaire.
- Ces fonds auront la souplesse de couvrir un large spectre d'entreprises, y compris des ETI, et d'intervenir au plus près de leurs besoins.

- **En matière d'innovation, il sera créé un Prêt d'Honneur Innovation**, ainsi qu'un fonds d'amorçage dédié aux start-ups innovantes (phase de première commercialisation).

Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 2 sur l'amorçage dédié aux start-ups.

- **Promouvoir le financement participatif (*crowdfunding*)** et citoyen (impliquer dans le comité d'engagement des personnes-ressources ayant une sensibilité culturelle) ;
- **Amplifier l'épargne régionale solidaire**, notamment *via* des opérateurs de financements solidaires.

3.8 Synthèse des actions prioritaires structurantes du SRDEII Grand Est

Orientation /objectif du SRDEII	Intitulé de la Fiche action
1.1	Accompagner les entreprises pour devenir des entreprises 4.0
1.1	Conforter et amplifier le plan régional en faveur de l'industrie du futur
1.1	Lancer le plan régional en faveur de l'artisanat de demain
1.1	Lancer le plan régional en faveur de la ferme du futur
1.2	Soutenir les filières stratégiques structurantes
1.2	Consolider les initiatives en faveur de la bioéconomie dans le cadre d'un plan régional
1.3	Soutenir les démarches de production et de consommation d'énergies renouvelables dans le cadre de la transition énergétique
1.3	Soutenir et déployer l'écologie industrielle territoriale (EIT)
2 .2	Préparer l'intermodalité de demain et favoriser les mobilités durables innovantes
2.3	Favoriser l'accueil, l'émergence et la croissance des start-ups
3.1	Lancer le programme Accélérateur Grand Est
3.2	Lancer GRAND EST EXPORT, l'accompagnement sur mesure des entreprises du Grand Est pour les doper à l'export
4.2	Mettre en œuvre une stratégie partagée d'attractivité du Grand Est
5.1	Mettre en place les Pactes Offensive Croissance Emploi
5.2	Etre offensif sur la création et la reprise d'entreprise
5.3	Lancer le Pacte artisanat
5.3	Lancer GRAND EST DIGITAL, le plan régional de croissance numérique du Grand Est
5.4.	Coopérer pour Innover
6.1.	Mettre en place une nouvelle gouvernance économique et de l'innovation régionale partagée
6.1	Créer GRAND EST BIG DATA, l'outil de veille et d'aide à la décision du Grand Est

6.2	Réorganiser et coordonner l'action publique en mettant en réseau les acteurs du développement économique du territoire régional
6.2	Structurer l'écosystème de l'innovation
6.2	Appuyer le partenariat avec les agences de développement économique
6.3	Expérimenter pour devenir un territoire innovant : vers une commande publique innovante et la mise en place d'expérimentations Grand'esteurs
7.1	Cibler les aides directes aux entreprises
7.2	Créer une offre de fonds régionaux adaptés aux phases de développement des entreprises du Grand Est

4 Orientations applicables aux métropoles

Conformément à l'article L. 4251-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), « *le projet de schéma est élaboré par la région en concertation avec les métropoles, la métropole de Lyon et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre* ».

En vertu de l'instruction du 22 décembre 2015 en application de la loi NOTRe, « les métropoles exercent en principe leurs compétences en matière d'aides aux entreprises dans les mêmes conditions que les autres EPCI à fiscalité propre ».

Toutefois, contrairement aux autres EPCI à fiscalité propre, elles peuvent agir « sans intervention préalable de la Région dans deux domaines : verser des subventions à des organismes ayant pour objet exclusif de participer à la création ou à la reprise d'entreprises (article L. 15117 du CGCT) ; prendre des participations dans le capital de sociétés de capital investissement, de sociétés de financement régionales ou interrégionales, de sociétés d'économie mixte (nationales) et de sociétés ayant pour objet l'accélération du transfert de technologies (SATT) ».

Au-delà de ce cadre législatif et réglementaire, l'élaboration du SRDEII offre l'opportunité de renforcer les collaborations entre la Région et les métropoles au service de l'ensemble du territoire et du tissu économique régional. Les fonctions métropolitaines telles que la recherche et développement, l'innovation, l'enseignement supérieur et la formation constituent en effet des leviers de développement, de rayonnement et d'attractivité.

Ainsi, la Région Grand Est, l'Eurométropole de Strasbourg et la métropole du Grand Nancy ont engagé dans le cadre de l'élaboration du SRDEII un dialogue constructif de façon à articuler leurs actions.

Il s'en suivra également des échanges partenariaux avec Metz Métropole dont le nouveau statut de métropole entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018, après la date d'adoption du SRDEII. A l'instar du travail réalisé sur Strasbourg et sur Nancy le SRDEII s'enrichira d'un document dédié aux orientations applicables sur le territoire de la Métropole de Metz.

4.1. Orientations applicables sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

4.1.1. Préambule

La stratégie de développement économique, d'innovation et d'internationalisation du Grand Est se veut une offensive économique co-construite et co-pilotée avec les acteurs du monde économique et les partenaires de la Région que sont notamment les métropoles :

- pour faire de l'industrie et de la bio-économie deux piliers du Grand Est à vocation de champions européens ;
- pour une économie territorialisée, solidaire et en réseau ;
- pour un financement de l'économie volontariste, fluidifié et innovant ;
- pour une compétitivité plus forte à l'international qui prenne appui sur une « géographie à 360 ° » au cœur de l'Europe et sur une dynamique partenariale transfrontalière sans équivalent.

Les objectifs convergents de la Région Grand Est et de l'Eurométropole de Strasbourg au service de l'ambition économique et synergique du Grand Est et de sa capitale en sont un gage de réussite.

Les deux collectivités entendent porter ensemble un message fort pour accompagner le développement économique et la création d'emploi, porter avec l'ensemble des partenaires une stratégie partagée et offensive de marketing territorial sur les atouts en matière d'attractivité économique, industriels et issus de la recherche, lancer un signal fort à la jeunesse entreprenante en mobilisant les compétences et l'engagement des hommes et des femmes entrepreneurs, faire de l'écosystème de l'innovation un exemple à l'échelle du Grand Est, et être un territoire pilote pour l'Economie sociale et solidaire.

Les fiches actions du livret 2 du SRDEII seront déclinées sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg conformément aux principes et priorités mentionnés dans ce volet métropolitain.

4.1.2. S'appuyer sur les convergences entre la stratégie métropolitaine et les orientations du SRDEII

L'Eurométropole de Strasbourg s'est dotée en décembre 2015 d'un document stratégique – Strasbourg Eco 2030 – visant une nouvelle dynamique de création d'emplois, une réduction significative du niveau de chômage et un regain de son attractivité économique et affichant un objectif de création nette de l'ordre de 27 000 emplois à l'horizon 2030.

Cette stratégie est co-construite, partagée et mise en œuvre avec les acteurs du territoire ; la Région a contribué à son élaboration et participe à son comité de pilotage.

De la même manière, l'Eurométropole de Strasbourg a contribué par sa stratégie et par sa participation aux différentes instances de concertation à la définition des orientations du Schéma Régional de Développement économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

La Région Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg reconnaissent par le présent volet métropolitain la convergence de leurs orientations.

L'ambition du volet métropolitain du SRDEII est de renforcer les orientations régionales, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et en incitant à l'essaimage des savoir-faire d'excellence et des bonnes pratiques et à leurs mises en synergie. Ce rayonnement doit contribuer à créer, innover et expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour régénérer, diversifier et ancrer les activités économiques.

La convergence du SRDEII et de Strasbourg Eco 2030 s'articule dans le tableau suivant.

Orientations SRDEII	Stratégies opérationnelles SE2030
<p>1. Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les liens entre l'industrie, l'artisanat de production et les services - Développer un quartier d'affaires - Développer une plate-forme de services à forte valeur ajoutée - Accompagner les entreprises traditionnelles dans leur transition numérique et écologique
<p>2. Faire du Grand Est un territoire d'expérimentation des innovations sur des domaines de spécialisation partagés pour soutenir la croissance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une filière santé de dimension internationale : les technologies médicales avec l'ambition de faire du site des hospices civils un lieu de référence - Favoriser le montage de projets collaboratifs - Créer de la valeur économique par l'innovation sociale et l'économie créative - Développer une offre de lieux d'impulsion et de réseaux - Promouvoir l'entrepreneuriat
<p>3. Accompagner les entreprises à potentiel de croissance afin de doper la compétitivité économique et d'emploi du Grand Est</p>	<p>Favoriser l'émergence de startups</p>
<p>4. Faire du Grand Est une plaque tournante de l'économie transfrontalière, ainsi qu'une place attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers (IDE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des maillons à compléter dans les corridors ferroviaires européens - Le renforcement du Port autonome de Strasbourg - Une accélération des connexions aériennes à 360° - Travailler les maillons manquants pour un meilleur fonctionnement du réseau routier du transport de marchandises - Faire émerger le Campus européen - Développer des partenariats internationaux grâce à la dimension européenne de Strasbourg - Développer des services avancées utiles aux entreprises des 2 côtés de la frontière - Renforcer les partenariats avec l'Ortenau, notamment dans le domaine de l'emploi - Accompagner le déploiement d'infrastructures numériques - Renforcer le développement, la visibilité et l'animation des sites d'intérêt métropolitain: PAS, PII, QAI, Nextmed, Reichstett, ... - Coordonner les stratégies pour un développement de territoire homogène: immobilier tertiaire, urbanisme commercial, hôtels, zones d'activités, immobilier d'entreprises, infrastructures numériques - Marketing territorial de Strasbourg - Susciter des vocations, attirer et retenir des talents

<p>5. Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomérations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une offre de solution pour accompagner l'industrie au-delà des frontières <i>stricto sensu</i> de l'Eurométropole dans l'innovation et les transitions - Moderniser les équipements dédiés à l'organisation de manifestations professionnelles (PMC, PEX) et favoriser l'accueil de manifestations professionnelles nationales ou internationales dans le tourisme d'affaires - Accompagner les lieux et les dynamiques de partage et d'expérimentation - Développer les mobilités innovantes - Développer l'agriculture périurbaine et les circuits courts - Soutenir l'ESS - Soutenir l'artisanat, les commerces de proximité et les services aux habitants - Maintenir Strasbourg dans les destinations phares du tourisme urbain
<p>6. Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité et les partenariats au service de l'emploi, des compétences, des entreprises du Grand Est</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la connexion entre l'enseignement supérieur et les entreprises - Accompagner les entrepreneurs aux moments clés du cycle de vie des entreprises - Accompagner le développement de l'emploi au sein des filières d'avenir - Développer l'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville - Développer des solutions d'activité ("working first") pour les personnes les plus éloignées de l'emploi
<p>7. Faire du Grand Est un territoire attractif pour les entreprises en développement grâce à des solutions de financement innovantes</p>	<p>Trouver des financements qui viennent soutenir la démarche collective</p>

4.1.3. Réaffirmer les spécificités du territoire métropolitain et du rôle de l'Eurométropole de Strasbourg dans le Grand Est

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles en 2014 et la loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République en 2015 ont conféré à la Région la responsabilité de la définition des orientations et des aides au développement économique et aux Métropoles un rôle accru et spécifique aux côtés de la Région et dans la détermination d’une stratégie de développement économique à l’échelon métropolitain.

Le SRDEII est l'occasion de reconnaître et de valoriser les atouts spécifiques de l'Eurométropole de Strasbourg croisés avec les filières et leurs écosystèmes, qui contribuent au développement économique régional :

- Sa responsabilité particulière d'entraînement, de rayonnement et de solidarité territoriale en raison de son statut de capitale régionale et européenne ainsi que d'Eurométropole
- Sa situation de « carrefour européen » : avec son port, sa gare TGV, son accessibilité aérienne, au croisement logistique de corridors européens qui connectent son système urbain régional au reste du monde, et au cœur de réseaux immatériels, avec la présence des institutions européennes, de l'Université et de laboratoires de recherche d'excellence mondiale, des entreprises intégrées dans la chaîne de valeur internationale, de l'Allemagne mitoyenne, etc., - autant de ressources bénéfiques pour l'ensemble de l'économie et du système urbain régional.
- Sa qualité de centre d'excellence en matière d'innovation : l'innovation est désormais déterminante dans la genèse de la valeur ajoutée dans l'économie mondiale. La métropole strasbourgeoise dispose d'atouts-clés à cette fin à faire valoir dans le cadre du SRDEII :
 - une Université et une recherche internationalement reconnues ;
 - l'émergence de secteurs d'avenir comme les technologies médicales ;
 - des pôles de compétitivité qui favorisent le développement de projets collaboratifs de recherche et de développement : ce sont des partenaires essentiels dans les stratégies sur les technologies médicales (Alsace Biovalley), les mobilités innovantes (Pôle véhicule du futur), tout comme la transition écologique (Fibres Energivie, Hydreos) ;
 - une très grande diversité des secteurs d'activités qui permet une fertilisation croisée favorable aux idées, aux expérimentations, à la créativité pour accompagner les mutations de l'économie ;
 - un bassin d'emploi aux métiers variés qui facilitent l'émergence de compétences pointues et recherchées ;
 - une « marque de fabrique » qui place « l'humain au centre » du projet de l'Eurométropole, avec la prise en compte des enjeux du développement durable comme leviers de développement, au travers de la concertation, de l'économie collaborative et de la lutte contre les inégalités.
- Son rôle dans la cohésion économique et sociale et dans la dynamique territoriale de projet à l'échelle non seulement de l'aire urbaine de Strasbourg, mais également aux échelles transfrontalières, du pôle métropolitain avec les agglomérations de Colmar et de Mulhouse et des coopérations de villes à villes.

Le projet économique de la métropole s'appuie sur les singularités de son territoire :

- Une métropole d'influence européenne et rhénane ;
- Une métropole pour le développement des services et d'une industrie à forte valeur ajoutée ;
- Une métropole de la connaissance, de la compétence et de la créativité ;
- Une métropole des proximités : la qualité de vie au cœur d'une smart city.

et sur les fondamentaux économiques :

- Emploi et compétences
- Entrepreneuriat
- Innovation et nouvelles économies
- Equipements et infrastructures

4.1.4. Les principes du partenariat entre la Région et l'Eurométropole de Strasbourg

Le volet métropolitain du SRDEII formalise l'engagement de long terme du binôme Région - Eurométropole de Strasbourg à considérer le développement économique comme une priorité et une responsabilité collective. L'objectif est d'activer toutes les énergies du territoire pour retrouver une dynamique de créations d'emplois.

La démarche Strasbourg Eco 2030 est le cadre privilégié et territorialisé de coopération avec la Région et ses partenaires à partir de la mise en œuvre d'un certain nombre de priorités collectives pleinement cohérentes avec le SRDEII et régulièrement évaluées.

Le SRDEII, les changements d'échelles et de niveau de coopération qu'il induit, constituent précisément l'occasion de conférer une valeur ajoutée à ces spécificités territoriales et de décliner des axes stratégiques du SRDEII pertinents pour ce territoire, dans le cadre présent du partenariat avec la Région Grand Est qui a fait l'objet de délibérations concordantes par les assemblées de la Région et de l'Eurométropole Métropole le 28 avril 2017.

Ce partenariat repose sur les principes suivants :

- identifier les stratégies convergentes et le renforcement des coopérations autour d'objectifs concrets de déclinaison des axes stratégiques du SRDEII, d'expérimentation et de projets structurants emblématiques ;
- encourager la co-animation quand il y a lieu d'une démarche ou d'un projet (pouvant être lié à un co-financement) ;
- une gouvernance partagée au travers du « G 20 » du SRDEII qui s'accompagnera d'ambassadeurs économiques, et, territorialement, du Comité Stratégique de Strasbourg Eco2030 ;
- ... ainsi qu'une gouvernance dédiée dans le champ plus spécifique de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS du Grand Est alimentée par des pôles territoriaux dont le futur Pôle territorial ESS de l'Eurométropole de Strasbourg);
- conventionner dans le cadre d'un document d'application, le « Pacte Offensive Croissance Emploi », dans lequel les actions seront détaillées par projet et les clefs de financement précisées.

Le présent volet métropolitain ne vaut pas promesse d'engagements financiers.

4.1.5. Les déclinaisons opérationnelles du partenariat Région/ Eurométropole de Strasbourg

La Région et l'Eurométropole conviennent d'œuvrer, dans un même souci de coordination, de complémentarité et d'efficacité, aux priorités suivantes :

a. Partager les données et indicateurs pour assurer une veille économique commune au sein de l'outil Big Data Grand-Est

La Région et l'Eurométropole échangent à intervalles réguliers sur les évolutions, mutations, signaux faibles et anticipations à une échelle y compris transfrontalière en lien avec l'OREF, l'INSEE, l'URSSAF, l'ADEUS, le SIGRS, la CCI etc.

b. Renforcer les coopérations en matière :

✓ **visibilité à l'international de l'Eurométropole de Strasbourg et de maintien de son statut de capitale européenne**

par rapport aux autres métropoles et à « 360 degrés » avec Kehl et l'Eurodistrict *Ortenaukreis* : il s'agit en particulier d'engager deux actions propres à ce territoire bi- (voire tri-national dans le cadre du pôle métropolitain avec l'Allemagne et la Suisse) :

- dans le domaine du trilinguisme d'affaire ;
- des grands salons et événements (à raison d'1 à 2 événements par an co-promus) ;
- et des mobilités durables (fret et salariés) comme facteur de compétitivité économique et d'innovation, en s'appuyant sur la dynamique eurométropolitaine en matière de smart city que ce soit en matière de mobilités innovantes (plateforme de mobilité, stratégie kic mobility, rationalisation de la logistique portuaire et capillaire ...), de réseau numérique, et également d'usages (applications ...), en lien avec les laboratoires de recherche, le pôle véhicule du futur, des start-ups etc.

✓ **structuration et essaimage de l'écosystème de l'innovation :**

- en capitalisant sur le rôle de **centre d'excellence en matière d'innovation** de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- en créant des **synergies interterritoriales** inter-métropoles (exemple de l'économie créative avec Nancy et Metz ou de la French Tech avec Colmar et Mulhouse au niveau du pôle métropolitain) ;
- se traduisant par une participation renforcée de l'Eurométropole de Strasbourg à la **gouvernance des acteurs de l'innovation** ;
- en renforçant la **dynamique French Tech Alsace**, à la fois dans l'amélioration des financements des startups et d'émergences, mais également au travers d'un lobbying ciblé afin d'asseoir la French Tech Alsace au niveau national et international, en particulier au travers du secrétariat national du réseau thématique Santé ;
- en développant des **partenariats internationaux** grâce à la dimension européenne de Strasbourg pour renforcer l'écosystème local d'innovation (Montréal, Boston, Berlin...)

Cette approche devra s'accompagner d'opérations ou d'actions spécifiques visant à faire profiter cette dynamique à l'ensemble du territoire, au travers, en particulier d'une plus grande mobilisation des entreprises hors Eurométropole comme partenaires des porteurs de projets collaboratifs, ou encore en favorisant l'incubation de startups issues de projets d'entreprises leaders du territoire hors Eurométropole (exemple de SOCOMEC, FM Logistics ...)

- ✓ **lobbying commun sur des dossiers stratégiques** auprès des instances nationales et des institutions européennes ;
- ✓ **déploiement de l'Industrie du Futur**, en assurant sur le territoire métropolitain une action concertée avec l'Eurométropole de Strasbourg : sensibilisation et détection de dossiers susceptibles de bénéficier du plan régional, en lien avec les équipes de la Région Grand Est.

c. Diffuser les innovations dans les entreprises et le territoire, en s'appuyant en particulier sur l'écosystème de l'innovation et sur la dynamique d'économie sociale et solidaire pour conduire des projets collaboratifs

- ✓ en accompagnant les **actions de sensibilisation** aux transitions numérique et écologique menées auprès des entreprises de secteurs traditionnels par des actions de mise en relation inter filière au travers d'événements ou par des dispositifs innovants favorisant l'émergence de nouvelles solutions (hackathon, startup week-end, tango & scan ...). L'ensemble de cette chaîne de valeur devra être accompagné d'un dispositif d'évaluation précis qui permettra de s'assurer de l'impact concret de ces actions sur l'émergence de projets du territoire ;
- ✓ en **s'appuyant sur les acteurs de l'économie sociale et solidaire pour promouvoir l'innovation sociale** (exemples : laboratoire des partenariats d'Alsace Active et projet Startup de Territoire) et sur les entreprises créatives pour générer de la valeur économique ;
- ✓ en **s'appuyant sur les projets collaboratifs** dédiés à l'emploi, à l'entrepreneuriat, et à l'innovation sociale, comme le Kaléidoscope et Couffignal pensés en complémentarité et en cohérence ;
- ✓ en affichant un **haut-lieu emblématique de l'entrepreneuriat innovant pour les jeunes entreprises** : la Région et l'Eurométropole de Strasbourg portent ensemble un message fort sur l'accueil des jeunes entrepreneurs, la création et la croissance des start-ups, l'accélération de projets matures (au moyen de leurs politiques jeunesse, des incubateurs, de dispositifs ...) ;
- ✓ en soutenant ensemble les démarches et événements favorisant l'apprentissage des entrepreneurs par leurs pairs et la densification des connexions entre les entrepreneurs et les opérateurs à leur service ;
- ✓ en répondant ensemble à des appels à projet (tels que l'AMI de l'AFE « Initiatives structurantes pour l'entrepreneuriat dans les territoires fragiles »).

d. Proposer aux entreprises une offre territoriale d'accompagnement lisible, efficace et coordonnée

Il s'agit de renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité et les partenariats au service de l'emploi, des compétences, des entreprises du Grand Est **au travers d'une déclinaison locale et d'un partenariat autour de l'offre de service territoriale** (en lien avec l'orientation 6 du SRDEII).

Les sujets retenus sont l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises, l'accompagnement des PME à fort potentiel de croissance et l'accélération des start-ups et la transmission en lien avec les chambres consulaires seront précisés dans le Pacte Offensive Croissance Emploi.

Sur chacun de ces sujets, une méthode partagée est proposée et consiste en :

- l'animation de réseau d'acteurs, pour favoriser la fluidité et la transversalité, (temps de rencontre, formations communes, temps de présentation ...)
- un travail de promotion et de lisibilité de cette offre pour les publics cibles, en s'appuyant sur des outils numériques permettant à chaque acteur de s'informer et de se positionner en responsabilité ;
- une systématisation de l'évaluation de l'offre permettant son adaptation permanente.

La Région et l'Eurométropole de Strasbourg co-animent ainsi une offre de service territorial en réseau, en particulier en matière de création/reprise d'entreprises, avec l'objectif de réussir, la mise en place d'un réseau d'accompagnateurs identifiés, au professionnalisme reconnu (« *front office* »).

En appui, la Région et l'Eurométropole veillent à la montée en compétence du territoire. L'EMS a vocation à contribuer activement aux travaux conduits dans le cadre du CRDFOP et du comité territorial des compétences qui en découle.

La Région valorise avec l'Eurométropole de Strasbourg le travail commun dans le cadre du Service Public de l'Emploi de Proximité, avec l'appui de l'OREF Grand Est.

En matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, avec à la fois un travail sur les métiers en tension et sur les métiers de demain, les travaux produits dans le groupe GPEC pourront contribuer à nourrir l'élaboration du nouveau programme régional de formation. Ils favoriseront le partage d'expertise, le développement des compétences numériques et le déploiement de la clause environnementale et innovante dans les marchés publics.

e. S'inscrire dans une dynamique transfrontalière renforcée

La Région et l'Eurométropole de Strasbourg contribuent à faire du Grand Est une « plaque tournante de l'économie transfrontalière, ainsi qu'une place attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers (IDE) » (en lien avec l'orientation 4 du SRDEII), au travers :

- d'une démarche spécifique en termes d'emploi qui s'appuie sur les programmes INTERREG tels que « Réussir sans frontière » et « Emploi à 360 » ;

- d'une offre de service sur-mesure lors d'opérations spécifiques de recrutement en nombre (exemple de Zalando), en prenant particulièrement en compte les enjeux de mobilité transfrontalière ;
- du développement sur l'Eurométropole des services avancés utiles aux entreprises des deux côtés de la frontière et de la valorisation de cette offre auprès d'entreprises et de porteurs de projets allemands (favoriser l'incubation de projets de startups allemandes, partage de la démarche d'écologie industrielle en lien avec l'orientation 1 du SRDEII...);
- de la recherche d'une harmonisation juridique et administrative des territoires transfrontaliers ;
- d'engagements sur la stratégie de coopération des ports rhénans en favorisant les partages d'information ;
- du soutien au projet de Campus Européen ;
- de la promotion de sites d'intérêt métropolitain à l'attention de la cible des investisseurs et des entreprises allemands ;
- du déploiement de la stratégie de dynamisation de l'écosystème d'innovation dans le domaine des mobilités dans un contexte franco-allemand et européen (Institut européen des mobilités, KIC, ISU).

4.1.6. Aides directes aux entreprises que l'EMS souhaite mettre en œuvre

L'EMS souhaite mettre en œuvre des aides à l'attention des entreprises, notamment en faveur de l'innovation et de la transition numérique et énergétique. Celles-ci seront définies dans le cadre du Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE), de même que les relations avec la Région concernant leur mise en œuvre (contractualisation).

4.2. Orientations applicables sur le territoire du Grand Nancy

4.2.1. Place et rôle de la Métropole du Grand Nancy au sein de la Région Grand Est

Comptant 12 312 établissements et 137 772 emplois¹⁰, le Grand Nancy est le premier territoire intercommunal de l'ancien territoire régional de Lorraine (16,3 % de l'emploi régional) en termes d'activité économique. 63 % des emplois relèvent du secteur privé (7 720 établissements employant 89 630 salariés). Enfin, le poids des cadres de fonctions métropolitaines est également caractéristique puisqu'il représente 10 % du total des emplois.

Le poids de **l'économie tertiaire** est substantiel dans la mesure où il représente 87 % des emplois et 85 % des établissements. Cette donnée caractérise le territoire de l'agglomération. Elle repose essentiellement sur le poids des services¹¹ (50 % de l'emploi), du commerce (37 %) et du secteur des administrations publiques, de la défense, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale (13 %).

L'économie présentielle¹² représente, quant à elle, 75 % des emplois de l'agglomération. L'économie non présentielle a connu un recul en termes d'emplois au cours de la dernière décennie (32 % des emplois contre 37 % en 1999).

L'industrie représente quant à elle 8 920 emplois, soit 7,2 % de l'emploi de l'agglomération. Très diversifiée et sans identité marquée, elle comporte plusieurs fleurons tels que Fives Nordon, Novacarb, Eclatec, BASF, Best Foods ALSA, Saint-Hubert, CINI, Permal...

L'agglomération est un territoire propice pour **l'innovation**. Elle concentre 30 % des emplois de l'innovation (conception, recherche) de l'ancien territoire régional de Lorraine. De plus, 75% des publications scientifiques et techniques lorraines émanent de laboratoires situés au sein du Grand Nancy. Il s'agit donc d'un élément d'attractivité pour l'Université, mais également pour le territoire.

Les secteurs matériaux-procédés-énergie, technologies de l'information, et de la communication et santé, caractérisés par des capacités de recherche et de développement importantes, sont stratégiques pour le territoire.

Le Grand Nancy est **le deuxième pôle universitaire du Grand Est** avec 47 000 étudiants et plus de 4 000 enseignants chercheurs. Les effectifs étudiants sont en augmentation régulière depuis deux années. A ce titre, la présence de formations innovantes, notamment celles des nombreuses écoles d'ingénieurs, de l'école de management et des écoles nationales d'architecture et d'art et de design constitue un atout.

¹⁰ Données INSEE issues de « Chiffres clés : EPCI de la Communauté urbaine du Grand Nancy »

¹¹ Transport, hébergement et restauration ; informatique et communication, activités financières et assurance ; activités immobilières ; activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien et autres activités de services

¹² Economie présentielle définie ici comme regroupant tous les services dont ont besoin les grands nancéiens pour se nourrir, se vêtir, se divertir, entretenir leur habitat

De même, les ressources scientifiques, technologiques et en recherche clinique, pour certaines uniques en Europe, voire au monde, sont des bases fortes pour un développement partagé avec les entreprises. Les actions entreprises pour amplifier la valorisation économique de la recherche, favoriser l'entrepreneuriat et le repreneuriat étudiant doivent être confortées et poursuivies. Enfin, les efforts engagés pour contribuer à l'innovation des entreprises, élargir les partenariats industriels et attirer des laboratoires privés doivent également être poursuivis et déployés dans le cadre d'une stratégie partagée avec les partenaires des territoires.

La Métropole Grand Nancéenne possède une place spécifique au sein de l'écosystème économique régional du Grand Est. En effet :

- **Au sein du Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain, conurbation de plus de 1,2 millions d'habitants**, la Métropole contribue par son poids et son organisation économique, au maillage territorial et à un équilibre régional entre à l'Est, la Métropole de Strasbourg et le pôle métropolitain alsacien, et à l'Ouest, Reims et les autres agglomérations de Champagne-Ardenne. Ces trois espaces qui constituent des « portes d'entrée » sur le Grand Est et participent à son attractivité.
- **Au sein du Sud Meurthe-et-Moselle et du Sud Lorraine**, la Métropole contribue à l'attraction et au rayonnement de ces espaces territoriaux par la mise à disposition de fonctions métropolitaines à valoriser auprès des entreprises du Grand Est : prestations intellectuelles (tertiaire supérieur péri industriel), capacités de conception et de recherche – développement et innovation, formation, commerce interentreprises, culture et loisirs...
- Si elle est caractérisée par une faible présence de l'industrie, elle dispose de tous les atouts pour inverser cette tendance, notamment **au sein de l'espace constitué de son Aire Urbaine**, qui comporte de nombreuses entreprises industrielles performantes (Solvay, Delipapier, Novacarb, Dupont Médical, ...) et de renommée mondiale (PAM Saint Gobain, Daum, Baccarat) et ainsi s'inscrire dans une réelle dynamique de « réindustrialisation ».

4.2.2. Convergence de la stratégie métropolitaine et des orientations du SRDEII

La Métropole du Grand Nancy a adopté sa stratégie de développement économique le 18 décembre 2015. Au travers de cette dernière, elle affiche l'ambition de s'affirmer en tant que **Métropole entrepreneurante, innovante, compétitive et solidaire**.

- **Entrepreneurante**, en facilitant et en valorisant les initiatives entrepreneuriales et la prise de risque notamment par des dispositifs d'accompagnement accessibles, flexibles et performants ;
- **Innovante**, en stimulant et en favorisant l'innovation, y compris dans le cadre de ses politiques publiques et de ses projets ;
- **Compétitive**, en renforçant son rayonnement et son attractivité ;
- **Solidaire**, en veillant à un développement équilibré de son territoire, en favorisant l'insertion et en contribuant à la cohésion sociale par une économie dynamique.

Elle a fait le choix de décliner son action autour de quatre priorités stratégiques :

- **Axe 1 : Développer un écosystème propice pour les entreprises**
 - Une Métropole favorisant la création d'entreprises
 - Une Métropole facilitant l'implantation et le développement d'entreprises
- **Axe 2 : Développer et valoriser les filières stratégiques du territoire**
 - Conforter les secteurs d'activités historiques et accompagner leur mutation : commerce/logistique, banque/finance/droit, construction et tourisme d'affaires
 - Initier et accompagne la structuration de filières d'avenir à fort potentiel : matériaux, procédés et énergie ; économie numérique ; santé/ingénierie de la santé ; et les industries créatives et cultures
- **Axe 3 : Favoriser l'innovation**
- **Axe 4 : Développer et conforter les réseaux d'entreprises**

Le tableau ci-dessous présente la mise en cohérence des axes stratégiques de la stratégie métropolitaine ainsi que de ces grands projets, au regard des orientations du SRDEII de la Région Grand Est.

Orientations du SRDEII (adoptées par le Conseil Régional les 15 et 16 décembre 2016)	Axes stratégiques de la stratégie métropolitaine de développement économique (adoptés par le Grand Nancy le 18 décembre 2015)	Projets du Grand Nancy issus de la stratégie métropolitaine de développement économique (complétés dans le cadre de la contribution au SRDEII du Grand Nancy et adoptés le 9 décembre 2016)
Orientation 1 – Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bio-économie	Axe 2 : développer et valoriser les filières stratégiques du territoire	Structurer l'animation des filières et clusters (amorçage de l'animation et soutien aux projets collaboratifs) Accompagner la transition énergétique et numérique des entreprises
Orientation 2 – Faire du Grand Est un territoire d'expérimentation des innovations sur des domaines de spécialisation partagés pour soutenir la croissance	Axe 2 : développer un écosystème propice pour les entreprises Axe 3 : favoriser l'innovation	Développer les services d'accompagnement spécifiques (accélérateur, hôtel à projets dédiés à la santé) Mettre en œuvre le plan d'actions LORnTECH (y compris thématiques Fintech et IoT manufacturing) Mettre en place et animer un club de l'innovation Refonder le Technopôle et créer une SEM de Technopôle et structurer le système local d'innovation Organiser un processus/dispositif d'expérimentation au sein du territoire pour faciliter et accompagner l'innovation Développer les équipements de R&D

		<p>Valoriser l'offre des laboratoires, plateformes technologiques et de R&D, centres de ressources au service du développement des entreprises de la région</p> <p>Développer le potentiel de créativité dans le cadre de la Villa ARTEM</p>
<p>Orientation 3 – Accompagner les entreprises à fort potentiel de croissance afin de doper la compétitivité économique et l'emploi du Grand Est</p>	<p>Axe 2 : développer un écosystème propice pour les entreprises</p> <p>Axe 4 : développer et conforter les réseaux territoriaux d'entreprises</p>	<p>Développer le bureau d'accueil des entreprises</p> <p>Adapter les dispositifs d'aide</p> <p>Animer et valoriser les réseaux territoriaux d'entreprises</p> <p>Développer les projets mutualisés entre ATP¹³ (association- territoire – projet)</p> <p>Conforter l'accompagnement financier des ATP et les moyens mutualisés d'animation</p>
<p>Orientation 4 – Faire du Grand Est une plaque tournante de l'économie transfrontalière, ainsi qu'une place attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers</p>	<p>Axe 2 : développer un écosystème propice pour les entreprises</p>	<p>Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial</p>
<p>Orientation 5 – Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomérations</p>	<p>Axe 1 : une Métropole favorisant la création d'entreprise</p> <p>Axe 2 : développer un écosystème propice pour les entreprises</p>	<p>Inciter et accompagner la création d'entreprises et d'activités dans les quartiers politique de la ville</p> <p>Articuler l'offre de services à la création d'entreprise (plateforme d'accompagnement)</p> <p>Développer une action partenariale en matière de reprise d'entreprises</p> <p>Définir un programme de requalification des zones d'activité</p> <p>Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement commercial</p>

¹³ La démarche ATP (1 Association, 1 Territoire, 1 Projet) conduite avec la Métropole du Grand Nancy vise à favoriser le dialogue entre collectivités et entreprises d'une zone d'activité.

Orientation 6 – Renforcer l’efficacité, la responsabilité, la proximité de l’action publique et des partenariats, au service de l’emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est	Axe 1 : une Métropole favorisant la création d’entreprise Axe 2 : développer un écosystème propice pour les entreprises	Développer le bureau d’accueil des entreprises Conforter les missions de la Maison de l’Emploi (plateforme territoriale RH et compétences) Mettre en place une agence de développement économique métropolitaine
Orientation 7 – Faire du Grand Est un territoire attractif pour les entreprises en développement recherchant des solutions de financement innovantes	Axe 2 : développer un écosystème propice pour les entreprises	Adapter les dispositifs d’aide Adapter les outils de financement de l’amorçage et de l’accélération

L’ensemble des axes de la stratégie métropolitaine s’inscrit sans conteste au sein des priorités économiques régionales et des orientations stratégiques du SRDEII du Grand Est.

4.2.3. Principes du partenariat entre la Région et la Métropole du Grand Nancy

Les lois MAPTAM (modernisation de l’action publique territoriale et d’affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014 et NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 ont confié à la Métropole un rôle accru en matière de développement économique.

Ainsi, contrairement aux autres EPCI, la Métropole peut notamment, sans qu’une intervention préalable de la Région ne soit nécessaire, verser des subventions à des organismes ayant pour objet exclusif de participer à la création ou à la reprise d’entreprise (article L. 15117 du CGCT) ; prendre des participations dans le capital de sociétés de capital investissement, de sociétés de financement interrégionales ou propres à chaque région, de sociétés d’économie mixte et de sociétés ayant pour objet l’accélération du transfert de technologies.

Enfin, la loi prévoit également que les orientations du SRDEII concernant le territoire de la Métropole doivent être élaborées et adoptées conjointement avec la Région. Par cette disposition, la loi a affirmé la complémentarité du couple Région / Métropole.

De par la loi, le volet métropolitain du SRDEII constitue l’opportunité d’affirmer le rôle et l’implication de la Métropole du Grand Nancy en matière de développement et d’attractivité économiques. A ce titre la Métropole a transmis sa **contribution au SRDEII à la Région Grand Est le 9 décembre 2016**. Cette dernière a été élaborée à partir de la stratégie de développement économique de la Métropole.

Sur cette base, la Région Grand Est et la Métropole du Grand Nancy conviennent de collaborer sur le long terme pour renforcer les fondamentaux économiques du territoire métropolitain et de son aire urbaine au service de l'économie régionale. Après avoir constaté la convergence des orientations stratégiques, le présent volet métropolitain du SRDEII définit le cadre de ce partenariat qui repose sur les principes suivants :

- Une coopération renforcée autour des orientations stratégiques du SRDEII qui nécessitent une déclinaison spécifique sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy ;
- Une animation commune de démarches et actions s'inscrivant dans ces orientations et de projets susceptibles de faire l'objet d'un co-financement ;
- L'application d'un principe de complémentarité et de proximité lorsque l'efficacité de l'action ou de la démarche initiée le recommande, dans le cadre du partenariat ;
- Une gouvernance renouvelée et partagée ;
- La co-construction d'un « Pacte Offensive Croissance » entre la Région et la Métropole visant à décliner de façon opérationnelle le présent volet et les actions et projets en découlant, y compris leur clef de financement le cas échéant.

Il est par ailleurs précisé que le présent volet métropolitain, qui constitue un cadre stratégique partagé ne vaut pas promesse ou engagement financiers.

4.2.4. Les orientations stratégiques objet d'une déclinaison spécifique dans le cadre du partenariat entre la Région Grand Est et la Métropole du Grand Nancy

Après avoir constaté la convergence des orientations stratégiques du SRDEII et de la stratégie de développement économique de la Métropole, il est entendu que les enjeux du territoire métropolitain et de son écosystème imposent d'identifier les axes nécessitant une déclinaison spécifique.

Ainsi, au travers du volet métropolitain la Région et la Métropole conviennent que les priorités suivantes feront l'objet d'une synergie d'action approfondie :

Priorité 1 : organiser et co-animer une veille économique commune au sein de l'outil Big Data Grand Est

L'engagement et l'adaptation des actions en matière de développement économique imposent une capacité de réaction en corrélation avec les cycles économiques et la vie des entreprises. Il importe donc de placer la Région et la Métropole en situation d'anticipation offensive ou défensive par l'organisation d'une veille économique continue.

La Région et la Métropole échangeront dans le cadre d'une périodicité adaptée sur les indicateurs, signaux, évolutions et mutations susceptibles d'impacter le territoire, une filière, un domaine technologique clé, ...

A cette fin, la Région et la Métropole pourront s'appuyer sur les observatoires, données statistiques et savoir-faire de l'OREF, de l'INSEE, de l'URSSAF, du réseau de CCI, de l'agence de développement économique métropolitaine Scalen (ex ADUAN), ... Le cas échéant, la Région et la Métropole conviennent de pouvoir commander la réalisation d'études spécifiques.

Priorité 2 : favoriser la compétitivité des entreprises par l'innovation

L'innovation est la source majeure de compétitivité des entreprises quelle que soit leur taille. Cet enjeu est par ailleurs essentiel pour les PME et TPE qui sont rarement structurées pour engager des programmes d'innovation. Enfin, l'innovation est devenue la base essentielle de la capacité d'expansion de l'appareil industriel. Il s'agit donc d'un levier incontournable pour engager une action visant à réindustrialiser l'économie régionale. De part ses fonctions métropolitaines, le Grand Nancy doit avoir un effet d'entraînement. A ce titre, la Région définira avec la Métropole les modalités de leur contractualisation dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte Métropolitain d'Innovation Etat Métropole dont le champ d'application porte sur « l'écosystème d'innovation par l'ingénierie systémique »

La Région et la Métropole du Grand Nancy conviennent d'agir conjointement en vue de :

- favoriser le renforcement des domaines d'excellence scientifique et technologique permettant au territoire d'assumer ses fonctions métropolitaines de formation, recherche, innovation et transfert de technologie (matériaux-procédés-énergie, technologies de l'information et de la communication, santé-ingénierie de la santé, art technologie et management) ;
- maintenir l'effort d'équipement des laboratoires, plateformes, centres de ressources et de renforcement des équipes de recherche ;
- structurer et densifier l'écosystème d'innovation métropolitain, en synergie avec l'écosystème régional, en privilégiant une animation de proximité de cet écosystème et une ingénierie de l'innovation à même d'apporter une réponse adaptée aux enjeux locaux et de décupler l'émergence de jeunes entreprises innovantes (au sein d'espaces favorisant la créativité par exemple) et de projets d'innovation, notamment collaboratifs. Cette collaboration pourra se concrétiser en particulier dans le cadre de la démarche de refondation du Technopôle Henri Poincaré, en lien avec l'ensemble des outils du Conseil Régional ;
- déployer un dispositif et un processus (ingénierie et financement) favorisant l'expérimentation ;
- conforter le projet LORnTECH et la métropole French Tech en favorisant le déploiement de l'offre de services adossée visant en particulier à faciliter l'émergence et l'accélération de start-ups et à accompagner la densification de l'écosystème de la Fintech et de l'IoT manufacturing ;
- collaborer activement à l'élaboration et à la promotion de projets constitués sur la Métropole, et contribuant à renforcer l'écosystème régional, dans le cadre de réponses à des appels à projets et à manifestation d'intérêts nationaux et européens tels que le PIA 3.

Priorité 3 : structurer et développer filières

La Région et la Métropole du Grand Nancy entendent faire converger leurs actions pour structurer et développer des filières compétitives tant à l'échelle nationale qu'internationale. Ainsi, la Région Grand Est initiera des démarches (animation, coordination, mise en place de dispositifs spécifiques d'accompagnement et de financement) visant à consolider et structurer les socles économiques du Grand Est que sont la bioéconomie et l'industrie, et se coordonnera avec la Métropole du Grand Nancy dans ce cadre pour assurer :

- l'animation des composantes locales des filières d'intérêt régional (Santé-ingénierie de la santé, numérique, matériaux-procédés-énergie, industrie culturelle et créative) ;

SRDEII Région Grand Est

- le développement des domaines d'activité stratégiques que constituent en particulier la cybersécurité et le secteur banque-finances (intégrant la Fintech) dans la perspective d'en faire des filières d'intérêt régional ;
- de l'intégration des composantes universitaires et de recherche et des entreprises du territoire pouvant prendre une part active au développement de la bioéconomie.

Priorité 4 : renforcer la performance du tissu économique

La Région et la Métropole mobiliseront conjointement leurs moyens financiers et opérationnels pour contribuer à ce renforcement. Il s'agira en particulier de définir les modalités de déploiement des dispositifs régionaux sur le territoire métropolitain (industrie du futur, croissance et transition numérique des entreprises, croissance des PME, internationalisation des entreprises...) et des modalités d'intervention de la Métropole (portage de la détection des entreprises en lien avec les services de la Région, capacité de co-financement lorsque celui-ci présentera un intérêt particulier et engendrera un effet de levier,...).

Priorité 5 : promouvoir et développer l'entrepreneuriat

La Région et la Métropole partagent l'importance de mettre en place une organisation partenariale nouvelle au service de la création et de la reprise d'entreprise en impliquant l'ensemble des acteurs. Cette offre se doit d'être plus lisible, accessible et d'intégrer le développement de nouvelles modalités d'accompagnement (couveuses, coopératives d'activités, living labs, accélérateurs.) et d'hébergement.

En effet, la Région Grand Est se voit déléguer la gestion du dispositif NACRE par l'Etat à compter du 1^{er} Janvier 2017, pour une coordination à l'échelon régional. Celle-ci tiendra compte des spécificités territoriales et de la compétence la Métropole qui, en concertation avec la Région, organisera et animera au sein de son territoire une offre de services et immobilière et un parcours immobilier complet dédié aux entrepreneurs. La Région mobilisera ses financements en la matière en tenant compte de cette organisation.

Une action spécifique dédiée à la reprise d'entreprises est également prévue à l'échelle régionale dans le cadre du présent schéma.

Priorité 6 : développer les compétences et l'emploi

Le développement et l'adaptation des compétences constituent des leviers importants pour les entreprises. Les questions liées à la formation et au développement des compétences feront l'objet de l'élaboration d'une stratégie dédiée dans le cadre du futur CPRDFOP, à laquelle la Métropole du Grand Nancy sera pleinement associée.

Toutefois, la Région et la Métropole entendent collaborer dans le cadre d'une coordination territoriale renforcée, en lien avec les services de l'Etat, notamment dans le cadre du Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP). Celui-ci s'appuiera sur la mise en œuvre de démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale et de la mise en place d'une plateforme Ressources Humaines.

Priorité 7 : organiser une ingénierie du développement

Au regard des orientations stratégiques du SRDEII, la Région Grand Est et la Métropole du Grand Nancy entendent compléter leurs moyens d'intervention en matière de développement économique par le déploiement d'une capacité d'ingénierie au service des territoires et des entreprises.

Cette capacité d'ingénierie sera développée conjointement par la métropole et la région, dans le cadre de leurs outils propres et notamment de l'agence de développement économique Scalen, dans un premier temps, au sein de son territoire, et dans la perspective en cours d'une mutualisation à l'échelle du Sud Meurthe et Moselle. Elle sera constituée de façon à être complémentaire avec l'action et les moyens que la Région envisage de mettre en place en matière d'attractivité et de prospection de projets.

Cette agence de développement économique, portée par l'association Scalen (ex ADUAN), contribuera également activement à la structuration d'une plateforme de compétences et de moyens à l'échelle du Sud Lorraine en étroite synergie politique et technique avec les collectivités territoriales concernées et le Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain.

4.2.5. Aides directes aux entreprises que le Grand Nancy souhaite mettre en œuvre

Le Grand Nancy envisage de mettre en œuvre des aides aux entreprises, notamment en faveur de l'amorçage, l'innovation et de la transition numérique et énergétique. Celles-ci seront définies dans le cadre du Pacte Offensive Croissance Emploi ainsi que les relations avec la Région concernant leur mise en œuvre.

4.2.6. Mise en place d'une gouvernance renouvelée et partagée de l'action économique

La Région Grand Est entend pleinement assumer sa responsabilité dans les champs du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation, en assurant la cohérence d'intervention des acteurs (éviter les doublons, renforcer la lisibilité), pour s'affirmer comme un leader de l'action économique et ainsi « faire région » en mettant tous les acteurs en réseau afin de créer une véritable synergie.

Pour ce faire, la Région compte s'appuyer sur une nouvelle gouvernance économique avec la mise en place de douze agences territoriales implantées sur les bassins de vie et travaille à un renforcement et à une mutualisation des capacités d'ingénierie de projets dans tous les territoires.

Elle entend ainsi mettre en place nouvelles instances de gouvernance : G20 de l'économie régionale, Conseil des entreprises (conseil des 100).

Elle sollicite également la Métropole du Grand Nancy, partenaire incontournable, pour contribuer aux grands projets économiques régionaux. La concomitance des démarches stratégiques initiées par la Métropole et la Région offre en effet l'opportunité de poser les fondements d'une gouvernance renouvelée de l'action économique.

Du côté du Grand Nancy, la mise en place d'un Conseil Métropolitain de l'Economie, rassemblera les principaux acteurs compétents (Métropole, établissements consulaires, Université de Lorraine...), en lien avec les partenaires publiques de l'aire métropolitaine. Ainsi, il concrétisera une démarche partenariale devenue indispensable dans la cadre du projet métropolitain. La Région, à travers ses élus et ses équipes implantées dans l'agence territoriale sont conviés à y tenir place.

Les modalités d'intervention quant à la déclinaison opérationnelle ainsi qu'à la gouvernance partagée de l'action économique feront l'objet d'une convention détaillée au travers d'un pacte offensive croissance emploi avec la Région Grand Est.

Les fiches actions du livret 2 du SRDEII seront déclinées sur le territoire du Grand Nancy conformément aux principes et priorités mentionnés dans ce volet métropolitain.

4.3. Orientations applicables sur le territoire de la future métropole de Metz

La loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain prévoit dans son article 41 la transformation de l'agglomération de Metz en métropole, au même titre que 6 nouvelles autres agglomérations candidates, de manière à assurer un maillage territorial adapté aux besoins locaux et porteur de nouvelles synergies entre territoires et avec les Régions.

Metz Métropole aura vocation, en vertu du statut de métropole, de valoriser les fonctions économiques métropolitaines et ses réseaux de transport et de développer les ressources universitaires, de recherche et d'innovation. Elle assurera également la promotion internationale du territoire.

Une fois la volonté des 44 communes membres actée, la transformation de la communauté d'agglomération de Metz en métropole est envisagée au 1^{er} janvier 2018 sur décision du Conseil d'Etat.

Le calendrier d'élaboration du projet de SRDEII de la Région Grand Est n'a pas permis d'inclure un volet métropolitain avant la date de son adoption. Les dispositions d'application du SRDEII sur le territoire de Metz seront abordées en temps voulu, dans l'objectif de fixer les conditions d'un partenariat contractuel constructif et porteur entre la Région Grand Est et Metz Métropole.

5 Orientations applicables aux EPCI du Grand Est (hors métropoles)

5.1 Le cadre légal en vigueur

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n° 2015-991 du 7 août 2015 a modifié les domaines et modalités d'intervention des collectivités locales : elle a confié à la Région la pleine responsabilité, sur son territoire, de la « définition des orientations en matière de développement économique » au travers d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) tel que défini dans l'article L 4251-12 : le SRDEII détermine ces orientations et organise, sur le territoire régional, la complémentarité des actions menées par la Région en matière d'aides aux entreprises avec celles des collectivités territoriales et de leurs groupements.

En vertu de l'article 1511-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la Région est seule compétente pour définir les aides directes et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région.

Les actes des collectivités territoriales et de leurs groupements en matière d'aides aux entreprises doivent être compatibles avec les orientations définies dans le SRDEII, en vertu de l'article L 4251-17 du CGCT. L'article L 4251-18 du même code prévoit que « la mise en œuvre du SRDEII peut faire l'objet de conventions entre la Région et un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre compétents ».

Dans des domaines limitativement énumérés où l'intervention préalable de la Région est nécessaire, les communes et les EPCI à fiscalité propre **peuvent intervenir en complément de la Région dans le cadre d'une convention signée avec celle-ci**. Ainsi, en vertu de l'article L1511-2 du CGCT, ils ont la possibilité, en complément de la Région, de participer au financement des aides ou régimes d'aides en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques mis en place par la Région, ainsi qu'au financement des aides aux entreprises en difficulté décidées par la Région.

Les communes et les EPCI à fiscalité propre pourront également mobiliser des subventions au bénéfice d'organismes ayant pour objet exclusif de participer à la création ou à la reprise d'entreprises (les métropoles peuvent le faire sans conventionnement avec la Région). Ils pourront enfin, toujours en complément de la Région et par voie de convention, prendre des participations dans le capital de sociétés de capital investissement, de société de financement inter-régionales ou propres à chaque région, de sociétés d'économie mixte (nationales) et de société ayant pour objet l'accélération du transfert de technologies (SATT) ; de souscrire des parts dans un fonds commun de placement à risques à vocation régionale ou interrégionale ayant pour objet d'apporter des fonds propres à des entreprises, ou encore de participer financièrement à la mise en œuvre d'un fonds d'investissement de proximité défini à l'article L 214-30 du code monétaire et financier.

Dans le respect du SRDEII, les communes et EPCI à fiscalité propre disposent désormais de **la compétence exclusive pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles**. Toutefois, par convention, il leur est possible de déléguer au département la compétence d'octroi de tout ou partie de ces aides, ainsi que de solliciter la Région pour un co-financement selon les dispositions du L 1511-3 du CGCT. La Région peut alors décider d'intervenir en la matière par délibération, après accord avec l'EPCI qui l'a sollicitée et dans les conditions fixées par convention avec celui-ci.

Enfin, les communes et les EPCI **conservent la capacité d'intervenir sans intervention préalable de la Région pour octroyer des aides spécifiques** dans les conditions respectives fixées par le CGCT en matière de : professionnels de santé dans l'objectif de favoriser l'accès aux soins en zones déficitaires, exploitants de salles de spectacle cinématographique, création ou maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural ou dans une commune comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville, lorsque l'initiative privée est défaillante ou insuffisante, garanties d'emprunts contractés par des personnes morales de droit privé, participation au capital des sociétés de garantie ou constitution de fonds de garantie auprès d'un établissement de crédit.

5.2 Les modalités de collaboration et les objectifs partagés par les EPCI (hors métropoles) et la Région Grand Est

Les modalités de collaboration avec les EPCI sont définies dans le respect des dispositions du cadre légal en vigueur rappelé ci-dessus et détaillé dans « l'Instruction du Gouvernement relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements » en date du 22 décembre 2015. **Les EPCI sont des partenaires privilégiés de la Région pour le développement économique.**

Afin **d'assurer une parfaite complémentarité et de créer des synergies** entre les actions de la Région et celles des EPCI à fiscalité propre, la Région souhaite proposer à ses partenaires volontaires, à chaque échelle de territoire pertinente, **un Pacte Offensive Croissance Emploi**. Celui-ci doit permettre de :

- décliner les axes stratégiques du SRDEII au plus proche des territoires ;
- accompagner les projets structurants d'entreprise dans les territoires ;
- coordonner les actions entre tous les acteurs au plus proche des spécificités territoriales;
- expliciter les actions des EPCI en matière de développement économique avec la Région.

Les Pactes Offensive Croissance Emploi seront **conclus de préférence avec un groupement d'EPCI**. Ils feront l'objet d'un porter à connaissance et d'une concertation sur les territoires dès l'adoption du présent Schéma.

6 Partenariat avec les départements

6.1 Rappel du cadre légal en vigueur

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 modifie les domaines et modalités d'intervention des départements. Ces derniers ne sont plus compétents en matière d'interventions économiques de droit commun (abrogation de l'article L.3231-2 du CGCT).

En particulier, le Département ne peut plus intervenir dans les domaines suivants : la participation au financement des aides et régimes d'aides mis en place par la Région en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques, la définition d'un régime d'aides et la mise en œuvre avec l'accord de la Région, les aides en faveur d'entreprises en difficulté, la participation au capital de sociétés de garantie. Le Département ne peut plus verser de subventions aux organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprises.

Le Département ne peut pas recevoir délégation de la Région en matière d'aides aux entreprises.

L'action du Département est recentrée sur certaines catégories d'interventions limitativement énumérées. Il conserve seulement des compétences pour intervenir sur des objets spécifiques s'inscrivant dans le cadre de la solidarité territoriale.

Ainsi, au titre de la solidarité territoriale, l'intervention du Département a désormais vocation à s'inscrire en complément de l'action des communes ou des EPCI. Le Département garde la possibilité de contribuer au financement de projets d'investissement des communes ou de leurs groupements, *i.e.* dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements, à leur demande, pour autant que cette contribution n'ait pas pour effet d'apporter indirectement une aide à une entreprise. Il garde la possibilité de participer aux aides au maintien des services en milieu rural en complément des actions et aides mises en place par les communes ou leurs groupements. Le Département ne peut plus aider directement une entreprise : toutefois, *lorsque l'initiative privée est défailante ou absente*, le Département peut contribuer au financement d'*investissement* en faveur des entreprises de services marchands *nécessaires aux besoins de la population en milieu rural*, dont la *maîtrise d'ouvrage est assurée par des communes ou EPCI à fiscalité propre* et à la demande de ceux-ci (article L. 111-10 de la loi NOTRe).

Par ailleurs, par dérogation au droit commun, l'article L 3231-1-2 du CGCT introduit par l'article 94 de la loi NOTRe permet au Département de participer au financement d'aides accordées par la Région en faveur d'organisations de producteurs et d'entreprises exerçant une activité de production, commercialisation et transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche, en complément de la Région et par convention avec celle-ci. Ces aides du département sous la seule forme de la subvention ont pour strict objet de permettre à ces organisations et à ces entreprises d'acquérir, de moderniser ou d'améliorer l'équipement nécessaire à la production, à la transformation, au stockage ou à la commercialisation de leurs produits, ou de mettre en œuvre des mesures en faveur de l'environnement. Ces aides s'inscrivent dans un programme de développement rural et régional ou dans un régime d'aides existant au sens du droit européen, notifié ou exempté de notification.

L'aide destinée à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé dans les zones déficitaires est maintenue, à titre de compétence partagée.

De même, en matière cinématographique, conformément à l'article L. 3232-4 du CGCT, le département conserve la possibilité, après avis du conseil municipal de la commune où est située l'entreprise concernée, d'attribuer des subventions à des entreprises existantes ayant pour objet l'exploitation de salles de spectacle cinématographique. Ces subventions ne peuvent être attribuées qu'aux établissements qui, quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 7 500 entrées ou qui font l'objet d'un classement art et essai. Par ailleurs, le Département peut aider à la création et à la production audiovisuelle et cinématographique si la finalité est de soutenir une œuvre artistique, et sous réserve que ces aides n'aient pas pour but la création et l'extension d'activités économiques.

La compétence du Département en matière d'aide à l'équipement rural est maintenue, mais il n'est plus autorisé à accorder des aides aux entreprises.

Le Département perd la compétence de plein droit en matière d'aides à l'immobilier d'entreprise. Toutefois, il a la possibilité de recevoir délégation de communes ou de leurs groupements de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier par voie de convention.

Les possibilités du Département d'intervenir en matière de garanties d'emprunt en faveur des personnes privées ont été restreintes et sont limitativement énumérées à l'article L. 3231-4 du CGCT.

Enfin, les Départements n'ont plus compétence pour prendre des participations dans des sociétés de garantie.

6.2 Le partenariat entre la Région et les Départements dans le cadre du SRDEII :

Les Départements sont des acteurs-clés des solidarités territoriales et de la proximité des territoires, des EPCI et de leurs habitants.

Dans le respect des dispositions légales rappelées ci-dessus et dans le cadre du SRDEII, ils ont à ce titre toute leur place aux côtés de la Région, des EPCI et du monde économique dans les réflexions et les actions en lien, en particulier, avec la remise à l'emploi des bénéficiaires du RSA, les réponses aux besoins spécifiques des personnes en perte d'autonomie (personnes âgées, en situation de handicap), les projets de silver economy ou d'économie sociale et solidaire, le déploiement du très haut débit et des usages du numérique, les actions en matière d'efficacité énergétique et de recours aux énergies renouvelables, ou encore la valorisation touristique des territoires en lien avec des politiques d'attractivité territoriale.

7 Information aux régions limitrophes

Conformément à l'article L. 4251-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (Loi NOTRe), le projet de SRDEII fera l'objet d'une communication pour information aux collectivités territoriales des régions limitrophes du Grand Est (Hauts de France, Île de France, Bourgogne-Franche-Comté).

8 Glossaire

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AFOM	Analyse Atout Faiblesse Opportunité Menace
BP	Business Plan
Bpifrance	Banque Publique d'Investissement
BIM	Modélisation des données dans le secteur du bâtiment
CAE	Coopérative d'Activités et d'Emploi
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CEA	Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives
CESER	Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIC	Crédit Industriel et Commercial
CM	Crédit Mutuel
CMA	Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
COSME	EU programme for the Competitiveness of Enterprises and SMEs
COT	Contrat d'Objectif Territorial
CPRDFOP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d'Orientation Professionnelles
CRESS	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
CRITT	Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie
CRT	Centre de Ressources Technologiques
EIT	Ecologie Industrielle Territoriale
EM	Ecole de Management
ENA	Ecole Nationale d'Administration
ENR	Energies Renouvelables
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ESC	Ecole Supérieure de Commerce
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ETI	Entreprises de Taille Intermédiaire
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
GEI	Fonds Génération Entrepreneur Investisseur
IDE	Investissements Directs Etrangers
IDF	Ile de France
INRIA	Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique
INSERM	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
LGV	Ligne à Grande Vitesse
MOOC	Massive Open Online Course
NACRE	Nouvel Accompagnement à la Création ou la Reprise d'Entreprise
PFT	Plate-Forme Technologique
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie

PRIE	Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises
PTCE	Pôles Territoriaux de Coopération Economique
SATT	Société d'Accélération du Transfert de Technologies
SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCOP	Société Coopérative et Participative
SDTAN	Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
SDUN	Schéma Départemental des Usages Numériques
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRDEII	Schéma de Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation
SRI	Schéma Régional d'Innovation
TER	Train Express Régional
TGV	Train à Grande Vitesse
TPE	Très Petite Entreprise

SRDEII Région Grand Est

Livret 2 – Déclinaison opérationnelle du SRDEII Grand Est : fiches-actions, modalités de mise en oeuvre et logique d'intervention auprès des entreprises



Orientation /objectif du SRDEII	Intitulé de la Fiche action	Page
1.1	Accompagner les entreprises pour devenir des entreprises 4.0	4
1.1	Conforter et amplifier le plan régional en faveur de l'industrie du futur	6
1.1	Lancer le plan régional en faveur de l'artisanat de demain	9
1.1	Lancer le plan régional en faveur de la ferme du futur	11
1.2	Soutenir les filières stratégiques structurantes	13
1.2	Consolider les initiatives en faveur de la bioéconomie en un plan régional	17
1.3	Soutenir les démarches de production et de consommation d'énergies renouvelables dans le cadre de la transition énergétique	20
1.3	Soutenir et déployer l'écologie industrielle territoriale (EIT)	22
2.2	Préparer l'intermodalité de demain et favoriser les mobilités durables innovantes	25
2.3	Favoriser l'accueil, l'émergence et la croissance des start-ups	27
3.1	Lancer le programme Accélérateur Grand Est	29
3.2	Lancer GRAND EST EXPORT, l'accompagnement sur mesure des entreprises du Grand Est pour les doper à l'export	31
4.2	Mettre en œuvre une stratégie partagée d'attractivité du Grand Est	34
5.1	Mettre en place les Pactes Offensive Croissance Emploi	36
5.2	Etre offensif sur la création et la reprise d'entreprise	39
5.3	Lancer le pacte artisanat	42
5.3	Lancer GRAND EST DIGITAL, le plan régional de croissance numérique du Grand Est	44
5.4	Coopérer pour Innover	46
6.1	Mettre en place une nouvelle gouvernance économique et de l'innovation régionale partagée	48
6.1	Créer GRAND EST BIG DATA, l'outil de veille et d'aide à la décision du Grand Est	50
6.2	Réorganiser et coordonner l'action publique en mettant en réseau les acteurs du développement économique du territoire régional	52
6.2	Structurer l'écosystème de l'innovation	55
6.2	Appuyer le partenariat avec les agences de développement économique	57

6.3	Expérimenter pour devenir un territoire innovant : vers une commande publique innovante et la mise en place d'expérimentations Grand'esteurs	59
7.1	Cibler les aides directes aux entreprises	61
7.2	Créer une offre de fonds régionaux adaptés aux phases de développement des entreprises du Grand Est	63
	Logique d'intervention auprès des entreprises	65
	Glossaire	70

Ce livret contient la description des 26 actions les plus structurantes, qui seront prioritairement engagées en application du SRDEII et leurs modalités de mise en œuvre. Il expose également la logique d'intervention financière présidant à l'adoption des nouveaux régimes d'aide

Orientation du SRDEII	Orientation 1 : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie
Objectif du SRDEII	Objectifs 1.1 : Accompagner les entreprises dans leur transformation numérique et l'évolution de leurs process et de leurs outils (Plan Industrie du Futur, Ferme du Futur et Artisanat de demain)
Action	Accompagner les entreprises pour devenir des entreprises 4.0.
Responsable de l'action	Région Grand Est.
Calendrier de l'action	C'est une action qui a pour vocation à se déployer de façon importante sur 2017-2021 pour créer une dynamique d'entraînement régional à l'échelle du Grand Est. Un point d'étape sera alors réalisé à cette échéance pour revisiter le cas échéant les objectifs.
Partenaires-clés à mobiliser	Etat, consulaires, agence d'innovation, pôles de compétitivité, grappes et clusters, centres de ressources technologiques (CRT), sociétés d'accélération et de transfert de technologie (SATT), Universités, écoles d'ingénieurs, entreprises, notamment celles du réseau French Tech représenté par French Tech Alsace, Lor'n'tech, Reims Tech et Nogenttech
Bénéficiaires finaux de l'action	Les bénéficiaires principaux sont les entreprises (industrielles, artisanales, du secteur agricole).
Contexte d'intervention	Le Grand Est comme l'ensemble du pays doit s'engager dans la quatrième révolution industrielle qui après la 1 ^{ère} révolution, mue par la vapeur, la seconde, liée à l'électricité, la troisième caractérisée par l'électronique et la robotique, exige de tous les acteurs économiques d'intégrer les évolutions technologiques de la connectivité et du big data. Tous les secteurs sont ou seront concernés par cette révolution ; c'est encore plus vrai dans ce qui sera la 1 ^{ère} région de France couverte par le Très Haut Débit.
Objectifs de l'action	Le plan régional vise à accompagner de façon différenciée, selon leurs maturités respectives, l'industrie, l'artisanat et le secteur agricole pour intégrer ces technologies de connectivité, de digitalisation, d'internet des objets, de big data ou encore de cybersécurité en devenant par là même plus agiles et plus économes dans leurs consommations de ressources. Il vise également, en saisissant les opportunités offertes par le Programme des Investissements d'Avenir (PIA) à préparer les emplois de demain en réfléchissant aux formations initiales ou continues à mettre en œuvre pour accompagner cette transition. Agilité, connectivité, économie des ressources mais également métiers d'avenir sont donc les maîtres mots de cette réflexion dite entreprises 4.0. Celle-ci se décline opérationnellement à travers trois premières fiches action concernant spécifiquement l'industrie (Industrie du futur), l'artisanat (Artisanat de demain) et le secteur agricole (Ferme du futur).

Description de l'action	<p>Cet accompagnement repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une gouvernance dédiée organisée et présidée par la Région pour mobiliser les acteurs économiques et de la formation et permettre le partage d'expériences et aussi les synergies ; • Une équipe technique dédiée pour animer en particulier les différentes communautés d'entreprises qui pourraient en ressortir et faire vivre la démarche sur les territoires ; • Un accompagnement des entreprises en termes d'ingénierie (diagnostics, recommandations) et des outils de financement dédiés aux investissements nécessaires à l'entrée dans le 4.0 (préférentiellement de type appels à manifestation d'intérêt) ; • Une réflexion permanente en matière d'innovation pour que les technologies relatives à la digitalisation, à l'internet des objets, au big data, à la cybersécurité ...susceptibles de pouvoir se développer dans le Grand Est se développent en effet dans le Grand Est et soient mises à profit de l'évolution des entreprises de la région. <p>Il s'agira notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuivre la cartographie des entreprises régionales (identification et caractérisation) appelées « offreurs de solutions » (start-ups, PME, ETI, CRT) susceptibles d'offrir des solutions aux entreprises industrielles, artisanales, agricoles engagées dans un processus 4.0 ; - de mettre en relation de ces offreurs avec les entreprises qui en ont besoin et la facilitation de leur accès au marché ; - d'animer une communauté des offreurs de solutions intégrant les CRT ; - d'accompagner les développements de l'innovation des offreurs de solution. <ul style="list-style-type: none"> • Une réflexion sur les métiers : <ul style="list-style-type: none"> - Anticipation de l'évolution des métiers et des compétences en travaillant avec les fédérations (nationales, régionales, en lien avec la stratégie régionale de formation et le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) ; - Mise en place d'un Institut des métiers de demain ; - Emergence d'une ou plusieurs formations innovantes et professionnalisantes sur les métiers du numérique (type codage) suite à appel à manifestation d'intérêt en lien avec les politiques de la Région ;
Sources de financement mobilisables	Région Grand Est Fonds structurels européens Agences de l'eau ADEME
Indicateurs de suivi	<p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises engagées dans la démarche annuellement ; • Nombre d'innovations développées en lien avec les technologies sous-jacentes de la 4^{ème} révolution industrielle (digitalisation des process, internet des objets, big data, cybersécurité,...)

Orientation du SRDEII	Orientation 1 : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie
Objectif du SRDEII	Objectifs 1.1 : Accompagner les entreprises dans leur transformation numérique et l'évolution de leurs process et de leurs outils (Plan Industrie du Futur, Ferme du Futur et Artisanat de demain)
Action	Conforter et amplifier le plan régional en faveur de l'industrie du futur
Responsable de l'action	Région Grand Est.
Calendrier de l'action	<p>Face aux enjeux de la quatrième révolution industrielle, la Région Grand Est a décidé, lors de sa séance plénière du 25 janvier 2016, de déployer l'industrie du futur sur son territoire. Dans ce cadre, elle a pris l'initiative d'un plan régional en faveur de l'amélioration de la performance industrielle des entreprises de production, alliant performance économique, mieux-être au travail des salariés et respect de l'environnement.</p> <p>Ce plan a déjà permis l'engagement de près d'une centaine de diagnostics sur les 15 premiers mois. Il s'est également traduit par la constitution de communautés de leaders et l'identification des offreurs de solutions régionaux dont certains ont été spécifiquement accompagnés à l'occasion du salon mondial de l'industrie de Hanovre (2016 et 2017).</p> <p>Il doit être poursuivi et amplifié notamment en proposant des actions aux établissements de taille intermédiaire (ETI) et aux grandes entreprises. Ces actions pourraient être déployées dès le dernier trimestre 2017.</p> <p>Il s'intègre complètement dans l'engagement régional à accompagner les entreprises à devenir des entreprises 4.0 face aux mutations technologiques actuelles et à venir.</p> <p>Un point d'étape sera réalisé en 2019 pour revisiter le cas échéant les objectifs.</p>
Partenaires-clés à mobiliser	CCI Grand Est, Alliance Industrie du Futur, agence d'innovation, pôles de compétitivité, grappes, clusters, Métropoles, Agglomérations, CRT, SATTs, Universités, Ecoles d'ingénieurs, Entreprises...
Bénéficiaires finaux de l'action	Toute entreprise industrielle implantée dans le Grand Est, désireuse d'être plus compétitive en s'engageant dans une démarche d'industrie du futur
Contexte d'intervention	L'industrie représente 19% de la valeur ajoutée du territoire du grand Est, 2^{ème} région industrielle française (hors Ile de France). Dans un contexte économique en profonde mutation, les entreprises doivent intégrer les nouvelles technologies issues de la quatrième révolution industrielle et les méthodes de production, tout en optimisant les ressources énergétiques et en repensant la place de l'homme au sein de leur organisation.

Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les entreprises dans la transformation de leurs modèles d'affaires, de leurs organisations, de leurs modes de conception et de commercialisation dans les 4 cibles que sont la performance de l'outil de production (agilité), l'utilisation des nouvelles technologies (intelligence numérique et connectivité), l'excellence environnementale (sobriété), et la valorisation de l'Homme ; • Accélérer la compétitivité des PME et des ETI, les aider à conquérir de nouveaux marchés et à créer de l'emploi; • Etendre la démarche aux ETI et aux grands groupes.
Description de l'action	<p>Le plan régional industrie du futur du Grand Est repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une gouvernance dédiée (Région / institutionnels / entreprises) pour le piloter. La communauté des leaders est placée sous le haut patronage et le parrainage de chefs d'entreprises ; • Une équipe technique dédiée (celle qui s'occupe globalement du plan entreprises 4.0) ; • Un accompagnement des entreprises en termes d'ingénierie (diagnostics, recommandations) ouvert aux ETI et aux grandes entreprises en particulier dans le cadre de leurs recherches dites expérimentales et des outils de financement dédiés aux investissements nécessaires à l'entrée dans le 4.0 (préférentiellement sous forme d'appels à manifestation d'intérêt industrie du futur). Seront notamment soutenus les fabricants de machines dans leur accès au « double numérique » en lien envisagé avec le CETIM et GIMELEC ; • Un accompagnement concret annuel de 100 à 150 PME porteuses au travers de la réalisation de diagnostics complets portant sur 4 axes stratégiques : la performance de l'outil de production, l'utilisation de nouvelles technologies, l'excellence environnementale, la valorisation de l'homme. Il sera étendu aux ETI et aux grandes entreprises avec un objectif de 20 diagnostics annuels les concernant ; • Une réflexion permanente en matière d'innovation (en lien avec les enjeux globaux du plan entreprises 4.0 ; cf. fiche dédiée) ; • Une réflexion sur les métiers (en lien avec les enjeux globaux du plan entreprises 4.0 ; cf. fiche dédiée) ; • Un volet "marketing" (Communauté des leaders, label pour l'engagement d'une entreprise dans le plan régional industrie du futur à connecter avec le label national de « Vitrine d'industrie du futur, Prix du meilleur projet d'entreprise régionale du plan industrie du futur) ; • Une stratégie événementielle (Etats généraux de l'Industrie dont l'industrie du Futur, un salon régional à rayonnement international,...). <p>Modalités concrètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le développement de la communauté des leaders « industrie du futur », regroupant les chefs d'entreprises du territoire ayant engagé leur entreprise dans une démarche « industrie du futur ». L'objectif de cette communauté est d'échanger sur les principaux enjeux liés à l'industrie du futur, de s'enrichir mutuellement, et d'apporter un mentorat aux PME qui souhaitent croître dans le cadre de l'industrie du futur ;

	<ul style="list-style-type: none"> • le lancement d'une communauté d'offreurs de solutions ; • le lancement d'un Business Act « industrie du futur », véritable outil de mise en relation des entreprises avec l'écosystème « Industrie du Futur », au travers, notamment, de la réalisation d'un portail internet dédié. Il s'agit plus précisément de : <ul style="list-style-type: none"> - Créer les conditions d'un partenariat efficace et coordonné avec l'écosystème en définissant précisément les attributions de chacun, à chaque moment du projet de développement de l'entreprise, en fonction de sa maturité et de ses besoins ; - Organiser l'information dispensée aux entreprises du territoire Grand Est et favoriser l'identification et la mise en relation avec les offreurs de solutions dans un modèle gagnant-gagnant entre l'entreprise qui utilise une technologie en développement et celle qui la développe ; - Valoriser le potentiel industriel de la Région Grand Est en en faisant la promotion via la participation à des salons, la constitution de rencontres et d'échanges, l'identification au travers de communautés constituées ... ; - Recentrer la diversité des actions économiques locales « industrie du Futur » autour du leadership régional, autorité compétente en matière de développement économique régional. • le développement de partenariats transfrontaliers : il s'agit dans un premier temps de : <ul style="list-style-type: none"> - Cartographier les acteurs des secteurs industriels (leaders, PME, Start-up), scientifiques et institutionnels en lien avec la thématique industrie 4.0 - Créer et animer un réseau transfrontalier d'entreprises en lien avec la dynamique « Industrie du Futur »
Sources de financement mobilisables	Région Grand Est Fonds structurels européens CCI Grand Est Agences de l'eau ADEME
Indicateurs de suivi	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 à 150 diagnostics annuels auprès des PME • 20 diagnostics annuels auprès d'ETI et de grandes entreprises <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres organisées avec la communauté des offreurs de solutions • Réalisation d'un panorama global du déploiement de l'Industrie du Futur au sein des entreprises du territoire Grand Est

Orientation du SRDEII	Orientation 1 : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie
Objectif du SRDEII	Objectif 1.1 : Accompagner les entreprises dans leur transformation numérique et l'évolution de leurs process et de leurs outils (Plan Industrie du Futur, Ferme du Futur et Artisanat de demain)
Fiche action	Lancer le plan régional en faveur de l'artisanat de demain
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	<p>Le plan régional dédié à l'artisanat de demain s'articule comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancement au cours du 2ème semestre 2017 du 1^{er} AMI « Artisanat de demain Grand-Est » (détails dans la fiche action dédiée spécifiquement à l'artisanat); • Accompagnement spécifique d'entreprises artisanales susceptibles de devenir des entreprises 4.0 dans le cadre du plan régional des entreprises 4.0 (entreprises identifiées à travers l'accompagnement des entreprises - diagnostics). <p>Un point d'étape sera réalisé à l'issue du 1^{er} appel à manifestation d'intérêt</p>
Partenaires-clés à mobiliser	Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Grand Est Organisations professionnelles de l'artisanat
Bénéficiaires finaux de l'action	Entreprises artisanales des territoires ruraux et urbains du Grand Est
Contexte d'intervention	<p>Les entreprises artisanales sont en moyenne moins nombreuses dans le Grand Est que dans les autres régions métropolitaines (152 entreprises artisanales pour 10 000 habitants dans le Grand Est contre 175 en métropole) mais elles génèrent davantage de valeur ajoutée (10,7% de la valeur ajoutée de l'artisanat en France alors qu'elles représentent 7,5% des entreprises artisanales du pays).</p> <p>La production artisanale a une importance particulière dans le Grand Est, constituant un atout en matière de visibilité et d'attractivité. La région est en effet reconnue nationalement et internationalement pour ses savoir-faire d'excellence dans les domaines de la cristallerie, du bois-ameublement-décoration, du textile et de la pierre.</p> <p>Dans un contexte économique en mutation, les entreprises artisanales sont confrontées à plusieurs enjeux d'une amélioration de la performance « artisanale », d'une augmentation des transmissions d'entreprise et d'un rayonnement plus large des secteurs d'excellence.</p> <p>Pour répondre à l'ensemble de ces enjeux et en déclinaison du plan régional entreprises 4.0. les entreprises artisanales pourront bénéficier de diagnostics, d'accompagnement financier dédié et des offres issues des offreurs des solutions. Leurs réflexions contribueront également à celles sur les métiers de demain.</p>

Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les entreprises dans la transformation de leurs modèles d'affaires, de leurs organisations, de leurs modes de conception et de commercialisation dans les 4 cibles que sont la performance de l'outil de production (agilité), l'utilisation des nouvelles technologies (intelligence numérique et connectivité), l'excellence environnementale (sobriété), et la valorisation de l'Homme ; • Accélérer la compétitivité des entreprises artisanales en modernisant leur outil de production, notamment sur le volet de la digitalisation.
Description de l'action	<p>Le plan régional en faveur de l'artisanat de demain repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une gouvernance dédiée (conventionnement cadre avec la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Grand Est) pour le piloter ; • Une équipe technique dédiée (celle qui s'occupe globalement du plan entreprises 4.0) ; • Un accompagnement des entreprises en termes d'ingénierie (diagnostics, recommandations) et des outils de financement dédiés aux investissements nécessaires à l'entrée dans le 4.0. L'appel à manifestation d'intérêt en faveur de l'artisanat de demain visera la modernisation de l'appareil productif et notamment leur digitalisation ; • Une réflexion permanente en matière d'innovation (en lien avec les enjeux globaux du plan entreprises 4.0 ; cf. fiche dédiée). • Une réflexion sur les métiers (en lien avec les enjeux globaux du plan entreprises 4.0 ; cf. fiche dédiée).

Orientation du SRDEII	Orientation 1 : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie
Objectif du SRDEII	Objectif 1.1 : Accompagner les entreprises dans leur transformation numérique et l'évolution de leurs process et de leurs outils (Plan Industrie du Futur, Ferme du Futur et Artisanat de demain)
Fiche action	Lancer le plan régional en faveur de la ferme du futur
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	2017-2020 : élaboration et mise en œuvre du plan régional en faveur de la Ferme du Futur
Partenaires-clés à mobiliser	Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) Grand Est Pôle de compétitivité Industrie Agro-Ressources (IAR) Association Agroressources Bioéconomie Demain (ARBD) Interprofessions Organisations professionnelles agricoles et viticoles Coopératives et négociants Etat (DRAAF)
Bénéficiaires finaux de l'action	Exploitants agricoles et viticoles de la région Grand Est
Contexte d'intervention	<p>L'agriculture et la viticulture représentent 7,7% de la valeur ajoutée du territoire du Grand Est, 2ème région agricole française. 49 000 exploitations agricoles et viticoles couvrent le Grand Est.</p> <p>La politique agricole de la Région vise à préparer l'agriculture de demain, en renforçant ce secteur économique majeur du territoire autour de 4 priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la compétitivité par la modernisation des exploitations agricoles aux entreprises de transformation et de valorisation ; • les marchés, avec un axe pour cibler le marché plus local des 5,5 millions de consommateurs de la région, et viser l'augmentation des parts de marché des productions agricoles et alimentaires du Grand Est ; • l'innovation, en tant qu'outil de développement et de progrès, en réponse aux enjeux environnementaux et climatiques. Le déploiement de solutions techniques alternatives qui allient protection de l'environnement et productivité est un axe majeur pour l'agriculture de demain. La diffusion de ces connaissances est également une voie vers les changements de pratiques ; • l'installation des jeunes en agriculture et en viticulture, et l'accompagnement aux créations d'activités. <p>Dans un contexte économique en profonde mutation et après une crise agricole 2016 sans précédent, les exploitations doivent intégrer les nouvelles technologies et méthodes de production, tout en optimisant les ressources (eau, sol, énergie...) et en repensant la place du producteur.</p> <p>Le plan régional en faveur de la ferme du futur est la déclinaison agricole du plan régional en faveur des entreprises 4.0. Il se diffusera largement dans les contrats d'objectifs de la Région avec chaque grande filière du Grand Est (élevage, viticulture, productions spécialisées, grandes cultures...).</p>

Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les exploitations agricoles et viticoles dans la transformation de leurs modèles de production, de leurs modes de transformation et de commercialisation ; • Encourager l'expérimentation de nouvelles solutions et le transfert de connaissances dans une optique d'amélioration de la compétitivité des exploitations et de résilience aux risques ; • Faciliter l'accès des exploitants agricoles et viticoles aux nouvelles solutions issues directement de la R&D&I (technologiques, organisationnelles, agronomiques, numériques...) ; • Structurer un écosystème favorable autour de la R&D&I de l'amont agricole et viticole, définir une stratégie régionale partagée et cohérente avec les S3 et les enjeux du secteur.
Description de l'action	<p>Le plan en faveur de la ferme du futur s'articule comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une gouvernance dédiée (Région / Chambre régionale d'agriculture Grand Est /ARBD/ entreprises) s'inscrivant dans la convention cadre avec la CRA Grand Est et l'association ARBD ; • Une équipe technique dédiée (celle qui s'occupe globalement du plan entreprises 4.0.) ; • Un accompagnement des entreprises en termes d'ingénierie (diagnostics, recommandations) selon la méthodologie du plan entreprises 4.0. Il concerne les projets des exploitations en lien avec l'agriculture connectée et l'agriculture performante. Les actions soutenues mettent l'accent sur la réalisation de diagnostics et l'accompagnement à leur mise en œuvre par des moyens de financements dédiés (préférentiellement d'appel à manifestation d'intérêt) que ce soit pour la réalisation d'expérimentations, d'investissements ou encore de transferts de connaissance ; • Un accompagnement concret annuel de 50 exploitations agricoles porteuses au travers de la réalisation de diagnostics complets portant sur 4 axes stratégiques : la performance de l'outil de production, l'utilisation de nouvelles technologies, l'excellence environnementale, la valorisation de l'homme ; • Une réflexion permanente en matière d'innovation (en lien avec les enjeux globaux du plan entreprises 4.0 ; cf. fiche dédiée). • Une réflexion sur les métiers (en lien avec les enjeux globaux du plan entreprises 4.0 ; cf. fiche dédiée) ; • Une stratégie de communication régionale et nationale du plan ferme du futur pour valoriser le potentiel agricole de la région Grand Est ; • Le plan en faveur de la ferme du futur sera déployé au sein des 4 comités de filière Grand Est.
Sources de financements mobilisables	Région Grand Est Fonds européens Etat (CASDAR ...), Agences de l'eau, ADEME
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif Ferme du Futur : 50 diagnostics dans les exploitations • Nombre d'exploitations / an engagées dans le plan ferme du futur • Nombres d'exploitants formés /an

Orientation du SRDEII	Orientation 1 : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie
Objectif du SRDEII	Objectif 1.2 : Miser sur les filières structurantes existantes et en émergence à fort potentiel d'innovation et d'emplois
Fiche action	Soutenir les filières stratégiques structurantes
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	A partir du 2 ^{ème} semestre 2017
Partenaires-clés à mobiliser	La CCI Grand Est, en lien avec les pôles de compétitivité, les grappes, les clusters, les Universités, les EPCI et Métropoles, les Départements, les entreprises
Bénéficiaires finaux de l'action	Entreprises, pôles de compétitivité, cluster, grappes, agence d'innovation
Contexte d'intervention	<p>Créatrices de valeur ajoutée sur le territoire, les filières représentent un potentiel important de développement et de différenciation à l'échelle de la nouvelle région Grand-Est qu'il convient de consolider en ayant une approche globale et sur-mesure s'appuyant sur l'écosystème régional de recherche, d'innovation, de formation et d'export.</p> <p>La Région Grand Est est prête à s'investir dans l'animation et l'accompagnement des acteurs locaux pour aider les entreprises à progresser ensemble pour gagner en compétitivité. Pour cela, il importe de jouer les synergies intra et inter filières en renforçant la logique de clustering et inter-clustering, et d'adapter l'accompagnement en fonction du degré de maturité de ces domaines d'excellence.</p> <p>Le Grand Est s'appuiera sur les domaines d'excellence suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les 2 filières stratégiques qui constituent « l'ADN » régional, à savoir l'Industrie et la Bio-économie (agro-transformation alimentaire dont la viticulture et non alimentaire, gestion de la ressource, carbone renouvelable) ; • Les 6 filières en lien avec les S3 et les pôles de compétitivité que sont : <ul style="list-style-type: none"> - les matériaux, procédés, technologies de production en lien avec l'industrie du futur (advanced manufacturing, fabrication d'équipements et de machines, matériaux fonctionnels, ...) ; - les agro-ressources ; - la santé incluant les biotechnologies, les technologies médicales, la e-santé, les matériaux pour la santé et la silver économie ; - le bâtiment durable ; - la mobilité durable, l'intermodalité, la logistique et les transports (y compris aéronautique et automobile) ; - l'eau (actions en faveur de l'amélioration durable de l'eau sous toutes ses formes).

	<ul style="list-style-type: none"> • De 8 à 10 filières d'intérêt régional, souvent émergentes ou peu structurées. Parmi ces filières à fort potentiel sont d'ores et déjà identifiés : le numérique (y compris la cybersécurité, l'industrie culturelle et créative, les objets connectés dans le cadre de la smart city, la smart agriculture), l'énergie (photovoltaïque, éolien, méthanisation, hydrogène, ...), la forge, la fonderie, l'architecture, le bois, ... <p><i>Nota bene :</i> une attention particulière sera portée à l'ensemble des impacts économiques des évolutions liées aux arbitrages nationaux concernant le domaine du nucléaire, en particulier en cas de prolongement de vie ou de démantèlement de centrales (montée en compétences et implication des sous-traitants locaux notamment ; lien avec la filière énergie).</p>
Objectifs de l'action	Le Grand Est engage une stratégie économique offensive en misant sur les filières d'excellence existantes et émergentes et sur leurs effets structurants sur le territoire en termes d'emplois, de valeur ajoutée et d'attractivité pour en faire les champions économiques européens de demain.
Description de l'action	<p>Selon les filières retenues, leur degré de maturité, leur dominante « innovation » (telles que les filières S3) ou « économique » (leur poids en nombre d'emplois et/ou de valeur ajoutée), des accompagnements différenciés de la Région seront mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Région veillera à instaurer un dialogue constructif avec ces filières ; - Le calendrier et les accompagnements seront adaptés à la maturité de chaque filière ; - La Région instruira, validera et évaluera la stratégie des filières, en cohérence et en synergie avec l'ensemble des politiques publiques régionales (développement économique, innovation, transition écologique et énergétique, formation et compétences...). <ul style="list-style-type: none"> • Pour les 2 filières stratégiques Industrie et Bio-économie : <ul style="list-style-type: none"> - Une équipe de la Région leur sera dédiée ; - La gouvernance des plans d'action sera partagée ; - De l'ingénierie et un financement régional seront dédiés ; - Des Etats généraux seront organisés avec l'ambition de gagner en visibilité et d'en faire des champions européens (2^{ème} semestre 2017 pour la Bioéconomie et 1^{er} semestre 2018 pour l'Industrie). Ces Etats généraux devront permettre de déployer la stratégie SRDEII et de diffuser les outils développés par la Région. - pour la filière INDUSTRIE, l'objectif sera d'ajuster si besoin les outils et de soutenir son accompagnement (cf. fiche relative au Plan régional en faveur de l'industrie du futur) - pour la BIOECONOMIE, qui ne dispose pas à ce stade de plan d'actions structuré et partagé à l'échelle du Grand Est, l'objectif sera de dialoguer sur les enjeux et de participer à la structuration et la construction de la filière (cf. fiche Structurer la Bioéconomie).

	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les 6 filières en lien avec les S3 et les filières matures, la Région veillera, en lien fort avec les Pôles de compétitivité et en adossement avec des plateformes, des démonstrateurs, des centres de transfert de technologie, à structurer avant une feuille de route régionale organisée autour des 4 thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - maintenir et consolider l'excellence scientifique ; - conforter la compétitivité des entreprises régionales ; - anticiper les <i>compétences en lien avec le défi 3 de la priorité 3 du CPRDFOP « Favoriser l'implication de l'entreprise dans les formations professionnelles »</i> ; - rendre attractif l'écosystème régional et le territoire Grand Est. • Pour les filières d'intérêt régional : <ul style="list-style-type: none"> - La Région engagera un dialogue constructif avec ces filières devant faire état, vis-à-vis des services de la Région et de l'Agence régionale d'innovation (dès lors qu'elles présentent une dimension innovante avérée) d'un minimum de dynamique collective. - La Région participera à la consolidation et à l'accompagnement des feuilles de route de ces filières en privilégiant leur adossement à des structures existantes. - Leur accompagnement dépendra de la capacité de ces dernières à se structurer, de la valeur ajoutée que l'acteur régional pourra leur apporter, de leur poids économique et de l'enjeu qu'elles représentent dans le tissu économique en matière de croissance économique et de développement durable. - Dans la phase de construction de la démarche de structuration, la Région veillera à déployer avec ces filières les dispositifs régionaux existants de manière optimale (tels que l'intervention en fonds propres, les AMI) et à identifier les projets structurants. L'Agence régionale d'innovation pourra être sollicitée si besoin. • Dans tous les cas, des accompagnements différenciés adaptés aux filières et au degré de maturité de leur démarche de structuration seront mis en œuvre, dont: <ul style="list-style-type: none"> - Animer sur le territoire régional (ex : comité de filières, appui d'ingénierie aux EPCI concernés par ces filières,...) ; - Mettre en place avec les partenaires de la Région, des systèmes de veilles et observatoires consolidés, véritables outils d'aide à la décision permettant d'anticiper les mutations (métiers, emplois, activités et marchés...) <i>en cohérence avec l'orientation 6 du présent schéma qui prévoit la création du GRAND EST BIG DATA</i> ;
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Impulser et soutenir les projets structurants, y compris les projets de recherche et d'innovation, et faciliter les expérimentations. Mobiliser les équipements et les équipes de recherche dans les champs des domaines et technologies clés indispensables pour la structuration. <i>Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 2 du présent schéma</i> ; - Organiser les filières de sous-traitance, dont la sous-traitance équitable, via la constitution de groupements et de coopérations interentreprises (entre les grandes entreprises et les PME sous-traitantes locales, notamment les entreprises de l'insertion par l'activité économique, les entreprises adaptées et du travail protégé) ; - Faciliter l'obtention de financements nationaux et européens (PIA et Horizon 2020) par l'appui au montage des dossiers de demande de financement. • Les démarches et projets inter-clusters et inter-filières à l'échelle du territoire régional seront encouragés : <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les pôles de compétitivité et les autres clusters sectoriels ; - Favoriser le rapprochement des pôles et des clusters, en prenant appui sur leurs complémentarités, mutualiser les ressources ; - Développer la connaissance réciproque des outils et des ressources des uns et des autres pour impulser des synergies et des coopérations entre les acteurs ; - Accompagner le rapprochement entre les acteurs d'une même filière, encourager les fertilisations croisées entre filières, entre clusters à l'échelle du territoire régional, national et transfrontalier ; - Créer une dynamique nouvelle via la mise en œuvre d'un nouveau mode d'animation des filières et inter-filières pour favoriser les échanges, le réseautage, et in fine favoriser l'émergence de projets, structures ou expérimentations ambitieuses.
Sources de financements mobilisables	Région FEDER EPCI Etat
Indicateurs de suivi	Résultats : Nombre de filières émergentes structurées en 5 ans Nombre de feuilles de route, de plans d'action partagés Nombre d'entreprises impliquées dans les filières

Orientation du SRDEII	Orientation 1 : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie
Objectifs du SRDEII	<p>Objectif 1.2 : Miser sur les filières structurantes existantes et en émergence à fort potentiel d'innovation et d'emplois</p> <p>Objectif 1.3 : Faire de la transition écologique et énergétique un levier de compétitivité et d'attractivité du territoire</p>
Fiche action	Consolider les initiatives en faveur de la bioéconomie en un plan régional
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	A partir du 2 ^{ème} semestre 2017
Partenaires-clés à mobiliser	Pôles de compétitivité, clusters, grappes, entreprises, organismes professionnels et interprofessionnels, consulaires, enseignement supérieur recherche, EPCI et Métropoles
Bénéficiaires finaux de l'action	Entreprises, dont les entreprises agricoles.
Contexte d'intervention	<p>La bioéconomie est destinée à créer les conditions d'un passage d'une économie fondée sur les ressources fossiles à une économie fondée sur la biomasse. Elle englobe l'ensemble des activités liées à la production, à l'utilisation et à la transformation de bioressources. Ces activités sont destinées à répondre de façon durable aux besoins alimentaires et à une partie des besoins matériels et énergétiques de la société et à lui fournir des services écosystémiques.</p> <p>La bioéconomie regroupe plusieurs activités et débouchés, en allant de l'amont vers l'aval :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La production de bioressources rassemble les productions des ressources végétales et animales. Elle regroupe les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de l'aquaculture et de la pêche ; • Les industries de transformation de ces bioressources : bioraffineries, agro-industries, chimie, papeterie etc. ; • Les marchés finaux : les produits biosourcés, la valorisation des déchets organiques, les bioénergies, l'agroalimentaire... <p>La bioéconomie est l'un des 6 grands défis sociétaux autour duquel est articulé le programme-cadre européen de recherche 2014-2020 (Horizon 2020). Le partenariat public-privé « Bio-Based Industries PPP » (BBI), doté de 3,7 Mds€ a également vu le jour afin de renforcer le développement et la compétitivité des industries biosourcées en Europe.</p>

	<p>La Région Grand Est dispose de plusieurs atouts pour être un acteur majeur de la bioéconomie en Europe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle est avec les Hauts de France, un des territoires du Pôle de Compétitivité à vocation mondiale IAR (Industries et Agro Ressources) ; • Avec plus de 3 Mha de terres consacrées à l'agriculture et 2 Mha de production forestière, le Grand Est dispose des ressources pour soutenir le développement de la bioéconomie sur son territoire. L'agriculture représente près de 5 Mds€ de valeur ajoutée pour la région ; • Elle peut s'appuyer sur de nombreuses PME, leaders sur leur marché comme start-up sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la bioéconomie, de la production agricole à la mise sur le marché de produits biosourcés ; • Avec plus de 110 000 emplois dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, la bioéconomie représente un secteur prépondérant dans le Grand Est. Elle contribue également au rétablissement de la balance commerciale, grâce à la valorisation d'agro-ressources locales ; • La région héberge des centres de recherche et de transfert technologique (INRA, CNRS, ARD, FRD, CRITT MDTs, Rittmo Agroenvironnement...), ainsi que des universités, grandes écoles et centres de formation (5 universités, écoles d'ingénieurs, AgroParistech, Centrale Paris, ENSAM...) assurant de manière coordonnée la formation aux compétences et métiers de la bioéconomie, ainsi que la R&D de produits et processus innovants valorisant les ressources renouvelables régionales. <p>Il est nécessaire d'avoir une vision globale regroupant l'ensemble des activités de production, d'approvisionnement et de transformation des bioressources, et de valorisation de produits en résultant. Cette structuration doit s'ouvrir à tous les acteurs concernés et permettre d'anticiper les actions à mettre en place pour garantir les enjeux communs qui seront identifiés (comme la durabilité liée à l'utilisation de la biomasse, la mise sur le marché de produits de la bioéconomie, l'accompagnement des acteurs vers une industrie biosourcée, performante et innovante ou encore le développement d'activités multidisciplinaires...).</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • La définition des enjeux partagés ; • L'identification des ambitions à moyen et long terme ; • L'élaboration de la feuille de route avec l'ensemble des acteurs et des réseaux d'acteurs concernés.
Description de l'action	<p>Dans un premier temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rassembler tous les acteurs concernés, afin de définir en commun un cadre de développement ambitieux et durable de la bioéconomie, cohérent avec les ressources du Grand Est et ses besoins.

	<p>- Définir un noyau dur d'acteurs ayant un effet d'entraînement auprès des autres réseaux ou secteurs. Parmi eux, les acteurs majeurs (Pôle IAR, ARBD, CEBB...), avec l'objectif de lancer une dynamique, de contribuer à la définition du cadre et de préfigurer une gouvernance solide.</p> <p>En parallèle seront organisés les Etats Généraux de la Bioéconomie afin de permettre à tous les acteurs de la chaîne de valeur de la bioéconomie de pouvoir contribuer à la structuration d'un plan d'action en faveur de son développement.</p> <p>Le but à terme serait de dégager des échanges, un leader chargé de promouvoir les travaux opérés durant les Etats Généraux et d'entreprendre la rédaction de la feuille de route dédiée à la bioéconomie avec la Région Grand Est en support.</p> <p>Pour ce faire, une équipe transversale dédiée à la bioéconomie sera constituée au sein de la Région</p>
Sources de financements mobilisables	Région Grand Est, Fonds européens Etat (PIA, ANR...) INTERREG H2020
Indicateurs de suivi	<p>Objectifs :</p> <p>Définition des enjeux partagés de la bioéconomie sur le territoire Grand Est et des ambitions associées Définition d'une feuille de route Définition de la gouvernance à mettre en place</p> <p>Résultats :</p> <p>Nombre d'entreprises impliquées dans la filière</p>

Orientation du SRDEII	Orientation 1 : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie
Objectif du SRDEII	Objectif 1.3 : Faire de la transition écologique et énergétique un levier de compétitivité et d'attractivité du territoire
Fiche action	Soutenir les démarches de production et de consommation d'énergies renouvelables dans le cadre de la transition énergétique
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	Dès le 1 ^{er} janvier 2017, en cohérence avec le CPER 2014-2020 et le partenariat Climaxion de l'ADEME et de la Région Grand Est
Partenaires-clés à mobiliser	EPCI et métropoles, départements, bailleurs sociaux, entreprises par les biais notamment de leurs réseaux, acteurs de l'innovation Les acteurs des filières : fabricants, bureaux d'études, architectes, installateurs et autres selon la filière (scieurs, débardeurs, exploitants forestiers, exploitants agricoles, industries agro-alimentaires, syndicats de traitements de déchets...)
Bénéficiaires finaux de l'action	Les entreprises, les professionnels des filières, les usagers
Contexte d'intervention	Dans un contexte de raréfaction des énergies fossiles, de volonté de réduire le recours à l'énergie fossile et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et l'arrêté ministériel du 24 avril 2016 relatif aux objectifs de développement des EnR, fixent pour la France, de nouveaux objectifs de production d'énergie renouvelable très ambitieux. Dans le Grand Est, les bâtiments sont les premiers consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre (38% de la consommation finale). Les industries elles-aussi disposent de marges de progrès pour réduire leurs consommations d'énergie (36% de la consommation finale) et de ressources naturelles, afin de limiter leur impact environnemental et de devenir plus compétitives. L'enjeu est de substituer les énergies et ressources fossiles par des énergies et ressources renouvelables. La Région est chargée de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation de documents cadres fixant le cap et déclinant les accords nationaux ou internationaux en tenant compte des caractéristiques du territoire. Ainsi, chacun des enjeux climat-air-énergie fait partie du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et le volet lié aux filières et entreprises est pris en compte dans le présent SRDEII.
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la diminution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre conformément aux engagements des schémas régionaux climat-air-énergie (SRCAE) alsacien, champardennais et lorrain ; • Anticiper la raréfaction des ressources naturelles ; • Assurer le développement de filières et d'emplois locaux ; • Améliorer la compétitivité des entreprises.

	A l'échelle du Grand Est, ces objectifs sont partagés avec l'Etat et l'ADEME et seront mis en œuvre conjointement entre l'ADEME et la Région dans le cadre du programme Climaxion.
Description de l'action	<p>La mise en œuvre de cette action sera la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance par des études d'intérêt général et prospectives ; • Soutenir les projets utilisant les énergies renouvelables (y compris extension, création de réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables et de récupération) dans les domaines du bois-énergie et des autres biomasses, de la géothermie, du solaire thermique et photovoltaïque, de l'hydroélectricité et de l'éolien, et l'émergence de démonstrateurs notamment en lien avec les pôles de compétitivité ; • Soutenir les démarches de concertation favorisant l'acceptabilité de projets énergies renouvelables ; • Accompagner au montage de projets EnR participatifs et citoyens ; • Veiller au développement équilibré des réseaux pour favoriser notamment la production locale d'énergie, le développement des réseaux intelligents et l'autoproduction ; • Accompagner le développement de nouvelles technologies de production/consommation d'énergie ayant recours aux énergies renouvelables notamment en financement (innovation et fonds propres).
Sources de financements mobilisables	Région ADEME Fonds Européens
Indicateurs de suivi	Puissance installée (en kW ou kWc) Tonne équivalent pétrole (TEP) économisées ou substituées Emission CO2 évitée (tonne/an)

Orientation du SRDEII	Orientation 1 : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie
Objectif du SRDEII	Objectif 1.3 : Faire de la transition écologique et énergétique un levier de compétitivité et d'attractivité du territoire
Autre orientation du SRDEII concernée	Orientation 5 : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique
Fiche action	Soutenir et déployer l'écologie industrielle territoriale (EIT)
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	A partir du 2 ^{ème} semestre 2017 en cohérence avec le CPER 2014-2020 et l'appel à projet Région /ADEME / Agence de l'eau « Economie circulaire 2017
Partenaires-clés à mobiliser	Les EPCI et métropoles du territoire, l'ADEME et les acteurs de l'Economie sociale et solidaire (associations concernées, structures d'insertion, France Active...), en lien avec les agences de développement économique, les clubs d'entreprises.
Bénéficiaires finaux de l'action	Entreprises, en particulier les PME
Contexte d'intervention	<p>Le Grand Est se démarque par le poids de l'industrie dans son économie, qui constitue un atout important pour la région. L'un des principaux enjeux pour les entreprises industrielles est de réussir leur transition écologique, à la fois pour maintenir leur compétitivité.</p> <p>Ancrage de proximité et efficacité de l'utilisation des ressources (eau, énergie, matières) renforcent l'attractivité économique du Grand Est.</p> <p>A cette fin, l'écologie industrielle vise à concilier le développement industriel avec les objectifs environnementaux et sociaux en lien un écosystème territorial et avec la responsabilité sociale de l'entreprise qui est l'un des leviers d'une économie plus durable.</p> <p>La Région souhaite conforter l'économie de proximité et la compétitivité des entreprises par l'écologie industrielle, en lien avec les territoires et leurs potentiels.</p> <p>L'enjeu est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sensibiliser un grand nombre d'entreprises et d'acteurs économiques pour soutenir leur montée en compétences autour de l'écologie industrielle, accélérer, massifier, essaimer et donner de la visibilité aux projets d'EIT ; • prendre appui sur la stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire pour sensibiliser les PME à l'intérêt de dégager de nouvelles marges, de générer des activités nouvelles à valeur ajoutée réciproque, de travailler sur leur image, en coopérant mieux entre elles, grâce à l'écologie industrielle.

Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • La Région souhaite accélérer auprès du monde économique la phase d'émergence de projets de proximité d'entreprises plus résilientes et plus économes en ressources et de développement de collaborations innovantes pour optimiser les outils de production, les compétences techniques et les prestations de services, et pour répondre à des besoins nouveaux (réélaboration des déchets réintégrés dans la chaîne de valeur pour de nouveaux débouchés), en concertation avec les territoires (EPCI, PETR, PTCE), les acteurs de l'ESS, le Laboratoire des Partenariats et le monde associatif. • En capitalisant sur les compétences et les moyens de l'ADEME, son partenaire dans le cadre du programme Climaxion, la Région aide les entreprises d'une même zone, d'une plateforme logistique ou d'un même bassin d'activité à accroître leurs performances économiques tout en diminuant leur empreinte écologique et en réduisant leur vulnérabilité aux coûts des matières et de l'énergie (réemploi, valorisation, achats locaux, mutualisation d'équipements et de prestations...) via la mise en œuvre de synergies entre acteurs économiques.
Description de l'action	<p>La mise en œuvre de cette action sera la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les entreprises susceptibles d'entrer dans la démarche d'EIT ; - Démarcher les entreprises, établir le dialogue et créer une communauté locale ; - Présenter les enjeux et les bénéfices de l'écologie industrielle, analyser les potentialités au sein des zones d'activités, identifier les projets et faciliter leur mise en œuvre ; aborder dans chacune des zones d'activités ciblées la question complémentaire de la RSE et de l'ESS avec les entreprises ; - Contribuer à l'émergence de bonnes pratiques et à leur diffusion. <p>Cette déclinaison prendra tous son sens dans les Pactes Offensive Croissance Emploi contractés par la Région avec les EPCI et/ou leurs groupements.</p> <p>Cette action sera pilotée par la Région qui sera en charge de son animation, du marketing et de la mesure de son avancement et de son efficacité.</p> <p>Pour créer cette dynamique sur les territoires, réaliser ces missions et assurer une animation locale, des moyens mobilisés et divers partenaires seront fédérés : l'ADEME, les antennes territoriales de la Région, les agences de développement économique, ainsi que les partenaires proches du territoire (associations locales, entreprises d'insertion, CCI territoriales...). En particulier, les animateurs des démarches d'EIT déjà en place, ainsi que le futur animateur Grand Est missionné pour un an avec l'ADEME dans le cadre de Climaxion pour favoriser les échanges entre animateurs locaux qui agiront sur le terrain et favoriser les synergies entre les territoires, constitueront également des relais efficaces.</p>

	<p>Il est prévu une capitalisation sur la dizaine de démarches existantes dans le Grand Est, par exemple celles du « Club de l'écologie industrielle de l'Aube » ou du Port Autonome de Strasbourg (en lien avec les entreprises allemandes) pour essaimer les bonnes pratiques et monter les nouveaux réseaux.</p> <p>Dans le cadre de cette action, la Région entend également favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les stratégies collectives d'entreprises en faveur de l'économie circulaire (démarches internes) et de l'usage des énergies propres ; - Une coordination de l'animation inter-démarches d'EIT à l'échelle du Grand Est portant sur la méthodologie, les outils, la communication ; - Une mise en synergie avec les offreurs de solutions d'éco-technologies.
Sources de financements mobilisables	Région ADEME Agences de l'eau
Indicateurs de résultats	<p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communautés locales d'entreprises créées ou accompagnées sur les zones d'activités de la région (objectif : une cinquantaine sur la période 2017-2021) • Nombre de projets vitrines d'économie circulaire accélérés (objectif 10 sur la période 2017 -2021)

Orientation du SRDEII	Orientation 2 : Faire du Grand Est un territoire d'expérimentation des innovations sur des domaines de spécialisation partagés
Objectif du SRDEII	Objectif 2.2. Démontrer, expérimenter les innovations en collaboration avec les industriels, les usagers et les collectivités
Fiche action	Préparer l'intermodalité de demain et favoriser les mobilités durables innovantes
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	2017-2021
Partenaires-clés à mobiliser	Pôle Véhicule du Futur Les Métropoles Universités, laboratoires de recherche Entreprises du secteur Observatoire Régional des Transports Grand Est La Fédération nationale de transporteurs routiers (FNTR), l'Association des Chargeurs et Utilisateurs de Transport en Alsace (ACUTA), le Groupement Interprofessionnel des Acteurs du Transport et de la Logistique (GIATEL), l'Union des Chargeurs de Lorraine (UCL), ...
Bénéficiaires finaux de l'action	Entreprises et industriels, collectivités des territoires ruraux en particulier, usagers, chargeurs, étudiants et formateurs
Contexte d'intervention	Le Grand Est se positionne en raison de ses spécificités géographiques, transfrontalières et européennes (quatre corridors européens) sur les mobilités durables, la logistique de pointe et innovante, à structurer en lien avec le numérique, la recherche (avec notamment le pôle de compétitivité Véhicule du Futur) et l'innovation (dont des start-ups), pour circuler moins, mieux et plus vite, au service de l'économie, des marchandises et des salariés. La recherche régionale en matière d'innovation dans le secteur des transports et des mobilités demande à être consolidée, pour que le Grand Est devienne une région de référence en logistique de demain et en mobilités intelligentes.
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Faire du Grand Est une région pilote en matière d'intermodalité et de mobilités intelligentes, durables et innovantes en intégrant les technologies numériques et les carburants alternatifs et se positionner ainsi à l'avant-garde de la transition énergétique ; • Approfondir la recherche sur l'intermodalité Grand Est de demain via une collaboration avec les Universités, le Pôle Véhicule du Futur, dans une approche prospective intégrant les technologies numériques et les objets connectés ; • Inciter les plateformes logistiques à proposer aux entreprises des services innovants et attractifs dans une logique d'optimisation des coûts : écoconception, économie de foncier, espaces, offres d'approvisionnement et offre de transport mutualisés, valorisation des déchets, accessibilité facilitée, carré de services numériques et très haut débit,...

	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître l'accessibilité interne, inter-régionale et transfrontalière du Grand Est, pour circuler plus vite, moins et mieux ; • Favoriser l'équilibre rural/urbain en faisant venir les services aux territoires et en particulier des services innovants : identifier les freins à l'implantation logistique sur le territoire et accompagner les projets ; spécialiser la région au sein des corridors européens pour ne pas rester l'<i>hinterland</i> du Luxembourg et de la Suisse ; • Désengorger les flux physiques liés au transport : <ul style="list-style-type: none"> - diminuer le coût et augmenter la rapidité de la logistique par rationalisation du foncier et renforcement de la mobilité durable ; - mettre en place de nouvelles formes de mobilités : télétravail (transfrontalier et avec les territoires ruraux), autopartage, plateforme collaborative ; • En matière d'aménités transfrontalières, instaurer une porte d'entrée vers et pour les interlocuteurs transfrontaliers (français ou étrangers) : regroupement d'activités et d'acteurs de la logistique sur un même réseau.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer une dynamique sur le thème « Transports de demain » grâce aux innovations numériques (développement de l'open data et personnalisation des services mobiles dans ce domaine ; informations embarquées, ...) : valoriser et fédérer l'innovation des Autorités organisatrices grâce aux opportunités offertes par le numérique pour répondre aux besoins de mobilité en milieu rural et pour fluidifier et faciliter les déplacements en milieu urbain et en contexte transfrontalier avec l'information en temps réel ; • Diffuser les bonnes pratiques en faisant bénéficier les collectivités qui innovent en termes de mobilité de l'information nécessaire à une bonne intégration de leurs démarches au système de transport régional, et du retour d'expérience des métropoles en la matière; • Innover dans les outils en faveur des entreprises et du développement de la logistique, avec la mise en place d'un portail d'entrée unique pour rationaliser les flux d'informations : communication entre acteurs, présence commune aux salons dédiés à la logistique (marketing territorial), commercialisation des plateformes, renvoi et lien pour les territoires vers les dispositifs de soutien régional (politique en matière d'infrastructures, appel à projets « Ambassadeurs de la Mobilité », ...) • Impulser des fertilisations croisées entre les Pôles IAR et Véhicule du futur (agrocarburants, pièces automobiles biosourcées, ...).
Sources de financements mobilisables	Région Grand Est Fonds européens
Indicateurs de suivi	

Orientation du SRDEII	Orientation 2 : Faire du Grand Est un territoire d'expérimentation des innovations sur des domaines de spécialisation partagés pour alimenter la croissance
Objectif du SRDEII	Objectif 2.3 : Accroître le nombre de start-ups et les faire grandir
Fiche action	Favoriser l'accueil, l'émergence et la croissance des start-ups
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	2017 – 2021
Partenaires-clés à mobiliser	Acteurs de l'écosystème de l'innovation, entreprises, acteurs de la recherche
Bénéficiaires finaux de l'action	Start-ups
Contexte d'intervention	<p>La présence de start-ups sur le territoire est le signe d'une valorisation efficace de la recherche, de la présence d'une dynamique entrepreneuriale et de l'attractivité du territoire, en lien avec des outils adaptés et performants.</p> <p>L'enjeu est de s'appuyer sur un développement endogène à haute valeur ajoutée, qui permet aussi de régénérer le tissu économique et « d'alimenter » en performance les entreprises existantes.</p>
Objectifs de l'action	<p>L'objectif est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'attirer et de créer des start-ups dans la région Grand-Est ; - de parvenir à 200 start-ups par an accompagnées ; - et de mettre en place un continuum de soutien de la création à la croissance des entreprises.
Description de l'action	<p>Volet 1 Appui à la maturation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrée de la Région dans la gouvernance des SATT ; - Inciter aux échanges et à la mise en réseaux des SATT et incubateurs dans le cadre du PIA 3 ; - Création du Fonds de Maturation Régional : bourse aux projets orphelins n'ayant pas trouvé de porteur intéressé dans le cadre des processus traditionnels des SATT. <p>Volet 2 Appui à l'incubation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition du métier d'incubateur avec cahier des charges - Mise en réseau des incubateurs labélisés du Grand Est <ul style="list-style-type: none"> - SEMIA, Incubateur Lorrain, Paddock, Technopôle de l'Aube, Rimbaud Tech... - Objectif : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mailler le territoire en outil d'incubation ; ▪ Augmenter le nombre de start-ups incubées ; ▪ Homogénéiser la qualité des pratiques d'incubation ; ▪ Mutualiser des fonctions transverses ; ▪ S'appuyer sur des expériences réussies.

	<p>Volet 3 Aide à la création de start-up</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide régionale aux start-ups par un prêt d'honneur significatif avec identification de la structure porteuse du fonds ; - Renforcement de l'offre des fonds d'amorçage pour la première commercialisation. <p>Volet 4 Programme d'accélération (cf. fiche-action dédiée « programme accélérateur »)</p> <p>Volet 5 AMI Lieux d'Innovation Start-up</p> <ul style="list-style-type: none"> - Labellisation par la Région de lieux d'innovation à l'initiative du public ou du privé. <p>Volet 6 Soutien aux écosystèmes FrenchTech</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Région entend faciliter la mise en œuvre des FrenchTech afin d'appuyer les collaborations avec le réseau des Incubateurs régionaux labélisés et l'Agence régionale d'innovation. <p>Volet 7 Accompagnement d'événementiels</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Région souhaite apporter un soutien aux manifestations et cycles d'animations en territoire comme start-up week-end, Gen4, plug&start, Hackaton, bizz&buzz, ... via une convention pluriannuelle en encourageant les coopérations et en lien avec les incubateurs et l'Agence régionale d'innovation.
Sources de financements mobilisables	Région Grand Est Fonds européens (FEDER, INTERREG, H2020...) Métropoles, agglomérations Fonds privés
Indicateurs de suivi	Résultats : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de start-up accompagnées/créées par an • Nombre de PME issues de start-up accompagnées

Orientation du SRDEII	Orientation 3 : Accompagner les entreprises à potentiel de croissance afin de doper la compétitivité économique et l'emploi du Grand Est
Objectif du SRDEII	Objectifs 3.1 : Faire franchir un cap aux start-ups et PME à potentiel de développement
Action	Lancer le programme Accélérateur Grand Est
Responsable de l'action	Région Grand Est
Calendrier de l'action	Démarrage en octobre 2017
Partenaires-clés à mobiliser	Partenaires principaux : Bpifrance, Réseau Entreprendre, CCI Grand Est, le réseau régional des incubateurs Autres partenaires : Agence régionale d'innovation, Réseaux d'experts, Ecoles de management, Business France, etc...
Bénéficiaires finaux de l'action	Start-ups et PME
Contexte d'intervention	A tous les stades de vie de l'entreprise, la croissance est à la fois un stimulant et un défi qui consiste à franchir des paliers en termes de taille, d'organisation interne, d'internationalisation, d'innovation, de gouvernance, de structuration financière.... Ces caps peuvent constituer des obstacles pour les entreprises innovantes, les jeunes PME en croissance, celles plus matures qui ambitionnent de devenir des ETI. Afin que ces obstacles ne se transforment pas en ralentisseurs de croissance, la Région, Bpifrance, la CCI Grand Est, le Réseau Entreprendre et les incubateurs régionaux ont décidé de constituer une <i>task force</i> régionale pour lever les freins, accélérer la croissance des entreprises régionales et transformer ce vivier en création de valeur et d'emplois.
Objectifs de l'action	Accélérer sur mesure la croissance des entreprises à potentiel de croissance par des programmes sur-mesure, en fonction de leur degré de maturité : <ul style="list-style-type: none"> • Aider les PME à mieux identifier les leviers de croissance ; • Accélérer sur mesure la croissance des PME, les aider à franchir des caps et à évoluer vers des ETI ; • Sourcer les start-ups, accélérer sur mesure la croissance des start-ups, les aider à franchir des caps et à évoluer vers des scale-ups ; • Sensibiliser, former, accompagner ces entreprises dans une démarche de croissance grâce aux réseaux régionaux.
Description de l'action	Un programme « accélérateur » de croissance sera élaboré et mis en œuvre autour de 3 volets : <ul style="list-style-type: none"> - Volet start-up porté par les incubateurs, dédié aux entreprises innovantes en phase de décollage pour les aider à confirmer leurs premiers succès et à accéder aux phases d'industrialisation et de développement, pour en faire des scale-ups ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Volet Cap PME porté par le Réseau Entreprendre pour les entreprises de plus de 3 ans et de plus de 1 million d'€ de chiffre d'affaires qui connaissent une forte croissance et souhaitent passer du stade de petite entreprise à celui de PME ; - Volet Cap ETI porté par la Région et Bpifrance pour les PME à potentiel qui souhaitent passer au stade d'ETI. <p>Les PME ayant intégré ce programme pourront bénéficier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de prestations en expertise, mentorat, formation et conseils ; - d'une mise en relation avec d'autres entreprises (clubs d'experts), des organismes financeurs (banques, sociétés de fonds...) et des acteurs de l'écosystème d'innovation régional (Agence régionale, filières,...) ; - d'un accès « privilégié » aux outils financiers. <p>Le programme « Accélérateur Grand Est » sera mis en œuvre par la Région et ses partenaires, qui organiseront un comité de pilotage pour s'assurer de la mise en œuvre des actions et de l'atteinte des objectifs. Parmi ceux-ci figurent également la CCI Grand Est qui entend développer l'information au sujet des leviers d'accélération auprès des entreprises.</p>
Sources de financement mobilisables	Région, Bpifrance, Entreprises
Indicateurs de suivi	<p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de PME accompagnées par an <ul style="list-style-type: none"> Volet Start-up : 10/an Volet Cap PME : 10 à 15/an Volet Cap ETI : 15/an

Orientation du SRDEII	Orientation 3 : Accompagner les entreprises à fort potentiel de croissance afin de doper la compétitivité économique et l'emploi du Grand Est
Objectif du SRDEII	Objectif 3.2 : Accroître l'internationalisation des entreprises (start-ups, PME/PMI, ETI) du Grand Est
Fiche action	Lancer GRAND EST EXPORT, l'accompagnement sur-mesure des entreprises du Grand Est pour les doper à l'export
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	1^{er} semestre 2017 : mise en place des nouvelles modalités d'accompagnement des démarches individuelles (offre de conseil et d'expertise) et collectives (soutien à la participation à des salons et missions de prospection à l'international) des entreprises. Automne 2017 : déploiement de premiers programmes de développement prioritaires des exportations ciblant chacun un secteur d'activité et une zone géographique précise.
Partenaires-clés à mobiliser	Partenaire stratégique : CCI Grand Est En lien avec Bpifrance, Business France, Etat (pôles d'action économique des douanes), Caisse des Dépôts et Consignations et Agence Française de Développement, organisations professionnelles, acteurs économiques d'envergure internationale implantés dans le Grand Est (grands groupes et réseaux notamment).
Bénéficiaires finaux de l'action	Entreprises du Grand Est
Contexte d'intervention	Le Grand Est se distingue particulièrement par l'ouverture de son économie aux échanges internationaux, ainsi que par l'importance de l'export dans son PIB. Les PME ne représentent néanmoins que 10% des exportations régionales totales. Un enjeu fort réside également dans la diversification des marchés des entreprises régionales, les exportations demeurant à plus de 80% concentrées sur quelques pays européens.
Objectifs de l'action	Dans le cadre d'un partenariat renouvelé dans ses objectifs et modalités avec la CCI Grand Est, la Région dynamise le réseau export avec ses partenaires pour structurer les actions à l'international et : <ul style="list-style-type: none"> • Développer les exportations des entreprises régionales, notamment celles des PME ; • Mettre à disposition des PME et ETI régionales une offre renforcée d'expertise et de conseil, intervenant aux étapes clés de structuration et d'accélération de leur stratégie de développement à l'international ; • Créer et consolider à l'échelle du Grand Est des communautés d'entreprises exportatrices à fort potentiel dans différents secteurs prioritaires, et les orienter de façon ciblée vers des destinations stratégiques ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser plus largement auprès des entreprises la culture de l'international pour identifier leur potentiel d'internationalisation.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer 100 PME et ETI du Grand Est par an dans un parcours d'accompagnement sur-mesure comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - la prescription d'un diagnostic stratégique cofinancé (positionnement concurrentiel, définition d'une stratégie export et identification du couple secteur/pays prioritaire) ; - la mise en place d'un dispositif post-diagnostic incitatif (subvention des premières dépenses de mise en œuvre de la stratégie d'internationalisation) ; - une mesure d'impact précise et systématique des courants d'affaires générés par les entreprises dans le cadre et à la suite des accompagnements initiés. <p>Ce parcours cible les entreprises disposant d'un avantage compétitif (en termes d'innovation, de savoir-faire, voire de coûts) et susceptibles de se positionner sur un ou plusieurs premier(s) marché(s) cible(s) à l'étranger.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer le développement des entreprises sur des marchés à fort potentiel en commençant par 5 programmes pluriannuels spécifiques reposant chacun sur des actions et solutions d'accompagnement adaptées à un marché et/ou une zone géographique (dispositifs spécifiques, actions collectives initiées en lien avec les CCI, les groupements, et représentants de filières pour stimuler la chasse en meute d'entreprises se situant sur une même chaîne de valeur, mobilisation des programmes nationaux et européens). <p>Seront ciblées les activités présentant un potentiel important de conquête de nouveaux marchés internationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des secteurs phares très exportateurs : l'agroalimentaire (solide et liquide); les industries automobiles, ferroviaires et aéronautiques; la santé, la pharmacie, la cosmétologie et les dispositifs médicaux; la décoration, l'ameublement et l'aménagement intérieur ; - des activités émergentes avec un potentiel de croissance très fort à l'international que sont : les technologies pour l'environnement ; la construction durable ; les villes intelligentes; le numérique (services aux entreprises, filière image, etc.); les services innovants pour l'industrie et les solutions pour l'Industrie du Futur. <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'ancrage des entreprises du Grand Est dans les marchés frontaliers : <ul style="list-style-type: none"> - via différentes bases avancées frontalières proposant sur chaque territoire limitrophe des solutions d'accompagnement à la recherche de nouveaux relais de croissance ou à la mise en place d'une stratégie de croissance externe dans le pays voisin ; - à travers la création d'un réseau des correspondants export spécialisés dans l'accompagnement et l'identification d'opportunités d'affaires pour les entreprises dans ces territoires.

Sources de financements mobilisables	Région Grand Est Fonds européens (FEDER et programmes européens d'accélération sur financement de la Commission Européenne) Prêts Bpifrance/Bpifrance assurance export Agence Française de Développement FranceAgriMer
Indicateurs de suivi	<p>Résultats : 1000 entreprises sur 5 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner 500 entreprises à l'export, dont 100 /an via le parcours d'accompagnement sur mesure. • Permettre à 500 entreprises d'établir un nouveau courant d'affaires pérenne (dans le cadre d'une primo-exportation ou de l'ouverture à un nouveau pays/zone) sur 5 ans. <p>Impact : Progression en volume (de l'ordre de 20%) des exportations réalisées par les PME régionales, et en valeur relative de la part des PME dans les exportations du Grand Est.</p>

Orientation du SRDEII	Orientation 4 : Faire du Grand Est une plaque tournante de l'économie transfrontalière, ainsi qu'une place attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers (IDE)
Objectifs du SRDEII	Objectifs 4.2 « Rendre le Grand Est et ses territoires attractifs » et 4.3 : « Attirer les investisseurs directs étrangers et les talents, faire venir et ancrer les entreprises sur le territoire »
Fiche action	Mettre en œuvre une stratégie partagée d'attractivité du Grand Est
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	Un objectif d'élaboration d'une stratégie d'attractivité partagée début 2018
Partenaires-clés à mobiliser	G 20, métropoles, agglomérations, PME et grandes entreprises (Conseil des 100 en particulier), SATT et acteurs académiques, Business France, EPCI, l'Agence d'attractivité d'Alsace, les agences de développement au sens large et les relais industriels.
Bénéficiaires finaux de l'action	Entreprises à capitaux étrangers
Contexte d'intervention	<p>En termes d'implantations et d'investissements directs étrangers, la compétition internationale est rude et la France, même si elle conserve des atouts (compétences, recherche et développement), a de véritables défis à relever en la matière.</p> <p>Le Grand Est doit dans ce contexte identifier ce qui constitue ses lignes de force et ses atouts pour capter des projets d'investissements étrangers ; son échelle lui offre l'opportunité d'une mise en synergie de certaines excellences régionales, facteurs d'attractivité.</p> <p>C'est pourquoi tout en étant bien conscient de l'importance des marketing territoriaux infra régionaux, déterminants notamment du point de vue de l'attractivité touristique, lui faut-il élaborer de façon partagée, une stratégie Grand Est fédératrice et offensive dans l'action (actions proactives d'intelligence économique et de lobbying).</p>
Objectifs de l'action	<p>Mettre en œuvre une stratégie régionale d'attractivité orientée vers la chasse proactive d'investissements directs étrangers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partager une approche commune de marketing territorial Grand Est ; - Améliorer la visibilité et l'attractivité du Grand Est auprès des décideurs économiques étrangers (déjà implantés ou non) à travers une action concentrée sur quelques thématiques prioritaires valorisant l'excellence académique et industrielle du territoire et dont on sait qu'elles répondent à des besoins de la part de ces investisseurs ; - Adopter de nouvelles modalités de prospection et d'accompagnement des investisseurs étrangers s'appuyant sur une approche plus proactive de certains profils stratégiques d'investisseurs.

Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Définir à l'échelle du Grand Est une stratégie de marketing territorial et de partenariats en lien avec les domaines d'excellence régionaux ; • Susciter une large mobilisation des acteurs du territoire afin de favoriser sa diffusion par des leaders d'opinion (industriels et académiques), et en activant des réseaux de prescripteurs et relais de l'attractivité du Grand Est ; • Orienter les démarches de prospection d'investisseurs étrangers en direction de projets d'implantations voire d'extensions d'activités de R&D (afin de renforcer et pérenniser les points forts de la région dans la santé, les technologies médicales, la chimie, les matériaux, et les procédés de l'industrie du futur), ainsi que dans les champs de la bioéconomie, des objets connectés, et de la logistique ; • Insuffler à l'échelle du Grand Est une nouvelle approche des entreprises à capitaux étrangers s'appuyant sur une fonction d'intelligence économique renforcée : <ul style="list-style-type: none"> - recueillir à l'échelle régionale le retour d'expérience et les attentes des entités étrangères déjà implantées dans les territoires ; - mobiliser l'ensemble des écosystèmes et territoires pour améliorer en conséquence l'offre du Grand Est auprès de ces entreprises, à la fois en termes de qualité perçue et de service de suivi/accompagnement ; - identifier des profils d'entreprises et investisseurs étrangers à cibler en priorité au regard de leur dynamique d'investissement et des lignes de force identifiées dans la stratégie régionale d'attractivité ; - structurer en conséquence des canaux de communication/promotion et des plans de chasse dédiés à l'approche de ces décideurs étrangers ; • Définir une stratégie de marque pour l'ensemble des marques de territoire cohérente et partagée notamment l'articulation entre la marque Grand Est et celles des territoires.
Sources de financements mobilisables	Région Grand Est Fonds européens FEDER pour les actions de visibilité à l'international mobilisant des entreprises régionales
Indicateurs de suivi	<p>Résultats : Initier chaque année 3 plans de chasse thématiques ciblant des investisseurs étrangers, en coordination avec agglomérations/intercommunalités concernées, et s'appuyant chacun sur des relais industriels et académiques régionaux.</p> <p>Impact : Faire progresser le nombre de primo implantations liées à des fonctions de production ou de développement. Inscrire le Grand Est dans le top 3 des Régions en matière d'investissements étrangers, notamment pour les investissements liés à la R&D.</p>

Orientation du SRDEII	Orientation 5 : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur dynamiques métropolitaines et d'agglomérations
Objectif du SRDEII	Objectif : 5.1 : Accroître le rayonnement des métropoles et agglomérations au bénéfice de l'ensemble des territoires en s'appuyant sur les bons relais et complémentarités
Autre orientation du SRDEII concernée	Orientation 6 : Renforcer l'efficacité, la responsabilité et la proximité de l'action publique et des partenariats au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est
Fiche Action	Mettre en place les Pactes Offensive Croissance Emploi
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	A compter de l'adoption du SRDEII
Partenaires-clés à mobiliser	Les EPCI et leurs groupements (PETR) dont les métropoles et les agglomérations
Bénéficiaires finaux de l'action	Les EPCI ou leurs groupements
Contexte d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • La Région, responsable de la définition des orientations du développement économique et de la définition des aides économiques, et les EPCI sont partenaires du développement économique sur les champs de compétence définis par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe). • L'article L 4251-18 de la loi NOTRe prévoit que la mise en œuvre du SRDEII peut faire l'objet de conventions entre la Région et un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents. La Région propose un conventionnement aux collectivités souhaitant attribuer des aides au titre l'article L 1511-2 du CGCT. • La Région souhaite dans ce contexte promouvoir des alliances territoriales pour développer l'emploi en mobilisant l'ensemble des territoires, dans le respect de leurs spécificités et de leurs diversités.
Objectifs de l'action	<p>Outil de dialogue et d'action au plus proche des territoires qui fédère la Région et les EPCI, le Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) a pour vocation de combiner l'engagement de la Région et l'intelligence territoriale et de prendre en compte les réalités des territoires.</p> <p>Ses objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Faire région » et créer des synergies : décliner les axes stratégiques du SRDEII au plus proche des territoires, à une échelle pertinente (EPCI et groupements d'EPCI) ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la complémentarité entre les actions de la Région et celles des EPCI, partenaires privilégiés de la Région, et réaffirmer le rôle des EPCI dans leurs responsabilités en matière de foncier disponible et d'immobilier ; • Partager et rendre compte aux territoires des aides régionales auprès des entreprises ; • Créer une dynamique et un suivi inter-entreprises (clusters, projets d'écologie industrielle, PTCE...), en partenariat avec les EPCI et les agences de développement économique.
Description de l'action	<p>Proposer à chaque territoire pertinent (Métropole, Agglomération, PETR, Communautés de communes) un Pacte Offensive Croissance Emploi pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décliner et prioriser les axes stratégiques du SRDEII les plus pertinents pour le territoire concerné ; • En s'appuyant sur la connaissance de l'EPCI, identifier et accompagner un projet économique structurant d'entreprise ou au service des entreprises ; • Coordonner les actions en responsabilité au plus proche du territoire et intégrer les référents économiques des EPCI dans le réseau régional des acteurs du développement économique. <p><u>Les modalités de mise en œuvre en seront les suivantes :</u></p> <p>Les POCE signés avec les Métropoles seront rédigés dans le respect des principes et des ambitions actés dans les volets métropolitains du SRDEII.</p> <p>Le POCE constitue le cadre partenarial entre la Région et les EPCI en matière économique. Il n'a pas vocation à traduire territorialement l'ensemble des orientations du SRDEII, mais un certain nombre de priorités partagées dans le champ économique comme, en particulier, la création et reprise d'entreprises.</p> <p>Les POCE seront signées avec les EPCI ou groupements d'EPCI volontaires (PETR ou EPCI en délégation de plusieurs EPCI partenaires associés souhaitant passer collectivement convention), sur la base d'une stratégie économique territoriale.</p> <p>Les POCE comprendront 3 volets :</p> <p>1. Un volet « Responsabilité partagée »</p> <p><i>Seront rappelés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les principes de partenariat et de coopération entre la Région et l'EPCI ou son groupement au service du développement économique, ainsi que le rôle spécifique du territoire concerné (en particulier le rôle vitrine et moteur s'il s'agit d'une métropole) Le territoire devra s'appuyer sur les opérateurs/process/outils existants régionaux ou partagés avec la Région ; • Les aides mises en œuvre par l'EPCI en matière d'immobilier ou de foncier ; • Le rôle que l'EPCI souhaite jouer dans le cadre du SRDEII en matière d'aides aux entreprises dans le cadre défini par la loi NOTRe ; • La Région finançant des acteurs du développement économique régional, sera également précisé le rôle que l'EPCI souhaite jouer dans le fonctionnement des opérateurs de la création/reprise (Réseau Entreprendre, ADIE, Initiative Grand Est, France Active,...).

	<p><i>Nb : Le POCE comprendra le cas échéant en annexe des conventions financières réglementaires particulières relatives aux régimes d'aide autorisés selon la réglementation européenne en vigueur et conformément à la circulaire de la loi NOTRe du 22 décembre 2015.</i></p> <p>2. Un volet « coordination » <i>Seront identifiés les élus de référence de développement économique des EPCI ou de leurs groupements, et les référents développement économique invités à participer au réseau structuré des accompagnateurs du développement économique et de l'innovation au sein du territoire de chaque agence territoriale de la Région.</i></p> <p>3. Un volet « projets structurants d'entreprise » <i>Identification et priorisation, le cas échéant, de projets structurants d'entreprise ou au service des entreprises co-portés avec l'EPCI :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>filiale territoriale d'intérêt local, adossée aux outils existants et en lien, si dimension innovante, avec l'agence régionale de l'innovation et le réseau des incubateurs ;</i> - <i>projet d'écologie industrielle territoriale (cf. fiche-action dédiée) ;</i> - <i>projet structurant d'Economie sociale et solidaire dont les pôles territoriaux issus des CRESS, tiers lieux ; projet d'expérimentation innovant (de type coworking et télétravail en contexte transfrontalier) ;</i> - <i>ORAC dans le cadre du FISAC ;</i> - <i>événements-clés à dominante économique valorisé(s) et soutenus selon des modalités et une clef de répartition à préciser ;</i> - <i>les French Tech des territoires du Grand Est seront abordés dans les POCE métropolitains et d'agglomération (renforcement et co-financement).</i> <p><i>Articulation avec le Pacte de Ruralité : les zonages prioritaires (AFR, Pacte de Ruralité, FISAC) seront pris en compte.</i></p> <p>Ne sont pas éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>les aides sectorielles à l'aménagement du territoire, aux mobilités, au tourisme, à la culture et à l'agriculture relevant des autres politiques régionales ;</i> • <i>les aides en fonctionnement récurrent.</i> <p>S'agissant des aides à l'immobilier et au foncier d'activité, la Région pourra jouer à titre exceptionnel un rôle aux côtés des EPCI dans le respect des dispositions de la loi NOTRe, examiné au cas par cas, selon l'intérêt structurant et la cohérence du projet, au regard de la stratégie économique, des disponibilités réelles en foncier ou en immobilier à l'échelle plus globale d'un bassin de vie et d'emplois, de la rationalisation et optimisation des équipements existants, selon l'existence ou non d'une offre privée susceptible d'intervenir, ...</p> <p><i>Un échange annuel sera organisé sur les actions de développement économique et innovation sur le territoire concerné.</i></p>
Outils et sources de financements mobilisables	Logique de cofinancement des actions des POCE
Indicateurs de résultats	80 % des nouveaux EPCI et chaque territoire pertinent (les deux Métropoles, les agglomérations, les groupements d'EPCI, les EPCI) signent un POCE avec la Région d'ici 5 ans.

Orientation du SRDEII	Orientation 5 : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur dynamiques métropolitaines et d'agglomérations
Objectif du SRDEII	Objectif 5.2 : Dynamiser la création, le développement et la reprise d'activité dans tous les territoires
Fiche action	Etre offensif sur la création et la reprise d'entreprise
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	<p>Déploiement à partir de juillet 2017 pour le renforcement du dispositif d'accompagnement de la création-reprise d'entreprise et du parcours de l'entreprise hébergée.</p> <p>Automne 2017 : Signature de la charte d'engagements des opérateurs du réseau de la création-reprise d'entreprise Grand Est.</p> <p>Automne 2017 : Lancement du fonds inter-Associations de Prêts d'Honneur Grand Est.</p> <p>2^{ème} semestre 2017 : Lancement du site internet Grand Est dédié à la création-reprise.</p> <p>Début 2018 : Mise en place de l'outil de reporting commun aux opérateurs du réseau.</p>
Partenaires-clés à mobiliser	<p>Chambres consulaires</p> <p>Têtes de réseau ADIE, Active, Initiative et Réseau Entreprendre</p> <p>URSCOP</p> <p>Pépinières d'entreprise, couveuses, CAE</p> <p>EPCI et Métropoles</p> <p>CDC, Etat, Pôle emploi</p>
Bénéficiaires finaux de l'action	Créateurs et repreneurs d'entreprise
Contexte d'intervention	Consolider et accentuer la dynamique entrepreneuriale tant en matière de création que de reprise d'entreprise dans le but de créer et pérenniser l'emploi et de maintenir l'activité économique sur les territoires.
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un souffle de l'entrepreneuriat dynamique et solidaire • Rendre plus qualitatives et pérennes les opérations de création-reprise d'entreprise par un accompagnement personnalisé et renforcé de l'idée au primo-développement ; • Faciliter l'accès au financement bancaire des créateurs et repreneurs avec des outils ou des partenariats consolidés ou/et renforcés ; • Mettre en réseau les opérateurs afin d'amplifier les dynamiques de coopération et les synergies de proximité. Expérimenter la mise en synergie d'opérateurs autour de tiers lieux.

Description de l'action	<p>Renforcement du réseau d'accompagnement à la création-reprise</p> <p>En remplacement des anciens dispositifs d'accompagnement des créateurs-repreneurs des 3 ex-régions et du dispositif NACRE transféré depuis le 1^{er} janvier 2017 à la Région, un dispositif Grand-Est d'accompagnement structuré autour des phases clés du processus de création-reprise et au profit d'un parcours d'accompagnement de qualité, visible, fluide pour les porteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : l'accompagnement ante-crédation, soutien à la préparation de projet, en ciblant prioritairement les demandeurs d'emploi ; • Phase 2 : faciliter l'accès aux financements bancaires des créateurs-repreneurs via les têtes de réseaux associatifs du financement en lien avec la création d'un fonds Grand Est Inter-associations de prêts d'honneur pour augmenter les fonds d'intervention des structures, la dotation des fonds liés au micro-crédit et des fonds de garantie à l'échelle Grand-Est ; • Phase 3 : le renforcement du suivi post-crédation pour les TPE à potentiel et la poursuite de l'intégration et de la complémentarité des fonctions d'accompagnement, de financement et d'hébergement /test d'activité via la structuration d'un réseau des pépinières Grand Est, de l'Union des couveuses Grand Est et des CAE avec un objectif de couverture territoriale (pour les couveuses et les CAE) et dans le cadre d'un accompagnement à la démarche de certification des services (norme AFNOR) pour les pépinières. <p>Rendre lisible et accessible l'écosystème de la création-reprise via :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une nouvelle gouvernance à l'échelle Grand-Est avec les têtes de réseau de la création-reprise et les principaux financeurs ; coordonné autour d'une charte d'engagements Grand-Est et d'un outil de reporting d'activité pour les opérateurs ; • l'encouragement de méthodes de travail collaboratives pour les opérateurs économiques comme pour les porteurs de projet et de lieux synergiques de création en collectif accessibles et connectés, favorisant en particulier l'entrepreneuriat des jeunes et des étudiants (tiers lieux, <i>places to build</i>, lieux-totems, ...) ; • une animation de proximité en lien avec les agences territoriales de la Région et les EPCI, en s'appuyant notamment sur des tiers-lieux synergiques propices à la dynamique entrepreneuriale en collectif ; • la mise en place d'une porte d'entrée numérique de l'écosystème de la création-reprise d'entreprise (portail Internet Grand-Est de la création-reprise) <p>Structuration d'une démarche globale sur la reprise d'entreprise autour des étapes clés d'une opération de transmission-reprise d'entreprise : détection, sensibilisation, mise en relation cédants-repreneurs, accompagnement, formation à la conduite du changement pour les repreneurs et financement facilité par les outils d'ingénierie financière (prêts d'honneur, garanties SIAGI et BPI, outils en fonds propres).</p>
-------------------------	---

	Des actions spécifiques comme la sensibilisation à la reprise sous forme de SCOP, la transmission-reprise d'entreprises artisanales seront plus particulièrement développées dans le cadre de la démarche globale.
Sources de financements mobilisables	Région Grand Est Fonds européens (FEDER et FSE) CDC EPCI AFE
Indicateurs de suivi	<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets de création/ reprise d'entreprise accompagnés / an • Nombre de dossiers financés / an (prêt d'honneur) • Nombre de projets accompagnés par les couveuses et les CAE par territoire <p>Résultats / Impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de création d'entreprise • Taux de pérennité sur 3 ans • Nombre d'emplois créés et maintenus

Orientation du SRDEII	Orientation 5 : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur dynamiques métropolitaines et d'agglomérations
Objectif du SRDEII	Objectif 5.3 : Accompagner les innovations et les mutations numériques et écologiques de l'artisanat, du commerce, et du tourisme
Fiche action	Lancer le pacte artisanat
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	Un pacte régional dédié à l'artisanat est articulé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • 2017 : établissement d'une convention-cadre entre la Région et la CRMA Grand Est . • Plan en faveur de l'artisanat de demain (<i>cf. fiche dédiée</i>). • Action de déploiement des outils numériques en faveur de la relation client (<i>cf. fiche dédiée sur Grand EstDigital</i>).
Partenaires-clés à mobiliser	Chambre Régionale des Métiers de l'Artisanat Grand Est Organisations professionnelles de l'Artisanat
Bénéficiaires finaux de l'action	Entreprises artisanales du territoire Grand Est
Contexte d'intervention	<p>Les entreprises artisanales sont en moyenne moins nombreuses dans le Grand Est que dans les autres régions métropolitaines (152 entreprises artisanales pour 10 000 habitants dans le Grand Est contre 175 en métropole) mais elles génèrent davantage de valeur ajoutée (10,7% de la valeur ajoutée de l'artisanat en France alors qu'elles représentent 7,5% des entreprises artisanales du pays).</p> <p>La production artisanale a une importance particulière dans le Grand Est, constituant un atout pour la région en matière de visibilité et d'attractivité. La région est en effet reconnue nationalement et internationalement pour ses savoir-faire d'excellence dans les domaines de la cristallerie, du bois-ameublement-décoration, du textile et de la pierre.</p> <p>Dans un contexte économique en mutation, les entreprises artisanales sont confrontées à plusieurs enjeux d'une amélioration de la performance « artisanale », d'une augmentation des transmissions d'entreprise et d'un rayonnement plus large des secteurs d'excellence.</p> <p>Au-delà de ces enjeux de compétitivité, l'artisanat fait face à une problématique réelle de reprise d'entreprise ainsi que de numérisation de la relation clients, mises en exergue par le conseil national du numérique.</p>

Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une meilleure connaissance du secteur ; • Favoriser la performance globale des entreprises artisanales en les accompagnant, pour les plus matures, sur l'entreprise 4.0 (agilité, sobriété, intelligence numérique, connectivité), pour les autres sur la modernisation notamment la digitalisation de leur process de production, et enfin sur la digitalisation de leur relation client ; • Mettre en avant les savoir-faire et secteurs d'excellence (dont les métiers d'art) ; • Faciliter la reprise des entreprises artisanales
Description de l'action	<p>En sus des responsabilités propres de la Chambre régionale de métier et de l'artisanat Grand Est sur la création d'entreprise, une convention cadre sera établie avec elle (répartition des rôles et responsabilité partagée, gouvernance et animation, communication, définition d'objectifs et d'indicateurs de réalisation et d'impacts) sur les sujets suivants ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un Observatoire de l'Artisanat Grand Est : avoir une vision commune, partagée et globale de l'artisanat dans le Grand Est pour anticiper les mutations, proposer des accompagnements adaptés aux artisans et avoir une approche prospective ; - Mettre en œuvre l'Appel à manifestation annuel « Artisanat de demain » qui accompagnera la modernisation des entreprises artisanales en les inscrivant dans une démarche globale d'amélioration de leurs performances (avec une priorité sur la digitalisation des process de production) ; - Renforcer l'accompagnement des repreneurs dans la durée et accroître la qualité du service – mettre en place un parcours d'accompagnement du repreneur adapté à ses besoins et faciliter l'accès au financement bancaire via le renforcement des fonds de prêts d'honneur des outils de garantie ; - Promouvoir les professionnels des métiers d'art : créer de l'attractivité vers ce secteur et valoriser l'originalité de son offre, favoriser le développement du secteur par l'information des professionnels et la mise en place de rendez-vous majeurs, promouvoir de nouveaux modèles de production et de commercialisation.
Sources de financements mobilisables	Région Grand Est FEDER CRMA Grand Est Etat FREMA EPCI
Indicateurs de résultats	Résultats : <ul style="list-style-type: none"> • 200 entreprises bénéficiaires de l'AMI « Artisanat du demain » • 100 parcours du repreneurs / an permettant la création ou le maintien d'emplois • 1 note de conjoncture annuelle sur l'activité des entreprises artisanales via l'observatoire de l'artisanat (suivi des indicateurs de l'observatoire sur le champ économique)

Orientation du SRDEII	Orientation 5 : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur dynamiques métropolitaines et d'agglomérations
Objectif du SRDEII	Objectif 5.3 : Accompagner les innovations et les mutations numériques et écologiques de l'artisanat, du commerce, et du tourisme
Fiche action	Lancer GRAND EST DIGITAL, le plan régional de croissance numérique du Grand Est
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	2^{ème} semestre 2017 : Lancement du marché pour la sélection des prestataires de conseil dédié à la transformation numérique et digitale des entreprises. Fin 2017 : Lancement du dispositif GRAND EST DIGITAL
Partenaires-clés à mobiliser	Prestataires sélectionnés pour les missions de conseil Chambres consulaires et autres acteurs économiques de proximité Conseil national du numérique (CNN)
Bénéficiaires finaux de l'action	Entreprises TPE, PME, associations du Grand Est
Contexte d'intervention	Le conseil national du numérique a souligné le retard de nos entreprises quant à la digitalisation de leur relation client auquel il est proposé d'apporter des solutions au sein d'une région qui sera la 1 ^{ère} région ultra-connectée.
Objectifs de l'action	Accompagner l'intégration des outils numériques de base (<i>low tech</i>) dans les TPE et PME régionales, tout particulièrement en matière de gestion de la relation client, de paiement, de gestion de la ressource humaine, de présentation des offres et/ou de vente en ligne et d'intégration des procédures digitales et numériques (dématérialisation...) dans la relation avec leurs clients. Assurer une sensibilisation plus systématique aux usages professionnels du numérique ainsi que la diffusion des bonnes pratiques auprès des TPE et PME
Description de l'action	Le dispositif GRAND EST DIGITAL avec des axes de diagnostic / conseils visant à accompagner par une prestation « prêt à porter » la transformation numérique des petites entreprises et associations et l'investissement <i>low-tech</i> sur : <ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de la relation clients (site Internet ou/et application mobile, marketing digital, « hyper-proximité »...) et des modes de commercialisation (commerce en ligne...); • L'intégration des procédures digitales et numériques (dématérialisation des factures, réponses dématérialisées aux appels d'offre, gestion des RH...).

	<p><i>Modalités envisagées :</i></p> <p>Lancement d'un appel d'offres groupé à bons de commande pour une offre packagée et simple à des tarifs compétitifs.</p> <p>Financement Région/entreprises ; aide régionale jusqu'à 50% des coûts plafonnée.</p> <p>Cet accompagnement sera structuré au sein d'un réseau dynamique d'e-ambassadeurs, qui auront pour mission de faire connaître aux TPE/PME les enjeux de la numérisation. Ce réseau sera accessible à travers un maillage territorial, via la formation et l'habilitation d'agents de développement économique (cf. la fiche action « Réorganiser et coordonner l'action publique en mettant en réseau les acteurs du développement économique du territoire régional »).</p> <p>Ces référents seront à même de conseiller les TPE et PME et de leur proposer des ressources sur le commerce connecté (référentiel de prix, fiches pratiques juridiques, modalités...)</p> <p>Des clubs pourront être constitués afin de favoriser le partage d'expérience et la mise en commun des compétences dans l'utilisation et le déploiement de ces technologies et de permettre l'accès à la formation interne des personnels des TPE / PME à l'usage du numérique.</p> <p>Enfin, ces clubs pourront également avoir comme objectif de favoriser l'ouverture aux marchés étrangers numériques des TPE/ PME qui pourront bénéficier également de l'appui des partenaires de l'export (e-internationalisation).</p>
Sources de financements mobilisables	Région Grand Est Fonds européens
Indicateurs de suivi	<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prestations d'entreprises accompagnées / an <p>Résultats / Impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • % des entreprises régionales ayant numérisé leur relation-client (CRM)

Orientation du SRDEII	Orientation 5 : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomération
Objectif du SRDEII	Objectif 5.4 : faire de l'économie sociale et solidaire un des piliers de développement des territoires, expérimenter et déployer des modèles économiques collaboratifs
Fiche action	Coopérer pour Innover
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	Mises en chantiers 2 ^{ème} semestre 2017.
Partenaires-clés à mobiliser	Ecosystème de l'ESS et de la vie associative, entreprises, partenaires privés et publics (dont EPCI et métropoles, départements,...)
Bénéficiaires finaux de l'action	Acteurs, entreprises de l'ESS en Grand Est et écosystème de l'ESS
Contexte d'intervention	<p>Faire de la région Grand Est, une région pionnière de l'ESS.</p> <p>La Région Grand Est anime et facilite la coopération entre les acteurs et les territoires pour favoriser une économie sociale et solidaire.</p> <p>L'ambition régionale s'appuie sur 3 piliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les associations dans leurs transitions (territoriale, citoyenne, économique, numérique) ; - Encourager les initiatives collaboratives dans les territoires ; - Développer l'esprit d'entreprendre et faire croître les entreprises sociales. <p>Sous la signature « coopérer pour innover », la Région mobilisera les hommes et les femmes engagés sur leurs territoires, soutiendra le développement d'une CRESS Grand Est rayonnant sur l'ensemble des territoires et proposera la co-construction d'une gouvernance partagée - GUEST (Gouvernance Unie pour le rayonnement de l'ESS dans le Grand Est).</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'engagement des citoyens et des associations, par la valorisation de leurs actions et la montée en compétences des bénévoles ; • Développer l'entrepreneuriat social et inventer des entreprises sociales répondant aux besoins spécifiques des territoires ; • Soutenir et accompagner le développement d'entreprises sociales favorisant le recrutement de personnes éloignées de l'emploi (insertion, entreprises adaptées), notamment celles inscrites dans des domaines d'activité émergents : valorisation des déchets, circuits courts... • Identifier, modéliser, accompagner, dupliquer les pépites des territoires en créant une dynamique d'ESSaumeurs ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Innover par des indicateurs sociaux, environnementaux, d'impact sociétal, notamment en s'appuyant sur des travaux universitaires ; • Accompagner les démarches de coopération notamment en soutenant les projets d'alliances des territoires, les PTCE, la dynamique de tiers lieux ; • Favoriser l'émergence de pôles territoriaux de l'ESS, en lien avec les territoires et la CRESSGE, dans une gouvernance partagée.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer des dispositifs de soutien notamment sous forme d'Appel à manifestation d'intérêt : AMI initiatives territoriales, AMI à destination des têtes de réseaux associatives, Grand Est emploi associatif, Grand Est bourses d'émergence SCOP/SCIC, AAP générateur de projets ESS, Grand Est soutien à l'investissement matériels des entreprises d'utilité sociale... ; • S'appuyer sur les ressources de partenaires notamment les propositions de l'UDES, l'accord-cadre IAE, les axes stratégiques de la CRESSGE ; • Développer des outils d'accompagnement des entreprises et de l'écosystème ESS/VA : DLA départementaux et régionaux, plateformes de formation des bénévoles, contrats pluriannuels avec des opérateurs clés (CAE, réseaux des actives du Grand Est, ADIE...), Schéma de développement des achats socialement et écologiquement responsables... ; • Engager des chantiers en associant entreprises et partenaires sur des thèmes clés : l'accompagnement des activités émergentes (économie circulaire, silver économie...), les finances alternatives, la culture coopérative...
Sources de financements mobilisables	Région Grand Est CDC Etat
Indicateurs de suivi	Résultats : Nombre d'initiatives territoriales accompagnées / an Nombre de nouvelles SCOP créées / an

Orientation du SRDEII	Orientation 6 : Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats, au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est
Objectif du SRDEII	Objectif 6.1 : Affirmer la Région comme leader et facilitateur de l'action économique
Fiche action	Mettre en place une nouvelle gouvernance économique et de l'innovation régionale partagée
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	2ème semestre 2017
Partenaires-clés à mobiliser	Métropoles, agglomérations, Départements, consulaires, acteurs du monde économique et de l'ESS, entreprises, organismes bancaires
Bénéficiaires finaux de l'action	Les EPCI, les entreprises
Contexte d'intervention	Les enjeux consistent à : <ul style="list-style-type: none"> • mettre en synergie la puissance publique • concerter avec un plus grand nombre d'entreprises • engager une prospective pour la bonne anticipation des évolutions • se montrer agiles collectivement
Objectifs à réunir	<p>La stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation a été co-construite avec les entreprises. La Région compte poursuivre cette logique dans le pilotage et la mise en œuvre de cette stratégie. En particulier la Région affirme sa volonté d'associer des chefs d'entreprise au plus haut niveau de la gouvernance, notamment des agences (innovation, ...).</p> <p>C'est la raison pour laquelle la Région Grand Est lance le G20 de l'économie qui s'appuiera sur le Conseil des 100 et l'instance de dialogue avec les établissements bancaires.</p> <p>Cette gouvernance partagée intégrera pleinement la gouvernance de l'innovation et la gouvernance en matière d'Economie sociale et solidaire.</p> <p>Elle s'articulera avec la mise en place du Big Data Grand Est, outil d'observation et de veille des évolutions et du réseau régional des accompagnateurs économiques.</p> <p>Elle sera assistée par des élus et une administration régionale qui s'engagent (rapidité, agilité, proximité, anticipation, mise en réseau, démarche qualité).</p>

Description de l'action	<p>La gouvernance partagée articule économie et innovation et repose sur trois piliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un G 20 pour mettre en œuvre la stratégie régionale et piloter l'économie, composé des acteurs clés, notamment publics et parapublics • Un Conseil des 100, dont un club de l'innovation et un de P'ESS regroupant une centaine d'entreprises ambassadrices : <ul style="list-style-type: none"> - Entreprises leaders dont la « voix » porte au-delà du Grand Est ; - Entreprises qui ont un intérêt direct dans leur activité à l'attractivité du territoire : attirer des talents, des cadres, des investisseurs, des touristes ... ; - Représentant une pluralité de secteurs et de spécificités. • Une instance de dialogue structuré et mature avec les banques <p>Missions de la gouvernance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la stratégie régionale, évolutive, ajustable et évaluable, du SRDEII ; • Prospective impactant les différentes politiques publiques pour une plus grande réactivité dans un contexte évolutif d'économie fortement mondialisé ; • Co-construction des projets structurants. <p>Afin de s'assurer de la mise en œuvre de la stratégie régionale au sein du Conseil Régional, la Région constitue en interne un Comité SRDEII, animé par les élus en charge du SRDEII, qui aura pour mission d'assurer la transversalité des actions entre les politiques menées par la Région et de leur évaluation, en impliquant selon l'intérêt les élus des territoires qui portent des politiques convergentes.</p> <p>Il aura pour mission plus particulière de valider les feuilles de route stratégiques des filières avec lesquelles la Région engage un dialogue en vue d'une démarche de structuration et d'accompagnement</p>
Sources de financements mobilisables	Sans objet
Indicateurs de suivi	Nombre de rencontres organisées Entreprises impliquées

Orientation du SRDEII	Orientation 6 : renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats, au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est
Objectif du SRDEII	Objectif 6.1 Affirmer la Région comme leader et facilitateur de l'action économique
Fiche action	Créer GRAND EST BIG DATA, l'outil de veille et d'aide à la décision du Grand Est
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	1 ^{ère} phase : Lancement mai 2017 – opérationnalité pour janvier 2018 2 ^{ème} phase : Lancement en janvier 2018 - opérationnalité 2 ^e semestre 2018
Partenaires-clés à mobiliser	INSEE, OREF, Banque de France, CCI Grand Est, CMA Grand Est, CEBTP, URSSAF, FNAU, Universités, Métropoles,... Les producteurs et fournisseurs de données qui entrent dans un partenariat avec la Région A coordonner avec le Big data de la formation (Performance Grand Est)
Bénéficiaires finaux de l'action	Au bénéfice de tous les acteurs du développement économique
Contexte d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une veille économique sur le territoire du Grand Est, étendue aux territoires limitrophes, dont frontaliers. Mettre en commun les données économiques et les indicateurs des producteurs de données, afin de veiller à la meilleure connaissance partagée possible et d'orienter au plus précis les actions des acteurs.
Objectifs de l'action	La Région entend fédérer l'ensemble des producteurs de données et d'analyses économiques sur le territoire pour mieux organiser la veille économique régionale (en incluant notamment de manière plus systématique des données de comparaison avec les 4 pays frontaliers, la veille sur les évolutions dans l'industrie et sur l'impact de la numérisation de l'économie sur les emplois), et partager les données et informations nécessaires à l'anticipation des mutations et à l'adaptation des politiques économiques. Cette consolidation des données contribuera à la mise à disposition des acteurs d'un véritable outil d'aide à la décision en développant de l'intelligence collective. <i>Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 1 – objectif 2 concernant les filières.</i>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} phase : <ul style="list-style-type: none"> Lancer un inventaire des producteurs de données économiques du Grand Est et des territoires limitrophes ; Cartographier les réseaux du Grand Est (acteurs de l'innovation, du développement économique, du tourisme, de l'export...) ; Conventionner avec les producteurs de données économiques pour orchestrer la production d'un tableau de bord régional.

	<ul style="list-style-type: none"> • 2ème phase : <ul style="list-style-type: none"> - Constituer un observatoire de veille (prospective et mutations économiques) et outil d'aide à la décision du G20, en capacité d'alerter et d'informer sur les risques et opportunités pour les acteurs économiques. • 3ème phase : De la prospective, identifier les besoins, notamment pour les métiers de demain
Sources de financements mobilisables	Sans objet
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires membres • Nombre d'analyses /études dont prospectives relayées

Orientation du SRDEII	Orientation 6 : Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats, au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est
Objectif du SRDEII	Objectif 6.2 : Structurer les réseaux d'accompagnement des entreprises à l'échelle du Grand Est pour une meilleure lisibilité de l'offre d'accompagnement
Fiche action	Réorganiser et coordonner l'action publique en mettant en réseau les acteurs du développement économique du territoire régional
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	2ème semestre 2017
Partenaires-clés à mobiliser	Agences de développement économique au sens large, Consulaires, EPCI et Métropoles (en lien avec les Pactes Offensive Croissance Emploi)
Bénéficiaires finaux de l'action	Les entreprises sont les ultimes bénéficiaires de cette action. Elle touche en premier lieu l'ensemble des acteurs du développement économique qui déploient des agents économiques en soutien aux entreprises dans les territoires.
Contexte d'intervention	<p>Nombre d'entreprises du Grand Est reconnaissent la richesse de l'écosystème de soutien au développement économique mais déplorent la multiplicité des acteurs et des dispositifs ainsi que le manque de lisibilité de l'offre d'accompagnement.</p> <p>En effet, aujourd'hui les acteurs du développement économique fonctionnent encore souvent en « silo » (outils, formation) et de manière non coordonnée.</p> <p>L'enjeu est de parvenir à structurer et à rendre plus lisibles les actions menées par la Région et les autres acteurs du développement économique en direction des entreprises (dispositifs d'aide, outils financiers, réseau d'aide à la création/reprise, structures d'accueil...).</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner l'action publique, rendre plus lisible et plus efficiente l'action des acteurs du développement économique, autour d'une démarche qualité, d'une « communauté de pratiques » et d'outils communs de type Gestion de la Relation Client (GRC) ; • Favoriser les échanges et la professionnalisation pour assurer la montée en compétence des agents de développement économique ; • Assurer une couverture territoriale en matière d'accompagnement des entreprises homogène et professionnelle.
Description de l'action	<p>Un réseau des agents de développement économique qui se caractérise par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des droits : accès à de l'expertise, ingénierie financière, marchés internationaux, innovation...), de l'information rapide, de la formation ;

- Des devoirs : partage d'une unique base de données entreprises, travail partenarial.

L'action consiste en la mise en réseau des référents « développement économique » quelle que soit leur entité de rattachement (agences territoriales de la Région, agences de développement économique, CCI,...), en lien avec le réseau des financeurs (dont dialogue bancaire) et le réseau de l'innovation (incubateurs, accélérateurs, clubs des entrepreneurs innovants sur les territoires ...).

Ce réseau sera animé par la Région.

La Région souhaite mettre en réseau tous les référents « développement économique » des territoires du Grand Est afin de **déployer une action coordonnée, cohérente et lisible** ainsi qu'un **niveau de service harmonisé** sur l'ensemble du territoire. L'idée est de faire émerger une « communauté de pratiques » dont la plus-value bénéficiera au final aux entreprises. Cette communauté représentera la pluralité des acteurs du développement économique et sera composée de profils diversifiés permettant une montée en compétence de chacun.

En pilotant ce réseau, la Région assure un rôle de stratège et de facilitateur et réunit l'ensemble des acteurs du développement économique avec une ambition commune.

Ce réseau de référents sera composé :

- D'un **front office de généralistes** (agences territoriales, régionales, agences de développement économique, EPCI) en contact avec les entreprises et ayant une bonne connaissance du terrain ;
- articulé sur un **back office d'experts professionnels spécialisés et référencés**, mobilisables par le *front office* (notamment sur le sujet de l'expertise financière).

L'animation et la mise en œuvre du réseau s'appuiera sur :

- un **intranet/extranet partagé** et d'un GRC accessible par les référents, permettant :
 - un suivi des projets ;
 - une diffusion des informations clés (« push d'information ») ;
 - des outils d'aide à la décision ;
 - des éléments de veille économique en lien avec le BIG DATA ;
 - un accès à un annuaire des référents ainsi qu'à une cartographie des compétences disponibles dans les territoires.
- une **Charte des droits et des devoirs** que les institutions partenaires devront signer pour intégrer le réseau, chaque institution restant libre de le faire ou non ;
- **Un même push d'information** et des rencontres régulières autour de thématiques d'actualités et propres à chaque territoire ;
- un **socle de compétences minimum** pour tous les référents en proposant deux jours de formation en commun par an et des zooms thématiques (par exemple sur des filières émergentes comme l'audiovisuel-numérique et les industries culturelles et créatives)

	<p align="center">- une démarche qualité performance dans l'accompagnement des entreprises</p> <p>A noter que chacun des référents figurera nominativement dans le réseau avec mention de son employeur (Région, CCI, Agences, EPCI, etc.).</p>
Sources de financements mobilisables	Région Grand Est
Indicateurs de suivi	<p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de référents « développement économique » répertoriés dans le réseau = 500 • Nombre de jours de formation dispensés par an = 2 pour chaque territoire • Nombre de rencontres organisées par an = 4 • Nombre de connexion à l'intranet partagé

Orientation du SRDEII	Orientation 6 : Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est
Objectif du SRDEII	Objectif 6.2 : Structurer les réseaux d'accompagnement des entreprises (développement économique et innovation) à l'échelle du Grand Est pour une meilleure lisibilité de l'offre d'accompagnement
Fiche action	Structurer l'écosystème de l'innovation
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	2017 – 2018
Partenaires-clés à mobiliser	Acteurs de l'écosystème de l'innovation dont les pôles de compétitivité, les clusters/grappes, les CRT/CRITT et les plateformes, les incubateurs, les acteurs de l'entreprenariat étudiant (Universités, écoles, technopoles, incubateurs...), les agences d'innovation, les filières S3
Bénéficiaires finaux de l'action	Les entreprises et start-ups
Contexte d'intervention	<p>Suite à la fusion, la Région Grand Est dispose de nombreux acteurs de l'innovation reconnus permettant d'offrir un environnement favorable à l'innovation pour les entreprises. Cependant, cet écosystème demeure encore hétérogène et redondant sur certaines thématiques ou certains métiers. La conséquence est un manque de lisibilité pour les entreprises et donc d'efficacité en matière de RDI privée.</p> <p>L'enjeu est de structurer et cordonner l'écosystème afin de proposer aux entreprises une chaîne d'accompagnement à l'innovation, leur permettant de développer leur compétitivité et/ou un avantage concurrentiel par l'innovation.</p>
Objectifs de l'action	<p>L'objectif premier est de construire un écosystème structuré, fédéré, agile et performant. Ceci passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la définition précise des missions de chacun des acteurs, • la mise en place de réseaux structurés d'acteurs, • le rapprochement d'acteurs aux thématiques communes, • une organisation générale en lien avec les filières innovantes des S3, • une coordination de l'ensemble des acteurs.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Structuration de filières par domaines d'innovation prioritaires issus des Stratégies régionales d'Innovation S3, avec feuille de route globale et rapprochement des thématiques (interfilière) en lien avec les marchés cibles. Deux types de filières peuvent être identifiés, celles déjà structurées dites « Tremplin », celles à structurer, dites « Avenir ». L'interfilière doit permettre la naissance de nouveaux domaines d'innovation ; • Structuration d'un environnement spécifiquement dédié à la création et à l'accompagnement des start-ups par la création d'un réseau d'incubateurs avec la mise en place d'une offre d'incubateurs labellisés, la mise en réseau des SATT ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le rapprochement entre acteurs (pour de grandes thématiques comme l'agroalimentaire, l'ameublement, le textile, l'aéronautique...), que ce soit les grappes/clusters, les pôles, CRT/Plateformes, les acteurs de l'entrepreneuriat étudiant avec le cas échéant un accompagnement à la faisabilité de feuilles de route communes, un soutien à la mise en œuvre opérationnelle de ces feuilles ou à la mutualisation de fonctions ; • Mise en place de démonstrateurs sur l'ensemble du territoire permettant la validation et la promotion des produits/process développés par les entreprises en Grand Est ; • Définition d'une charte commune d'engagement de qualité et d'une marque régionale partagée avec l'ambition de faire rayonner l'écosystème et de le rendre attractif pour attirer l'implantation de centres de R&D privés, de centres publics de recherche, et de start-ups innovantes sur le territoire régional ; • Création d'une agence régionale unique d'innovation : <ul style="list-style-type: none"> - pour l'accompagnement des projets d'innovation et capter les financements nationaux et européens. - pour dresser un bilan des actions mises en œuvre et faire évoluer les interventions, pour l'accompagnement des projets d'innovation et capter les financements nationaux et européens. <p>Elle sera garante de la qualité de l'accompagnement et de l'innovation rendue sur le territoire.</p> <p>L'agence sera co-pilotée par la Région et la CCI Grand Est et sera présente sur les territoires au plus près des entreprises.</p>
Sources de financements mobilisables	Région Grand Est Fonds européens (FEDER, INTERREG, H2020...) Métropoles, agglomérations AAP nationaux dont PIA/ CDC
Indicateurs de suivi	Résultats : <ul style="list-style-type: none"> • Fusion des clusters/grappes aux thématiques communes • Augmentation de la part d'autofinancement des intermédiaires technologiques (annuel) • Augmenter la part de R&D dans le PIB régional • Augmentation du nombre d'entreprises entrées dans une démarche d'innovation • Augmentation du nombre d'entreprises accompagnés pour des projets d'innovation • Augmentation de nombre de start-ups • Création de nouvelle filière d'innovation

Orientation du SRDEII	Orientation 6 : Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est
Objectif du SRDEII	Objectif 6.2 : Structurer les réseaux d'accompagnement des entreprises (développement économique et innovation) à l'échelle du Grand Est pour une meilleure lisibilité de l'offre d'accompagnement
Fiche action	Appuyer le partenariat avec les agences de développement économique
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	2017 – 2018
Partenaires-clés à mobiliser	Actuelles structures intervenant dans le champ du développement économiques (ADIRA, Moselle attractivité, AGEME, SCALEN, Meuse entreprises, Haute-Marne Expansion, Aube développement, Ardennes développement, Vosges développement, Centre de ressources régional, ID Champagne Ardenne), CCI et départements
Bénéficiaires finaux de l'action	
Contexte d'intervention	<p>La loi NOTRe a redéfini les compétences des différentes collectivités en faisant de la Région la responsable des interventions économiques et retirant aux Départements la possibilité d'accompagner les structures relevant de ce champ d'intervention.</p> <p>En parallèle, les acteurs économiques ont exprimé dans la concertation de réels besoins d'accompagnement de leurs projets et de lisibilité des acteurs publics.</p> <p>Si le réseau des référents de développement économique est une première réponse, elle ne peut être exclusive. Les agences de développement économique ou les structures en tenant lieu ont un rôle à jouer. D'ailleurs elles seront des membres importants du réseau des référents de développement économique. Cette participation et leur activité au sein du réseau relèveront de leurs missions.</p>
Objectifs de l'action	<p>Créer un réseau des agences de développement économique mues par les mêmes objectifs d'excellence vis-à-vis de leurs territoires respectifs sous les angles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi d'entreprises ciblées_(groupes, PME de croissance, PME innovantes, thématiques ciblées telles que bioéconomie, aéronautique, technologies médicales...), selon des plans de visites établis et partagés. Les agents concernés seront donc les chefs de projet de l'accompagnement spécifique de l'entreprise et donc responsables de la production d'une réponse publique consolidée. • Animation de zones d'activités et/ou d'immobilier d'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à l'installation d'entreprises

	<ul style="list-style-type: none"> • Au sein de zones dédiées et si le territoire le souhaite, animation de « clubs » d'entreprises présentes et animation d'actions collectives les concernant (énergie, gestion des déchets, ...). • Sur le territoire de l'agence : <ul style="list-style-type: none"> • Tenue à jour d'une vision consolidée du foncier et de l'immobilier d'entreprise disponible et des services liés, (dans la perspective d'un lien fort avec les structures en charge de la prospection à l'étranger) : coût des m² cessibles ; services publics (transport, fibre,...), en cohérence avec l'état actuel des documents d'urbanisme ; • Identification des signaux concernant les défaillances d'entreprises. Traitement de la défaillance en lien avec la mission régionale relative à la restructuration ; • Pour les projets économiques structurants du territoire (identifiés dans les Pactes offensive croissance emploi) en liaison avec les acteurs économiques locaux et la Région, être en capacité de nommer un chef de projet coordonnant l'ensemble des actions publiques sur le projet (ou à défaut si le chef de projet ne fait pas partie de l'agence, contribuer au travail en équipe piloté par lui) ; • Etre force de proposition auprès des entreprises par rapport aux priorités et aux dispositifs publics (missions internationales, appels à manifestations d'intérêt, plan usine du futur, initiatives territoriales, open innovation, ...) ; • Etre un lien privilégié avec les pépinières et les PFILs pour l'identification des entreprises à potentiel de croissance ; • Etablir annuellement des éléments de prospective économique <ul style="list-style-type: none"> - Emergence de sujets de spécialisation territoriale ; - Consolidation d'autres sujets de spécialisation ; - Emergence de besoins qui pourraient être traités de façon collective (circuits courts),... ; - Ces éléments seront notamment relayés auprès des acteurs en charge de l'attractivité territoriale et des élus concernés (Région et intercommunalités).
Description de l'action	La Région est prête à assumer toutes les responsabilités que lui a conférées la loi et à intégrer la gouvernance de l'ensemble des structures, puis d'examiner en lien avec ces gouvernances comment de façon progressive permettre à ce que l'ensemble du territoire bénéficie des services listés ci-dessus. La Région examinera en outre la pertinence de la constitution sur certains sujets d'une « hyper-expertise » régionale au service des agences de développement économique.
Sources de financements mobilisables	Région Grand Est
Indicateurs de suivi	Résultats : Un réseau d'agences de développement économique partageant les mêmes outils de reporting et niveaux d'ambition au service du développement de leurs territoires en lien avec de l'hyper-expertise organisée au niveau régional.

Orientation du SRDEII	Orientation 6 : Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats, au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est
Objectif du SRDEII	Objectif 6.3 : Actionner la commande publique au service des acteurs et entreprises du territoire
Fiche action	Expérimenter pour devenir un territoire innovant : vers une commande publique innovante et la mise en place d'expérimentations Grand'esteurs
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	2 ^{ème} semestre 2017 avec notamment l'entrée en vigueur du Schéma régional de développement des achats socialement et écologiquement responsables (adoption en plénière de juin)
Partenaires-clés à mobiliser	Acteurs de l'écosystème de l'innovation dont pôles de compétitivité et clusters, consulaires, EPCI et métropoles
Bénéficiaires finaux de l'action	Entreprises (notamment TPE et PME locales), start-ups, entreprises innovantes
Contexte d'intervention	<p>Force est de constater que des entreprises locales peuvent rencontrer des difficultés à bénéficier de la commande publique. Or les enjeux de plus en plus prégnants de développement durable, d'emploi et de traçabilité renforcent le recours aux achats locaux.</p> <p>De plus, certains acteurs innovants - startups, entreprises de l'ESS - ont parfois des difficultés à tester leurs innovations technologiques, organisationnelles ou sociales et à trouver leur premier client. Cette étape est pourtant indispensable pour diffuser les innovations et valoriser une offre de biens ou de services locaux.</p>
Objectifs de l'action	La Région, qui s'appuie sur une nouvelle gouvernance économique qui se voulant agile, réactive et efficace, souhaite développer l'économie de proximité et actionner le levier de la commande publique innovante, qui constitue un outil précieux au service de l'économie régionale, pour soutenir les entreprises locales, favoriser l'innovation en testant de nouveaux produits et services tout en gardant à l'esprit les enjeux de la commande publique et de la bonne gestion des fonds publics.
Description de l'action	<p>COMMANDE PUBLIQUE INNOVANTE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une démarche d'achat public innovante dans l'optique de tester des premières innovations en accompagnant les acheteurs/donneurs d'ordre dans la définition de leurs besoins et en mobilisant les règles de la commande publique permettant de promouvoir l'innovation ;

	<p><i>Mettre en place une plateforme d'achats publics destinée aux acheteurs et nécessaire à la connaissance des ressources en produits et services innovants, notamment pour les produits biosourcés. Elle permettra de recenser au fil de l'eau toutes les possibilités de sourcing et de mise en relation avec les acteurs économiques porteurs de solutions innovantes. Un réseau des acheteurs publics innovants sera également constitué.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser l'achat public pour favoriser le recours aux produits biosourcés, principalement dans les marchés de travaux, par la formation/information des acheteurs responsables de la définition des besoins (en lien avec la Stratégie bio-économie pour la France); • Essaimer auprès de autres collectivités le Schéma régional de développement des achats socialement et écologiquement responsables (clauses d'insertion et environnementales, RSE), s'engager en tant que Région à publier le pourcentage de marchés attribués à des entreprises régionales et inciter les partenaires de la Région à le faire ; et développer une charte de bonnes pratiques en matière de marchés publics ; <p><i>Diffusion du schéma régional de développement des achats auprès de l'ensemble des acteurs économiques publics et privés : collectivités, consulaires, fédérations, organisations professionnelles...</i></p> <p><i>S'inspirer de ce schéma pour rédiger une charte de bonnes pratiques et de reporting.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès aux PME/start-ups à la commande publique grâce à des leviers tels que les labels, certifications ou normes. <p><i>En ayant par exemple recours à la norme ISO 26000 qui définit la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), en prenant en compte leurs préoccupations sociales et environnementales, l'intégration de la durabilité de leurs décisions et activités.</i></p> <p>GRAND'ESTEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancer un AMI « Grand'esteurs » avec, entre autres, des territoires pour les premières expérimentations et la pré-commercialisation de solutions technologiques et de services proposés par des start-ups dans le cadre légal en vigueur.
Sources de financements mobilisables	NC
Indicateurs de suivi	<p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ETP en insertion dans le cadre des marchés passés (nature des contrats de travail, profil des bénéficiaires, modalités de mise en œuvre) • Nombre de marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalable inférieurs à 25 000 € au profit des TPE/PME locales • Nombre de produits/services pré-commercialisés.

Orientation du SRDEII	Orientation 7 : Faire du Grand Est un territoire attractif pour les entreprises en développement recherchant des solutions de financement innovantes
Objectif du SRDEII	Objectif 7.1 : Améliorer la lisibilité de l'offre de financement et en faciliter l'accès
Fiche action	Cibler les aides directes aux entreprises
Responsable de l'action	Région Grand Est
Calendrier de l'action	
Partenaires-clés à mobiliser	EPCI désireux de mettre en œuvre des aides directes aux entreprises
Bénéficiaires finaux de l'action	Les entreprises ou assimilées comme telles (acteurs de l'ESS relevant des régimes d'aides directes selon la réglementation européenne)
Contexte d'intervention	<p>Dans un monde qui bouge et ultra compétitif et dans lequel les opérateurs économiques doivent s'adapter continuellement et de plus en plus vite, il est fondamental de mettre en œuvre des aides financières, complémentaires aux outils d'accès au financement bancaire qui reste déterminant.</p> <p>Pour autant, il est fondamental de cibler au mieux celles-ci au vu du caractère risqué de l'opération, de leur aspect incitatif effectif, de la réalité économique d'un monde notamment industriel qui ne dégage pas toujours suffisamment de marge pour engager les modernisations indispensables à la pérennité des entreprises, d'augmenter le taux d'investissement des entreprises, de relever les enjeux du très haut débit ou encore de faire face à des éventuelles difficultés conjoncturelles.</p>
Objectifs de l'action	<p>Cibler les aides directes régionales voire celles des EPCI volontaires sur les sujets prioritaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • modernisation des outils de production, notamment dans le cadre des entreprises 4.0 (industrielles, artisanat, ferme du futur) et des filières matures ou émergentes, notamment la bioéconomie, mobilisant y compris les entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire ; • travail collectif : aide aux actions collectives au sein des filières ; • attractivité : bourses aux start-ups, aides aux grandes entreprises présentes ou désireuses de s'implanter dans le Grand Est,... • capitalisation sur le très haut débit : Grand Est digital pour les TPE et PME de l'artisanat, du commerce et du tourisme en particulier ; • partage du risque avec les entreprises : innovation, R&D collaborative, prise de position à l'export,... • projets structurants d'entreprises ; • les entreprises et associations de l'ESS en particulier sur l'insertion par l'activité économique et le travail protégé ; • transitions d'entreprises : restructuration ou reprise à la barre (sur ce sujet et au regard des enjeux financiers, les dispositifs d'avance

	<p>remboursables seront privilégiés).</p> <p>En outre, comme le monde évolue et est de plus en plus complexe, il est souvent intéressant de mobiliser, outre des financements, du conseil sur la finalisation du projet d'entreprise. Les relations avec la puissance publique financeur doivent également s'inscrire dans davantage de partenariats.</p> <p>C'est pourquoi en matière d'octroi des aides, le recours aux appels à manifestation d'intérêt mérite d'être privilégié.</p> <p>Enfin, les enjeux d'optimisation des fonds publics invitent à mettre en synergie l'ensemble des sources de financement (fonds structurels européens, PIA,...), ce qui sera également systématiquement recherché.</p> <p>Sur la question spécifique des aides au foncier et à l'immobilier d'entreprises, celles-ci relèvent spécifiquement des EPCI compétents selon la loi NOTRe. Pour autant, la Région peut jouer un rôle à son niveau et aux côtés des EPCI, que ce soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à travers des actions relevant d'établissements fonciers • à travers ses prises de participation dans des sociétés d'économie mixte ayant pour objet le portage de ces fonciers ou immobiliers • à travers des projets structurants identifiés dans les Pactes offensive croissance emploi. <p>Cela étant, les interventions de la Région seront décidées au regard des disponibilités réelles en foncier ou en immobilier à l'échelle d'un bassin cohérent, et également de l'existence ou non d'offre privée susceptible d'investir.</p>
Sources de financements mobilisables	Région EPCI Fonds structurels PIA
Indicateurs de suivi	

Orientation du SRDEII	Orientation 7 : Faire du Grand Est un territoire attractif pour les entreprises en développement recherchant des solutions de financement innovantes
Objectif du SRDEII	Objectif 7.2 : Stimuler et inventer de nouvelles offres de financement alternatives (start-ups, PME, ETI)
Fiche action	Créer une offre de fonds régionaux adaptés aux phases de développement des entreprises du Grand Est
Responsable de l'action	Région Grand Est
Calendrier de l'action	Etudes et partenariat avec Bpifrance en 2017 Fonds en 2018
Partenaires-clés à mobiliser	Bpifrance, CDC, investisseurs institutionnels
Bénéficiaires finaux de l'action	Les entreprises et les porteurs de projets de l'ESS pour l'accès aux fonds propres et quasi fonds propres
Contexte d'intervention	<p>Les PME régionales sont confrontées à un problème de sous-capitalisation qui constitue un frein dans leur développement. L'accès à des fonds propres et quasi fonds propres est particulièrement important pour financer l'immatériel, l'amorçage et la première étape de commercialisation des start-ups innovantes ou le développement des PME. En matière de crédit bancaire, la crise économique de 2008 et le resserrement de la réglementation bancaire (Bâle III) ont conduit les acteurs bancaires à adopter des politiques de gestion de risque plus précautionneuses, ce qui peut limiter le prêt bancaire aux entreprises insuffisamment capitalisées.</p> <p>Dans un souci de plus grande efficacité de l'action publique, la Région entend faciliter des formes d'intervention qui lui permettent d'agir en investisseur avisé de long terme, en collaboration avec les acteurs du financement, en répondant à cet enjeu de capitalisation des entreprises.</p> <p>Au-delà de ces actions en fonds propres devant faciliter la levée bancaire, la Région entend déployer de façon volontariste et ambitieuse en lien étroit avec bpifrance ou d'autres (SODIV, ADER) et dans le cadre d'un dialogue refondé avec le monde bancaire tous les outils d'ingénierie financière qui facilitent et sécurisent, pour le porteur, l'accès aux financements bancaires : sont donc notamment concernés les interventions en garantie à travers les fonds de garantie ou les prêts participatifs (SODIV, prêt participatif d'amorçage de bpifrance,...).</p>
Objectifs de l'action	<p>Créer une offre de financement adapté aux phases de développement des entreprises du Grand Est, complémentaire des financements proposés par les marchés privés.</p> <p>Il s'agit d'être différenciant dans l'offre de capital investissement pour faciliter l'appréhension par les chefs d'entreprise.</p>

	<p>Cette offre de fonds couvrira l'amorçage et le développement.</p> <p>Ces fonds pourront financer un large spectre d'entreprises y compris des ETI et intervenir avec souplesse au plus près de leurs besoins.</p>
Description de l'action	<p>Mettre en place une offre de fonds régionaux cohérente à l'échelle régionale (fonds propres, quasi fonds propres) et en mesure de compenser les carences et défaillances de financement des entreprises régionales de préférence en mobilisant l'épargne citoyenne.</p> <p>Constitution de fonds régionaux entre 200 et 275 M€ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un fonds d'amorçage doté de 50 M€ à 75 M€ ; • Un fonds croissance pour les PME/ETIs de 100 à 150 M€ ; • Un fonds dédié d'intervention rapide de 50M€ (tickets de 50k€ à 200K€ en quasi fonds propres) en lien avec le monde bancaire <p>Ces fonds seront gérés par un ou plusieurs gestionnaire(s) de fond agréé par l'AMF.</p>
Sources de financements mobilisables	<p>Bpifrance Investisseurs institutionnels Banques BEI</p>
Indicateurs de suivi	<p>Résultats :</p> <p>Nombre d'entreprises soutenus dans leur développement via la mobilisation de ces fonds</p>

Logique d'intervention auprès des entreprises

L'aide aux entreprises et l'ingénierie financière dans le Grand Est

Le cadre légal en vigueur

La réforme territoriale modifie profondément la répartition et les capacités d'intervention et de financement entre les différents niveaux de collectivités territoriales et l'Etat. Elle offre l'opportunité de définir une gouvernance nouvelle, fondée sur une coopération accrue et efficace des acteurs publics au service des entreprises et des territoires.

Le SRDEII illustre cet impératif de travailler ensemble, de coopérer et d'assurer une complémentarité des actions en faveur du développement économique et des territoires.

Il est à noter que si la Région est responsable de la rédaction des orientations de l'action économique, les initiatives nourrissant le contenu de l'action régionale seront tout autant impulsées par cette dernière que par les territoires.

Par ailleurs, la complémentarité des interventions publiques n'oblige pas une collectivité territoriale à cofinancer les aides qu'attribuent d'autres collectivités territoriales. Les interventions peuvent être distinctes ou en co-financement¹.

Répartition des compétences des collectivités en matière d'aides aux entreprises :

Compétences	Région	Département	Commune et EPCI	Métropole
Aides de droit commun dédiées à la création ou à l'extension d'activités économiques. Définition de Régime d'aide et décision d'octroi des aides aux entreprises.				
Aides en faveur des producteurs des filières agricole, forestière et halieutique				
Aides aux entreprises en difficulté				
Aides à l'immobilier d'entreprises	*	D *		
Aides aux organismes qui participent à la création-reprise d'entreprises				
Aides aux professionnels de santé				
Aides aux salles de spectacle cinématographique : petites salles en milieu rural ou salles d'art et d'essai				
Aides au maintien des services en milieu rural	*	*		

(définition des pictogrammes page suivante)

¹ cf. Loi NOTRe, circulaire du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'intervention économique des Collectivités Territoriales et de leurs groupements issus de l'application de la loi 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOR INTB 1531125J) et circulaire relative aux incidences de la suppression de la clause de compétence générale des Départements et des Régions sur l'exercice des compétences des CT (NOR RDFB 1520836N)

Répartition des compétences des collectivités en matière d'ingénierie financière

Compétences	Région	Département	Commune et EPCI	Métropole
Garantie d'emprunt à des personnes de droit privé				
Prise de participation dans le capital de sociétés commerciales de droit commun		 <i>Sous réserve d'une autorisation par décret en Conseil d'Etat</i>	 <i>Sous réserve d'une autorisation par décret en Conseil d'Etat</i>	 <i>Sous réserve d'une autorisation par décret en Conseil d'Etat</i>
Prise de participation dans le capital de sociétés commerciales de garantie				
Prise de participation dans le capital de sociétés de capital-investissement, de financement régionales ou interrégionales, SEM, SATT		 <i>Sous réserve d'une autorisation par décret en Conseil d'Etat</i>		
Souscription de parts dans un fonds de placements à risque ayant pour objet d'apporter des fonds propres à des entreprises				
Participation à la constitution d'un fonds de garantie auprès d'un établissement de crédit dont l'objet exclusif est de garantir des concours financiers				
Financement ou aide à la mise en œuvre des fonds d'investissement de proximité				
Dotations pour la constitution de fonds de participation prévus par le règlement de l'UE portant dispositions générales sur les FESI				

Note de lecture des tableaux de répartition de la compétence de développement économique

Signification	Signe
Compétence de plein droit	
Pas de possibilité d'intervention	
Intervention possible en complément de la Région (convention) ou autre collectivité locale qui détient la compétence	
Possibilité ouverte de recevoir délégation de compétence pour l'octroi des aides	D
Délégation ou intervention possible en complément du bloc communal et EPCI, non de la Région	*

Les besoins identifiés auprès des entreprises régionales

Les entreprises régionales sont confrontées à un problème de sous-capitalisation qui constitue un frein dans leur développement. L'accès à des fonds propres et quasi fonds propres est particulièrement problématique pour financer l'immatériel, l'amorçage et la première étape de commercialisation des innovations, ainsi que la modernisation de l'appareil productif et le développement des entreprises en vue de leur faire passer un cap de croissance.

En matière de crédit bancaire, la crise économique de 2008 et le resserrement de la réglementation bancaire (Bâle III) a conduit les acteurs bancaires à adopter des politiques de gestion de risque plus restrictives au détriment des entreprises, malgré la baisse des taux d'intérêt. Faciliter l'accès aux financements bancaires est donc une priorité.

Lors de la concertation, si elles conviennent de la pertinence des subventions dans certains cas, elles mettent en avant de réels besoins d'ingénierie et d'expertise, que ce soit à la création ou au développement, en particulier à l'export et à l'innovation.

Pour autant elles soulignent le manque de lisibilité de l'offre publique d'ingénierie en raison de la multitude d'acteurs.

Enfin, la mise en place d'une offre de financement renouvelée et innovante constitue également un vecteur d'attractivité des investissements directs étrangers, particulièrement des centres de décision, des centres de R&D et d'innovation, et des start-ups innovantes.

L'intervention régionale

Dans un souci de plus grande efficacité de l'action publique, la Région Grand Est entend :

- Privilégier des formes d'intervention financières qui facilitent le recours à l'endettement bancaire qui reste l'acteur principal du financement de l'économie (investissement en fonds propres, en quasi fonds propres, garanties financières) ;
- Développer l'ingénierie de qualité voire certifiée au service de la conception et de la mise en œuvre des projets d'entreprise ;
- Cibler les aides directes dans le respect bien entendu des réglementations européennes.

Elle entend ainsi créer un véritable « choc de financement » ainsi que sur l'ingénierie publique et parapublique en mettant l'accent sur les priorités suivantes :

- **Prioriser les interventions d'ingénierie financière qui facilitent l'accès aux financements bancaires :**
 - Conforter les fonds propres des entreprises :
 - Création de fonds régionaux entre 150 et 225 M€ (dont 50M€ à 75M€ en amorçage) ;
 - Création d'un fond dédié de 50M€ en obligation convertibles ou prêts participatifs pour faciliter l'octroi des prêts (tickets de 50k€ à 200K€) ;
 - Signer un accord très volontariste avec Bpifrance en garanties, prêts et soutiens à l'innovation pour que tous les projets viables trouvent réponse ;
 - Renouveler le dialogue avec le monde bancaire ;
 - Mettre en place un dispositif d'avances remboursables en faveur de la transition de certaines entreprises (restructuration, reprise à la barre...).
- **Cibler les subventions ayant pour objet :**
 - la modernisation des outils de production, notamment dans le cadre des entreprises 4.0 (industrielles, artisanat, ferme du futur) et des filières matures ou émergentes, notamment la bioéconomie, mobilisant y compris les entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire ;
 - le travail collectif : aide aux actions collectives au sein des filières ;
 - l'attractivité : bourses aux start-ups, aides aux grandes entreprises présentes ou désireuses de s'implanter dans le Grand Est,... ;
 - la capitalisation sur le très haut débit : Grand Est digital pour les TPE et PME de l'artisanat, du commerce et du tourisme en particulier ;
 - le partage du risque avec les entreprises pour le limiter : innovation, R&D collaborative, prise de position à l'export,... ;
 - les projets structurants d'entreprises ;
 - les entreprises et associations de l'ESS en particulier sur l'insertion par l'activité économique et le travail protégé ;

- les transitions d'entreprises : restructuration ou reprise à la barre (sur ce sujet et au regard des enjeux financiers, les dispositifs d'avance remboursables seront privilégiés).
- **Développer l'ingénierie pour les entreprises** sur des sujets comme l'innovation (faciliter l'émergence des projets), l'export (développer les prestations, diagnostics), le numérique (donner accès à des prestations normées pour s'engager dans la numérisation,...) ;
- **S'engager fortement sur l'ingénierie** en faveur de la création et de la reprise d'entreprises en prenant appui sur des opérateurs labellisés ;
- **Renforcer l'attractivité du Grand Est pour l'accueil et la croissance de start-ups innovantes et la croissance des PME :**
 - Devenir une région d'accueil et d'accélération des start-ups ;
 - Mise en place de bourses aux start-ups ;
 - Développement des prêts d'honneur dédiés aux start-ups ;
 - Créer les ETIs de demain en accélérant une quinzaine de PME par an ;
 - Attirer les centres de décision et de recherche sur le territoire ;

Le Conseil Régional du Grand Est, en tant qu'autorité de gestion du fonds européen de développement régional (FEDER), mobilisera en complément les financements européens selon les priorités de chaque Programme Opérationnel (PO) sur les thématiques suivantes :

- Investir dans la recherche, le développement technologique et l'innovation ;
- Améliorer la compétitivité des PME ;
- Favoriser le développement des technologies de l'information et de la communication ;
- Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Ce choc de financement doit aussi permettre de faciliter et accentuer l'effet levier avec la levée de financements nationaux, tel que le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) en partenariat avec les pôles de compétitivité.

Glossaire

AAP	Appel à projet
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADIE	Association d'aide à la création d'entreprises pour les micros projets
AFE	Agence France Entrepreneur
AFR	Zones d'aides à finalité régionale 2014 2020
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
APH	Association de Prêts d'Honneur
ANR	Agence Nationale de la Recherche
ARBD	Association Agroressources Bioéconomie Demain
ARD	Agro-industrie Recherche et Développement
BP	Business Plan
Bpifrance	Banque Publique d'Investissement
CAE	Coopérative d'Activités et d'Emploi
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CEBB	Centre Européen de Biotechnologie et de Bioéconomie
CETIM	Centre Technique des Industries Mécaniques
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CPRDFO P	Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle
CRESS	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
CRITT	Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie
CRMA	Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat
CRT	Centre de Ressources Technologiques
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement dédié à l'Economie Sociale et Solidaire
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation l'Agriculture et de la Forêt
EIT	Ecologie Industrielle Territoriale
ENR	Energies Renouvelables
ENSAM	Ecole Nationale d'Arts et Métiers
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPV	Entreprises du Patrimoine Vivant
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ETI	Entreprises de Taille Intermédiaire
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FISAC	Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
FRD	Fibres Recherche Développement
GIMELE C	Groupement des industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés
IAR	Industries et Agroressources
IDE	Investissements Directs Etrangers
INRA	Institut National de Recherche Agronomique
NACRE	Nouvel Accompagnement à la Création ou la Reprise d'Entreprise
NOTRe	Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015

MDTS	Centre de recherche et d'expertise, spécialisé dans les matériaux, dépôts et traitements de surface (CRITT-MDTS)
ORAC	Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce
PIA	Programme d'Investissement d'Avenir (convention de financement signé avec l'Etat /CDC)
PETR	Pôle d'équilibre territorial et rural (syndicat mixte de pays)
PFT	Plate-Forme Technologique
PIB	Produit Intérieur Brut
PFIL	Plate-forme d'initiative locale
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
POCE	Pacte Offensive Croissance Emploi (conventionnement Région /EPCI)
PRIE	Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises
PTCE	Pôles Territoriaux de Coopération Economique
RDI	Recherche Développement Innovation
S3	Stratégie de spécialisation intelligente : stratégie régionale d'innovation en lien avec la spécialisation des régions au plan européen 2014-2020
SATT	Société d'Accélération du Transfert de Technologies
SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCOP	Société Coopérative et Participative
SDTAN	Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRDEII	Schéma de Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation
TPE	Très Petite Entreprise
UDES	Union des Employeurs de l'Economie sociale et solidaire
URSCOP	Union régionale des sociétés coopératives

SRDEII Région Grand Est

Livret 3 – Volets thématiques fléchés par la loi NOTRe



Ce livret permet de repérer et de mettre en lumière la façon dont sont prises en compte dans le livret 1 du SRDEII chacune des thématiques transversales de l'économie sociale et solidaire, de l'emploi formation et de l'égalité professionnelle femmes / hommes (thématiques obligatoires fléchées par la loi NOTRe), ainsi que les thématiques plus spécifiques du tourisme, de l'agriculture, viticulture et forêt, de l'artisanat et du transfrontalier (dites thématiques optionnelles par la loi NOTRe).

Thématiques	Page
Volet ESS	3
Volet Formation	6
Volet Egalité Femmes-Hommes	10
Volet Tourisme	12
Volet Agriculture/Viticulture et Forêt	14
Volet Artisanat	18
Volet Transfrontalier	21

Volet ESS

Conformément à l'article L. 4251-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi no 2015-991 du 7 août 2015 (Loi NOTRe), le schéma définit les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, en s'appuyant notamment sur les propositions formulées au cours des conférences régionales de l'économie sociale et solidaire.

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) rassemble originellement les coopératives, mutuelles, associations et fondations qui cherchent à concilier solidarité, performances économiques et utilité sociale. La Région souhaite aborder ce champ économique dans une acception large (périmètre de la Loi cadre ESS de 2014), en associant également l'entrepreneuriat social, les structures par l'insertion économique et les entreprises adaptées.

L'ESS rassemble en région Grand Est près de 15 000 établissements employeurs, plus de 202 000 salariés générant une masse salariale de 3 milliards pour les associations et de 1,1 milliard pour les coopératives. La création d'emploi y a progressé de + 2,8% en 5 ans.

L'ESS répond à des enjeux territoriaux, économiques, sociaux et sociétaux. Créatrice d'activités et d'emplois locaux non délocalisables, elle est aussi source d'innovations adaptées aux besoins des habitants et des territoires. Moteur de dynamiques collectives, elle est à l'origine de démarches de coopération et de mutualisation autour de filières économiques structurantes. Son engagement dans la transition écologique et énergétique contribue à développer une société durable.

Inscrite officiellement dans la démarche de concertation du SRDEII, l'ESS contribue à la définition des axes économiques à venir. Au-delà de l'exercice imposé, les Chambres d'économie sociale et solidaire, en co-construction avec la Région, ont programmé des Conférences territoriales de l'ESS (8, 9 et 10 novembre 2016) permettant d'aborder par des exemples concrets d'initiatives territoriales, des domaines clés du développement économique, auxquels l'ESS peut apporter une plus-value : économie du vieillissement (silver économie), développement durable, engagement citoyen.

La 1^{ère} Conférence régionale de l'ESS programmée par l'Etat, la Région et les CRESS s'est déroulée le 3 février 2017, réunissant près de 300 personnes, afin de débattre sur des thèmes clés, et prioriser les principales orientations énoncées lors des Conférences territoriales :

- Promouvoir l'économie sociale et solidaire en direction de tout public
- Favoriser l'entrepreneuriat dans l'ESS
- Consolider les activités des entreprises
- Renouveler et renforcer les compétences des bénévoles et salariés dans l'ESS
- Anticiper les mutations et soutenir l'innovation sociale

Ce travail de co-construction avec les partenaires privés et publics, têtes de réseaux de l'ESS, entreprises,... donne résonance à l'ambition régionale d'animer et de faciliter la coopération entre les acteurs et les territoires pour favoriser une économie sociale et solidaire.

Elle s'appuie sur 3 piliers, sous la signature « coopérer pour innover » :

- Accompagner les associations dans leurs transitions - territoriale, citoyenne, économique, numérique ;
- Encourager les initiatives collaboratives dans les territoires ;
- Développer l'esprit d'entreprendre et faire croître les entreprises sociales.

Dans ce contexte la Région mobilisera les hommes et les femmes engagés sur leurs territoires, soutiendra le développement d'une CRESS Grand Est forte rayonnant sur l'ensemble des territoires et proposera la co-construction d'une gouvernance partagée (GUEST).

Elle mènera des chantiers notamment sur les finances alternatives, les tiers lieux, la culture coopérative, l'accompagnement des activités émergentes (économie circulaire, circuits courts,...).

Inscrite de manière transversale dans les différentes politiques régionales, l'ESS a pleinement été intégrée par la Région Grand Est dans le SRDEII.

De nouveaux dispositifs ESS ont été votés en plénière de novembre 2016 : AMI initiatives territoriales, Grand Est emploi associatif, Grand Est bourses émergence SCOPO/SCIC.

En cohérence avec le SRDEII, d'autres dispositifs seront finalisés à la fin du 1^{er} semestre 2017, notamment AAP générateur de projets ESS, AMI à destination des têtes de réseaux associatives, Grand Est soutien à l'investissement matériel des entreprises sociales, Plateforme de formation des bénévoles en Grand Est, AMI citoyenneté, formation à la création d'entreprise de l'ESS, ...

Le tableau ci-dessous reprend pour chacune des orientations du présent schéma, les interventions de la Région en la matière.

Tableau présentant par orientation du SRDEII comment la thématique ESS est prise en compte par la Région

<p>Orientation 1 : faire du grand est un des leaders européens de l'industrie et de la bioéconomie</p>	<p>L'économie sociale et solidaire est pleinement partie prenante de la structuration de filière (co-traitance, sous-traitance équitable, ...) et des initiatives en matière d'écologie industrielle</p>
<p>Orientation 2. : faire du grand est un territoire d'expérimentation des innovations sur des domaines de spécialisation partagée pour soutenir la croissance</p>	<p>L'ESS contribue à des modèles de projets innovants positifs en terme d'impacts non financiers en valorisant des mesures d'impacts co-construites avec les entreprises, les usagers et les collectivités telles que les indicateurs de développement humain, de bilan social, sociétal, environnemental...</p>
<p>Orientation 5 : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomérations</p>	<p>Au travers de cette orientation, la Région souhaite dynamiser la création, le développement et la transmission d'activités sur tous les territoires, dont les activités liées à l'ESS. Elle souhaite accompagner les innovations et les mutations numériques et écologiques des entreprises de l'ESS.</p>

	<p>La Région souhaite également faire de l'ESS un des piliers de développement des territoires, et tester, expérimenter et déployer de nouveaux modèles économiques collaboratifs.</p> <p>Enfin, la Région souhaite identifier et appuyer sur les territoires du Grand Est et en particulier en milieu rural des tiers lieux synergiques, dont l'ESS est pleinement partie prenante.</p>
<p>Orientation 6 : Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats, au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est</p>	<p>Leader et facilitateur de l'action économique, la Région souhaite structurer les réseaux d'accompagnement des entreprises à l'échelle du Grand Est afin de renforcer la lisibilité de l'offre.</p> <p>La Région compte s'appuyer sur la création de la CRESS Grand Est et sur la structuration des têtes de réseaux territoriaux pour instaurer une gouvernance partagée de l'ESS visant à établir en commun un plan d'actions profitable à tous.</p> <p>En complément, la Région souhaite actionner la commande publique au service des acteurs et entreprises du territoire en déclinant le Schéma régional de l'achat responsable.</p>
<p>Orientation 7 : Faire du Grand Est un territoire attractif pour les entreprises en développement recherchant des solutions de financement innovantes</p>	<p>Au travers de cette orientation, la Région souhaite stimuler et inventer de nouvelles offres de financement alternatives à destination de toutes les entreprises, dont les entreprises de l'ESS (financement participatif, épargne solidaire,...).</p> <p>Elle souhaite également en améliorer la lisibilité et en faciliter l'accès (ouverture des instruments de financement en fonds propres aux entreprises de l'ESS).</p>

Volet Formation

La formation est un enjeu majeur de compétitivité pour les entreprises et pour la Région Grand Est : sensibilisation, et accompagnement de l'ensemble des acteurs économiques à la culture de l'innovation et à l'adaptation au changement. Il s'agit en particulier de faire monter en compétence l'ensemble des membres de l'écosystème aux nouveaux enjeux, modèles d'affaires et outils du numérique (e-commerce, relations clients-fournisseurs, nouveaux modes de management et d'organisation, ...).

En effet, le capital humain reste la première richesse des entreprises. Chaque orientation du SRDEII prend en compte dans sa déclinaison opérationnelle l'impérieuse nécessité de développer la formation des demandeurs d'emploi, des personnes éloignées de l'emploi, la formation professionnelle, en alternance, continue, ainsi que la formation au sein même des entreprises par des entreprises qualifiantes ou par l'intervention de groupements d'intervenants mutualisés en entreprise.

Le SRDEII du Grand Est sera mis en œuvre en articulation étroite avec le **Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) et les Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT) avec les branches professionnelles qui traitent au plan régional de la prospective des métiers, de l'orientation et de l'évolution de l'offre de formation dans toutes ses formes.**

La Région veillera de la même façon à intégrer dans sa stratégie et ses actions de formation et d'orientations professionnelles, les besoins identifiés au sein des entreprises et des territoires, tant en matière de développement économique que d'innovation.

Le SRDEII définit la feuille de route de la Région en matière d'aides aux entreprises, en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional et à l'Economie Sociale et Solidaire.

Le CPRDFOP définit la feuille de route régionale et concertée avec l'Etat et les partenaires sociaux en matière de diagnostics / prospective, d'orientation tout au long de la vie, de formations professionnelles. Il est articulé avec le SRDEII, le SRADDET et la stratégie régionale de l'emploi validée par l'Etat début 2016. Par ailleurs, la Région est en partenariat avec les universités et les écoles qui dispensent une formation initiale et continue et qui favorise l'apprentissage.

Il engage une contractualisation pluriannuelle entre **la Région, l'État, les Autorités Académiques, les organisations professionnelles et/ou les commissions paritaires et les OPCAs.** Il constitue un outil de concertation en matière de **promotion des métiers, formation professionnelle et accès à l'emploi**, et propose un **plan d'actions** suivi annuellement et décliné en 3 priorités.

Les 3 priorités du CPRDFOP	Les défis du CPRDFOP
ANALYSER ET ANTICIPER	<ul style="list-style-type: none">• Coordonner les travaux d'études et d'analyses• Disposer d'une observation régionale harmonisée et partagée• Identifier de manière permanente les compétences
CONSEILLER ET INFORMER	<ul style="list-style-type: none">• L'individu au cœur du service• L'efficacité du SPRO : pour une sécurisation des parcours• La réalité de la représentation des métiers

<p>FORMER INSERER</p> <p>ET</p>	<p>Défi 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Piloter des formations adaptées aux besoins régionaux et territoriaux <p>Défi 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Développer et accompagner l'apprentissage et la voie scolaire professionnelle dans le Grand Est <p>Défi 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Favoriser l'implication de l'entreprise dans les formations professionnelles <p>Défi 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Garantir un parcours adapté et de qualité à chaque individu <p>Défi 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Innover et expérimenter pour faciliter les apprentissages et dynamiser les parcours de formation professionnelle <p>Défi 6 :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Former sans frontières : des formations transfrontalières et linguistiques adaptées
-------------------------------------	---

La priorité 1 « analyser et anticiper » défi 3 du CPRDFOP s'appuiera sur les données collectées par les consultations SRDEII ainsi que sur le BIG DATA Grand Est pour alimenter l'identification des besoins en compétences d'aujourd'hui et de demain.

Le SRDEII est en articulation directe avec **la priorité 3 « former et insérer » du CPRDFOP.**

A l'échelle territoriale, les Agences de la Région Grand Est assurent la transversalité entre l'accompagnement « emploi-formation » et l'accompagnement « développement économique » et dispensent une offre de services « globale » et en proximité auprès des entreprises.

Les 8 premiers secteurs investis par un contrat d'objectifs territorial (COT) construit avec les branches professionnelles dès 2016 au plan régional, en lien avec les compétences et stratégies régionales sont les suivants :

- Industrie
- Artisanat
- Agriculture / viticulture et métiers du paysage
- Bois
- Logiciels et services numériques
- Hôtellerie restauration tourisme
- Construction et travaux publics
- Sanitaire et Social

D'autres secteurs seront accompagnés.

Sont récapitulées ci-dessous les enjeux de formation-emploi (ne relevant pas tous des seules compétences de la Région), ainsi que les liens entre le SRDEII et le CPRDFOP.

- **Orientation 1 entreprises 4.0- Objectifs 1 et 2 :**
 - Sensibiliser à **l'appropriation du numérique et des technologies clés** par les entreprises
 - **Valoriser les métiers de l'industrie et les métiers techniques en lien avec le COT des métiers de l'industrie** (en particulier en direction des jeunes et des femmes dans un souci de meilleure appréhension de l'égalité professionnelle femmes / hommes) et **de développement de l'apprentissage et de la formation en alternance** (enseignement secondaire et supérieur) dans le cadre du **défi 2 de la priorité 3 du CPRDFOP**
 - Une stratégie **filières (clusters-réseaux d'entreprises innovantes,...)** nécessitant un investissement dans l'emploi et la formation) dans le cadre du **défi 3 de la priorité 3 du CPRDFOP**
- **Orientation 1 – transition énergétique - Objectif 3 :**
 - Soutenir les entreprises dans la transition énergétique : recours aux énergies renouvelables, efficacité énergétique et projets d'écologie industrielle territoriale, en lien avec le CPRDFOP (et le COT Construction et Travaux publics en particulier).
- **Orientation 2 innovation** : s'appuyer sur le pôle d'excellence de la recherche et de l'enseignement supérieur et des pactes « grandes écoles » pour contribuer à l'innovation dans les entreprises
- **Orientation 3 internationalisation** : des programmes pluriannuels de filières à l'export avec des contrats d'objectifs comprenant un volet accompagnement structuré des entreprises
- **Orientation 4 attractivité - Objectif 1 :**
 - Formation transfrontalière et linguistique adaptée : favoriser **l'apprentissage transfrontalier et les échanges entreprises/écoles** en partenariat avec les consulaires etc.) dans le cadre du **défi 6 de la priorité 3 du CPRDFOP**
 - Développer massivement **le trilinguisme professionnel** (Français/Allemand/Anglais) à l'horizon 2030 pour faire bénéficier aux entreprises de personnels et de dirigeants aptes aux langues étrangères (en partenariat les CCI, ...)
- **Orientation 5 « synergies territoriales » - objectif 2 :**
 - Dynamiser la création / reprise d'entreprises : passerelles à trouver avec la formation des demandeurs d'emploi) dans le cadre du **défi 4 du CPRDFOP et en particulier le COT des métiers de l'artisanat**
- **Orientation 5 - objectif 2 création /développement /reprise :**
 - **Identifier les besoins en compétences et qualification des entreprises**) dans le cadre du **défi 3 de la priorité 3 du CPRDFOP** (ex : en s'appuyant sur les observatoires de branches, en mettant en place des GPEC ou GPECT)

- **Orientation 6 « efficacité de l'action publique » - objectif 1 :**
 - **Accompagner la montée en compétence**, en développant :
 - les partenariats concernés (Etat, branches, ...), **en lien avec les 8 COT en cours**
 - le système de formation par alternance, **en lien avec le défi 2 de la priorité 3 du CPRDFOP**
 - et en proposant des solutions innovantes de formation (notamment numériques, collaboratives, ..) adaptées aux besoins des entreprises **en lien avec le défi 5 de la priorité 3 du CPRDFOP**
 - en ouvrant aux partenaires de l'insertion par l'activité économique, **en lien avec le défi 4 de la priorité 3 du CPRDFOP**
 - **Anticiper les mutations** via le déploiement d'une « Ecole des métiers du futur »
 - **Créer le GRAND EST BIG DATA économie**, en complémentarité étroite avec le BIG DATA emploi-formation de « Performance Grand Est »

Volet Egalité professionnelle Femmes - Hommes

Conformément à l'**article L. 4251-13 du code général des collectivités territoriales** (CGCT), modifié par la loi no 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), « le schéma (SRDEII) fixe les actions menées par la région en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. »

L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental pour tous et toutes, et constitue une valeur capitale pour la démocratie. Ce droit constitue un enjeu crucial pour notre démocratie. Il ne doit pas être seulement reconnu légalement mais il doit trouver des traductions concrètes dans tous les aspects de la vie. En dépit d'avancées significatives indéniables au cours des dernières décennies, des inégalités d'ordre politiques, économiques et culturelles persistent.

On constate encore 19 % d'écart de salaire entre les femmes et les hommes à fonctions et compétences égales en 2015 en France, 50 % des femmes se concentrent sur 10 métiers, sur un total de 86. Le plafond de verre existe encore pour l'accès des femmes aux postes à responsabilité : 13 % de femmes dans les membres exécutifs des sociétés cotées en bourse en 2015, 37 % de femmes dans la part des licencié-e-s dans les fédérations de sport en 2015 etc... Les collectivités territoriales, au premier rang desquelles figurent les Régions, ont un rôle majeur à exercer pour favoriser une société et une économie où le principe d'égalité doit être intégré.

Les politiques de soutien à l'égalité et de lutte contre les discriminations doivent répondre aux enjeux principaux suivants :

- Enjeu social et sociétal : garantir le respect de l'égalité des droits et trouver pour toutes et tous un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale ;
- Enjeu territorial : permettre l'égalité d'accès à l'espace public et aux services en milieu urbain comme rural, en refusant toutes les discriminations ;
- Enjeu d'efficacité économique : permettre le travail de toutes et tous quel que soit son statut ou son sexe, est un facteur d'amélioration, d'innovation et de diversification pour le développement économique de nos territoires.

Il s'agit pour la Région Grand Est de s'appuyer sur le SRDEII afin de pérenniser les politiques menées jusqu'alors par les trois anciens territoires régionaux. Ces interventions de la Région se feront également en cohérence avec le CPRDFOP et le plan d'actions issu des travaux d'application de la charte européenne pour l'égalité dans la vie locale afin de :

- Encourager l'entrepreneuriat féminin, en lien avec l'objectif national d'atteindre 40 % de femmes parmi les entrepreneur-e-s. Pour y parvenir, le SRDEII défend des actions visant à favoriser la pérennité des entreprises avec une attention particulière pour celles dirigées par des femmes. L'accent doit être préalablement mis sur la sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin. Les actions menées à cet effet par les différents acteurs de la création d'entreprises doivent être mutualisées pour un impact accru sur le territoire régional.
- L'objectif de cet axe est surtout de permettre à toutes et à tous d'accéder à la création d'entreprise.
- D'encourager et accompagner les entreprises à élaborer leurs rapports de situation comparée et de faire de l'égalité un vecteur d'amélioration de la qualité de vie au travail.

- Favoriser l'égalité professionnelle et la mixité des métiers, prévenir les comportements sexistes et discriminatoires dans l'accès à l'emploi et les entreprises, afin d'élargir les horizons professionnels. Au travers du prix régional pour l'égalité, l'objectif est d'encourager les filles et les garçons à s'orienter vers des métiers dits masculins et dits féminins et de lutter contre les stéréotypes sexués.
- En parallèle, la Région Grand Est a approuvé fin 2016 **la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale**. Cette charte qui a pour objet d'impulser une démarche égalitaire est destinée aux collectivités territoriales européennes, qui sont invitées, en la signant, à prendre publiquement position sur le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes et à mettre en œuvre sur leur territoire les engagements définis dans la Charte. Chaque signataire doit alors rédiger un plan d'actions pour l'égalité fixant les priorités, les actions et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre. De plus, chaque signataire s'engage à collaborer avec toutes les institutions et organisations de son territoire afin de promouvoir l'instauration d'une vraie égalité.

En signant cette charte, la Région Grand Est reconnaît les principes fondamentaux suivants :

- « L'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental » ;
- Afin d'assurer l'égalité des femmes et des hommes, les discriminations multiples et les obstacles doivent être pris en compte ;
- La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de la société démocratique ;
- L'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité des femmes et des hommes ;
- Intégrer la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités locales et régionales est nécessaire pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes ;
- Des plans d'action et des programmes adéquatement financés sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes.

La Région s'est engagée à signer la Charte européenne pour l'égalité dans la vie locale portée par l'AFCCRE. Elle n'est pas l'aboutissement du processus visant à l'effectivité de l'égalité mais le marqueur de l'ambition de la démarche régionale sur cette question.

En effet, cette charte offre des instruments permettant d'accompagner la démarche de la Région par :

- La mise en œuvre d'un plan d'actions internes et externes, en proposant un appui à la sensibilisation des agent-e-s et élu-e-s de la collectivité. Un travail sur la féminisation des termes peut être mené en interne en appliquant notamment un guide.
- La démarche d'évaluation sur les progrès ou retards en matière d'égalité dans l'ensemble des sphères de la politique d'intervention de la Région et dans la vie sociale et administrative des services de la Région, dans une dimension transversale du sujet.

La Région s'engage donc à mettre en œuvre un plan d'actions dans un délai de 2 ans présentant les objectifs et les priorités.

Les grandes priorités de la démarche sont :

- Mettre en place des actions concrètes sur la question de l'égalité au niveau des ressources humaines, de l'organisation des temps, etc... au sein de la Région Grand Est
- Promouvoir la Charte européenne auprès des collectivités territoriales du Grand Est
- Porter et soutenir des actions remarquables en faveur de l'égalité, la mixité des métiers, la sensibilisation des publics, ...

Volet Tourisme

La loi NOTRe prévoit que le tourisme reste une compétence partagée entre les communes, les EPCI, les Départements et les Régions (art. 104) et renvoie aux dispositions du Code du Tourisme.

Dans le cadre de la loi NOTRe, le Schéma Régional de Développement du Tourisme (SRDT) n'a **pas de caractère prescriptif**. Pour autant, dans le cadre de ses compétences en matière de planification, la Région doit définir les objectifs à moyen terme du développement touristique régional (art L 131-1 du Code du Tourisme). Le SRDT fixe les modalités et les conditions de mise en œuvre de ces objectifs.

Ainsi, le tourisme constitue un vecteur d'attractivité de la Région Grand Est. Il représente une part significative des emplois et génère, par ses effets directs et indirects, une valeur ajoutée liée à la distribution supplémentaire de revenus.

C'est pourquoi la région Grand Est a fait le choix d'aborder le SRDT comme un outil au service du territoire régional et des acteurs :

- s'appuyant sur une **concertation large et ouverte** avec les territoires et acteurs économiques du tourisme (institutionnels, privés, socioprofessionnels, fédérations et têtes de réseaux) afin de constituer un **cadre de référence partagé et fédérateur** pour le développement touristique régional ;
- **opérationnel** fixant un cadre stratégique, déclinant des objectifs opérationnels et des actions et définissant des modalités précises d'intervention, ainsi que la répartition du portage entre les différents partenaires du tourisme ;
- garant de la **coordination de l'action en matière de promotion touristique** ;
- garant de la cohérence et de la lisibilité de l'action régionale au travers d'une bonne **articulation à construire avec les autres démarches stratégiques régionales dont le SRDEII et le SRADETT** ;
- **transversal** en interne à la Région.

Trois objectifs sont poursuivis afin de créer un **cercle vertueux** ; ainsi le développement du tourisme contribuera au développement économique, qui permettra de générer à son tour des retombées touristiques. **Le SRDT croisera une double entrée, territoriale et thématique, à travers 5 destinations touristiques, composantes du Grand Est (Alsace, Lorraine, Champagne, l'Ardenne et Massif des Vosges)**

Le Schéma régional de développement du tourisme pourra donc constituer **le volet tourisme du SRDEII** et sera ainsi proposé à **l'approbation de l'assemblée régionale en décembre 2017**.

Le tourisme constitue pour la région Grand Est un secteur économique important. La région a en effet accueilli **43,9 millions de visiteurs en 2015** et comptabilise près de **82 000 emplois touristiques**.

D'ores et déjà, le SRDEII reconnaît au secteur du tourisme une place particulière car il participe au développement économique des territoires, et à l'attractivité de la Région (cf. tableau ci-après).

<p>Orientation 4 : Faire du Grand Est une plaque tournante de l'économie transfrontalière, ainsi qu'une place attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers (IDE)</p>	<p>Afin d'approfondir l'intégration transfrontalière du Grand Est, la Région souhaite proposer un appui aux territoires et aux entreprises pour la construction de projets communs frontaliers en matière touristique.</p> <p>Afin de regagner en attractivité, la Région souhaite également renforcer la visibilité des marques territoriales et des destinations touristiques du Grand Est dans le cadre d'une stratégie partagée.</p>
<p>Orientation 5 : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomérations</p>	<p>Au travers de cette orientation, la Région souhaite dynamiser la création, le développement et la transmission d'activités sur tous les territoires, dont les activités touristiques.</p> <p>Elle souhaite également accompagner les entreprises du tourisme dans l'intégration des outils numérique de base (en matière de gestion de la relation client, de paiement et de présentation des offres notamment) ainsi que dans des démarches de labellisation et de certifications écologiques ou écolabels.</p> <p>Enfin, elle souhaite accompagner à la montée en gamme des hébergements touristiques.</p>
<p>Orientation 6 : Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats, au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est</p>	<p>Leader et facilitateur de l'action économique, la Région souhaite structurer les réseaux d'accompagnement des entreprises à l'échelle du Grand Est afin de renforcer la lisibilité de l'offre.</p> <p>La Région veillera ainsi à la mise en réseau des structures en charge du développement des entreprises du tourisme (ex : Comité régional du tourisme, EPCI, CCI, etc.) avec les autres acteurs du développement économique.</p>
<p>Orientation 7 : Faire du Grand Est un territoire attractif pour les entreprises en développement recherchant des solutions de financement innovantes</p>	<p>Au travers de cette orientation, La Région souhaite stimuler et inventer de nouvelles offres de financement alternatives à destination de toutes les entreprises, dont les entreprises du tourisme. Elle souhaite également en améliorer la lisibilité et en faciliter l'accès.</p>

Volet Agriculture / viticulture et Forêt

Conformément à l'article L. 4251-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), « le schéma (SRDEII) peut contenir un volet sur les orientations en matière d'aides au développement des activités agricoles, artisanales, industrielles, pastorales et forestières ».

Le Grand Est est une grande région agricole caractérisée par une diversité de cultures et des spécialités fortes et créatrices de valeur telles que la viticulture. Avec près de 10 milliards de valeur ajoutée, 50 000 exploitations et plus de 60 000 salariés, les activités agricoles du territoire se répartissent équitablement entre productions animales, viticulture et productions végétales. Le secteur agricole est organisé en filières - lait, bovins, viticulture, aviculture, ovins, porcs, céréales,... - avec des acteurs ayant une forte propension à s'engager jusqu'à la transformation et la commercialisation afin de maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur.

La région Grand Est dispose également d'une ressource forestière abondante et variée, avec 1,9 million d'hectares, couvrant le tiers du territoire régional et représentant 12% des surfaces forestières nationales. Forte de 10 000 entreprises regroupant 55 000 emplois, la filière bois-forêt intègre une grande diversité d'acteurs (propriétaires et gestionnaires forestiers, industriels du sciage, artisans et industriels de la construction, de la menuiserie, etc.). Le bois récolté est encore majoritairement utilisé en bois d'œuvre et en bois d'industrie, bien que la filière bois énergie soit en forte croissance depuis une dizaine d'années.

Secteur agricole

Malgré ses atouts et ses réussites, l'agriculture régionale est confrontée à la crise profonde que traverse ce secteur au niveau national et européen. Le secteur de l'élevage et des filières de transformation qui lui sont liés sont les plus concernés, pour toutes les productions (bovines, porcines et ovines,...).

Les représentants professionnels et la Région co-construisent la politique agricole et agroalimentaire du Grand Est.

La Région, renforcée par la loi dans ses missions de développement économique, dispose dorénavant de moyens financiers importants constitués par ses fonds propres et le FEADER, outil de développement rural de la politique agricole commune. Elle se trouve ainsi être le partenaire public de premier rang, aux côtés des professionnels, pour mettre en place des politiques adaptées aux besoins et qui prépare la réussite à moyen et long terme de ces secteurs économiques.

L'enjeu pour la Région est de renforcer ce secteur économique majeur du territoire, en accompagnant :

- La compétitivité par la modernisation de l'ensemble de la chaîne alimentaire, du champ à l'assiette, des exploitations agricoles aux entreprises de transformation et de valorisation ;
- Les marchés, avec un axe pour cibler le marché plus local des 5,5 millions de consommateurs de la région, dont celui de la restauration hors domicile, et viser l'augmentation des parts de marché des productions agricoles et alimentaires du grand est.

- L'innovation, en tant qu'outil de développement et de progrès, qui doit s'inscrire en réponse pragmatique et efficace aux enjeux environnementaux et climatiques. Le déploiement de solutions techniques alternatives qui allient protection de l'environnement et productivité est un axe majeur pour l'agriculture de demain. La diffusion de ces connaissances est également une voie vers les changements de pratiques ;
- L'installation des jeunes en agriculture et en viticulture, et l'accompagnement aux créations d'activités.

L'approche de la Région se veut large pour accompagner le plus grand nombre des exploitations agricoles, sans considération de tailles ou d'orientations de mode de production.

Dans le cadre de la délégation viticulture, une attention particulière est portée sur ce secteur d'activités qui représente 16 000 exploitations et près de 5,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Grâce à plusieurs rencontres avec les instances représentatives des trois vignobles pour mesurer les attentes et les enjeux de ce secteur la politique de la Région Grand Est en matière viticole s'articulera autour des 4 axes suivants :

- Le développement à l'international, avec la promotion de l'image des vins et des appellations du Grand Est à l'international et l'augmentation des ventes à l'exportation ;
- Le renforcement du tissu viticole, avec des enjeux en matière d'installation, de transmission, de modernisation des installations ;
- La viticulture durable, avec le besoin de recherche, d'innovation, d'accompagnement au changement des pratiques ;
- L'œnotourisme.

Filière bois forêt

La filière bois-forêt est représentée par trois interprofessions régionales, chacune dans le périmètre des anciens territoires régionaux : Gipeblor en Lorraine, Valeur bois en Champagne-Ardenne et Fibois-Alsace en Alsace. En mai 2016, les trois interprofessions ont lancé une démarche visant à redéfinir leur gouvernance, leur organisation et leurs modes de fonctionnement et à converger vers une structure unique à l'échelle de la nouvelle région.

La loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a introduit dans le code forestier diverses dispositions qui visent à répondre aux besoins d'évolution de la politique forestière et de développement de la filière bois. Elle a notamment prévu la mise en place d'un programme national forêt bois, devant préciser les orientations de la politique forestière pour une durée de dix ans, et sa déclinaison sous forme de programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB) selon les caractéristiques et enjeux propres à chaque territoire régional.

Selon l'article D113-11 du code forestier, la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) est notamment chargée d'élaborer ce programme régional de la forêt et du bois qui intègre l'ensemble des composantes économiques, environnementales et sociales liées à la filière bois forêt. A cette fin, trois groupes de travail se sont réunis au cours du second semestre 2016 pour élaborer un projet de PRFB qui devrait être approuvé avant la fin 2017, la dernière réunion de travail à ce jour ayant lieu le 17 mars 2017.

Les principales orientations stratégiques qui se dessinent dans le cadre des travaux de la Commission régionale de la forêt et du bois sont les suivants à ce stade :

- Renforcer la compétitivité de la filière au bénéfice du territoire régional, notamment en prenant appui sur la recherche-développement et l'innovation, en développant les marchés du bois, en soutenant la compétitivité des entreprises, en créant de la valeur ajoutée localement et en rapprochant les écosystèmes forestiers et les logiques industrielles ;
- Dynamiser la formation, notamment en adaptant les formations initiales et continues aux besoins des entreprises ;
- Cibler et renforcer la communication ;
- Gérer durablement la ressource forestière, notamment en préservant la forêt dans le souci de la multifonctionnalité, en relevant le défi du changement climatique, en optimisant la mobilisation du bois et en cherchant à renouveler la ressource.

Au titre de ses interventions en matière économique, d'innovation et d'internationalisation, la Région Grand Est entend de manière complémentaire avec les plans sectoriels en cours d'élaboration soutenir les secteurs agriculture, bois et forêt (cf. tableau ci-dessous).

<p>Orientation 1 : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie</p>	<p>Afin d'accompagner les entreprises dans leur transformation numérique, la Région souhaite adapter son Plan « Industrie du Futur » à l'agriculture/viticulture afin de développer une dynamique autour des entreprises et des exploitations entrées dans la démarche Ferme du Futur.</p> <p>La filière structurante de la bioéconomie concerne particulièrement l'agriculture, la viticulture et la forêt, qui y trouveront une possibilité de structuration et de diversification économique.</p>
<p>Orientation 2 : Faire du Grand Est un territoire d'expérimentation des innovations sur des domaines de spécialisation partagés pour soutenir la croissance</p>	<p>Via cette orientation, la Région entend soutenir la détection, l'émergence et l'accompagnement des projets individuels et collaboratifs de R&D agricole, viticole et forestière.</p> <p>L'écosystème de l'innovation dédié à ces thématiques sera structuré et articulé afin de gagner en visibilité et accessibilité pour les entreprises et exploitations agricoles.</p> <p>Enfin, les start-ups seront encouragées, pour hybrider et développer des innovations dans l'agriculture, la viticulture et la forêt.</p>
<p>Orientation 3 : Accompagner les entreprises à fort potentiel de croissance afin de doper la compétitivité économique et l'emploi du Grand Est</p>	<p>La Région a décidé de renforcer la culture de l'international auprès des entreprises régionales et de mettre en place une offre globale d'accompagnement (GRAND EST EXPORT). Les entreprises agricoles et de l'agro-transformation (ex : viticulture) en bénéficieront.</p>

<p>Orientation 4 : Faire du Grand Est une plaque tournante de l'économie transfrontalière, ainsi qu'une place attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers (IDE)</p>	<p>Afin de regagner en attractivité, la Région souhaite définir et mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial en valorisant son agriculture et ses agro-ressources et notamment la filière bois-forêt</p>
<p>Orientation 5 : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomérations</p>	<p>Au travers de cette orientation, la Région souhaite dynamiser la création, le développement et la transmission d'activités sur tous les territoires, dont les activités agricoles et sylvicoles. Elle souhaite également accompagner les innovations et les mutations numériques et écologiques de des exploitations agricoles et sylvicoles.</p>
<p>Orientation 7 : Faire du Grand Est un territoire attractif pour les entreprises en développement recherchant des solutions de financement innovantes</p>	<p>Au travers de cette orientation, La Région souhaite stimuler et inventer de nouvelles offres de financement alternatives à destination de toutes les entreprises, dont les entreprises de l'agriculture, de la viticulture et de la forêt. Elle souhaite également en améliorer la lisibilité et en faciliter l'accès.</p>

Volet Artisanat

Conformément à l'article L. 4251-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi no 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), le schéma peut contenir un volet sur les orientations en matière d'aides au développement des activités artisanales.

En Région Grand Est, l'artisanat représente un réel poids économique employant 300 000 actifs répartis dans plus de 92 000 entreprises dont 4 secteurs d'activité prépondérants (37 000 dans le bâtiment, 30 000 dans les services, 15 000 dans la production et 10 000 dans l'alimentation). 250 métiers sont déclinés en plus de 400 activités. Le secteur artisanal forme environ 15 000 apprentis par an.

Le secteur artisanal est organisé autour des Chambres de Métiers, aujourd'hui fédérées dans la Chambre Régionale des Métiers de l'Artisanat Grand Est, et de corporations professionnelles locales en Alsace et Moselle, issues du droit local.

En juin 2016, la Région a installé une délégation spécifique dédiée à l'artisanat composée de 33 membres dont 17 conseillers régionaux et 16 représentants des organisations professionnelles relevant de l'artisanat du Grand Est. Son objectif est de définir un plan régional de l'Artisanat 2016 - 2020. Des groupes de travail thématiques ont été lancés au cours du 2ème semestre 2016 afin d'alimenter les réflexions dans le cadre de la construction de plan artisanat et de la démarche de concertation du SRDEII.

Ce plan s'inscrit parfaitement dans la politique régionale déclinée dans le Pacte de Ruralité, tant l'artisanat apparaît comme le garant du maintien des activités dans les zones géographiques éloignées des métropoles régionales. Il concerne tout autant les entreprises artisanales des territoires urbains et péri-urbains.

Les principaux enjeux qui se dessinent dans le cadre des travaux de la Délégation régionale à l'artisanat sont principalement les suivants :

- Assurer la solidité financière des TPE de l'artisanat dont les besoins sont différents d'un métier à un autre ;
- Favoriser la transmission de ces mêmes entreprises afin de conforter une implantation territoriale la plus harmonieuse possible et ancrer les emplois dans les territoires ruraux;
- Accompagner la performance globale de l'artisanat et son intégration aux pratiques numériques et digitales (tant en matière de démarche commerciale que de conception et de modernisation de l'outil de production),
- Identifier et soutenir les filières d'excellence et particulièrement les Métiers d'art qui sont un moyen d'affirmer au national comme à l'international le savoir-faire régional ;
- Encourager et développer la pratique de l'apprentissage en vue d'assurer la relève et de maintenir le niveau de qualité des pratiques de l'artisanat.

La Région Grand Est entend répondre à ces enjeux au travers des différentes orientations du SRDEII (cf. tableau ci-après).

<p>Orientation 1 : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie</p>	<p>Afin d'accompagner les entreprises dans leur transformation numérique, la Région souhaite adapter son Plan « Industrie du Futur » à l'artisanat et ainsi lancer un plan spécifique dédié à « l'artisanat de demain », en adaptant les 4 cibles de performance que sont la connectivité, la flexibilité, la sobriété et l'intelligence afin d'accroître la compétitivité de l'entreprise artisanale.</p> <p>Concernant l'objectif de la transition énergétique et écologique, une politique globale autour du programme régional de rénovation énergétique sera envisagée, qui concernera particulièrement les artisans du BTP.</p>
<p>Orientation 3 : Accompagner les entreprises à fort potentiel de croissance afin de doper la compétitivité économique et l'emploi du Grand Est</p>	<p>La Région a décidé de renforcer la culture de l'international auprès des entreprises (dont les entreprises artisanales) et de mettre en place une offre globale d'accompagnement de l'ensemble des entreprises à l'export : GRAND EST EXPORT. De nombreuses domaines d'excellence représentant un potentiel à l'export ont été identifiées au travers des PRIE des trois anciens territoires régionaux, et concernent l'artisanat (décoration, ameublement et aménagement intérieur...).</p>
<p>Orientation 4 : Faire du Grand Est une plaque tournante de l'économie transfrontalière, ainsi qu'une place attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers (IDE)</p>	<p>Afin de regagner en attractivité, la Région souhaite définir et mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial en valorisant notamment certains savoir-faire régionaux, comme par exemple l'artisanat d'art.</p>
<p>Orientation 5 : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomérations</p>	<p>Au travers de cette orientation, la Région souhaite dynamiser la création, le développement et la transmission d'activités sur tous les territoires, dont les activités artisanales.</p> <p>Elle souhaite passer un pacte « artisanat » avec la CRMA du Grand Est pour favoriser la performance globale des entreprises artisanales, valoriser les savoir-faire et secteurs d'excellence (dont les métiers d'art) et faciliter la reprise des entreprises artisanales.</p> <p>Elle souhaite également accompagner les innovations et les mutations numériques et écologiques de l'artisanat et du commerce, via l'action Grand Est Digital, un plan de croissance numérique « prêt à porter » qui doit permettre à ces entreprises un rattrapage.</p>

	<p>Un accompagnement des démarches de labélisation et de certifications écologiques (écolabels) ou de qualité performance (ex Qualit'enr, NF environnement, écolabel européen...) sera réalisé avec comme priorité de continuer à sensibiliser les artisans à l'efficacité énergétique, à l'économie circulaire dans l'objectif de les rendre plus compétitifs.</p>
<p>Orientation 6 : Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats, au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est</p>	<p>Leader et facilitateur de l'action économique, la Région souhaite structurer les réseaux d'accompagnement des entreprises à l'échelle du Grand Est afin de renforcer la lisibilité de l'offre.</p> <p>Le secteur artisanal est organisé autour des Chambres de Métiers, aujourd'hui fédérées dans la Chambre Régionale des Métiers de l'Artisanat Grand Est, et de corporations professionnelles locales en Alsace et Moselle, issues du droit local. La Région veillera à leur mise en réseau avec les autres acteurs du développement économique.</p>
<p>Orientation 7 : Faire du Grand Est un territoire attractif pour les entreprises en développement recherchant des solutions de financement innovantes</p>	<p>Au travers de cette orientation, La Région souhaite stimuler et inventer de nouvelles offres de financement alternatives à destination de toutes les entreprises, dont les entreprises artisanales. Elle souhaite également en améliorer la lisibilité et en faciliter l'accès.</p>

Volet Transfrontalier

Première région transfrontalière de France, avec 158 000 travailleurs frontaliers, le Grand Est entretient des relations privilégiées avec ses voisines : belge (Wallonie), luxembourgeoise, allemande (Saare, Rhénanie-Palatinat, et Bade-Wurtemberg) et suisse (cantons du Jura, de Soleure, de Bâle-Campagne, et de Bâle-Ville).

Le Grand Est est fortement orienté vers ses régions frontalières :

- 1ère région exportatrice après l'Île de France ;
- Une frontière commune avec 4 grands pays « locomotives », dynamiques en termes d'ETI et d'innovation Industrie du futur ;
- Une augmentation des flux de proximité Export / Import ;
- Un maillage d'entreprises dont certaines ont leur siège de l'autre côté de la frontière ;
- Un fort historique de coopération (40 ans de coopération transfrontalière).

Compte tenu des enjeux économiques liés à la situation quadri-frontalière de la Région Grand Est, et conformément à l'article L. 4251-13 du CGCT, modifié par la loi NOTRe, la Région a souhaité inclure un volet transfrontalier.

Le SRDEII adopté, la stratégie de développement économique sera portée à connaissance des régions frontalières. Une réunion de concertation avec les régions transfrontalières sera organisée afin de partager les orientations du schéma et d'identifier des thématiques de collaboration future.

Au titre de ses interventions en matière économique, d'innovation et d'internationalisation, le SRDEII prend pleinement en compte la dimension transfrontalière de la Région Grand Est (cf. tableau ci-dessous).

Orientation 1 : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie	La Région entend soutenir une agence de développement économique franco-allemande dédiée à l'Industrie du Futur dont la mission est de diffuser les solutions des offreurs du Grand Est. Concernant les clusters, la Région encouragera les fertilisations croisées entre clusters à l'échelle du territoire régional, national et transfrontalier.
Orientation 3 : Accompagner les entreprises à potentiel de croissance afin de doper la compétitivité économique et l'emploi du Grand Est	Dans l'action Grand Est Export, un diagnostic amont sera proposé aux entreprises sur leur capacité de se développer à l'export, notamment vers les régions transfrontalières. Des actions collectives de prospection se feront dans les pays frontaliers notamment pour les filières à potentiel.

<p>Orientation 4 : Faire du Grand Est une plaque tournante de l'économie transfrontalière, ainsi qu'une place attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers (IDE)</p>	<p>Le premier objectif de cette orientation est « d'approfondir l'intégration transfrontalière de la Région ». Cet objectif passe notamment par les actions suivantes :</p> <p>Bâtir une stratégie de lobbying européen à l'échelle transfrontalière sur de grands sujets structurants ;</p> <p>Proposer un appui aux entreprises en lien avec les territoires pour la construction de projets communs frontaliers à retombées économiques afin de leur permettre d'exercer un droit à l'expérimentation transfrontalière (ex : zones d'activités transfrontalières, plateformes logistiques aux flux rationalisées, GPECT transfrontalière, territoire test en matière linguistique, projets touristiques transfrontaliers, développement de solutions de travail à distance (télétravail, espaces de co-working,...) pour désengorger les flux frontaliers...);</p> <p>Renforcer les liens transfrontaliers en matière de transfert de technologie et d'innovation (soutien à des initiatives conjointes, Accompagnement de projets de R&D collaboratifs, créer des synergies entre entreprises frontaliers d'un même secteur) ;</p> <p>Mettre en place un dispositif offensif partenarial de prospection avec des équipes experts transfrontalières comme relais d'appui à la croissance externe et relais d'affaires pour l'export dans les 4 pays limitrophes ;</p>
<p>Orientation 6 : Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats, au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est</p>	<p>La Région va créer un outil de veille et d'aide à la décision du Grand Est, le Big Data. Il doit permettre de développer de l'intelligence collective en fédérant des données et analyses économiques, nécessaires à l'anticipation des mutations et à l'adaptation des politiques économiques. Les 4 pays frontaliers seront invités à y participer.</p>

SRDEII Région Grand Est

Livret 4 - Démarche de concertation relative à l'élaboration du schéma



La loi NOTRe prévoit que la Région, en sa qualité de responsable de la définition des orientations en matière de développement économique sur son territoire, élabore en concertation avec les acteurs et collectivités du territoire un Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Dans ce cadre, la Région a souhaité lancer une dynamique collective en faveur du développement économique et de l'emploi et a mis en place une large démarche de concertation, ambitieuse, à l'écoute des besoins et des bonnes pratiques existantes ou à promouvoir, sur la base d'un dialogue direct. Cette démarche s'est adressée à la fois aux entreprises et acteurs institutionnels tels que les collectivités territoriales au premier rang desquelles les métropoles, les consulaires, les branches professionnelles.

Une identité dédiée :

Pour ce faire, elle s'est appuyée sur la création d'une identité visuelle dédiée à l'élaboration de sa stratégie, identité qui porte l'ambition du « faire Région » : BeEST, appuyée du slogan « Ensemble construisons un territoire de réussites ! ».



Des entretiens et des rencontres dans les territoires :

320 entreprises (de toutes tailles et tous secteurs d'activités, représentatives de la diversité économique) ont ainsi bénéficié d'un entretien individuel avec les agences (ID Champagne-Ardenne, l'Agence territoriale Sud Alsace, l'Agence territoriale Centre Alsace, l'Agence territoriale de Strasbourg, l'Agence territoriale Nord Alsace, Centre de Ressources régionales) et 110 acteurs institutionnels (métropoles, agglomérations, départements, EPCI, consulaires dont les CRESS, branches professionnelles, clusters, syndicats...) ont fait l'objet d'une rencontre face à face avec les élus régionaux afin de recueillir leurs perceptions et ambitions pour la région Grand Est.

En parallèle, 8 rencontres de concertation territoriales accueillant les entreprises ont été organisées au cours des mois de septembre et octobre 2016. Elles se sont déroulées sur l'ensemble du territoire du Grand Est : Mulhouse, Reims, Charleville Mézières, Nancy, Strasbourg, Metz, Troyes et Châlons-en-Champagne.

4 rencontres avec l'ensemble des acteurs institutionnels ont également permis d'échanger sur la base de propositions d'orientations identifiées pour le SRDEII. Elles ont été organisées à Metz, Strasbourg, Reims, et Epinal courant octobre et novembre 2016.

Ce sont au total 1 000 participants qui ont ainsi contribué à la démarche d'élaboration du schéma, auxquels il faut rajouter plus de 100 contributions écrites émanant des acteurs économiques du Grand Est.

Des concertations thématiques :

Une concertation particulière sur le volet Economie Sociale et Solidaire en lien avec les CRESS a également été organisée début novembre 2016 au travers de 3 réunions sur les thématiques « silver économie » en Lorraine, « développement durable » en Champagne-Ardenne, et « engagement citoyen » en Alsace dans la cadre de la conférence régionale de l'ESS. Elles ont réuni 250 participants. La 1^{ère} Conférence régionale de l'ESS en Grand Est, qui s'est tenue le 3 février 2017, a quant à elle réuni 280 participants.

Des concertations spécifiques et ciblées avec les acteurs de l'agriculture, la viticulture et la forêt via des séminaires et des comités régionaux ont été menées.

Une plateforme participative :

En parallèle, la Région a lancé une solution innovante de concertation connectée, participative et interactive. Entre le 20 septembre et le 15 décembre 2016, la plateforme www.BeEST.com a recueilli les avis des entreprises et acteurs institutionnels afin d'enrichir la réflexion régionale, via des questions à vocation économique. Elle a ainsi permis de constituer une véritable communauté d'acteurs engagés et mobilisés pour faire du Grand Est un territoire de réussites. A partir du 3 octobre 2016, la consultation a également été ouverte aux citoyens pour construire collectivement l'avenir économique régional. Cette concertation électronique s'organisait autour de 4 thématiques : vie des entreprises, attractivité, innovation, et international.



Une communication active :

La démarche de concertation a été relayée via une Newsletter BeEST diffusée à 10 000 contacts entreprises/institutionnels, la Newsletter Région diffusée à 27 000 contacts extérieurs et les réseaux sociaux (plus de 7 000 followers Twitter ont pu prendre connaissance des tweets réguliers en lien avec les différentes étapes de la démarche).

Au total plus de 30 000 visiteurs se sont rendus sur la plateforme BeEST.

Une concertation spécifique pour les métropoles et EPCI :

Des réunions de travail avec les deux métropoles de la Région (Métropole du Grand Nancy et l'Eurométropole de Strasbourg) ont été organisées en décembre 2016 et janvier 2017.

Des réunions territoriales se sont tenues à la demande de groupement d'EPCI pour identifier les partenariats qui pourront être formalisés après l'adoption du SRDEII.

Un mode de gouvernance adapté :

La gouvernance dont s'est dotée la Région pour mener la démarche d'élaboration du SRDEII s'est concentrée sur :

- Un COPIL fédérateur avec les représentants des métropoles et des agglomérations principales, des 10 départements, des chambres consulaires, du monde bancaire, universitaire, de l'Etat... (16 septembre et 5 décembre 2016) ;
- Une information régulière de l'état d'avancement lors de la Conférence territoriale de l'Action Publique - CTAP (13 juin , 10 novembre 2016 et 23 mars 2017) ;
- Une concertation avec le CESER avec une saisine sur l'attractivité et la transition énergétique (saisine du 10 novembre 2016).

Le 15 décembre 2016, 3 mois après son lancement, la concertation électronique via la plate-forme Be EST a été clôturée.



1.1 Concertation électronique auprès des entreprises

Les entreprises constituant la « communauté des acteurs de l'entreprise » de la plateforme étaient au nombre de 240 au 15 décembre 2016.

Les 29 questions portant sur la vie des entreprises, l'innovation, l'international, l'attractivité, ont été publiées via la Plateforme BeEST sont présentées ci-après.

1.1.1 Thème Vie des entreprises

- **Quelle importance donner à l'industrie dans la future stratégie régionale d'intervention économique ?**

Les acteurs de l'entreprise participants considèrent que la part donnée à l'industrie dans la future stratégie régionale doit être importante (moyenne de 79% sur l'échelle d'importance).

- **Qu'attendez-vous de la Région en matière de développement de l'entrepreneuriat et de création d'entreprise ?**

Les principales attentes des acteurs de l'entreprise participants en matière de développement de l'entrepreneuriat et de création d'entreprise concernent les solutions de financement, l'accès au conseil et le soutien aux dispositifs d'incubation et de post-incubation.

- **Quels types d'accompagnement à votre développement faudrait-il favoriser ?**

Les acteurs de l'entreprise participants souhaitent être accompagnés dans leur développement, particulièrement sur 3 points : la mise en réseaux, l'octroi de subventions et la levée de fonds propres.

- **Quelles sont les 3 principales actions permettant d'accélérer les transformations écologiques et numériques au sein des TPE/PME ?**

Selon les acteurs de l'entreprise participants, les 3 principales actions permettant d'accélérer les transformations écologiques et numériques au sein des TPE/PME sont l'information des entreprises sur les évolutions des métiers et des compétences nécessaires, l'anticipation des évolutions sur les marchés et les investissements dans le capital humain.

- **Selon vous, quels sont les 3 principaux secteurs d'avenir et créateurs d'emplois sur lesquels la région doit se concentrer ?**

Selon les acteurs de l'entreprise participants, les 3 principaux secteurs d'avenir et créateurs d'emplois sur lesquels la région doit se concentrer sont : l'industrie, les biotechnologies, et le numérique.

- **Quelles démarches mettre en place pour mieux accompagner la structuration des filières sur le territoire ?**

Selon les acteurs de l'entreprise participants, il faut d'abord renforcer les relations PME / grands groupes, soutenir les pôles de compétitivité puis créer des comités d'animation pour mieux accompagner la structuration des filières sur le territoire.

- **Selon vous, le réseau d'acteurs d'accompagnement des entreprises dans la région est-il facilement lisible ?**

Plus de 70% des acteurs de l'entreprise participants considèrent que le réseau d'acteurs d'accompagnement des entreprises dans la région n'est pas facilement lisible.

- **Selon vous, le réseau d'acteurs d'accompagnement des entreprises dans la région est-il facilement accessible ?**

Plus de la moitié des acteurs de l'entreprise participants considèrent que le réseau d'acteurs d'accompagnement des entreprises dans la région n'est pas facilement accessible.

- **Comment favoriser la création et le développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire ?**

Afin de favoriser la création et le développement des entreprises de l'ESS les participants estiment qu'il faut privilégier l'accompagnement décliné dans les territoires des entreprises du secteur, appuyer l'incubation de nouvelles entreprises et la mise en réseau des entrepreneurs de l'ESS.

1.1.2 Thème Innovation

- **Quels sont les freins à la mise sur le marché des innovations que vous concevez ?**

Pour les acteurs de l'entreprise participants, les 3 principaux freins à la mise sur le marché des innovations qu'elles conçoivent sont : l'accès au financement pour la première commercialisation, la difficulté à toucher leur premier client, et le recrutement des compétences adaptées.

- **Selon vous, l'accès aux résultats de la recherche par les entreprises, pour pouvoir les intégrer à leur développement est-il satisfaisant ?**

Les acteurs de l'entreprise participants considèrent que l'accès aux résultats de la recherche pour pouvoir les intégrer à leur développement n'est pas satisfaisant (moyenne de 29% sur l'échelle de satisfaction).

- **Comment améliorer les liens entre les entreprises, la recherche et l'enseignement supérieur ?**

Pour améliorer les liens entre les entreprises, la recherche et l'enseignement supérieur, les acteurs de l'entreprise participants proposent de privilégier la création de passerelles collaboratives, de favoriser l'intégration de stages d'ingénieurs/chercheurs et d'intégrer dans les filières de formation des mini projets permettant de faire des Proof of Concept pour les entreprises.

- **En 3 mots maximum que vous évoque l'innovation dans le Grand Est ?**

Les 3 mots qui évoquent le mieux l'innovation dans le Grand Est pour les acteurs de l'entreprise participants sont : compétitivité, dynamisme et emploi. Par ailleurs, le mot ouverture revient également dans plusieurs propositions.

- **Vous trouvez sur le territoire du Grand Est les compétences nécessaires à la mise au point de vos innovations et à leur commercialisation ?**

67% des acteurs de l'entreprise participants estiment qu'ils n'ont pas accès, sur le territoire du Grand Est, aux compétences nécessaires à la mise au point de leurs innovations et à leur commercialisation.

- **Précisez quels types de compétences vous ne trouvez pas sur le territoire régional ?**

Les compétences que recherchent le plus les acteurs de l'entreprise participants sur le territoire sont celles liées au marketing et à l'innovation, à l'export et aux technologies.

- **Selon vous, le réseau d'acteurs d'accompagnement de l'innovation dans la région est-il facilement lisible ?**

Près de 70% des acteurs de l'entreprise participants considèrent que le réseau d'acteurs d'accompagnement de l'innovation dans la région n'est pas facilement lisible.

- **Selon vous, le réseau d'acteurs d'accompagnement à l'innovation dans la région est-il facilement accessible ?**

Plus de 60% des acteurs de l'entreprise participants considèrent que le réseau d'acteurs d'accompagnement de l'innovation dans la région n'est pas facilement accessible.

- **Pour favoriser le développement des innovations sur le territoire, quelles sont les 3 actions prioritaires que devrait impulser la Région ?**

Pour favoriser le développement des innovations sur le territoire, les 3 actions prioritaires que devrait impulser la région selon les acteurs de l'entreprise participants sont : la mise en place d'un outil de communication dédié aux Start up, la réorganisation des agences de l'innovation en un seul pôle avec des directions spécialisées et la création d'un portail référençant les innovations et permettant la mise en relation.

1.1.3 Thème International

- **Comment mieux accompagner les entreprises de la région dans leurs projets à l'export ?**

Selon les acteurs de l'entreprise participants, les 3 leviers qui permettraient de mieux accompagner les entreprises de la région dans leurs projets à l'export sont la coordination des missions à l'étranger, un meilleur accès aux manifestations à l'étranger et la mise en relation des PME et des grands groupes.

- **Selon vous, quelles sont les 3 cibles géographiques qui vous paraissent prioritaires ?**

Selon les acteurs de l'entreprise participants, les 3 cibles géographiques qui devraient être prioritaires dans la stratégie de la région à l'international sont : l'Allemagne, les Etats-Unis et la Chine.

- **Quels sont les projets concrets de coopération transfrontalière à promouvoir à l'échelle du Grand Est ?**

Les 3 propositions de projets de coopération transfrontalière des acteurs de l'entreprise participants les plus sollicitées sur la plate-forme sont de participer à des salons internationaux pour mettre en avant les atouts touristiques de la région, de créer des places de marché permettant aux entreprises de trouver des synergies transfrontalières et de simplifier et harmoniser les normes européennes secteur par secteur.

- **Selon vous, le réseau d'acteurs d'accompagnement à l'export de la Région Grand Est est-il lisible ?**

Plus de la moitié des acteurs de l'entreprise participants considèrent que le réseau d'acteurs d'accompagnement à l'export de la Région Grand Est n'est pas lisible.

- **Selon vous, le réseau d'acteurs d'accompagnement à l'export de la Région Grand Est est-il accessible ?**

Les acteurs de l'entreprise participants sont partagés quant à l'accessibilité du réseau d'acteurs d'accompagnement à l'export de la Région, 48% pensent qu'il est accessible contre 43% qui ne sont pas d'accord.

- **Comment mieux ancrer les entreprises à capitaux étrangers créatrices d'emplois sur le territoire ?**

Les acteurs de l'entreprise participants proposent en priorité d'améliorer la clarté, la simplicité et la stabilité des régimes fiscaux applicables, d'ouvrir davantage de cursus en anglais dans les écoles, d'agir pour l'insertion et l'emploi afin de mieux ancrer les entreprises à capitaux étrangers créatrices d'emplois sur le territoire.

1.1.4 Thème Attractivité

- **Selon vous, la région est-elle attractive pour les entreprises ?**

La moitié des acteurs de l'entreprise participants considèrent que la région n'est que moyennement attractive (moyenne de 50% sur l'échelle d'attractivité).

- **Quels sont les 3 principaux facteurs d'attractivité de la région Grand Est ?**

Selon les acteurs de l'entreprise participants, les 3 principaux facteurs d'attractivité de la région Grand Est sont : son positionnement géographique, son savoir-faire industriel et son écosystème d'innovation.

- **Quels sont les 3 principaux leviers à conforter pour renforcer l'attractivité économique de la région Grand Est ?**

Selon les acteurs de l'entreprise participants, les 3 principaux leviers à conforter pour renforcer l'attractivité économique de la région Grand Est sont les infrastructures de transport, la couverture du territoire en très haut débit et son image.

- **Quels sont les grands projets actuels ou futurs sur lesquels s'appuyer pour communiquer à l'international et attirer des investisseurs ?**

Afin d'attirer des investisseurs étrangers, les acteurs de l'entreprise participants proposent de communiquer en priorité sur la position géographique de la région au cœur de l'Europe, le dynamisme du secteur numérique pour développer de nouveaux business model, la création et le patrimoine culturels.

- **Selon vous, quels sont les atouts touristiques de la région Grand Est ?**

Les 3 principaux atouts touristiques de la région pour les acteurs de l'entreprise participants sont son histoire / son patrimoine, sa gastronomie / richesse viticole et sa nature / ses paysages.

- **Quels sont les 3 facteurs d'implantation d'une entreprise sur une plate-forme logistique ?**

Pour les acteurs de l'entreprise participants les 3 principaux facteurs d'implantation d'une entreprise sur une plate-forme logistique sont la proximité des infrastructures de transport, leur état fonctionnel et leur connexion au réseau, et la sécurité dans les échanges digitalisés.

1.2 Concertation électronique auprès des acteurs institutionnels

Les institutionnels constituant la « communauté des acteurs institutionnels » de la plateforme étaient au nombre de 74 au 15 décembre 2016.

8 questions ont été publiées via la Plateforme BeEST dans cette rubrique. Les réponses aux différentes questions sont présentées ci-après.

- **Quels sont les 3 principaux facteurs d'attractivité de la région Grand Est selon vous ?**

Comme les acteurs de l'entreprise, selon les acteurs institutionnels les 3 principaux facteurs d'attractivité de la région Grand Est sont son positionnement géographique, son écosystème d'innovation et son savoir-faire industriel.

- **Quels sont les 3 principaux leviers à conforter pour renforcer l'attractivité économique de la région Grand Est ?**

Selon les acteurs institutionnels, les 3 principaux leviers à conforter pour renforcer l'attractivité économique de la région Grand Est sont les infrastructures de transport, la qualification de la ressource humaine et l'offre de services et d'accompagnement aux entreprises.

- **Quelle importance donner aux enjeux stratégiques identifiés pour la région Grand Est :**

Les acteurs institutionnels classent les enjeux stratégiques de la région par ordre d'importance de la façon suivante :

1. L'accélération de la croissance des PME et des innovations sur les marchés (cf. domaines de spécialisation)
2. La mise en réseau des acteurs au service des entreprises
3. Le maintien et à la transformation de l'industrie régionale
4. La valorisation de l'excellence des territoires dans leurs diversités afin d'impulser une nouvelle dynamique
5. Générer des effets d'entraînements liés au positionnement géographique privilégié

- **Quelle importance donner aux 6 grands défis stratégiques régionaux identifiés ?**

Les acteurs institutionnels classent les 6 grands défis stratégiques de la région par ordre d'importance de la façon suivante :

1. L'accélération des innovations notamment sur les domaines de spécialisation et le soutien à la croissance des PME/ETI
2. Le maintien et la transformation de l'industrie régionale et la pleine expression du potentiel en matière d'agro-ressources
3. Le positionnement du Grand Est au cœur de la dynamique européenne et le fait de jouer pro-activement toutes les opportunités liées à son positionnement quadri-national
4. La simplification, la rationalisation et la mise en réseau au meilleur niveau de professionnalisation des acteurs, au service des entreprises
5. Les liens et les synergies entre l'archipel de « Métropoles » au service de tous les territoires
6. L'accès pour les entreprises aux instruments de financement innovants

1.3 Concertation électronique auprès des citoyens

Une rubrique complémentaire dédiée à la concertation des citoyens a été ajoutée le 3 octobre 2016.

1 182 citoyens ont contribué à la concertation électronique via la plateforme BeEST au 15 décembre 2016.

4 questions ont été publiées via la Plateforme BeEST dans cette rubrique. Les statistiques de réponses aux différentes questions sont présentées ci-après.

- **Selon vous, quels sont les 3 principaux secteurs d'avenir et créateurs d'emplois pour les jeunes ?**

Les principaux secteurs d'avenir et créateurs d'emplois pour les jeunes selon les citoyens participants sont : l'énergie solaire, plus globalement l'ensemble des métiers liés au développement durable et à l'économie solidaire.

- **Selon vous, quels sont les atouts de la Région Grand Est ?**

Selon les citoyens, les 3 principaux atouts de la région sont l'ouverture et sa connexion à l'Europe, le développement durable, ses universités et ses grandes écoles.

- **Seriez-vous d'accord pour consacrer une partie de votre épargne (livret, crowdfunding, grand emprunt...) aux entreprises de la Région ?**

Près de 60% des citoyens seraient prêts à consacrer une partie de leur épargne (livret, crowdfunding, grand emprunt...) aux entreprises de la Région.

- **Selon vous, le dynamisme de l'économie du Grand Est passe par ?**

Selon les citoyens, les 3 principaux facteurs du dynamisme de l'économie du Grand Est passe par la recherche et le développement, l'apprentissage et le fait de privilégier certaines filières.

8 réunions thématiques territoriales accueillant les entreprises ont été organisées en septembre et octobre 2016. Elles se sont déroulées sur l'ensemble du territoire du Grand Est : Mulhouse, Reims, Charleville Mézières, Nancy, Strasbourg, Metz, Troyes et Châlons-en-Champagne. Lors de ces réunions, 4 thématiques étaient traitées en parallèle avec les entreprises présentes :

- Thématique 1 : Transformer l'appareil productif de votre entreprise industrielle : saisir les opportunités liées aux transitions digitale et environnementale
- Thématique 2 : Stimuler toutes les formes d'innovation au sein de votre entreprise et accélérer leur mise sur le marché
- Thématique 3 : Franchir un cap : Accélérer la croissance de votre entreprise
- Thématique 4 : Economie des territoires : relever les défis liés aux transitions économique, démographique, environnementale et digitale, qui se présentent à votre entreprise

4 réunions ont également permis d'échanger sur la base de propositions d'orientations identifiées pour le SRDEII avec l'ensemble des acteurs institutionnels. Elles ont été organisées à Metz, Strasbourg, Reims, et Epinal courant octobre et novembre 2016.

Plus de 1 000 participants ont ainsi contribué à ces différentes manifestations et une centaine de contributions écrites ont été adressées à la Région.

SRDEII Région Grand Est

Livret 5 – Diagnostic régional et Enjeux



Ce livret restitue d'une part le diagnostic général synthétisant les données collectées et les remontées des acteurs concertés, réalisé par le Bureau d'Etude Technopolis en association avec Katalyse.

D'autre part, les enjeux identifiés ont également été alimentés par la contribution des sept Agences d'Urbanisme du Grand Est intitulée « La trajectoire économique du Grand Est - Former, investir, innover pour retrouver une dynamique » dont une synthèse figure dans le présent livret.

La contribution in extenso est téléchargeable sur le lien :

<http://www.aurm.org/uploads/media/58870be33881c.pdf>

Table des matières

1	Chiffres clés du Grand Est	5
2	Synthèse Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces (AFOM)	6
3	Territoires et réseaux	8
3.1	Les principaux constats	8
3.1.1	Organisation territoriale.....	8
3.1.2	Transport et accessibilité.....	11
3.1.3	Les infrastructures numériques	17
3.2	Les enjeux identifiés	18
4	Emploi et compétences	19
4.1	Les principaux constats	19
4.1.1	Une démographie en recul et une population vieillissante	19
4.1.2	Des inégalités fortes sur les taux de chômage	20
4.1.3	Une évolution de l'emploi fortement impactée par la crise de 2008.....	21
4.1.4	Les enjeux de qualification de la population active.....	23
4.1.5	Première région française pour le nombre de travailleurs frontaliers	24
4.2	Les enjeux identifiés	24
5	Dynamique et structuration du tissu économique	25
5.1	Les principaux constats	25
5.1.1	Une économie relativement fragile, composée en majeure partie d'entreprises de taille moyenne	25
5.1.2	Un écosystème de soutien aux entreprises encore perfectible.....	27
5.1.3	Des entreprises régionales devant prendre en compte les mutations en cours dans l'économie.....	29
5.2	Les enjeux identifiés	30
6	Industrie et services	32
6.1	Les principaux constats	32
6.2	Les enjeux identifiés	40
7	Recherche et innovation	41
7.1	Les principaux constats	41
7.2	Les enjeux identifiés	47
8	Internationalisation et attractivité	49
8.1	Les principaux constats	49
8.2	Les enjeux identifiés	57
9	Economie de proximité	58
9.1	Principaux constats.....	58
9.1.1	L'Economie Sociale et Solidaire	58
9.1.2	L'artisanat	61
9.1.3	Le tourisme	62

9.2	Les enjeux identifiés	63
10	Agriculture et forêt	65
10.1	L'agriculture : le Grand Est, une grande région agricole	65
10.1.1	<i>Les principaux constats</i>	65
10.1.2	<i>Les enjeux de la filière agricole : le renforcement de la compétitivité d'un secteur économique majeur pour le territoire</i>	68
10.2	La filière forêt-bois : une filière d'avenir au potentiel majeur pour l'économie régionale	68
10.2.1	<i>Les principaux constats</i>	68
10.2.2	<i>Les enjeux de la filière forêt-bois : le développement des segments les plus créateurs de valeur ajoutée</i>	70
11	Annexes : Élément de bibliographie	71
12	Synthèse de la contribution des sept agences du Grand Est	74
12.1	Sommaire	75
12.2	Préambule	76
12.3	Résumé pour décideurs	77
12.3.1	<i>D'hier à aujourd'hui : présentation de l'économie régionale</i>	77
12.3.2	<i>Les facteurs explicatifs de l'impact particulièrement fort de la crise</i>	81
12.3.3	<i>Les activités d'avenir : poids et évolutions dans la région Grand Est</i>	84
12.4	Synthèse	89
12.5	Points de vigilance	91

1 Chiffres clés du Grand Est

La région Grand Est en chiffres clés

5,6 millions d'habitants
6^{ème} région française

97 habitants au km²,
dans la moyenne française

57 433 km²
5^{ème} région française

Une **population jeune** par rapport aux régions transfrontalières (30,3% de la population a moins de 25 ans contre 27,5% dans les régions allemandes voisines)

10 départements, 5 194 communes

2 métropoles (Strasbourg & Nancy)

8 aires urbaines de plus de 100 000 habitants (Strasbourg Eurométropole, Grand Nancy, Metz Métropole, Reims Métropole, Mulhouse Alsace Agglomération, Grand Troyes, Ardenne Métropole, Colmar Agglomération, Ardenne Métropole, Portes de France – Thionville, Forbach – Portes de France)

Economie

Un PIB par habitant de

26 821 €

(7^{ème} rang français, 13^{ème} rang européen)

148 milliards d'euros de PIB

193 484 entreprises

1 192 000 salariés

Taux de chômage de **10,4 %**
5^{ème} rang français

3^{ème} région de France par le nombre d'emplois industriels salariés : **16,2 %** des emplois dans l'industrie (12,5 % au niveau national)

2^{ème} région de France par son **PIB agricole**, notamment dans le domaine de la production céréalière, d'oléoprotéagineux et viticole

9^{ème} région pour le taux d'activité féminin

Des **filières d'excellence** : santé et imagerie médicale, industrie métallurgique et sous-traitance, textile, agro-alimentaire et agroressource, mobilité, matériaux, bâtiment durable et énergie

Innovation

5^{ème} région française avec **1,95 milliard d'euros** dépensés en R&D

6 pôles de compétitivité

189 037 étudiants à la rentrée 2014 (5^{ème} région), dont 15,5% d'étudiants étrangers

10,9% des établissements sont dans le domaine scientifique et technique (14,1% en moyenne en France)

4^{ème} région française pour le nombre de brevets déposés (543) en 2011 (750 dans le district allemand de Fribourg-en-Brigau pour un nombre de chercheurs équivalent (11 000)

International

2^{ème} région française par son **taux d'ouverture** (part de l'économie faisant l'objet d'échanges internationaux)

2^{ème} région française par son **volume d'échanges commerciaux** (importation + exportation) avec **12% des échanges en France**

1^{ère} région en volume d'**exportation** par habitant (13,6% des exportations en 2014)

159 000 frontaliers (2011) (7% des actifs contre 1,4% à l'échelle nationale)

30 coopérations transfrontalières

Liaisons TGV vers Paris, l'Allemagne et la Suisse et aéroport tri-national (Basel-Mulhouse-Freiburg)

Une région frontalière avec la Belgique, Luxembourg, Suisse, Allemagne, à proximité de 4 villes sièges des grandes institutions européennes (rayon de 150km), voisines de régions riches (3 régions ont des PIB par habitant supérieurs à 50 000 €)

Sources : INSEE, Diagnostic de la région ACAL (2015), Atlas Grand-Est (2015), La grande région Est en mouvement, FNAU (2015)

2 Synthèse Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces (AFOM)

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Positionnement géographique, organisation et infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un positionnement géographique central, au carrefour de grands axes européens - Strasbourg, capitale européenne qui concentre des institutions internationales - Une très bonne accessibilité, grâce à des infrastructures récentes et performantes vers les régions voisines <p>Démographie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une relative jeunesse de la population <p>Tissu et filières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Grand Est, 2^{ème} région industrielle de France - hors IDF) avec une spécialisation sectorielle de la région dans la fabrication d'équipements et de machines, la métallurgie, l'industrie du bois et les industries agro-alimentaires - Plusieurs autres secteurs fortement pourvoyeurs d'emplois : la santé et l'action sociale (15%), le commerce (14%) et les administrations publiques (10%). - Une ressource bois importante et de qualité ; une filière forêt bois complète sur le territoire - Un poids important de l'ESS en termes d'emplois - Un artisanat générant plus de valeur ajoutée dans le Grand Est que dans les autres régions et qui s'appuie sur des entreprises de taille plus importante que dans les autres régions <p>Recherche et Innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un potentiel de recherche publique extrêmement développé (cf. pôles universitaires, instituts, laboratoires, nombre d'étudiants, de projets collaboratifs, de brevets, etc.) offrant à la région des atouts d'attractivité structurants - De nombreuses structures de transfert de technologie <p>Transfrontalier, international et attractivité</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} région française pour le nombre de travailleurs frontaliers - De nombreuses coopérations transfrontalières historiques dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche - Une région très exportatrice, majoritairement en Europe et dans les pays voisins essentiellement sur des activités industrielles - Une région très attractive en termes d'Investissements Directs Etrangers (IDE) créateurs d'emplois en provenance particulièrement de l'Allemagne également sur des activités de production 	<p>Positionnement géographique et infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une performance moyenne du réseau intra-régional entre les grandes agglomérations (fer (hors TGV) et route) - Une faible capacité des voies navigables reliant les différents bassins fluviaux <p>Démographie et formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un poids démographique en recul avec le taux de croissance de la population le plus faible des 13 régions françaises. - De fortes disparités territoriales en matière de taux de chômage - Une proportion des diplômés du supérieur inférieure à la moyenne nationale et un taux de jeunes non-diplômés supérieur à la moyenne nationale <p>Tissu et filières</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2^{ème} plus fort recul de PIB pour une région entre 2007 et 2013 - Une baisse de la dynamique de création d'entreprises et une hausse des défaillances d'entreprises sur le moyen / long terme - Des entreprises de petite taille et non suffisamment innovantes - Une spécialisation industrielle en difficulté avec un recul de 95 400 emplois industriels dans la région entre 2004 et 2013 - Une ressource bois sous pression et en inadéquation avec certains besoins de l'industrie - Un potentiel touristique insuffisamment exploité - Une inadéquation relative des politiques de soutien à l'artisanat par rapport aux besoins des entreprises artisanales <p>Recherche et Innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une faible capacité d'absorption des connaissances et des technologies /capacité d'innovation limitée des PME - Une difficulté à passer de l'innovation à l'industrialisation, notamment en raison de liens encore insuffisants entre la recherche et les PME régionales <p>Transfrontalier, international et attractivité</p> <ul style="list-style-type: none"> - La difficulté des entreprises à attirer et fidéliser les talents dont elles ont besoin - Des centres de décision des entreprises étrangères souvent implantées hors du territoire - Une attractivité à renforcer - Une absence de sentiment d'appartenance régionale - Une culture de l'international non homogène au sein des territoires régionaux Une mauvaise lisibilité de l'offre d'accompagnement des entreprises

OPPORTUNITES	MENACES
<p>Positionnement géographique, organisation et infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> - La proximité de trois zones denses et riches (Ile-de-France, Luxembourg, Suisse) - La métropolisation de Strasbourg, Nancy, et Metz - La LGV Paris – Strasbourg en 1h50 - Un engagement de la Région dans le cadre du « Pacte pour la ruralité » - La volonté de développer le Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire - des stratégies cohérentes entre la Région et les métropoles <p>Tissu et filières</p> <ul style="list-style-type: none"> - La transformation digitale et environnementale ayant un impact sur l'évolution des usages / des modes de consommation qui en découle - De nouveaux circuits de commercialisation (approvisionnements en circuit-court, internet) - De nouvelles demandes du marché nécessitant des adaptations de l'offre <p>Recherche et Innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les coopérations scientifiques, académiques transfrontalières qui contribuent au rayonnement international des universités du Grand Est - Une nécessaire redéfinition des périmètres géographiques des pôles de compétitivité / et la mise en place par les pôles d'une offre de services aux PME <p>Transfrontalier, international et attractivité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un positionnement géographique à exploiter dans une logique de renforcement de l'attractivité régionale - La définition d'une stratégie commune à l'international (export- IDE) - De nouvelles demandes du marché nécessitant des adaptations de l'offre (bois énergie et construction) 	<p>Positionnement géographique, organisation et infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accentuation des déséquilibres de développement des territoires - Une dégradation des infrastructures et de la qualité de service <p>Démographie</p> <ul style="list-style-type: none"> - La poursuite du déficit migratoire, et du vieillissement accéléré de la population (départ des jeunes talents, baisse de la population active) - Une attractivité limitée des métiers et des formations industrielles ainsi que de la filière bois-forêt <p>Tissu et filières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une difficulté à assurer les transmissions d'entreprises - Un accroissement de la compétitivité des concurrents industriels <p>Transfrontalier, international et attractivité</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'attractivité de l'Ile-de-France et des régions européennes voisines : régions industriellement fortes et innovantes

3 Territoires et réseaux

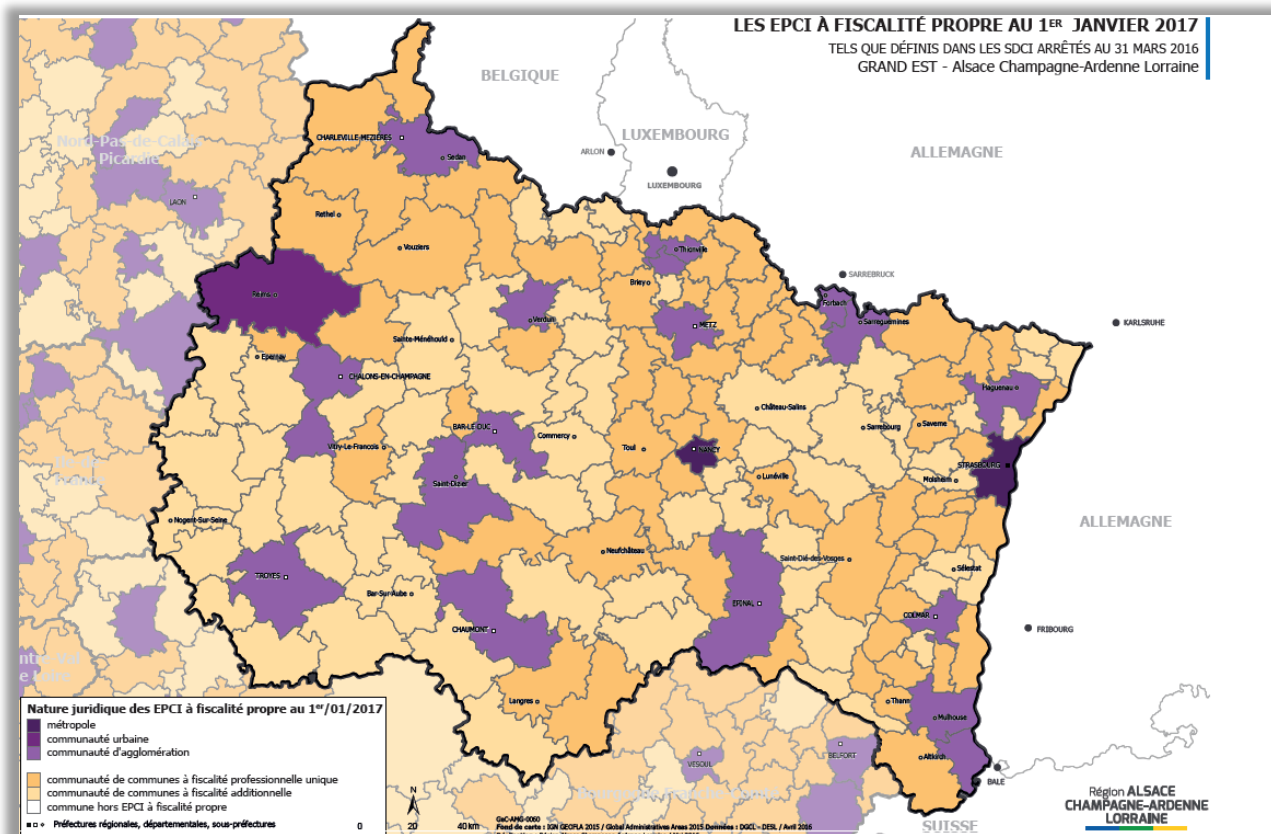
3.1 Les principaux constats

3.1.1 Organisation territoriale

Constat : une région structurée autour de 2 Métropoles et près de 150 EPCI

La Région Grand Est est née de la fusion de trois territoires : l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine. En 2016, ses 5 194 communes sont réparties en 248 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI), dont 230 communautés de communes, 16 communautés d'agglomération et des métropoles (Eurométropole de Strasbourg et Grand Nancy, prochainement Metz Métropole).

	<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	<i>Métropole du Grand Nancy</i>	<i>Future métropole de Metz</i>
Date de création	1967 (Communauté urbaine) 2014 (métropole)	1959 (district urbain) 1996 (communauté urbaine) 2016 (métropole)	2002 (communauté d'agglomération) 1 ^{er} janvier 2018 (métropole)
Population	482 384 habitants en 2013 Intercommunalité la plus peuplée du Grand Est	254 074 habitants en 2013	221 810 habitants en 2015
Superficie	315,93 km ²	142,3 km ²	305 km ²
Emplois total (évolution 2008 - 2013)	246 834 emplois en 2013 (-0,6%)	139 137 emplois en 2013 (-1,9%)	114 387 emplois en 2013 (-5,1%)
Emploi salarié privé	185 217 emplois en 2015	89 590 emplois en 2015	76 984 emplois en 2015
Emplois conception - recherche	9 284 emplois (3,8% de l'emploi total)	3 936 emplois (2,9% de l'emploi total)	1 722 emplois (1,5% de l'emploi total)
Nbre étbl. de R&D (2104)	160	109	26
Nombre d'étudiants (en 2015)	60 770 étudiants et 3 244 ingénieurs	49 469 étudiants et 4 740 ingénieurs	22 029 étudiants et 1 956 ingénieurs

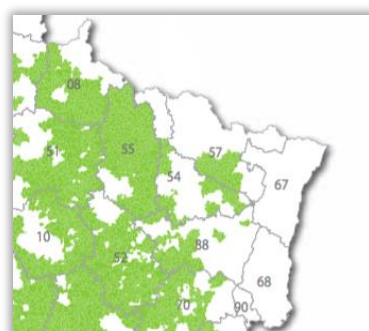


Source : Région Grand Est, Projection 2017

La Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) fait qu'au 1^{er} Janvier 2017, toutes les communes ont intégré une structure intercommunale d'au moins 15 000 habitants. Comme représenté sur la carte ci-dessus, un grand nombre d'intercommunalités ont été modifiées car une grande partie de la région Grand Est est rurale, avec 53,2% du territoire placé en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), soit 13,9% de la population¹. Ce seront au final 148 EPCI qui mailleront la région.

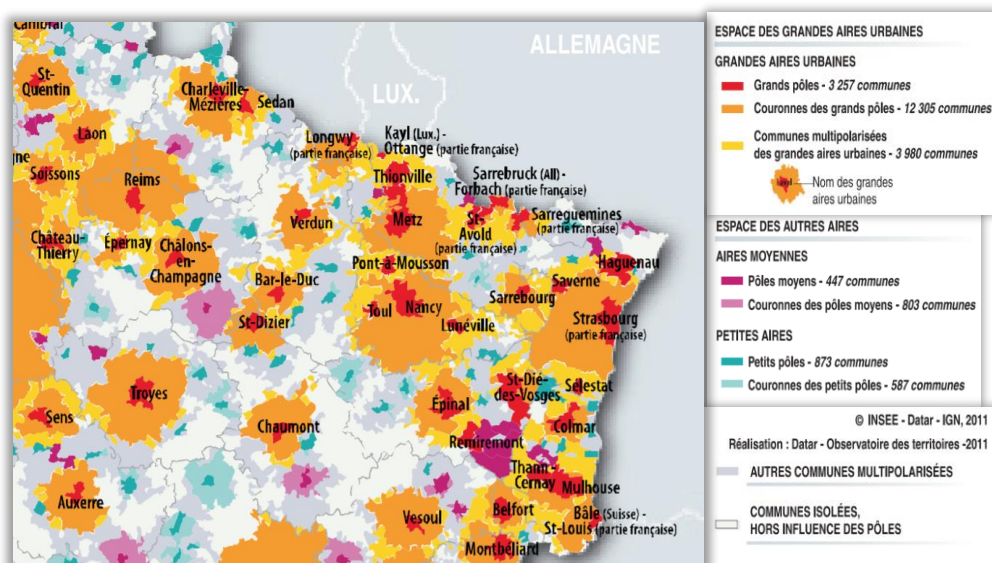
On note toutefois de grandes disparités au sein de la Région Grand Est, avec d'une part l'Alsace très urbaine ou ruraine et la Champagne-Ardenne d'autre part (cf. carte des zones de revitalisation rurale et carte des aires d'influence des villes, d'après le zonage DATAR réalisé en 2010, ci-après).

Carte des zones de revitalisation rurale au 1er janvier 2010 (arrêté du 30.12.2010) – Source DATAR



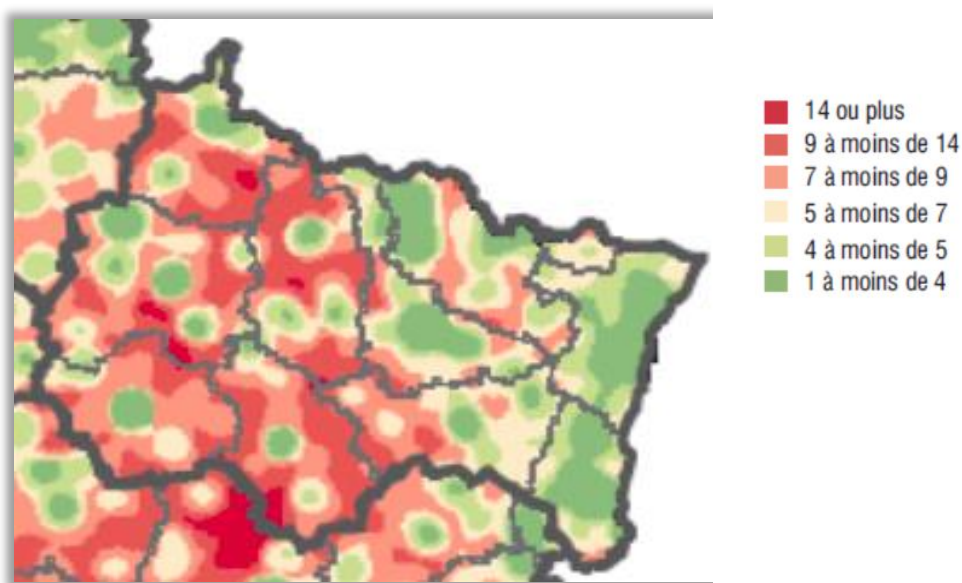
¹ SGAR, Diagnostic de la Région ACAL, Juillet 2015

Carte des aires d'influence des villes (zonage des aires urbaines 2010) – Source DATAR



Cette densité sur le territoire a des conséquences directes pour les populations avec par exemple un temps d'accès médian routier aux principaux services de la vie courante qui varie fortement d'un endroit de la Région Grand Est à un autre (cf. carte ci-dessous).

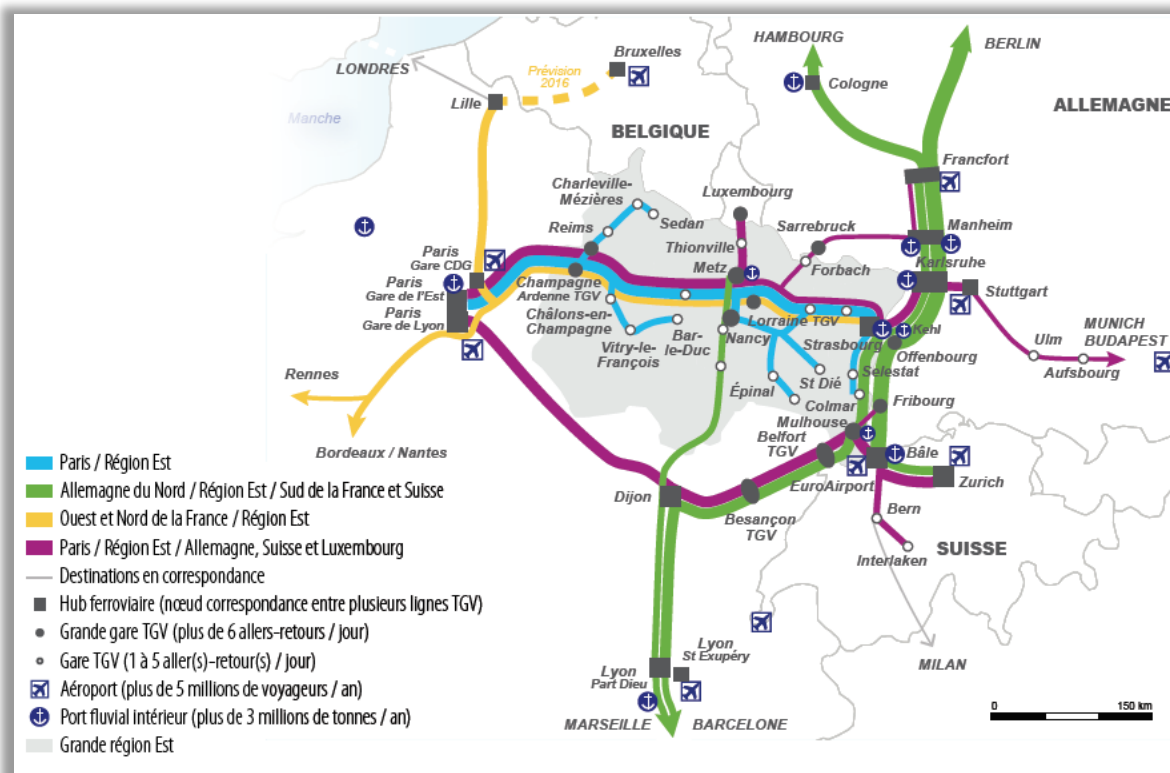
Carte des temps d'accès médian routier aux principaux services de la vie courante (en minutes) – source INSEE 2014



3.1.2 Transport et accessibilité

Constat : des infrastructures intégrées au maillage européen qui répondent au besoin de mobilité vers les régions voisines

Avec 40 % de la population européenne située dans un périmètre de 500 km autour de ses frontières, la région Grand Est est située au centre du cœur économique de l'Europe. Elle a des frontières communes avec 4 autres pays (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse) et surtout 3 pôles densément peuplés et à forte attraction économique : l'Ile-de-France, le Luxembourg et le Nord de la Suisse.



Source : FNAU (2015), *La grande région Est en mouvement*

Le réseau ferroviaire est représentatif de la position centrale de la région, au carrefour des grands axes européens. Deux Lignes à Grande Vitesse (LGV) relient le Grand Est aux régions voisines :

- Une ligne Est-Ouest qui relie Strasbourg à Paris en moins de 2h depuis 2016. Le nombre de trains (120 par jour²) et les gares intermédiaires permettent une bonne desserte du nord de la région. De plus la LGV relie la région Grand Est à l'ouest de la France, au sud, et aux aéroports d'Ile de France sans changement à Paris. Enfin, le réseau est connecté à celui de l'Allemagne, par Strasbourg pour rejoindre Stuttgart puis Munich, et par Lorraine TGV pour rejoindre Francfort.
- Une ligne Nord-Sud qui est la première phase d'une ligne Rhin-Rhône. Elle relie Cologne à Bâle en passant par Francfort et Strasbourg.

Par ailleurs, la ligne Paris-Bâle, passant par Troyes et Chaumont, fait le lien entre les territoires du sud de la région et l'Île-de-France d'un côté, et l'axe Rhin-Rhône de l'autre. Avant la mise en service de la LGV Est, la ligne était très fréquentée sur son tronçon Ouest-Est.

² SNCF, 2016

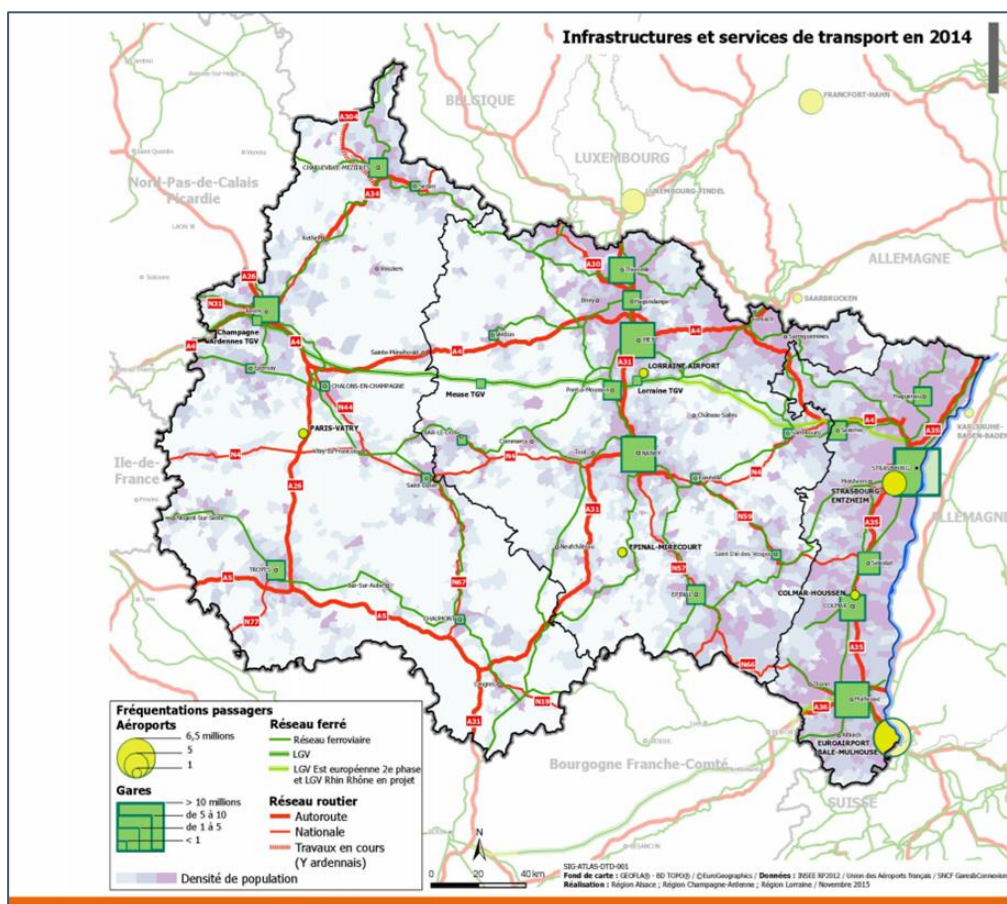
Le transport ferroviaire de marchandises est devenu un enjeu écologique et économique pour la région Grand Est qui bénéficie des infrastructures de son histoire industrielle. Les principales voies suivent soit un axe Est-Ouest pour relier les différents pôles régionaux à l'île de France, soit un axe Nord-Sud dans les bassins industriels (sillon lorrain, vallée du Rhin). L'itinéraire Bâle-Mulhouse-Metz est d'ailleurs un itinéraire de fret ferroviaire essentiel pour l'économie Suisse.

Le fret est particulièrement compétitif sur les longues distances, ce qui a favorisé la création d'autoroutes ferroviaires qui traversent la région et concentrent les investissements.

L'aéroport de Bâle-Mulhouse-Freiburg est le seul aéroport tri-national au monde, et le plus important de la région Grand Est. C'est un aéroport d'envergure internationale et le cinquième plus important en province en nombre de passagers (7,06 millions³). Il est accessible en bus et en train depuis les trois réseaux ferroviaires français, allemand et suisse.

Les aéroports de Strasbourg, de Metz-Nancy-Lorraine, et dans une moindre mesure Paris Vatry, sont davantage tournés vers la France. Le premier est par ailleurs concurrencé par la nouvelle ligne à grande vitesse avec une baisse de 41,4% du nombre de passagers entre 2000 et 2015⁴.

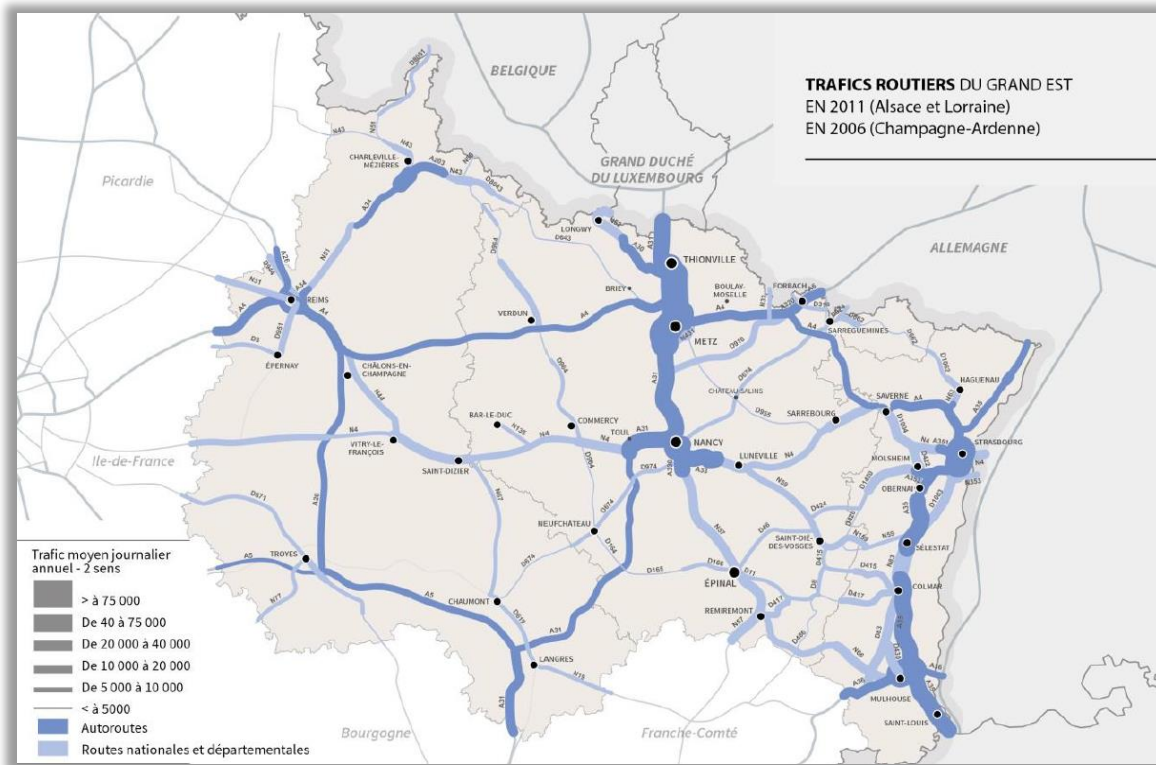
Trois aéroports européens majeurs sont à proximité du Grand Est : Paris, Francfort et Zürich. Ils sont d'ailleurs connectés au réseau ferroviaire à grande vitesse, facilitant les accès en région.



³ EuroAirport, 2015

⁴ www.aeroport.fr, 2016

Le réseau routier se trouve également au cœur des flux européens, ce qui fait du Grand Est la première région pour le volume de marchandises importées ou exportées par la route⁵. Les couloirs internationaux majeurs sont le sillon lorrain et la vallée du Rhin, ainsi que la route nationale 4 (RN4) vers le bassin parisien. Les pôles régionaux sont bien desservis par les grands axes routiers.



Toutefois, une partie du réseau arrive à saturation, en particulier autour des grandes agglomérations de Lorraine et d'Alsace où le trafic des travailleurs frontaliers s'ajoute aux flux internationaux de personnes et de marchandises. De plus, la taxe poids lourds allemande a accru le trafic sur la rive alsacienne du Rhin (A35).

Les voies navigables sont organisées selon des axes majeurs accessibles aux grands gabarits (plus de 3 000 tonnes) dans les trois bassins de la région :

- Le bassin Rhin-Moselle Est, relié aux pays du nord et nord-est de l'Europe. L'axe majeur est le Rhin, navigable sur 850km entre Rotterdam et Bâle et connecté à l'artère Main-Danube et aux canaux du Benelux et du nord de l'Allemagne. Strasbourg est d'ailleurs le deuxième port fluvial de France (après Paris) et du Rhin (après Düsseldorf) en volume de marchandises ; Mulhouse est troisième.
- Le bassin de la Seine qui recouvre une grande partie de la Champagne-Ardenne, offre de bonnes connexions avec le Nord et la Belgique et compte la plateforme multimodale de Nogent-sur-Seine.
- Le bassin de la Moselle qui compte avec le port de Metz le premier port fluvial céréalier de France.

Le réseau régional est également relié aux voies navigables du bassin du Rhône et accueille de plus en plus de tourisme fluvial. Ces plaisanciers sont en grande partie étrangers (47% des jours de plaisance sur toute la France et 58% des retombées économiques⁶), d'où l'importance des connexions transfrontalières. Le projet d'augmentation de capacité du canal du Rhin au Rhône a quant à lui été abandonné et empêche son exploitation pour le fret.

⁵ Diagnostic territorial Grand Est, 2016

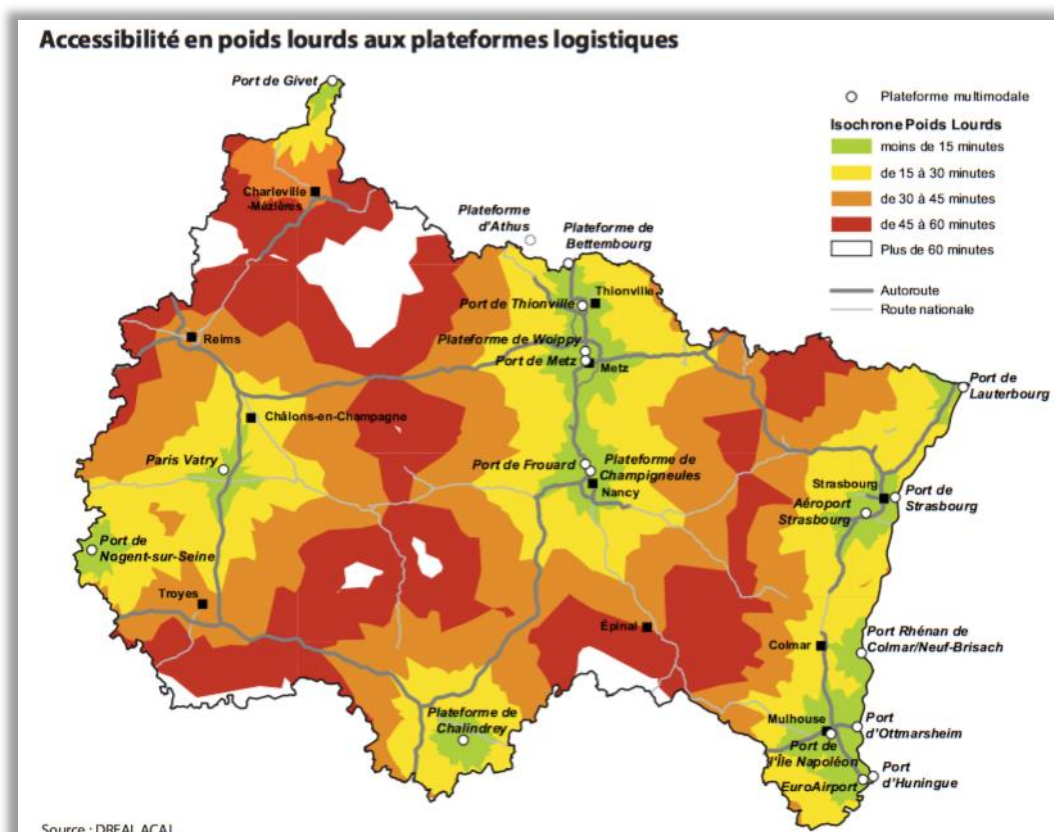
⁶ VNF, 2015

Le réseau navigable de la région Grand Est est dirigé par trois directions territoriales de Voies Navigables de France (VNF).

En matière de logistique, la région Grand Est est organisée en trois grands sillons principaux :

- Le sillon rhénan correspondant à la partie française de la vallée du Rhin, c'est-à-dire à la plaine d'Alsace : ce sillon, polarisé par Strasbourg, Mulhouse et Colmar, est un territoire quadri modal (route, fer, fluvial connectés aux ports du Benelux et EuroAirport Bâle-Mulhouse). Ce marché de 2 millions d'habitants profite également d'une proximité avec le Bade-Wurtemberg et la Suisse ;
- Le sillon mosellan sur l'axe Thionville-Metz-Nancy, correspondant à l'ancien bassin industriel lorrain : celui-ci constitue un territoire tri modal puissant (route, fer et Moselle canalisée). Ce sillon de 1 million d'habitants profite également d'un positionnement européen ;
- Le sillon champenois, de Reims à Troyes, qui se positionne en périphérie de l'Ile-de-France. Il est structuré par l'autoroute A26 et possède également des infrastructures ferroviaires et l'aéroport Paris Vatry. Il dispose de deux atouts : se situer sur un corridor européen et être à proximité directe de Paris.

Les enjeux sont donc assez différents pour ces trois sillons : si les deux premiers souffrent de saturation, le troisième se caractérise par sa forte polarisation vers Paris. L'accessibilité aux plateformes logistiques varie donc fortement d'un point du territoire régional à un autre (cf. carte de l'accessibilité en poids lourds aux plateformes logistiques du Grand Est qui fait apparaître nettement ces trois sillons).



Par ailleurs, on compte 220 ITE (Installations Terminales Embranchées) qui sont le point d'accès pour les entreprises et les installations de logistique ferroviaire au territoire. Cette organisation permet historiquement une circulation de produits céréaliers sur le sillon champenois et de produits industriels sur le sillon mosellan. Aujourd'hui, cette histoire reste très prégnante sur le territoire, puisque ce sont la Lorraine et la Champagne-Ardenne qui affichent les trafics les plus importants, souvent à proximité des plateformes logistiques rail/route. Ainsi, en moyenne, 70 trains circulent par jour à proximité de la gare de triage de Woippy (au croisement des flux Nord-Sud du sillon mosellan et des flux Est-Ouest de la région) et 34 trains circulent par jour sur la ligne de Culmont-Chalindrey à Toul. Sur le sillon rhénan, ce sont essentiellement les ports qui sont à l'origine de l'activité fret ferroviaire même si l'on peut remarquer que 31 trains circulent quotidiennement au niveau du raccordement de la plateforme internationale de Hausbergen à Strasbourg-Cronenbourg, qui permet aux trains de fret de contourner la gare de Strasbourg-Ville. Sur le seul réseau capillaire fret de Champagne, le trafic dépasse les 1,6 MT/an.

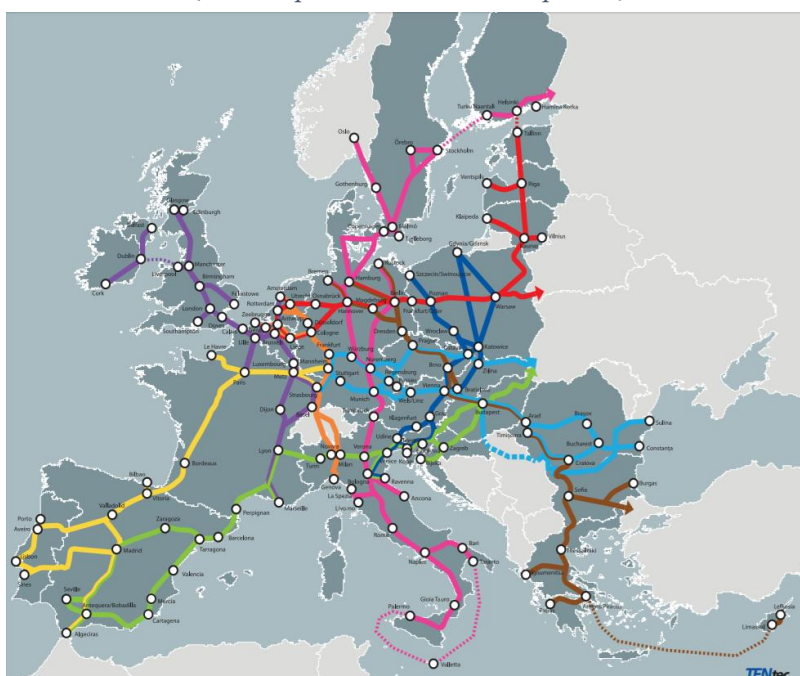
Les corridors européens

Dans le cadre de la politique portant sur le réseau transeuropéen de transport (RTE-T), la Commission européenne a officialisé, en octobre 2013, neuf corridors. L'objectif est de créer les conditions en matière d'infrastructures et d'interconnexions permettant de favoriser la libre circulation des personnes et des marchandises et ainsi de soutenir la croissance, l'emploi et la compétitivité dans l'UE.

Les neuf corridors principaux créés serviront de maillage principal pour la nouvelle politique de l'UE en matière d'infrastructures. Les différents corridors devront comprendre trois modes de transport, trois États membres et deux tronçons transfrontaliers.

A noter que des "plateformes de corridors" seront créées dans le but de réunir les États membres et les parties concernées au sein d'une même structure de gouvernance.

Carte des corridors européens
(Source : portail de l'Union Européenne)



Le Grand Est est directement concerné par 4 des 9 corridors :

- **Le corridor Rhin-Alpes** constitue l'un des axes de fret les plus chargés d'Europe, reliant les ports de la mer du Nord de Rotterdam et d'Anvers à Gênes ;
- **Le corridor Atlantique** relie la péninsule ibérique et les ports du Havre et de Rouen et plus loin à Mannheim/Strasbourg par des lignes ferroviaires à grande vitesse et d'autres lignes conventionnelles parallèles, ainsi que par la Seine en tant que voie navigable ;

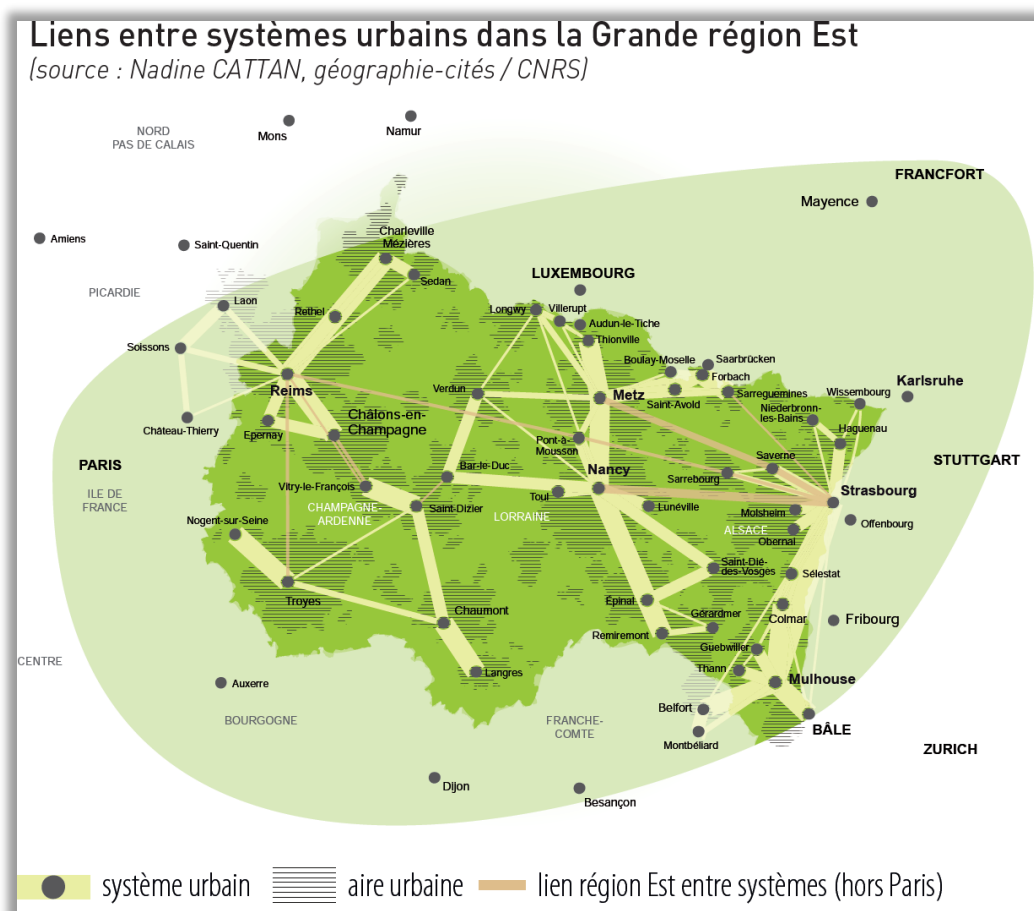


Carte des corridors sur le Grand-Est
(Source : portail de l'Union Européenne)

- **Le corridor mer du Nord-Méditerranée** s'étend de l'Irlande et du nord du Royaume-Uni jusqu'à la mer Méditerranée dans le sud de la France en passant par les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg. Ce corridor multimodal, comprend les voies navigables de la Meuse, des bassins du Rhin, et relie les ports de Fos-sur-Mer et de Marseille ;
- **Le corridor Rhin-Danube**, dont les piliers sont le Main et le Danube, relie les régions centrales autour de Strasbourg et de Francfort, via le sud de l'Allemagne, à Vienne, Bratislava, Budapest et enfin la mer Noire.

Source : portail de l'Union Européenne

Constat : un maillage territorial régional secondaire développé près des frontières et moins performant dans les zones plus excentrées ou rurales



Le réseau ferroviaire régional (TER) répond bien aux besoins des utilisateurs avec plus de 90 trains par jours sur les axes Nancy-Metz-Thionville-Luxembourg et Colmar-Mulhouse-Bâle. Les différents pôles régionaux sont d'ailleurs bien desservis depuis les zones plus excentrées, comme les Ardennes avec Reims. Toutefois, le sud de la région est moins bien connecté, ou l'est mieux avec les régions voisines, comme l'Aube avec l'Île de France ou la partie sud avec la Bourgogne-Franche-Comté.

La nouvelle LGV, avec la création de nouvelles gares, a modifié les itinéraires transrégionaux. Or, ces nouveaux parcours se superposent moins avec le maillage régional. En effet, les lignes TER, utilisées quotidiennement entre les lieux de résidence et de travail, ne sont pas connectées à la LGV, limitant l'impact de sa création sur l'accessibilité aux zones plus reculées du territoire.

En ce qui concerne le fret, la concentration des investissements sur un petit nombre de voies transrégionales a permis le développement de plateformes multimodales comme dans la Meuse ou l'Alsace, mais au détriment des réseaux secondaires. Les entreprises qui utilisaient historiquement ces réseaux à plus faible trafic subissent des contraintes d'usage : la vétusté et la perspective de fermeture des voies à moyen terme incitent les industriels à trouver une alternative plus sûre au fret.

Le maillage des **voies navigables** reliant les deux bassins principaux de la région (Seine et Rhin) est dense mais de faible tirant d'eau. La capacité des péniches de fret y est donc limitée (gabarit Freycinet - moins de 400 tonnes).

3.1.3 Les infrastructures numériques

Constat : l'accès au Très Haut Débit à des tarifs raisonnables est en cours de déploiement sur l'ensemble de la région

Un partenariat Etat-Région pour le financement d'un réseau de fibre optique a été conclu en avril 2016, avec pour objectif le raccordement de la région Grand Est dans son ensemble au Très Haut Débit (THD).

Pour l'instant, seules les grandes agglomérations bénéficient des déploiements de la fibre optique dans le cadre d'investissements privés planifiés sur la période 2012-2022.

La Région porte déjà un réseau d'initiative publique (RIP) sur les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin confié à l'opérateur ROSACE, entrée en phase opérationnel en avril 2016 (le déploiement des 380 000 prises FttH est programmé sur 2017-2021) ; le syndicat mixte Moselle Fibre s'emploie au même objectif sur le département de la Moselle (travaux pour les 140 000 prises FttH entre 2017 et 2020). De même, le projet ROSACE, lancé en avril 2016 via un réseau d'initiative publique (RIP), vise à étendre l'accès au THD à tout le territoire alsacien. Les autres départements (Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges) disposent aujourd'hui de RIP de 1^{ère} génération (réseau optique de collecte favorisant le déploiement du FttH) ou portent des opérations de montées en débit sur réseau cuivre pour les secteurs en zone blanche Adsl.

Le projet régional, dans lequel l'Etat interviendra au maximum à 50% du budget, a pour objectif le déploiement de plus d'1 million de prises FttH, dans le cadre d'une concession portée par la Région avec une prévision de couverture totale de la région d'ici 2023. L'action régionale vise ainsi à poser les infrastructures d'accès jusqu'au client final (particulier ou entreprise), ce dernier ayant ensuite le choix de leurs fournisseurs d'accès : le prix d'accès, jugé souvent élevé par les entreprises dépend alors des fournisseurs et des usages du numérique que les entreprises veulent avoir.

Ce schéma souhaite ainsi favoriser l'économie dans toute la région et éviter une fracture numérique. En effet, grâce à un débit symétrique d'au-moins 100Mbit/s, plusieurs activités sont facilitées : la création d'espaces numériques, le télétravail, l'hébergement de données à distance, l'installation du très haut débit pour le réseau mobile⁷.

⁷ Site internet de la région Grand Est, L'aménagement numérique du territoire, 2016

3.2 Les enjeux identifiés

La région Grand Est bénéficie de sa position géographique au cœur de l'Europe et entend mieux tirer parti du dynamisme économique de régions voisines, qui est à la fois bénéfique pour la région (effets d'entraînement) mais aussi un facteur important de concurrence (attractivité des Investissements Directs Etrangers (IDE) et des talents). La région Grand Est a d'ailleurs le plus grand taux d'ouverture de son économie parmi les régions avec des axes de transport principaux orientés Est-Ouest vers Paris, et Nord-Sud vers les pays du Nord et le long de l'axe rhénan.

Les différents pôles régionaux sont reliés par un maillage dense, dû à son histoire industrielle et à des infrastructures transrégionales récentes et performantes. L'attractivité des corridors européens pourrait profiter à l'ensemble de la région par une intégration plus performante des zones excentrées ou rurales.

- **L'intégration du maillage régional au maillage européen**

Les nouvelles infrastructures et la concentration des investissements sur les grands axes transrégionaux nécessitent à la fois de connecter l'ancien réseau régional, d'augmenter sa performance et d'adapter ses cadences. De plus, les infrastructures du Sud-Ouest de la région sont davantage tournées vers l'Ile-de-France ou la Bourgogne-Franche-Comté et moins vers les pôles régionaux du Nord. Ces nombreux échanges avec les régions voisines sont un atout pour le Grand Est et l'occasion d'accentuer l'importance des corridors européens entre les pays du Nord et l'Ile-de-France ou la Vallée du Rhône.

- **L'harmonisation du réseau régional de transport en faveur de l'intermodalité**

Les pôles régionaux secondaires sont principalement en interaction avec le grand pôle territorial (Reims, Nancy ou Strasbourg) et les liens entre deux pôles secondaires de différents territoires, pourtant voisins, sont moins performants (comme Sedan, la Haute-Marne et les Vosges).

De plus, de meilleures connexions entre les Zones d'Activités Économiques (ZAE) des pôles secondaires et les différents modes de transports (autoroutes, lignes ferroviaires...) favoriseraient leur compétitivité. Par ailleurs, il existe trois directions territoriales des Voies Navigables de France (VNF) et trois outils numériques d'information sur les transports pour toute la région.

- **L'amélioration des connexions fluviales entre les différents bassins européens**

Le réseau navigable est dense et permet déjà de relier les deux grands bassins de la région entre eux (celui de la Seine et du Rhin), et vers les grands ports du Nord de l'Europe et de la Méditerranée. Toutefois la capacité de ces connexions est bien inférieure à celle des grands axes et limite donc le bénéfice économique et écologique de ce mode de transport au sein de la région.

- **L'intégration des flux internationaux sur les axes routiers régionaux**

La superposition de différents flux de personnes et de marchandises sature le réseau routier à proximité des grandes agglomérations, en particulier dans le sillon Lorrain et la Vallée du Rhin. Le développement d'axes routiers de contournement ou l'augmentation de la performance des infrastructures existantes sont des orientations à considérer en parallèle du développement du transport ferroviaire et fluvial.

- **L'accessibilité au Très Haut Débit (raccordement et coût)**

Un accès à la fibre optique est un critère essentiel pour attirer davantage d'entreprises de l'innovation sur l'ensemble de la région. Des investissements privés permettent le raccordement des grandes agglomérations, et des investissements publics celui des autres territoires afin d'éviter une fracture numérique. L'ensemble des territoires de la Région disposeront à terme (eu égard aux engagements pris vis-à-vis de l'Etat par les opérateurs et selon les clauses contractuelles des contrats conclus par la Région ou Moselle Fibre) des mêmes conditions d'accès au réseau numérique très haut débit. Des difficultés sont notées par les entreprises y compris aux abords des agglomérations (Troyes, Reims, Strasbourg)⁸.

⁸ Source : entretiens avec les entreprises, réalisés par la Région
SRDEII Région Grand Est – Diagnostic régional

4 Emploi et compétences

4.1 Les principaux constats

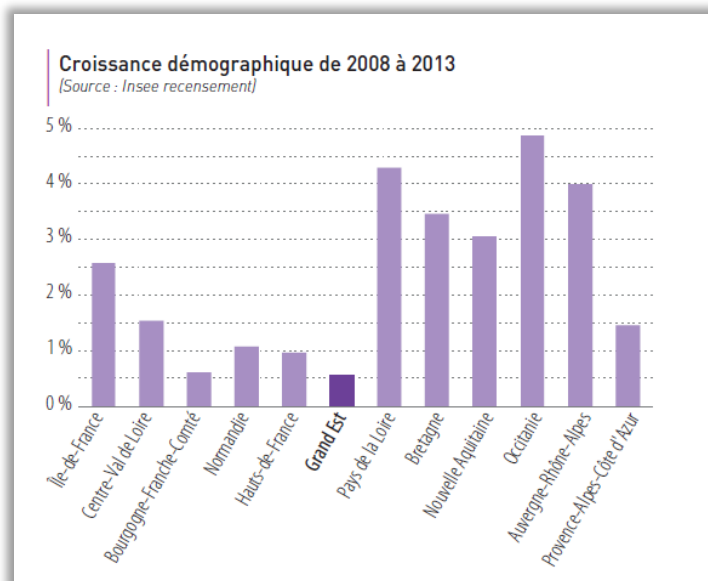
4.1.1 Une démographie en recul et une population vieillissante

Constat : une croissance démographique faible, principalement alimentée par les pôles urbains et les territoires frontaliers du Luxembourg et de la Suisse

Au 1^{er} janvier 2012, la population du Grand Est comprend 5,6 millions d'habitants ce qui en fait la 5^{ème} région française de par sa population⁹. La métropole de Strasbourg est la plus peuplée avec 468 000 habitants, suivie de Nancy et Mulhouse avec chacune plus de 250 000 habitants¹⁰, puis de Reims avec 180 000 habitants¹¹.

Sur la période 2007-2012 le taux de croissance de la population a été en moyenne de 0,8%, le plus faible des 13 régions françaises¹². Selon les projections de l'INSEE, le poids démographique de la région Grand Est pourrait fléchir de 8,8 % en 2012 à 8,3 % en 2040¹³.

La région connaît de grandes disparités en termes de croissance de sa population. Les pôles d'emploi dynamiques tels que les pôles urbains ou les territoires proches du Luxembourg et de la Suisse bénéficient d'une forte croissance démographique. Sur les 5 dernières années l'Alsace a enregistré le plus fort taux de croissance de la population avec un gain de 32 621 habitants sur les 42 339 gagnés par le Grand Est.



Constat : une population relativement jeune au regard des régions frontalières suisses et allemandes notamment, mais qui connaît un vieillissement accéléré

Le Grand Est compte un jeune (moins de 20 ans) pour un sénior (60 ans et plus). Cette relative jeunesse de la population démarque la région de l'Europe rhénane qui l'entoure et en fait un bassin d'emploi important pour les besoins de main-d'œuvre des économies frontalières.

La population active âgée de 20 à 64 ans représente 76 % de la population totale du même âge dans les grandes villes du Grand Est alors qu'elle est de 74 % dans les villes européennes frontalières et de seulement 63 % dans les grandes villes belges¹⁴. Nancy, Reims et Strasbourg ont un âge médian entre 35 et 36 ans alors que l'âge médian de la population est de 39 ans en France, de 42 ans en Suisse et de 44 ans en Allemagne. Le Luxembourg fait exception avec une population jeune dont l'âge médian est de 38 ans¹⁵.

⁹ Insee, 2014

¹⁰ Insee Analyses Alsace n°12 Avril 2015

¹¹ Insee, 2014

¹² Insee, 2014

¹³ Insee recensements

¹⁴ Insee Analyses Alsace n°12 Avril 2015

¹⁵ Insee Analyses Alsace n°12 Avril 2015

Toutefois, la région Grand Est connaît un vieillissement de sa population et accuse un déficit de natalité visible chez les moins de 20 ans. La part des moins de 5 ans est de 5,7 % dans le Grand Est contre 6,1 % en France métropolitaine. Selon le CESER¹⁶, le Grand Est est la seule des 13 régions métropolitaines qui présenterait une baisse de la population active entre 2010 et 2030 (-19 250 actifs contre +1 960 000 actifs en France métropolitaine).

4.1.2 Des inégalités fortes sur les taux de chômage

Constat : un taux de chômage en croissance depuis 2007 et élevé (au-dessus de la moyenne nationale), mais une situation contrastée à l'échelle du territoire régional

La région Grand Est connaît un taux de chômage élevé de 10,2% au 3ème trimestre de 2014, légèrement supérieur à la moyenne en France métropolitaine (9,9%).

Taux de chômage en 2007 et 2014 (Données Pôle Emploi Février 2016)

	2007	2014	Evolution
Alsace	7%	9,2%	+2,2%
Champagne-Ardenne	8,1%	10,9%	+2,8%
Lorraine	7,8%	10,6%	+2,8%
France métropolitaine	7,7%	9,9%	+2,2%

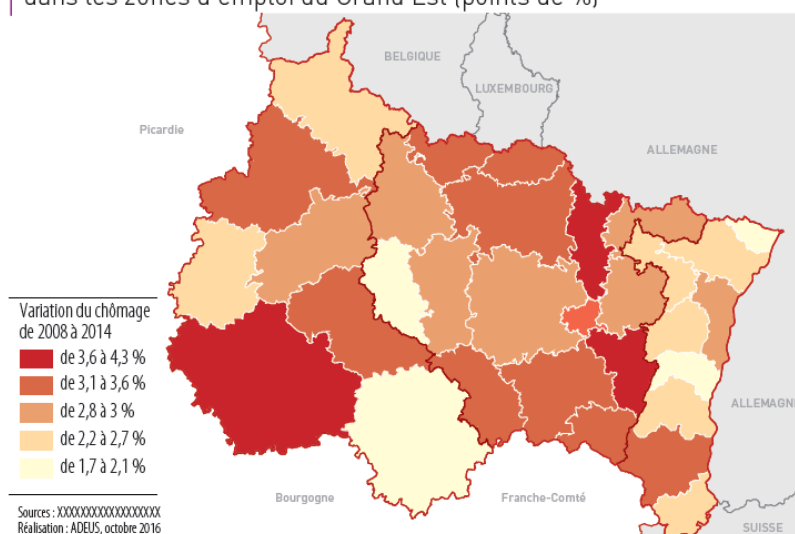
Cette moyenne dissimule cependant de fortes disparités territoriales. Le tableau ci-dessus démontre que l'emploi recule davantage en Lorraine et en Champagne-Ardenne qu'en Alsace. Les taux de chômage varient de 6,4 % dans la zone d'emploi de Wissembourg à 14,4% dans la zone d'emploi de Saint-Dié-des-Vosges.

Les contrastes sont forts entre les territoires bénéficiant de l'emploi transfrontalier et les autres. Les villes les plus touchées par le chômage sont aussi celles où les diplômés du

supérieur sont les moins représentés. Charleville-Mézières a un taux de chômage de 18 % et moins de 25% des 25 à 64 ans ont un diplôme du supérieur contre 29% au niveau national.

Le nombre de demandeurs d'emplois a augmenté de 74 % depuis fin 2007, une hausse supérieure à la hausse de 69% enregistrée en France métropolitaine. Elle touche notamment les plus de 50 ans. Pour les moins de 25 ans, Pôle Emploi enregistre une tendance à la baisse entre février 2015 et février 2016. Enfin depuis 2008 le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an a été multiplié par 2,9¹⁷.

Variation du taux de chômage de 2008 à 2014 dans les zones d'emploi du Grand Est (points de %)



¹⁶ 9 leviers de croissance pour un développement intelligent, durable, inclusive et équilibré, Octobre 2015

¹⁷ Données Pôle Emploi Février 2016

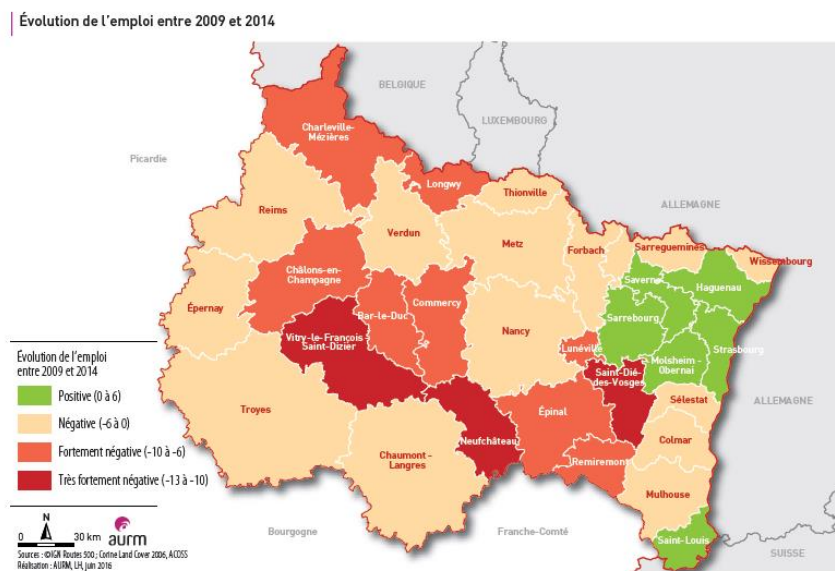
4.1.3 Une évolution de l'emploi fortement impactée par la crise de 2008

Constat : un recul de l'emploi depuis la crise de 2008

En 2011, la région comptait 2,1 millions d'emplois dont 85 % d'emplois salariés¹⁸. La crise de 2008 a sensiblement dégradé la situation de l'emploi dans le Grand Est. Entre 2007 et 2013, l'emploi total a reculé de 4,2 % dans le Grand Est contre un recul de 0,5 % en France métropolitaine¹⁹.

Le bilan reste négatif sur l'année 2015 avec 2 727 emplois salariés détruits dans le secteur privé, alors que la France métropolitaine est parvenue à créer 103 000 postes²⁰.

Néanmoins, depuis fin 2015, la région connaît une forte progression de l'intérim : le nombre de postes d'emplois intérimaires a cru de 6,5 % entre novembre 2015 et janvier 2016. Sur la même période la hausse était de 2,5% en France métropolitaine²¹.



Constat : l'emploi industriel, un marqueur fort de la nouvelle région (2ème région de France, hors Ile de France), mais en recul

Avec 311 000 emplois industriels salariés (18 % des salariés), le Grand Est est la 2^{ème} région industrielle de France (hors Ile-de-France)²². Les autres principaux secteurs employeurs sont la santé et l'action sociale (15%), le commerce (14%) et les administrations publiques (10%)²³.

Le Grand Est est spécialisé dans l'industrie manufacturière qui représente 16,7 % des emplois salariés du privé contre 13,8 % dans les 11 autres régions hors Ile-de-France²⁴. A Mulhouse, l'industrie automobile concentre 18 % de l'emploi. A Troyes, l'industrie canalise également 18 % de l'emploi en raison du poids des industries textiles et agroalimentaires²⁵.

¹⁸ Insee, 2011

¹⁹ Insee, 2013

²⁰ CESER ACAL La conjoncture économique et sociale dans la région ACAL et ses territoires, données URSSAF 4eme trimestre 2015

²¹ Données Pôle Emploi Janvier 2016

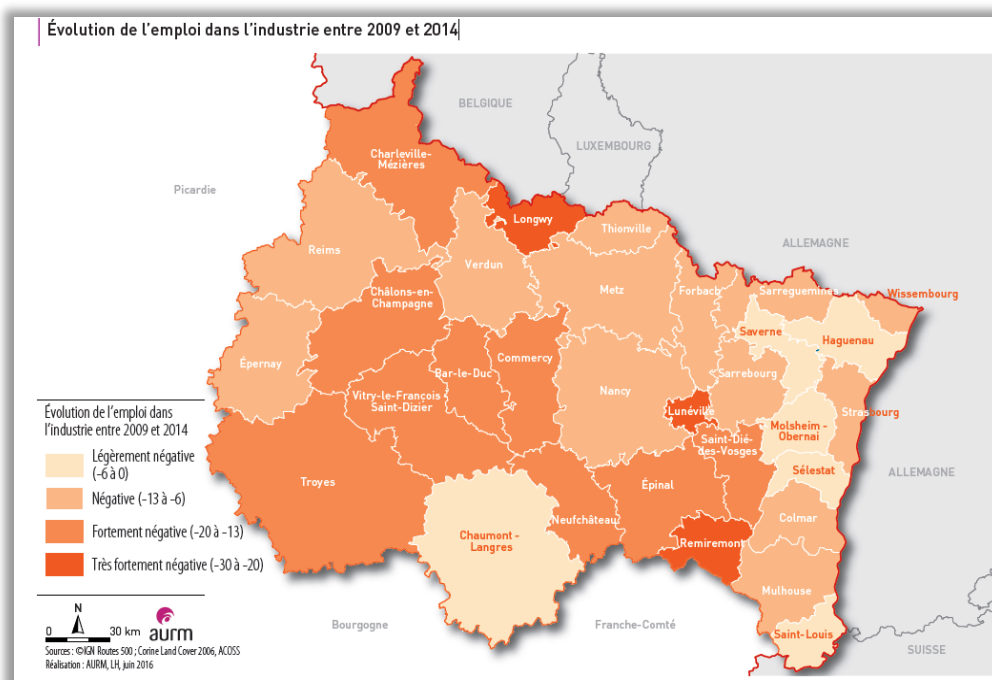
²² Hors Ile-de-France. Acoss, 2013

²³ Acoss, 2013

²⁴ Acoss-URSSAF, 2013

²⁵ Insee Analyses Alsace n°12 Avril 201, 2015

Cependant, le poids de l'emploi industriel a diminué sur la période 2004 à 2013 : - 95 400 emplois sur cette période²⁶. Certaines branches industrielles spécialisées ont enregistré une baisse d'emploi plus forte qu'au niveau national (-3,6% dans la région sur la période 2008 à 2013)²⁷.



Constat : un emploi tertiaire qui ne prend pas le relais face à la désindustrialisation

Les indices de spécialisation font ressortir une sous-représentation de l'emploi dans le secteur des services. Les activités juridiques, comptables d'ingénierie, la finance, les assurances, l'immobilier sont des branches tertiaires moins représentées en région Grand Est que dans le reste des régions françaises²⁸.

Par ailleurs, en termes de création d'emploi, le secteur tertiaire ne prend pas le relais de l'industrie. Les services marchands ont créé plus de 142 000 postes en France depuis 2007 contre seulement 3 794 emplois dans le Grand Est²⁹.

La région connaît toutefois des disparités territoriales puisque le tertiaire représente une part importante de l'emploi à Nancy (87%) et à Châlons-en-Champagne, Metz et Strasbourg (85%)³⁰, contre 75% dans l'ensemble de la région³¹

²⁶ Analyse INSEE Tissu productif ACAL Mars 2016

²⁷ Insee Analyses Alsace n°12 Avril 201, 2015

²⁸ CESER_ Premier éléments sur la situation économique, sociale et environnementale, ACAL, 2015

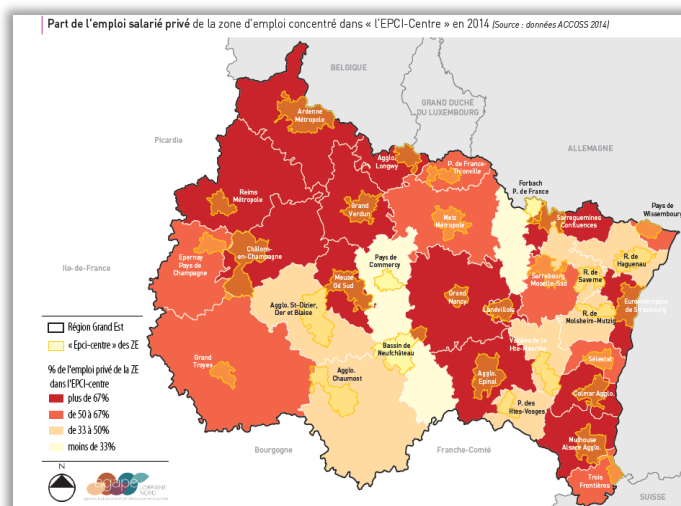
²⁹ CESER_ Premier éléments sur la situation économique, sociale et environnementale, ACAL, 2015

³⁰ Insee Analyses Alsace n°12 Avril 201, 2015

³¹ Insee Analyse Tissu productif ACAL, Mars 2016

Constat : des disparités territoriales en termes de répartition entre emploi public et emploi privé

Si en Lorraine et en Champagne Ardenne, l'emploi public est supérieur à la moyenne nationale, il est plus faible en Alsace. En effet en 2011 (données INSEE), on compte 17,6 % d'emplois publics en Alsace contre 21,6 % en Champagne-Ardenne et 23,1 % en Lorraine (et 20,4 % de moyenne nationale). Le taux en Alsace est l'un des taux les plus faibles de France, en lien avec le dynamisme relatif de l'emploi privé.



4.1.4 Les enjeux de qualification de la population active

Constat : le défi de la montée en compétences

La proportion des diplômés du supérieur est inférieure à la moyenne nationale : 37,7 % des 25-34 ans ont un diplôme de l'enseignement supérieur contre 39,9 % en France hors Ile-de-France. La région Grand Est se situe au 8^{ème} rang sur 13 pour la part des diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans³².

Pourtant, les économies bâloise et luxembourgeoise créent des emplois de plus en plus qualifiés et l'Allemagne fait face à une pénurie de main d'œuvre. L'employabilité de la main d'œuvre de part et d'autre des frontières, ainsi que sa formation, est un enjeu important pour le Grand Est.

Les plus diplômés sont concentrés autour des principaux pôles urbains de la région. A Strasbourg, 48 % des 25-34 ans sont diplômés du supérieur, 45 % à Nancy, 44 % à Reims, 42 % à Thionville, 41 % à Metz et 40 % à Saint Louis.

Les entreprises³³ soulignent la difficulté d'attirer, sur le territoire, les ingénieurs et cadres commerciaux, et de garder sur le territoire les jeunes diplômés en raison de la forte attractivité qu'exercent la Suisse et le Luxembourg notamment. Elles mentionnent également le défaut d'attractivité de certaines zones rurales et de certaines zones d'emploi (à l'exemple de Mulhouse) et soulignent que sur certaines zones les offres de formation ne sont pas toujours adaptées à leurs besoins, car trop généralistes.

Par ailleurs, 12,6 % des 25-34 ans sortent du système de formation sans diplômes contre 11,2 % en France métropolitaine hors Ile-de-France.³⁴ Le taux de non-diplômés est particulièrement élevé à Forbach (17 %), Mulhouse (16,2 %), Vitry-le-François, Saint-Dizier (14,9 %), Longwy (13,9 %), Troyes (13,6 %) et Strasbourg (13,4 %). La région Grand Est se situe au 3^{ème} rang sur 13 pour la proportion de non-diplômés³⁵.

³² CESER ACAL, 9 leviers de croissance pour un développement intelligent, durable, inclusive et équilibré, Octobre 2015

³³ Source : entretiens avec les entreprises, réalisés par la Région

³⁴ Données Insee 2011.

³⁵ CESER ACAL, 9 leviers de croissance pour un développement intelligent, durable, inclusive et équilibré, Octobre 2015

4.1.5 Première région française pour le nombre de travailleurs frontaliers

Constat : un emploi frontalier dynamique et attractif

A la frontière de 4 pays européens économiquement dynamiques et densément peuplés, la région connaît des mobilités importantes principalement liées à l'emploi, souvent mieux rémunéré dans les pays frontaliers.

Plus de 158 000 actifs résidents travaillent au Luxembourg (67 300), en Allemagne (46 700), en Suisse (35 600) et en Belgique (8 600). Entre 2006 et 2011 ces flux se sont intensifiés vers le Luxembourg (+11 000), la Suisse (+2 000) et la Belgique (+2 000). Ils ont régressé vers l'Allemagne (-5 000)³⁶. Avec 45 % des frontaliers français, le Grand Est est ainsi la première région française pour le nombre de travailleurs frontaliers³⁷.

L'emploi frontalier concerne essentiellement la Lorraine (8,5 % des actifs) et l'Alsace (7 % des actifs) ; il est moins présent en Champagne-Ardenne (0,6% des actifs) mais il y progresse.

Quatre zones sont principalement concernées par cette mobilité :

- Le Nord de la Lorraine, dépendant du dynamisme Luxembourgeois ;
- Le Sud-Alsace, profitant de la proximité de Bâle ;
- L'ancien Bassin houiller lorrain voisin de Sarrebruck ;
- Le Nord-Est alsacien sous l'influence de plusieurs pôles de Kehl à Karlsruhe³⁸.

L'emploi frontalier a toutefois des effets négatifs sur la cohésion du territoire avec notamment un creusement des inégalités de revenus entre frontaliers et non-frontaliers, et une saturation des infrastructures de transport.

4.2 Les enjeux identifiés

- **Le besoin de sauvegarder le tissu industriel et l'amorçage d'une réindustrialisation, ainsi que le maintien des savoir-faire et des emplois qui y sont liés** sont des enjeux essentiels pour la région ;
- **La poursuite du développement du secteur tertiaire** afin d'apporter un nombre croissant d'emplois et ainsi prendre le relais sur l'industrie manufacturière qui a perdu de nombreux emplois depuis la crise de 2008 ;
- Le taux de jeunes non-diplômés étant supérieur à la moyenne nationale, **la lutte contre le décrochage et les ruptures scolaires** est un enjeu fort pour les systèmes de formation du Grand Est ;
- **Le développement équilibré des territoires** est un autre défi compte tenu des disparités en termes de revenu, de formation et de taux de chômage (cette problématique est d'ailleurs partagée par les entreprises qui rencontrent des difficultés diverses selon leur localisation (de recrutement, d'attractivité des talents...³⁹) ;
- **Les économies frontalières sont porteuses de nombreuses opportunités** en termes d'emplois (celles-ci sont en demande de salariés hautement qualifiés et plurilingues), mais aussi de défis importants (compétitivité, maîtrise des langues, qualifications, etc.).

³⁶ La Grande région Est en mouvement, l'éclairage des agences d'urbanisme, septembre 2015

³⁷ CESER ACAL, Une région transfrontalière, européenne, internationale pour un développement intelligent, durable, inclusive et équilibré, Octobre 2015

³⁸ La Grande région Est en mouvement, l'éclairage des agences d'urbanisme, septembre 2015

³⁹ Source : entretiens avec les entreprises, réalisés par la Région

5 Dynamique et structuration du tissu économique

5.1 Les principaux constats

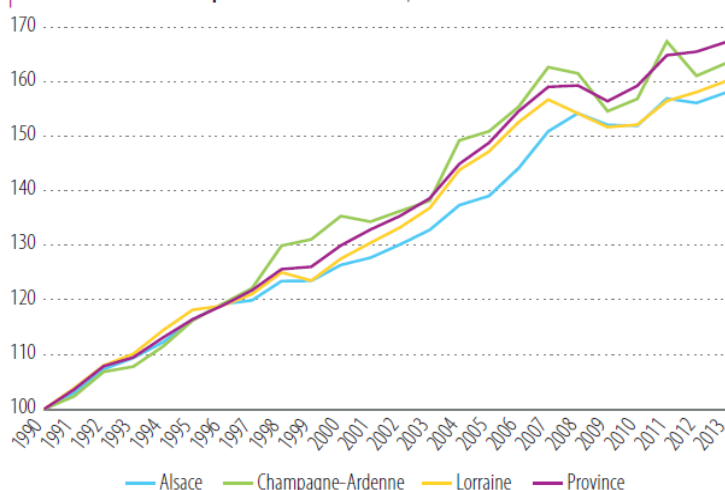
5.1.1 Une économie relativement fragile, composée en majeure partie d'entreprises de taille moyenne

Constat : Une économie fragilisée, notamment depuis la crise de 2008

La crise de 2008 a eu un impact particulièrement marqué dans la région Grand Est : si le pays a dépassé son niveau de PIB d'avant crise en 2013 (+1,8 % par rapport à 2007), celui de la région Grand Est a perdu 5 % entre 2007 et 2013 (soit le 2^{ème} plus fort recul régional, après la Bourgogne Franche-Comté). En 2013, le PIB de la région Grand Est s'élève à 148,3 milliards d'euro (soit un classement au 7^{ème} rang des régions française)⁴⁰.

Ces chiffres masquent un contraste important entre le territoire alsacien qui connaît une croissance, certes inférieure à la France métropolitaine, mais positive ; et les territoires de Champagne-Ardenne et de Lorraine dont le volume du PIB évolue négativement.

Évolution en base 100 du PIB par emploi des 3 anciennes régions et de la France de province (Source : comptes nationaux)



Le PIB, qui est égal à la somme des valeurs ajoutées, soit le chiffre d'affaires des entités économiques moins leurs consommations intermédiaires, est un indicateur insuffisant en lui-même, mais il permet d'approcher la richesse produite par les territoires. Plus la valeur ajoutée est élevée, plus les entreprises ont «de marges» pour rémunérer le capital et le travail.

Constat : Une dynamique stable de création d'entreprises (hors autoentrepreneurs) dans un contexte de progression des défaillances d'entreprises sur la période 2005-2015

La région Grand Est compte 302 739 établissements en 2015.

C'est la 6^{ème} région pour la création d'entreprises, avec un dynamisme notamment dans le secteur marchand, mais également une baisse constatée dans les secteurs de la construction (1 430 créations en moins entre 2014 et 2015), du commerce, de l'informatique/communication et de l'immobilier. C'est aussi la 7^{ème} région pour la défaillance d'entreprises (notamment en Alsace sur le secteur automobile, et en Lorraine pour les services aux entreprises).

Chiffres clés 2015⁴¹

302 739 établissements

29 750 créations d'entreprises

4 700 défaillances d'entreprises

⁴⁰ http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=99&ref_id=TCR_o62#col_1=2

⁴¹ INSEE, Démographie d'entreprises, Conjoncture ACAL N°3, mai 2016

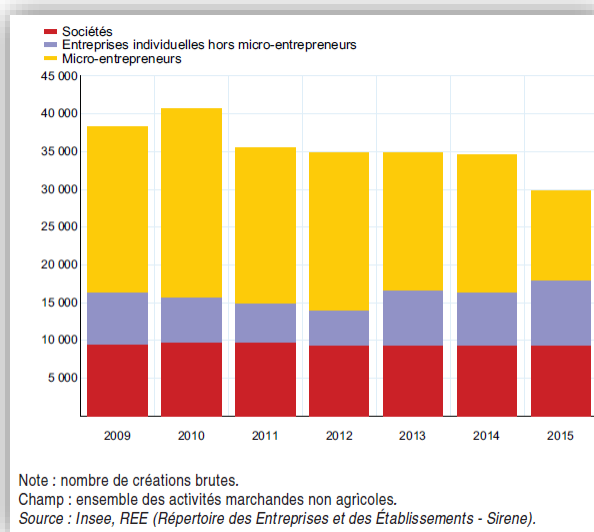
Ainsi, le taux de création d'entreprises est un peu plus faible que la moyenne nationale (13,7% dans le Grand Est, 14,2% en France en 2015) et le taux de défaillance est plus élevé (16,1% dans le Grand Est contre 14,7% en France en 2015). En 2015, 29 750 créations (en baisse de 13,9% par rapport à 2014) et 4 700 défaillances d'entreprises (en baisse de 2,8% par rapport en 2014) ont été enregistrées dans la région.

La région a connu une baisse du nombre de création d'entreprises dans tous les secteurs d'activités et dans tous les départements du Grand Est entre 2014 et 2015, et notamment dans le territoire régional de Champagne Ardenne : en Haute-Marne (-23 %), dans les Ardennes (-22,5 %) et dans l'Aube (-21,6 %).

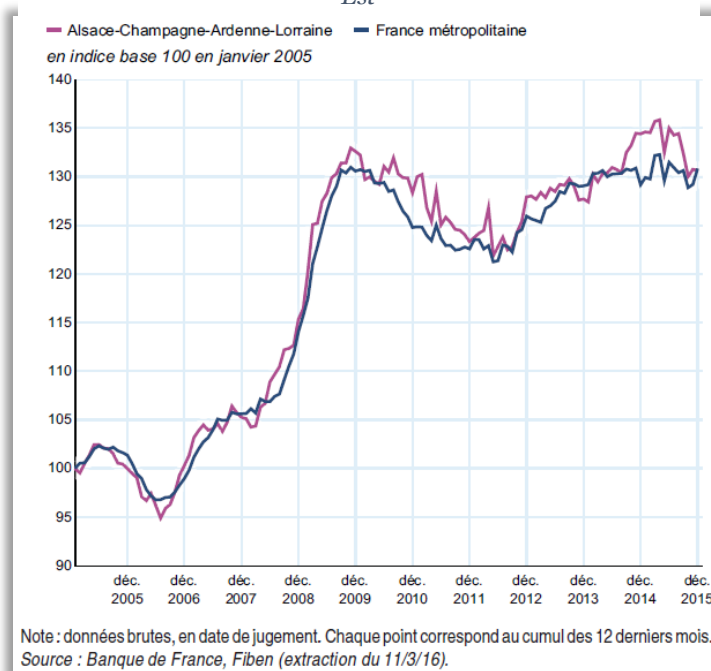
Cette baisse s'explique néanmoins en grande partie par celle de la création des micro-entreprises (35,7 %), du fait de l'application de la loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, le choix des créateurs se portant davantage sur l'entreprise individuelle (+23,2 %). **Hors statut autoentrepreneurs, la dynamique de création d'entreprises est toutefois relativement stable sur la période 2009-2015.**

La baisse du nombre de défaillances d'entreprise entre 2014 et 2015 concerne quatre des dix départements de la région : le Bas-Rhin (-15,6%), la Marne (-16%), les Vosges (-8,4%), la Meuse (-1,4%). Dans les autres départements, le nombre d'entreprises en difficulté augmente particulièrement dans les Ardennes (+6,6%) et dans le Haut-Rhin (+6,4%). Ces défaillances diminuent dans les secteurs de la construction, les activités de service aux entreprises et de l'industrie. Elles augmentent par contre fortement dans l'agriculture (+16%) et les activités de services aux particuliers (+12,7%).

Les défaillances d'entreprises ont eu cependant tendance à augmenter sur le long terme, notamment depuis la crise de 2008 (malgré une décrue entre fin 2009 et fin 2011).



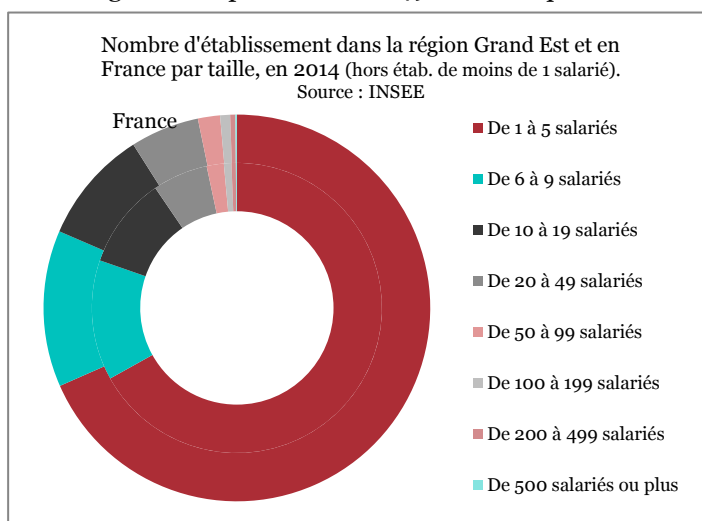
Evolution des défaillances d'entreprises dans la région Grand Est



Constat : Une majorité d'entreprises de taille moyenne, souvent insuffisamment structurées pour asseoir leur développement

Le Grand Est compte proportionnellement davantage d'entreprises de 6 à 49 salariés qu'en France métropolitaine (29,7 % contre 28,4%). A l'inverse, elle compte moins d'entreprises de très petite taille entre 1 et 5 salariés (66,9 % contre 68,4%).

Nombre de PME de la région Grand Est ont des difficultés à atteindre une taille critique leur permettant de se développer par l'investissement de long terme, l'innovation et l'internationalisation. Beaucoup d'entre elles sont dépendantes de centres de décision externes et sont sous-traitants de 2ème ou 3ème rangs. Elles peinent ainsi à être compétitives, notamment à l'international et face aux PME/ETI allemandes.



A noter que dans le Grand Est, le poids des ETI en termes d'emploi est plus important que dans le reste de la France. Ainsi, ce sont 25% des effectifs salariés de la région qui travaillent pour des ETI contre 23,4%⁴² en France métropolitaine.

5.1.2 Un écosystème de soutien aux entreprises encore perfectible

Constat : des services proposés aux entreprises (accompagnement, financement, immobilier) nombreux sur chacun des 3 territoires régionaux mais encore perfectibles (manque de lisibilité et d'accompagnement opérationnel)

Une politique d'accompagnement des entreprises vise à faciliter la création et la croissance des entreprises, ainsi qu'à renforcer leur compétitivité et leur capacité d'innovation. Chacun des 3 anciens territoires régionaux a mis en place de nombreux dispositifs de soutien aux entreprises (subventions, prêts, etc.) et de nombreux outils (fonds d'investissement, fonds de garantie⁴³). Ces dispositifs ont de multiples objectifs tels que le soutien à la création ou à la reprise d'entreprise, à l'innovation, le développement de la compétitivité ou encore le renforcement de la solidité financière. Certains dispositifs visent également à permettre aux entreprises de bénéficier de prestation de conseil (accompagnement stratégique, études de marché, d'organisation des ressources humaines, etc.).

A côté de ces dispositifs publics ou publics/privés, de nombreux fonds privés de capital développement et capital investissement interviennent dans le Grand Est à l'image du Fonds génération entrepreneur investisseur⁴⁴ (GEI), d'Eurocapital⁴⁵, de Nexicap, de CM-CIC, etc.

Malgré sa richesse, l'écosystème d'aides et de financements semble encore perfectible d'après les entreprises⁴⁶.

⁴² INSEE, 2014 (http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=99&ref_id=TCR_054)

⁴³ Bpifrance recense dans le Grand Est 3 fonds de garantie dotés de 35,8M€ et 14 fonds d'investissements régionaux ou interrégionaux dont 11 fonds aux côtés de la région.

⁴⁴ <http://www.fonds-gei.com/>

⁴⁵ <http://www.euro-capital.fr/>

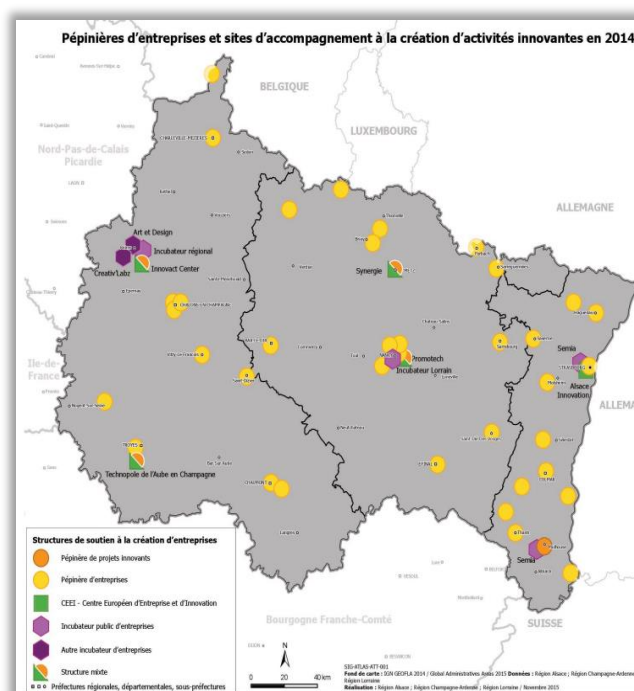
⁴⁶ Source : entretiens avec les entreprises, réalisés par la Région

- La lisibilité et la visibilité de l'offre d'accompagnement proposée aux entreprises sont considérées comme des axes de progrès. Les acteurs de l'écosystème d'accompagnement sont encore trop nombreux et les dispositifs existants restent parfois obscurs pour les entreprises. La gestion administrative des demandes d'accompagnement est perçue comme trop complexe et les informations disponibles en ligne ne sont pas suffisamment claires selon certains bénéficiaires ;
- Le financement des entreprises reste encore imparfait. Les entreprises éprouvent parfois des difficultés à se financer entre le moment de leur création et celui de leur développement et à identifier les potentiels investisseurs. Les principaux besoins de financement concernent la R&D et le soutien à l'export ;
- Les entreprises sont en attente d'un accompagnement opérationnel et d'expertises pointues, notamment dans le domaine de l'innovation et de l'internationalisation ;

En complément, la région Grand Est propose un certain nombre de pépinières et d'incubateurs d'entreprises qui permettent d'accueillir et d'accompagner de nombreuses entreprises.

	Pépinière d'entreprises	Centre Européen d'Entreprise en Innovation (CEEI)	Incubateur d'entreprises
Alsace	13	1	1
Champagne-Ardenne	11	2	2
Lorraine	12	2	1
Région Grand Est	36	5	4

Source : Atlas Grand Est, chiffre 2014



Concernant l'offre foncière et immobilière, celle-ci doit encore être étoffée, notamment dans certains territoires éloignés des grandes agglomérations, et est parfois considérée comme inadaptée ou vieillissante par certaines entreprises⁴⁷ (mal connectées notamment).

⁴⁷ Source : entretiens avec les entreprises, réalisés par la Région

5.1.3 Des entreprises régionales devant prendre en compte les mutations en cours dans l'économie

La politique de développement économique doit prendre en compte et accompagner les transitions en cours auxquelles sont confrontées les entreprises. Elles sont de plusieurs ordres : la transformation digitale, la transition écologique et énergétique, etc.

Constat : la digitalisation de l'économie, enjeu central pour les entreprises, est devenue une priorité de la région, notamment à travers la démarche « Usine du Futur »

La région Grand Est a pour ambition de devenir un territoire modèle en matière de transition digitale. Cette ambition passe notamment par la couverture des territoires en très haut débit mais aussi par la prise en compte des nouveaux usages induits par le numérique et par le développement de l'Usine du Futur.

La couverture des territoires en très haut débit⁴⁸ constitue un préalable au déploiement de l'économie numérique. Les infrastructures numériques améliorent en effet l'accès aux principaux services publics (social, santé) et privés, et sont une condition de réussite de la digitalisation des entreprises. Le Grand Est s'attèle ainsi au déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de son territoire.

La transition digitale ne se limite cependant pas aux infrastructures et aux outils numériques. Elle transforme en profondeur les secteurs, les organisations mais aussi le rapport au travail, à la mobilité, à l'information. Avec le digital, ce sont les comportements et les usages des citoyens et des entreprises qui évoluent. A titre d'illustration, l'impact de Blablacar sur la mobilité et les transports publics ou encore la montée en puissance de start-ups dans la e-santé bouleversent d'ores et déjà les équilibres installés depuis plusieurs décennies. Ces évolutions nécessitent d'adapter les politiques publiques afin de favoriser l'émergence d'un écosystème favorable aux entreprises innovantes (nouveaux espaces de travail, premières commandes, etc.) et de mettre en place les formations qui répondent aux besoins des entreprises.

Enfin, la transition digitale a un impact particulièrement marqué sur l'industrie. L'Usine du Futur constitue donc un élément clé pour maintenir la compétitivité des entreprises industrielles du Grand Est face à la concurrence internationale.

Constat : une transition écologique et énergétique constituant une opportunité pour la nouvelle région

La transition écologique et énergétique comprend de nombreux aspects parmi lesquels l'efficacité énergétique des bâtiments, le développement de filières renouvelables, le renforcement de l'autonomie énergétique de la région, le soutien à l'économie circulaire, la protection de la biodiversité ou encore l'éducation et la sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

Ces questions sont particulièrement prégnantes dans la région Grand Est.

Cette dernière est à la fois la première consommatrice d'énergie par habitant en France et une région clé en matière de production d'énergie (20% de l'énergie produite en France⁴⁹). Elle produit ainsi plus du double de sa consommation et exporte de l'électricité vers les régions voisines (françaises ou étrangères).

Par la richesse de ses ressources énergétiques territoriales (biomasse et gisements agricoles méthanisables), le Grand Est est propice à la création et au développement de nouvelles filières autour de l'énergie.

⁴⁸ La mise en place des infrastructures réseaux est l'objet du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique du territoire régional (SDTAN).

⁴⁹ Fiche n° 21 Réso Est, RTE, juin 2016

Son mix énergétique se verdit. Réparti sur le territoire, le parc électronucléaire est encore à l'origine de 81 % de la production régionale. Mais la région a fortement développé sa production d'énergies renouvelables qui couvre 29,4% de la consommation régionale⁵⁰ : elle est devenue la 1ère région française productrice d'énergie d'origine éolienne (parcs principalement installés en Champagne-Ardenne) ; le parc des bioénergies est en hausse de 24% ; la filière hydraulique est particulièrement développée en Alsace et la filière thermique classique en Lorraine (respectivement 86 % et 13 % de la production régionale).

D'autre part, le Grand Est est une région historiquement gazière⁵¹ qui possède l'un des points d'entrée du gaz le plus important en France (Obergailbach) et un réseau de transport et de distribution particulièrement dense (5 575 km de canalisations et 1,1 Mds€ investis dans les 5 dernières années). Cette spécificité constitue d'autant plus un atout que le gaz devient renouvelable (biométhane, méthane de synthèse) et qu'il peut être utilisé pour produire ou stocker de l'électricité en lien avec l'éolien et le photovoltaïque.

La région Grand Est possède également un nombre important de "territoires à énergie positive pour la croissance verte", avec 22 territoires lauréats de l'appel à projet du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (soit 10% de l'ensemble des lauréats en France). L'écologie et l'énergie durable constituent, d'autre part, des domaines de spécialisation intelligente dans chacun des 3 anciens territoires régionaux.

Les entreprises sont directement concernées par la transition énergétique et écologique. Si cette dernière est encore parfois perçue comme une contrainte, elle tend à devenir un enjeu majeur. La réduction de la facture énergétique (l'industrie représente par exemple 40% des consommations d'énergie de la région contre 23% pour le niveau national), le développement de l'écoconception des biens et des services ou encore la montée en puissance de l'économie circulaire seront des éléments incontournables pour maintenir et développer la compétitivité des entreprises.

5.2 Les enjeux identifiés

- **La redynamisation de la création et de la transmission⁵² d'entreprises** qui passe notamment par l'accompagnement des primo-développeurs, le renforcement du soutien à la reprise et à la transmission notamment via des SCOP (Sociétés coopératives et participatives) et le renforcement de la professionnalisation des acteurs ;
- **Le soutien aux PME afin de les aider à franchir les plafonds de verre limitant leur développement** et ainsi tendre vers le modèle proche du « Mittelstand » allemand. D'après les entreprises⁵³, un accompagnement financier des projets d'investissement (renforcement des fonds propres et de la trésorerie) destinés à améliorer leur productivité (saut technologique), ainsi qu'un accompagnement en termes d'ingénierie financière, de veille, de développement à l'international et de conseil en stratégie seraient particulièrement importants.
- **La lisibilité, la mise en cohérence et l'harmonisation des dispositifs et des outils de soutien des entreprises** (outils d'ingénierie, de conseil, de financement, de sensibilisation, etc.) sur l'ensemble de la région Grand Est. L'objectif est également de répondre aux attentes des entreprises qui souhaitent avant tout disposer d'un guichet unique en mesure de les orienter et de les conseiller directement et rapidement⁵⁴ ;

⁵⁰ Fiche n° 21 Réso Est, RTE, juin 2016

⁵¹ GRT Gaz, contributions au SRDEII

⁵² A noter que les données concernant les transmissions d'entreprises en France sont parcellaires. Selon le Rapport du Ministère de l'économie, « Favoriser la transmission d'entreprise en France » du 7 juillet 2015, l'INSEE a cessé de comptabiliser les reprises d'entreprises depuis 2006. Le nombre de transmissions est estimé à 60 000 par an en France, sans que l'on puisse obtenir des statistiques plus précises sur les caractéristiques des entreprises transmises. Ce rapport formule cependant de nombreuses recommandations pour favoriser et accompagner les transmissions.

⁵³ Source : entretiens avec les entreprises, réalisés par la Région

⁵⁴ Source : entretiens avec les entreprises, réalisés par la Région

- **Le maintien d'un réseau d'interlocuteurs de proximité** qui connaissent le terrain et les entreprises, et ce notamment dans le montage des dossiers administratifs ;
- **Le maillage territorial de l'offre d'hébergement à destination des entreprises** (pépinières, hôtels d'entreprises). afin de faciliter le parcours résidentiel des entreprises et de favoriser les interactions entre les différents acteurs ;
- **La mise en relation des entreprises entre elles** (plateformes d'échange, salons, speed dating, etc.) et **la cartographie de l'offre de compétences** des entreprises disponibles dans la région (annuaire augmenté), les entreprises ayant en effet un fort besoin de se connaître et d'échanger (sur leurs difficultés et leurs facteurs clé de succès à l'export, au développement, etc.)⁵⁵ ;
- **L'accompagnement des entreprises face aux mutations de l'économie**
 - **L'appropriation, par les entreprises, de la transition digitale et de ses nouveaux usages** (organisation, relation client, innovation, intégration des nouveaux usages, etc.) constituant notamment à évaluer le degré de "digitalisation" des entreprises de la région Grand Est afin d'avoir conscience du chemin à parcourir (en 2015, seuls 41% des TPE/PME s'étaient par exemple dotés d'un site internet "responsive", c'est-à-dire qui s'adapte à la taille de l'écran⁵⁶) ;
 - **La montée en compétences des dirigeants et des salariés sur la digitalisation de l'économie et ses impacts ;**
 - **La poursuite du développement des énergies renouvelables dans le mix énergétique**, notamment concernant les énergies issues de la biomasse de la méthanisation et de la géothermie profonde ;
 - **Le soutien à l'économie circulaire (éco-conception de biens ou de services, réseaux locaux de réparation) ;**

⁵⁵ Source : entretiens avec les entreprises, réalisés par la Région

⁵⁶ Etude sur les enjeux de la transition numérique des TPE-PME, Harris Interactive, septembre 2015

6 Industrie et services

La région Grand Est se démarque par le poids de l'industrie dans l'économie. La fabrication d'équipements et de machines, la métallurgie, l'industrie du bois et les industries agroalimentaires constituent notamment des secteurs de forte spécialisation. A l'inverse, l'économie de la région Grand Est est moins "tertiarisée" que les autres régions françaises, notamment avec une présence moindre des activités à forte intensité de connaissance (l'information et la communication, les services aux entreprises ou les activités financières et d'assurance).

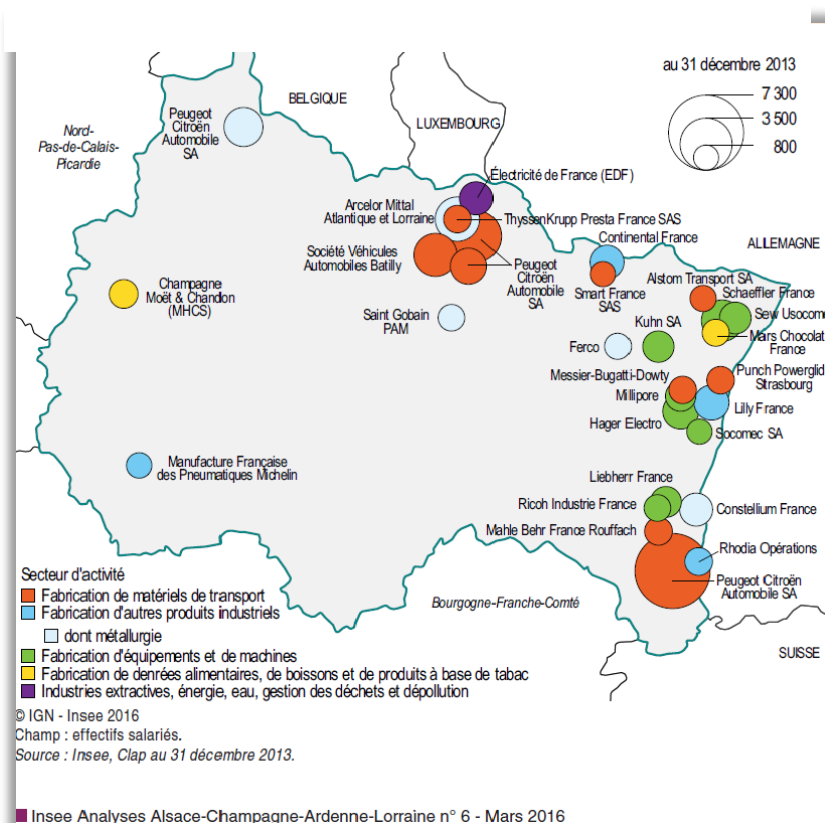
6.1 Les principaux constats

Constat : malgré des pertes d'emplois très élevées dans ce secteur, la région Grand Est demeure une forte région industrielle – 2^{ème} région française (hors Ile de France)

Un des points communs⁵⁷ entre les 3 anciens territoires régionaux est la place importante qu'occupe l'industrie.

- L'industrie compte pour 19,2% de la valeur ajoutée de la région contre une moyenne de 16,2% pour les autres régions (hors Île de France). De même, le secteur industriel concentre 18% de l'emploi salarié de la région (311 000 emplois industriels en 2013⁵⁸). Un emploi industriel sur 10 est ainsi exercé dans le Grand Est.
- La région compte 26 257 établissements industriels (9,2% du total contre 8,2% au niveau national), plus de 188 000 dans les services marchands (65,8% contre 65,2%), 36 173 dans les services du secteur non marchand (12,7% contre 13,6%) et 35 378 dans la construction (12,4% contre 13%),
- Sur un total de 12 milliards d'euro⁵⁹ d'investissements industriels de plus de 10 millions d'euros recensés sur le territoire français en 2013, la région Grand Est pèse à elle seule 3,8 milliards d'euro d'investissements, soit 32% des investissements.

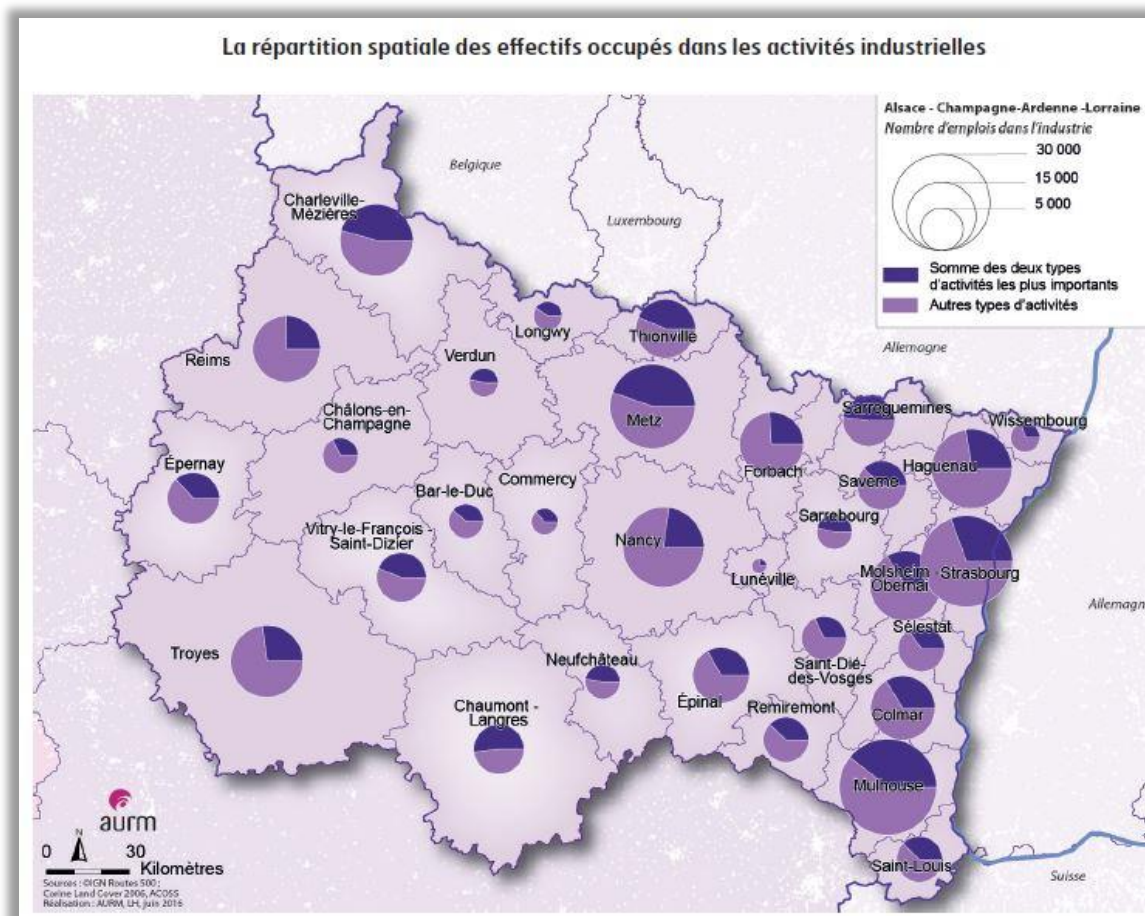
Les trente plus gros établissements industriels du Grand Est



⁵⁷ 150602 Rapport Siteco ACAL 2015. P.24

⁵⁸ Hors Ile-de-France. Acoos, 2013

⁵⁹ 150602 Rapport Siteco ACAL 2015. P.24 (Enquête réalisée par l'Usine Nouvelle en 2014)



Les industries et l'emploi industriel sont cependant fortement concentrés sur certains territoires, notamment en Alsace et en Lorraine, la Champagne-Ardenne venant assez loin derrière. Sur la carte ci-dessus sont représentés le volume d'effectifs industriels de chaque zone d'emploi (taille des cercles) ainsi le degré de concentration sectorielle de l'emploi industriel (parts bleue et violette). Dans certains cas (comme Chaumont-Langres, Charleville-Mézières, Thionville...) les deux activités principales représentent plus de 40% des effectifs industriels, ce qui indique une sensibilité à des chocs sectoriels. Au contraire, des zones d'emploi comme Nancy, Reims ou Strasbourg ont une économie industrielle plus diversifiée.

Le secteur de l'industrie du Grand Est affiche des filières nombreuses dont certaines sont présentes sur l'ensemble du territoire : la fabrication d'équipements et de machines, la fabrication de produits métalliques, les industries agro-alimentaires, et dans une moindre mesure, l'industrie du bois et papier, la chimie et la pharmacie et l'automobile⁶⁰.

⁶⁰ INSEE, Analyses N°6, "Un tissu productif régional toujours spécialisé dans l'industrie", mars 2016, Grand Est.

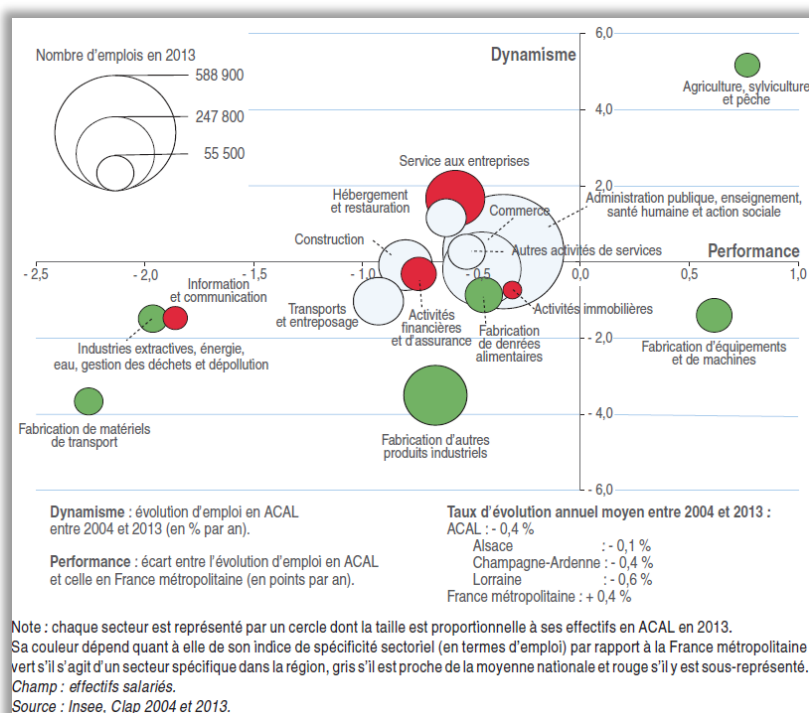
Principales activités et filières industrielles du Grand Est⁶¹

- **La fabrication d'équipements et de machines** (2,9% du nombre total de salariés, 51 400 salariés en 2013) : ce secteur est relativement concentré, les 10 plus grands employeurs représentant 23% des salariés. L'Alsace rassemble 57% de l'effectif régional de ce secteur.
- **La fabrication d'autres produits industriels** (9,2%, 161 300 salariés)
 - **La métallurgie et fabrication d'autres produits métalliques** (hors machines et équipements) est le premier employeur du secteur (53 600 salariés). Ces activités sont particulièrement ancrées en Champagne-Ardenne et en Lorraine avec la filière automobile et la sidérurgie. Entre 2004 et 2013, la métallurgie a perdu un quart de ses effectifs dans la région Grand Est.
 - **L'industrie du bois, du papier et l'imprimerie** (25 200 salariés). Cette activité est présente sur tout le territoire, grâce à la valorisation des massifs ardennais et vosgiens.
 - La fabrication de produits en **caoutchouc et en plastique**
 - **Le textile et les industries de l'habillement, du cuir et de la chaussure**, présents principalement en Champagne-Ardenne et en Lorraine. Ce secteur emploie presque moitié moins de salariés en 2013 (11 500 salariés) qu'en 2004, soit -6% par an entre 2004 et 2013.
 - **La chimie et la pharmacie** sont un peu en retrait dans la région, tout en étant particulièrement développées en Alsace (les activités liées à la chimie étant concentrées autour de la ville de Bâle en Suisse).
- **La fabrication de matériels de transport** (1,9%, 32 900 salariés), avant tout dans l'industrie automobile, en Alsace et dans le Nord de la Lorraine.
- **Le secteur des industries extractives, de l'énergie, de l'eau, de la gestion des déchets et de la dépollution** (1,9%, 33 900 salariés), en particulier dans la production d'électricité (notamment avec les centrales nucléaires de Cattenom en Lorraine, de Chooz et de Nogent-sur-Seine en Champagne-Ardenne et de Fessenheim en Alsace).
- **Les industries agroalimentaires** (3,2%, 56 100 salariés en 2013). Les effectifs salariés diminuent deux fois plus rapidement qu'en France métropolitaine. 78% des entreprises agroalimentaires emploient moins de 10 salariés. Cette filière repose sur diverses activités :
 - La filière boisson (vin, bière, eaux minérales), avec deux marchés particulièrement distinctifs que sont le Champagne et les vins d'Alsace ;
 - Les industries de transformation des produits d'élevage (lait et viande) ;
 - Les industries du travail des grains ;
 - Les autres produits, notamment les chocolatiers très présents en Alsace.

⁶¹ Données issues de la note INSEE : "Un tissu productif régional toujours spécialisé dans l'industrie", mars 2016, Grand Est.

La région Grand Est connaît cependant un recul accéléré de l'emploi industriel

- Sur la période 2000 - 2012, la variation de la valeur ajoutée de l'industrie a été de -0,1% contre +0,6% en métropole hors Ile-de-France.
- Dans le Grand Est, tous les secteurs industriels perdent des emplois salariés, avec un total de 95 400 emplois perdus entre 2004 et 2013. L'industrie alsacienne a mieux résisté (-2,2% par an contre -3% en Lorraine et Champagne-Ardenne). Cette désindustrialisation se traduit à l'échelle régionale par de nombreuses conventions de revitalisation (Ex. FAURECIA et NESTLE en Lorraine, mise en place d'un « plan de revitalisation Economique » pour le Centre-Alsace, STEELCASE en Alsace, PSA et SPARTECH en Champagne-Ardenne...)



Constat : le tertiaire, et notamment les services marchands à forte valeur ajoutée, sont sous-représentés dans le Grand Est

Le secteur tertiaire est moins développé dans le Grand Est que dans le reste de la France

- **Les activités tertiaires rassemblent 75 % des emplois de la région⁶², contre 79 % en métropole.** Les services marchands sont sous-représentés, alors que les services non marchands (administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale) ont un poids plus important dans le Grand Est qu'en France métropolitaine (+2 points) en particulier en Lorraine et en Champagne-Ardenne.
- **Les activités tertiaires à forte valeur ajoutée sont moins développées⁶³ que dans les autres régions.** Ainsi, le secteur de l'information et de la communication est 2,4 fois moins présent et cet écart s'accroît, même si ce secteur est un peu plus développé en Alsace. Les secteurs des services aux entreprises et des activités financières sont 1,4 fois moins présents. Les services aux entreprises au sens strict comptent pour 17,7% de l'emploi salarié du privé dans le Grand Est contre 18,9% en France hors Île-de-France. Ils sont très concentrés dans les grandes aires urbaines.
- **Les industries créatives et culturelles (ICC) constituent également une part importante des activités tertiaires⁶⁴.** Elles recouvrent 9 principaux marchés (arts graphiques et plastiques, musique, spectacle vivant, cinéma, télévision, radio, jeux vidéo, livres et presse).

⁶² Analyse INSEE Tissu productif ACAL Mars 2016

⁶³ 150602 Rapport Siteco ACAL 2015 P.27

⁶⁴ Elles sont définies par l'Unesco comme étant des industries qui touchent à la fois à la création, la production et la commercialisation de contenus créatifs de nature culturelle et immatérielle.

En Alsace, les ICC représentent 15 000 emplois auxquels s'ajoutent 14 000 emplois répertoriés dans les TIC⁶⁵. La zone strasbourgeoise est le cœur de cet écosystème compte tenu de sa capacité d'attraction : les entreprises créatives y représentent 9,4% des établissements totaux présents tous secteurs confondus. Cette densité explique le choix de l'Eurométropole de Strasbourg de faire des ICC l'un des 4 piliers de sa stratégie à horizon 2020.

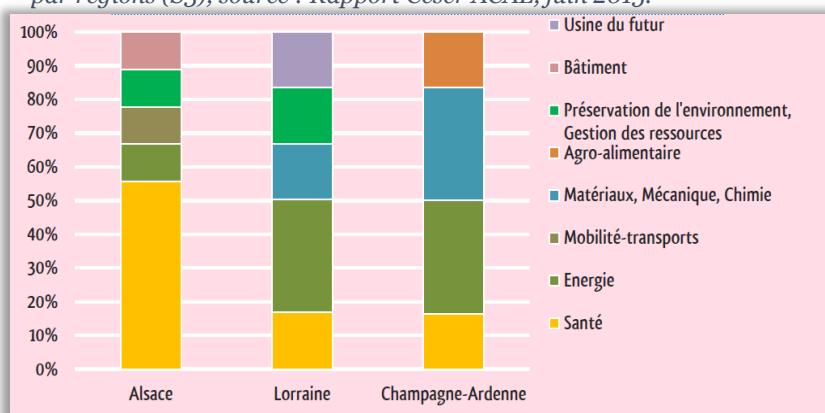
De manière générale, les ICC sont plus développées dans les grandes aires urbaines. Ainsi, en 2012, le poids des salariés des ICC dans l'effectif salarié était de 3,5% dans les aires urbaines de plus de 150 000 habitants (hors Paris) contre 2,6% pour les aires urbaines inférieures à 150 000 habitants (source ACOSS⁶⁶). Les ICC représentent par exemple 7% de l'ensemble des établissements du bassin d'emploi de Reims⁶⁷ et 3,1% des effectifs salariés de l'aire urbaine de Nancy. Elles constituent pour cette dernière un secteur d'avenir à part entière.

Aujourd'hui, certaines ICC sont confrontées à des problèmes de financement dans un contexte budgétaire contraint qui les oblige à trouver de nouveaux montages financiers s'appuyant sur plusieurs ressources. Un appui plus ciblé à certains secteurs des ICC pourrait permettre de faire émerger de nouveaux acteurs, de créer des synergies et de favoriser le développement à l'international. Cet appui est d'autant plus important que les ICC constituent une source d'attractivité pour les territoires, attractivité touristique mais aussi attractivité pour les entreprises et les talents.

Constat : des domaines de spécialisation s'appuyant sur une masse critique d'industries et de savoir-faire techniques et technologiques orientés au tour de la santé, de l'énergie, de la mobilité, des matériaux, de l'agro-alimentaire et des agro-ressources.

Plusieurs marchés ont été identifiés (en croisant avec les 3 S3) comme stratégiques du fait de leur importance en termes d'emploi et de valeur ajoutée pour la région Grand Est, ainsi qu'en raison des savoir-faire et des atouts dont dispose le territoire. **La santé, les agro-ressources, les matériaux, l'énergie et l'eau, ainsi que la mobilité** figurent parmi ces marchés prioritaires. Sur chacun de ces derniers, la Région Grand Est possède une longueur d'avance et dispose d'un écosystème dynamique et favorable à l'innovation permettant de renforcer ces secteurs.

Répartition des domaines de spécialisations intelligentes par secteurs et par régions (S3), source : Rapport Ceser ACAL, juin 2015.



- **1/ La santé** : ce secteur emploie 1,2 fois plus de salariés que dans le reste de la France⁶⁸. C'est un des domaines de spécialisations intelligentes communs aux trois territoires : l'Alsace étant notamment positionnée sur l'e-santé, les nouveaux médicaments, la robotique et l'imagerie médicales, les dispositifs implantés ; la Champagne-Ardenne sur la domo-médecine et la réparation cellulaire ; la Lorraine sur la télémédecine, les nouveaux outils de diagnostics et l'imagerie médicale.

⁶⁵ ADIT, 2011 (SRDEII Alsace 2014)

⁶⁶ Etude "L'écosystème créatif dans l'aire urbaine de Nancy, Aduan,

⁶⁷ <https://www.youtube.com/watch?v=43OkBmYG9eY>

⁶⁸ 150602 Rapport Siteco ACAL 2015. P.25

Pour développer le secteur de la santé et permettre aux entreprises de prendre des positions dominantes, le Grand Est peut s'appuyer sur le pôle de compétitivité ALSACE BIOVALLEY, sur les 5 laboratoires d'excellence et sur le CRITT dans le domaine des industries et technologies de la santé.

Le projet 3DNeuroSecure porté par l'Université de Reims Champagne-Ardenne (calcul haute performance et imagerie 3D) ou l'hôpital virtuel au sein du CHU de Nancy constituent également des initiatives phares de ce secteur.

De plus, le secteur de la santé est une des composantes du marché, plus vaste, de la Silver économie. Ce dernier, qui recouvre de nombreux autres domaines tels que l'habitat (domotique, urbanisme, architecture, logement intelligent), les transports (solution du "dernier kilomètre", transport à la demande, les services (services à la personne), les loisirs, le tourisme, connaît une forte croissance (estimée en France à 92 milliards d'euro en 2013 et à 130 milliards d'euro en 2020). Le développement du secteur de la santé pourrait ainsi constituer un des éléments permettant à la région Grand Est de se positionner sur le marché de la Silver économie.

- **2/ Les agro-ressources ou agro-transformation (alimentaire et non alimentaire) :** avec 2 040 établissements (10 % des industries agroalimentaires françaises), le Grand Est se situe au 4ème rang national (hors Île-de-France) en termes d'emplois agroalimentaires en 2012. L'activité associe groupes européens et mondiaux et un réseau de petites et moyennes entreprises qui diffusent l'emploi sur le territoire régional. En termes de performances économiques, le Grand Est se situe au 1er rang national pour la valeur ajoutée agroalimentaire, via une agri- et une viticulture durables (nouvelles pratiques agricoles, agriculture de précision, écologie industrielle). Côté bio-économie et biotechnologies industrielles, le Grand Est peut s'appuyer sur le pôle de compétitivité INDUSTRIES ET AGRO-RESSOURCES et sur l'IEB (Institut Européen de la Bioraffinerie) de Pomacle Bazancourt dont l'objectif est de proposer un modèle de bioraffinerie intégré à partir de la biomasse locale.
- **3/ Les matériaux** sont également un domaine dans lequel la région Grand Est dispose d'atouts importants. Ils font partie des domaines de spécialisation intelligente de la Lorraine et de la Champagne Ardenne, respectivement positionnées sur la conception de matériaux avancés pour les industries de masse (matériaux composites, recyclage, bio-composites, etc.) et sur l'optimisation de la performance et de l'utilisation des matériaux (matériaux intelligents, outils de conception de produits et procédés, etc.). La région Grand Est dispose en outre d'un certain nombre d'infrastructures dans ce domaine, tels que les deux pôles de compétitivité MATERIALIA et FIBRES ENERGIVIE, ainsi que le CRITT MDTs
- **4/ L'énergie et l'eau :** L'énergie fait partie des domaines de spécialisation intelligente dans les trois anciens territoires régionaux : en Alsace (énergies renouvelables, bâtiments économes et durables), en Champagne Ardenne (solutions de gestion intelligentes de l'énergie telles que le stockage et la distribution) et en Lorraine (démantèlement des centrales thermiques et nucléaires). L'hydrogène pourrait également faire partie des domaines de spécialisation, notamment en s'appuyant sur l'expertise des régions voisines (Sud de l'Allemagne et Bourgogne Franche-Comté). D'autre part, le Grand Est dispose d'atouts tels que le CEATech de Lorraine, les pôles de compétitivité HYDREOS et FIBRES-ENERGIVIE, le laboratoire d'excellence G-Eau-Thermie Profonde en Alsace et les 3 clusters (Pôle éolien en Lorraine, Energie en Lorraine-Champagne et Biogaz Vallée en Champagne-Ardenne).
- **5/ La mobilité :** la région Grand Est a des atouts non négligeables pour se positionner sur la mobilité de demain. Outre le pôle de compétitivité VEHICULE DU FUTUR basé en Alsace, la région accueille par exemple plusieurs sites du constructeur automobile PSA (Mulhouse, Metz, Charleville notamment) ainsi que de très nombreux sous-traitants du secteur automobile (en Alsace par exemple, plus de 300 PME évoluent dans la filière automobile au sens large). L'Alsace s'est d'ailleurs positionnée sur le développement des transports durables et les services de mobilité (spécialisation intelligente).

La liste de ces marchés n'est cependant pas exhaustive, car l'addition des compétences respectives des trois territoires peut apporter des éclairages sur de nouveaux potentiels à développer.

Constat : Une ambition forte portée régionalement autour de l'Usine du Futur dans une optique de renforcement de la compétitivité des entreprises

Afin de travailler à la compétitivité de son tissu industriel, la Région a souhaité déployer un plan autour de l'Usine du Futur. Ce concept ne s'arrête pas uniquement aux aspects de modernisation de l'outil de production et doit permettre de rendre l'entreprise plus intelligente, plus respectueuse de l'environnement et plus soucieuse de la qualité de vie au travail⁶⁹.

Ainsi, à côté des marchés prioritaires identifiés, la nouvelle région se positionne sur la thématique de l'Usine du Futur, en développant un environnement favorable avec des sites pilotes, des centres de recherche appliqués (SATT Conectus, Ecoles d'ingénieurs, CRITT) ou encore des outils d'aide proposés dans le cadre du plan de reconquête industrielle. La région Grand Est, qui souhaite devenir un leader dans ce domaine, va accompagner dès 2016 environ 150 entreprises qui veulent convertir leur process à l'Usine du Futur.

Focus : Le Plan de reconquête industrielle "Usine du Futur"

Périmètre : France, un des 34 plans de la Nouvelle France Industrielle (2013). Chefs de file : les régions

Montants par région : objectif de prêts de 23M€ dotés par l'Etat et opérés par BPI France sur la période 2015 - 2020 pour la Champagne Ardenne ; de 36M€ pour la Lorraine ; de 33M€ pour l'Alsace. Ces montants seront complétés par des prêts des trois régions et des crédits européens.

Objectifs : accompagner les entreprises dans la modernisation de leur outil de production, l'intégration de nouvelles technologies ou méthodes de production, l'amélioration de l'efficacité énergétique ou la prise en compte du facteur humain au sein du lieu de production.

L'objectif est d'aider les entreprises à être mieux automatisées, plus sobres en ressources, plus intelligentes, avec des modes de production modulables capables de réaliser des productions personnalisées ou en petite série. L'Usine du Futur requiert pour fonctionner des nouvelles technologies, des capteurs intelligents, des objets connectés et un réseau internet très haut débit⁷⁰.

L'Usine du Futur fait en outre partie des domaines de spécialisations intelligentes de la région Lorraine qui se spécialise sur la robotique, la simulation et la modélisation numériques ainsi que les capteurs et interfaces intelligents.

Constat : la région Grand Est dispose d'acteurs et d'outils nombreux pour le soutien à ses secteurs prioritaires

Le Grand Est compte notamment 6 pôles de compétitivité⁷¹ qui rassemblent en 2015 1 300 membres dont 900 entreprises. Ces pôles viennent de signer au printemps 2016 une convention de partenariat pour faciliter les collaborations transversales. Certains pôles ne font cependant pas l'unanimité auprès des entreprises, notamment des PME qui n'y trouvent pas toujours leur place et pour qui la pertinence et la facturation des offres proposées ne sont pas forcément adaptées.

⁶⁹ Note sur « L'usine du futur : le défi de l'Alsace industrielle »

⁷⁰ A noter que la Région Grand Est s'est doté d'un plan ambitieux de déploiement de l'internet très haut débit.

⁷¹ Analyse INSEE Tissu productif ACAL Mars 2016

<i>Pôles de compétitivité</i>	<i>Localisation et description</i>	<i>Nombre d'établissements membres (2012)⁷²</i>
Materialia	Partagé entre la Champagne-Ardenne et la Lorraine, intervient dans les domaines des matériaux et procédés innovants de transformation et recyclage des métaux.	Total 91, dont - Lorraine : 51 - Alsace : 0 - Champagne Ardenne : 33 - Autres régions : 7
Industries et agro-ressources	Situé dans la Marne et dans l'Aisne, ce pôle favorise le développement de la chimie du végétal et des biotechnologies industrielles afin de substituer les matières premières d'origine pétrolière par des productions végétales.	Total 148, dont - Lorraine : 3 - Alsace : 2 - Champagne Ardenne : 29 - Autres régions : 116
Hydreos	En Meurthe et Moselle, le pôle a pour objectif d'accroître les performances du tissu économique local dans les métiers de l'eau.	Total 52, dont - Lorraine : 18 - Alsace : 15 - Champagne Ardenne : 0 - Autres régions : 19
Fibres énergie	Issu de la fusion des pôles "Fibres" et "Alsace Energivie" en janvier 2015, partagé entre la Lorraine et l'Alsace, ce pôle est dédié aux matériaux et aux bâtiments durables.	Total 248, dont - Lorraine : 67 - Alsace : 128 - Champagne Ardenne : 2 - Autres régions : 65
Alsace biovalley	Situé en Alsace, ce pôle soutient le développement des innovations thérapeutiques.	Total 47, dont - Lorraine : 0 - Alsace : 45 - Champagne Ardenne : 0 - Autres régions : 2
Véhicule du futur	Situé en Alsace, ce pôle favorise la synergie des différents acteurs dans les domaines des véhicules et des mobilités du futur.	Total 176, dont - Lorraine : 9 - Alsace : 61 - Champagne Ardenne : 0 - Autres régions : 115 (88 en Franche-Comté)

A côté de ces pôles de compétitivité, la région Grand Est dispose également d'outils communs aux trois anciens territoires régionaux, tels que l'appel à projet expérimental régionalisé du Programme d'investissements d'Avenir (PIA).

L'appel à projet expérimental régionalisé du PIA piloté par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) vient renforcer les dispositifs de soutien à l'innovation et doit permettre d'accélérer la dynamique d'innovation des entreprises du Grand Est

Périmètre : les trois territoires du Grand Est

Montant : Fonds de 20M€ abondé à parité par l'Etat et les trois anciens territoires régionaux et placé sous la gestion administrative de BPI France

Objectifs : soutien à deux types de projets d'innovation portés par des PME

- Des projets de "faisabilité" : projets de recherche, développement, innovation financée par le biais de subventions
- Des projets de "développement et industrialisation", notamment des projets d'investissements innovants, financés sous la forme d'avances récupérables

⁷² Source : www.competitive.gouv.fr

6.2 Les enjeux identifiés

- **L'appui à la transformation de l'appareil de production** (démarche Usine du Futur) afin de permettre le maintien et le développement des industries sur le territoire ;
- **L'accroissement de la fertilisation croisée inter-filières** permettant aux entreprises d'accroître leur différenciation et à la région Grand Est de se démarquer et de se positionner vis-à-vis notamment de ses régions voisines ;
- **La reconversion industrielle de certains territoires suite à leur désindustrialisation** (redéploiement d'une économie locale, reconversion des emplois, gestion des friches...);
- **Le développement des services aux entreprises afin d'enrayer le phénomène de désindustrialisation.** On constate en effet que les régions ayant le plus développé le secteur des services aux entreprises sont également celles pour lesquelles le recul de l'emploi industriel a été le moins marqué.
- Le passage des trois stratégies régionales de "spécialisation intelligente" à des programmes concrets **d'accès aux marchés de croissance identifiés** (santé, agro-alimentaire, énergie, mobilité).

Différents enjeux spécifiques aux ICC⁷³ se dégagent :

- **La capacité à s'appuyer sur le numérique pour faire évoluer l'offre culturelle** et positionner les acteurs sur de nouvelles activités. Dans certains secteurs, le numérique est au cœur de l'activité (cinéma, audio-visuel, arts numériques), dans d'autres il permet de nouvelles formes de médiation culturelle (lieux patrimoniaux, musées, ...);
- **L'internationalisation qui comprend deux volets** : l'export et la coopération ;
- **Le financement dans un contexte budgétaire contraint.** Le développement des différentes formes de mécénat constitue un enjeu majeur pour le secteur ;
- **Le développement des échanges et des liens entre les entreprises** (industrielles, du numérique, etc.), les ICC et les autres acteurs culturels.

⁷³ Note de la Direction de la culture, du patrimoine et de la mémoire, *Premiers éléments contributifs à la réflexion sur le SRDEII, septembre 2016*

7 Recherche et innovation

7.1 Les principaux constats

Constat : une présence de pôles universitaires et scientifiques majeurs et de grands équipements structurants

Les acteurs publics tirent fortement la recherche régionale avec la moitié des chercheurs de la région travaillant pour le secteur public⁷⁴. Le Grand Est se classe au 5ème rang des régions françaises en nombre de chercheurs et d'enseignants-chercheurs (20 000).

La région bénéficie de cinq universités importantes, réunies depuis avril 2015 au sein de la Conférence des Universités de la région Grand Est :

- L'Université de Strasbourg, 87ème au classement de Shanghai, est la première Université française non-francilienne. Le projet d'IDEX (Initiative d'Excellence) « Par-delà les frontières, l'Université de Strasbourg » retenu en avril 2016 par un jury international lui permet de consolider une position d'université européenne hautement compétitive. Pluridisciplinaire, avec 200 diplômes proposés, elle regroupe près de 46 700 étudiants, dont 9 062 étudiants internationaux de 150 nationalités, 2 500 doctorants (environ 500 thèses soutenues tous les ans), 37 composantes dont 4 écoles d'ingénieurs, 1 école de management et 3 IUT, 10 écoles doctorales réunies au sein d'un collège doctoral de site et une antenne à l'Université de Haute Alsace, et 84 unités de recherche. Elle développe des pôles d'excellence en biologie, biotechnologie, médicament, chimie et physique des matériaux et s'appuie sur une recherche partenariale : 58 % des unités de recherche sont associées à un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST), tels que le CNRS, l'INRA et l'INSERM. En 2016, 45 projets ont été soutenus dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir. L'UNISTRA s'illustre aussi par 4 Prix Nobels en activité : Jean-Pierre SAUVAGE (Chimie 2016), Martin KARPLUS (Chimie 2013), Jules HOFFMANN (Médecine 2011), Jean-Marie LEHN (Chimie 1987). Enfin, l'UNISTRA est fortement impliquée à l'international, avec 60 formations internationales, 54 formations franco allemandes et le Campus Européen en 2016 par les Universités de Bâle, Fribourg-en-Brisgau, Haute-Alsace et Strasbourg ainsi que le Karlsruher Institut für Technologie, afin de renforcer leur position à l'international en matière de formation et de recherche et d'attirer les meilleurs talents et idées.
- L'Université de Lorraine a l'ambition d'associer technologie et industrie autour de l'ARTEM, de l'Institut Jean Lamour (matériaux), de l'Institut Lafayette (optoélectronique) et du Biopôle (Biologie-Bioingénierie). Egalement retenu par un jury international, la labellisation nationale IDEX/ISITE s'accompagne d'un soutien financier de projets destinés à "installer la Lorraine comme terre de pointe dans les domaines des matériaux et de l'ingénierie". Porté par un consortium composé de l'Université de Lorraine, du CNRS, d'Inria, de l'Inra, de l'Inserm, du CHRU de Nancy, d'AgroParisTech et de GeorgiaTech Lorraine, elle est également soutenue par d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche internationaux, des entreprises, des collectivités territoriales. Son objectif est de " bâtir une université européenne positionnée en leader sur l'ingénierie systémique, avec une forte dimension de recherche technologique et une ambition de formation par la recherche ». Elle accueille près de 52 000 étudiants, dont 7 150 étudiants internationaux de 137 nationalités, 1 673 Doctorants au 01/03/2014, 3 700 enseignants et enseignants-chercheurs, 41 composantes dont 11 écoles d'ingénieurs et 8 IUT 60 laboratoires de recherche, 7 fédérations de recherche, 60 laboratoires en collaboration avec le CNRS, l'Inra, l'Inria et l'Inserm structurés en 10 pôles scientifiques, 1 Unité de service et de recherche (USR) et 8 écoles doctorales. Sont associés dans la chaîne de

⁷⁴ Source : FNAU (2015), La Grande région Est en mouvement, L'éclairage des agences d'urbanisme.

valorisation : l'Institut Carnot ICEEL, l'incubateur lorrain et les pôles de compétitivité (Materalia, Hydreos, Fibres-Energivie).

En matière de formation, elle compte 11 écoles d'ingénieurs et 1 prépa, 47 formations franco-allemandes et 5 collèges doctoraux.

- L'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA), université pluridisciplinaire et multi-sites (Reims, Troyes, Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières et Chaumont) accueille environ 25 000 étudiants. Ses 31 unités de recherche labellisées (dont 3 UMR CNRS, 1 Inserm, 1 INRA et 1 INERIS) portent une stratégie scientifique articulée autour de 4 pôles scientifiques d'applications en interface : Agrosociétés, Environnement, Biotechnologies et Bioéconomie ; Sciences du numérique et de l'Ingénieur ; Santé ; Sciences de l'Homme et de la Société. Membre du regroupement universitaire de l'académie de Reims, l'URCA développe des partenariats stratégiques, au niveau régional (UTT, AgroParisTech, Centrale SupElec, Neoma BS ou groupe ESC Troyes), interrégional (CGE, Institut Carnot MICA, INERIS), transfrontalier (UMons, ULg, RWTH Aachen) et international, et porte notamment huit chaires « industrielles » et « partenariales ». L'URCA est par ailleurs membre des pôles de compétitivité à vocation mondiale IAR et Materalia ; du Centre Européen de Biotechnologie et de Bioéconomie ; de la plateforme technologique Platinum3D et de la SATT Nord. Dans une logique de coopération étroite avec le tissu économique et industriel, elle met à disposition des partenaires extérieurs ses six plates-formes scientifiques et techniques : la Maison de la simulation (développement du calcul haute performance) avec le supercalculateur ROMEO (Equipex equip@meso), Planet (analyse des Biomolécules), Santé (Imagerie labélisée IBISA, cytométrie), CERFE (Eco-éthologie), Nano'Mat (nanotechnologies) et NUM3D (prototypage rapide, numérisation 3D, ingénierie numérique). Elle participe aux projets d'investissements d'avenir « infrastructure nationale : BioBanque » et « Cœur de filière du numérique - 3D NeuroSecure ».
- L'Université de Haute-Alsace à Mulhouse accueille 7 730 étudiants, dont 19,5% d'étudiants internationaux de 92 nationalités, 261 doctorants, 8 composantes dont 2 écoles d'ingénieurs ENSISA ENSCMu partenaires du groupe INSA et 2 IUT, 5 écoles doctorales co-accréditées avec l'Université de Strasbourg et 2 écoles associées avec l'Université de Strasbourg, 15 laboratoires de recherche dans 3 pôles (Chimie, Physique, Matériaux, Sciences pour l'Ingénieur, Sciences Humaines et Sociales. A noter la place particulière qu'occupe l'Institut de Science des Matériaux de Mulhouse, seule unité mixte de recherche avec le CNRS et dont la compétence en matière de matériaux est particulièrement reconnue.
En outre, elle propose une offre de formation à fort caractère professionnalisant (12% des étudiants en apprentissage, 2 écoles d'ingénieurs, l'ENSISA et l'ENSCMu, 674 étudiants dans formations bi ou trinationale, une Initiative D'excellence En Formation Innovante avec le centre de compétence transfrontalier Novatris) ; un positionnement sur le développement du numérique (l'UHA a décroché le label "Grande école du numérique", formation unique en France). La recherche partenariale y est très développée (en 2015, par exemple, 44 contrats de recherche avec la SATT Conectus).
- L'Université Technologique de Troyes (UTT) accueille près de 2 600 étudiants, dont 24 % de nationalités étrangères et 40 nationalités étrangères (dans le cadre de diplômes internationaux avec des universités étrangères), 156 doctorants en cours, 154 enseignants-chercheurs, et une unité mixte de recherche : l'Institut Charles Delaunay dans les disciplines majeures des domaines de l'ingénierie, des sciences et technologies de l'information et des sciences humaines et sociales.
Elle est adossée à 1 école doctorale, des plateformes technologiques de haut niveau. L'UTT est par ailleurs associée, dans la chaîne de valorisation à l'Institut Carnot UT, au SATT Grand-Est et aux Pôles de compétitivité (Materalia, Minalogic, IAR). L'université est aujourd'hui parmi les 10 écoles d'ingénieurs les plus importantes en France. Enfin, l'UTT est membre de la European University Association (EUA) et fait partie de la COMUE de Champagne.

A ces cinq universités qui représentent un potentiel de plus de 180 000 étudiant(e)s et de plus de 11 000 chercheurs et qui forment plus de 1 000 docteurs chaque année, s'ajoutent également :

- Les grands organismes de recherche : CNRS, CEA, INSERM, INRIA, etc. ;
- Les grandes Ecoles : Ecole de management de Strasbourg, Ecole Nationale d'Administration, ICN Business School, Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg, Ecole nationale supérieure de chimie de Mulhouse, Groupe ESC Troyes,), Ecole Nationale d'Art et de Design, NEOMA, Institut national des sciences appliquées de Strasbourg, Ecole des Mines, etc.

Ces pôles universitaires se sont engagés dans une stratégie de partenariat avec leurs homologues des régions transfrontalières.

- Les universités de Bâle, Fribourg-en-Brisgau, Strasbourg, Haute Alsace et le Karlsruher Institut für Technologie forment la Confédération Européenne des Universités du Rhin Supérieur (EUCOR) et ont créé en décembre 2015 le groupement européen de coopération territoriale (GECT) « EUCOR - Campus européen ». S'inscrivant dans une stratégie commune de recherche, de formation et d'échanges, le Campus européen constitue le noyau de la Région scientifique transfrontalière du Rhin supérieur. Il a pour mission de cristalliser les compétences et potentiels des 15 000 enseignants-chercheurs, 11 000 doctorants et 115 000 étudiants afin de constituer un espace scientifique et académique sans murs ni frontières à rayonnement international. Le budget global des cinq universités partenaires s'élève à 2,3 milliards d'euros⁷⁵.
- L'Université de Lorraine développe la coopération franco-allemande avec la création en 2012 du CFALOR (Centre Franco-Allemand de Lorraine) chargé de fédérer l'ensemble des actions en formation et en recherche s'appuyant sur des partenariats avec des universités germaniques, dont les universités de la Sarre et de la Rhénanie Palatinat constituent le socle.
- Par ailleurs, une coopération universitaire internationale est engagée dans le cadre d'un programme INTERREG : le projet « Université de la Grande Région » associe six universités de cette entité transnationale (Sarre, Rhénanie-Palatinat, Luxembourg, Lorraine, Wallonie), représentant quelque 115 000 étudiants et 6 000 enseignants et chercheurs.
- L'Université de Reims Champagne-Ardenne est quant à elle engagée dans un projet-phare de recherche médicale associant neuf pays européens : elle dirige la plateforme technologique du projet NAMDIATREAM permettant, grâce aux nanotechnologies et aux matériaux de pointe, de diagnostiquer de façon précoce trois types de cancers communs (poumon, sein, prostate)⁷⁶.

A noter également que les relations entre le Grand Est et l'Allemagne restent exemplaires pour ce qui concerne la coopération dans l'enseignement supérieur. En effet, pour la rentrée 2015/2016, l'Université franco-allemande recensait pas moins de 71 cursus franco-allemands. Le Grand Est se situe ainsi très largement devant l'Ile de France (près d'une quarantaine de cursus bilatéraux). On notera que c'est en Lorraine qu'on trouve le plus de cursus franco-allemands (37) devant l'Alsace (32) et la Champagne-Ardenne (2). En Lorraine, c'est le site de Metz qui en accueille le plus avec 23 contre 17 pour Nancy. Les villes de Strasbourg, Mulhouse-Colmar, Reims et Troyes en accueillent respectivement 24, 8, 1 et 1. Les établissements de l'enseignement supérieur en Grand Est n'entretiennent pas que des relations avec leurs homologues issus des Länder frontaliers, mais également avec des universités de Bavière (Augsburg et Bamberg), de Rhénanie du Nord-Westphalie (Ostwestfalen-Lippe et Mönchengladbach/Krefeld), de Berlin, de Saxe (Dresde), du Brandebourg (Frankfurt/Oder), de Hesse (Frankfurt/Main). Et inversement, les établissements d'enseignement supérieur des Länder frontaliers n'entretiennent pas des relations exclusives avec ceux du Grand Est.

⁷⁵ <http://www.eucor-uni.org/fr/eucor-le-campus-europeen>

⁷⁶ CESER ACAL, Une région transfrontalière, européenne, internationale pour un développement intelligent, durable, inclusive et équilibré, Octobre 2015

Constat : un écosystème riche d'acteurs au service du transfert de technologie⁷⁷ mais dont la lisibilité est à renforcer⁷⁸

Le Grand Est accueille 31 structures dédiées au transfert de technologie⁷⁹ (soit 12% au plan national) avec notamment l'IRT M2P dédiés aux matériaux et procédés, trois SATT (Conectus Alsace, Nord et Grand Est), des Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologies (CRITT), des instituts Carnot, le CEA Tech et des plateformes technologiques.

Elle héberge également sur son territoire :

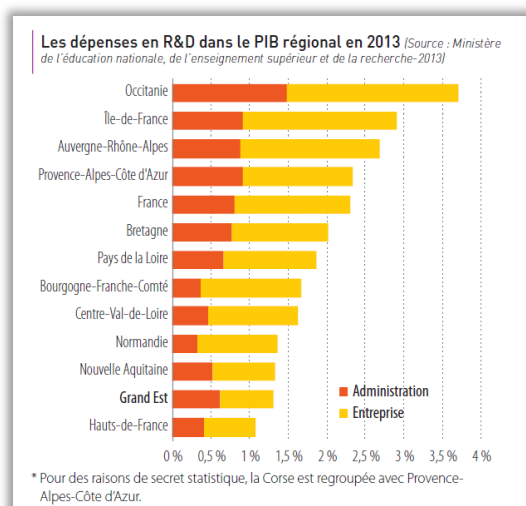
- 6 pôles de compétitivité : Industries et Agro-Ressources (valorisation non alimentaire des végétaux), Fibres-Energivie né de la fusion des Pôles Alsace-Energivie et Fibres (matériaux pour le bâtiment), Materialia (matériaux et procédés), Véhicule du futur (transport et mobilité), Hydreos (eau), Alsace Biovalley (santé) ;
- Plusieurs grappes d'entreprises dont Green Valley sur l'énergie, le Pôle YES sur les énergies renouvelables, le Pôle de compétences aménagement de la maison sur le bâtiment, Rhénatic sur les TIC et la santé, le PLAB (Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois) sur les matériaux et AERIADES sur l'aéronautique et Nogentech (instruments de chirurgie et prothèses) ;
- Plusieurs Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) ;
- 4 incubateurs et 5 Centres Européens d'Entreprises en Innovation ;
- 3 agences de soutien à l'innovation : Alsace Innovation, ID Champagne-Ardenne et le Centre de Ressources Régional de Lorraine.
- le centre franco-allemand de cybersécurité pour l'Europe

La région accueille à Reims le supercalculateur ROMEO, à Nancy le supercalculateur et simulateur EXPLOR, la plateforme Tube Daum pour les nanomatériaux et de grandes infrastructures en biologie en Alsace. Le Grand Est dispose donc d'une puissance de calcul et de simulation importante.

Constat : un investissement privé dans la R&D encore relativement faible et spécialisé dans les branches industrielles de moyenne technologie

Avec 1,9 milliards de dépenses de R&D en 2012, la région consacre 1,4% de son PIB à ces dépenses quand la moyenne nationale est à 2,2%. Alors qu'en moyenne nationale, les entreprises réalisent 65 % de ces dépenses, dans la région Grand Est, cette part culmine à 53 %⁸⁰.

19% des dépenses en R&D des entreprises sont concentrées sur les industries manufacturières de haute-technologie (contre 35% au niveau national). 42% concernent les industries manufacturières de moyenne-haute technologie (contre 30% au niveau national). Enfin, les industries manufacturières de moyenne-faible technologie captent 18% de ses dépenses (contre 7% au niveau national)⁸¹.



⁷⁷ Source : CESER

⁷⁸ Source : entretiens avec les entreprises, réalisés par la Région

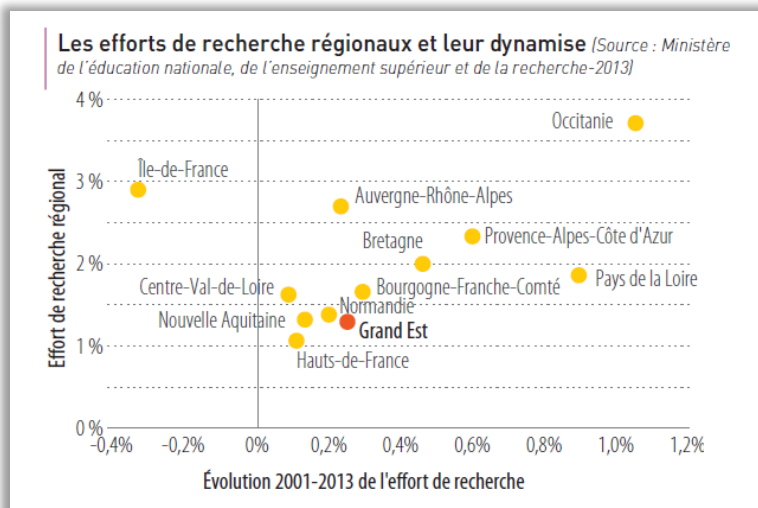
⁷⁹ source : CESER

⁸⁰ Données MESR, calculs Technopolis

http://infocentre.plejade.education.fr/silene/notice.html?code=26015&query=%253A*&history=P3F1ZXJ5PSolMjUzQSomc2ygdD1wdWJsaWNhdGlvbiUyNTIwZGVzYyZhZGRmYWNldD1oaGVtZXMIoElMjUyMlJy2hlcmlNoZSUyNTIyJmXhYmVsRmFjZXQ9VGglQzMIQThZSslMoErUmVjaGVyY2hlJmZhY2VoczolNUIlNUQ=

57% des dépenses privées sont concentrées sur les secteurs suivants : industrie automobile, industrie pharmaceutique, fabrication de machines et d'équipements non électriques et métallurgie⁸².

La faiblesse des efforts de R&D des entreprises régionales se lit également au travers des données relatives au crédit impôt-recherche : en 2013, le Grand Est ne pèse que 5,7% des bénéficiaires et 3,1% des dépenses déclarées au niveau national.



Avec 543 brevets publiés en 2012, la région se classe en troisième position des régions françaises (hors Ile-de-France).

Constat : des domaines d'innovations reconnus et soutenus mais une culture de l'innovation au sein des PME/TPE encore insuffisante

La Région met en avant un certain nombre de domaines d'excellence qui correspondent aux Domaines D'activités Stratégiques (DAS) des S3 des territoires régionaux⁸³ :

- Santé et silver économie ;
- Bio-économie ;
- Matériaux ;
- Gestion durable des ressources naturelles et de l'énergie (présents dans les trois anciens territoires régionaux)
- Usine du futur.

Ces domaines sont complètement cohérents avec les forces académiques d'une part, et avec les pôles de compétitivité et grappes d'entreprises de son territoire, d'autre part.

Les résultats régionaux de l'enquête communautaire sur l'innovation de 2012 montrent que le Grand Est présente un profil proche de celui de la France en général, avec 53% des entreprises de plus de 10 salariés de l'industrie, manufacturière, extractive et autres, du commerce de gros, du transport entreposage, de l'information et communication, des activités financières et d'assurance et des activités scientifiques et techniques qui sont innovantes (53% également au niveau national). 37% de ces entreprises sont technologiquement innovantes en Grand Est comme en France en général.

Pour autant, le Grand Est reste marqué par une culture de l'innovation encore insuffisante, notamment au sein des PME et des TPE. Par exemple, avec 177 bénéficiaires du CII en 2013, Grand Est pèse seulement 5,1% du total des bénéficiaires et ne représente que 4,6% des dépenses déclarées.

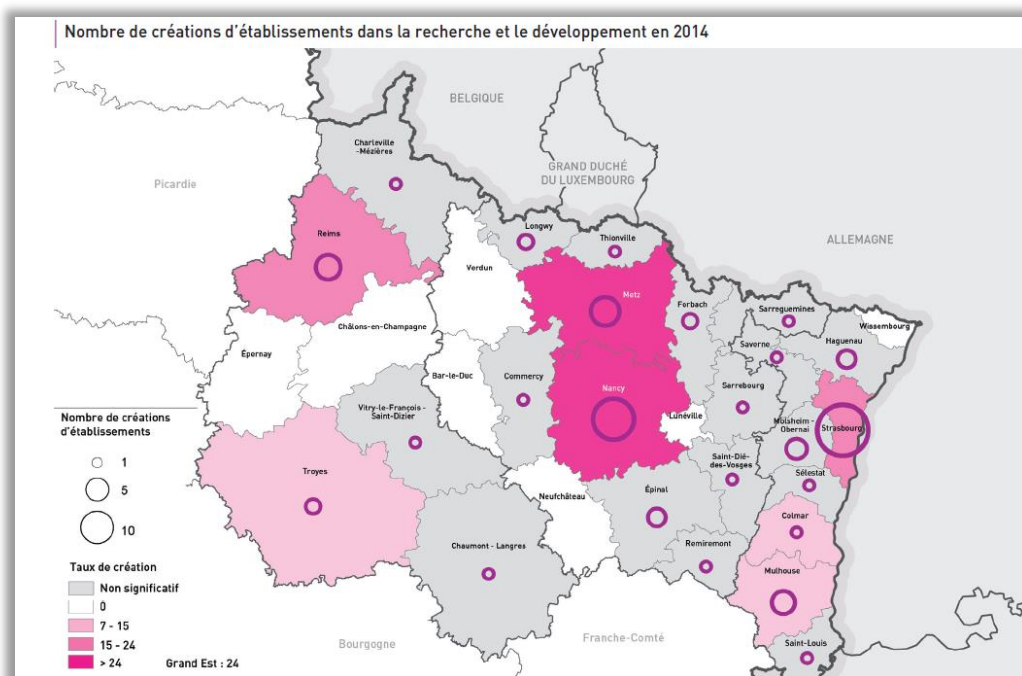
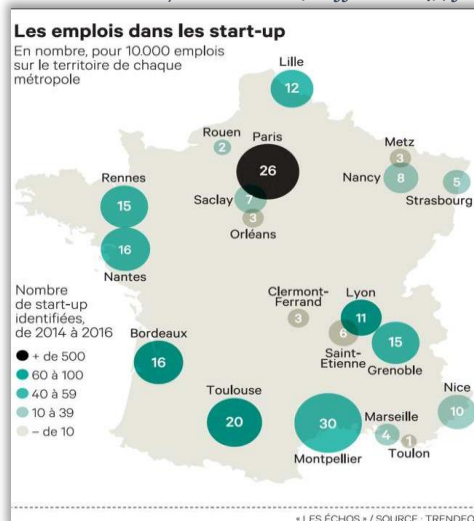
⁸¹ Données MESR, calculs Technopolis

⁸² Source : FNAU (2015), La Grande région Est en mouvement, L'éclairage des agences d'urbanisme.

⁸³ Atlas Grand Est

Elle reste également marquée par une difficulté à nouer des partenariats durables entre PME et recherche, et entre PME et Grands groupes ou ETI. Ses performances en matière de création de start-up innovantes sont également en retrait par rapport à d'autres régions françaises eu égard à son poids dans la recherche française.

Source : Trendeo / Les Echos (chiffre 2014), juin 2016



7.2 Les enjeux identifiés

La région Grand Est possède un potentiel remarquable lié à la présence d'une recherche publique forte, mais pas toujours en lien avec les forces industrielles, et qui ne se traduit pas toujours par du transfert de technologies, des innovations mises sur le marché, de la création de start-ups innovantes en capacité de croître sur le territoire.

La région a tous les instruments qu'il lui faut pour réaliser du transfert de technologie mais souffre d'un déficit de culture de l'innovation pour y parvenir. La création de richesse passe par l'effectivité de ce transfert, par des innovations technologiques et non-technologiques (organisationnel, marketing).

Cela passe notamment par le renforcement du passage de la création de connaissances et de technologies à la création de richesse et d'emploi sur la base des connaissances produites sur le territoire.

En premier lieu, cela implique de continuer à renouveler sa fabrique industrielle et à déployer des projets liés à l'usine du futur, par le renforcement de secteurs comme la silver économie ou la santé qui sont des domaines de spécialisation partagés par les trois territoires régionaux.

- **L'amélioration de la lisibilité et de la visibilité des acteurs et de l'offre de soutien à l'innovation**

La région est forte d'un écosystème de la recherche et de l'innovation riche. L'un des enjeux principaux aujourd'hui est l'amélioration de la lisibilité et de la visibilité des acteurs et de l'offre de soutien à l'innovation. Cela s'avère nécessaire afin de renforcer l'efficacité du transfert de technologies au sein des entreprises. Cette réalité est d'ailleurs partagée par ces dernières⁸⁴.

- **La création de valeur et d'emploi dans des secteurs intensifs en connaissance et en technologie**

La région Grand Est dispose d'un outil de recherche académique et industriel très fort dans les domaines de la santé et des matériaux notamment. Un enjeu consiste à structurer ce potentiel au niveau de la nouvelle géographie régionale. Cela passe notamment par la redéfinition des actions des pôles de compétitivité sur ces domaines (voir supra).

- **Le développement de l'Industrie du Futur**

La région possède des acteurs forts sur les matériaux en matière académique et bénéficie de la présence d'un IRT, de pôles de compétitivité et de grappes qui sont également des atouts qui doivent lui permettre de devenir une place forte sur l'Industrie du Futur.

- **Le maintien de l'excellence sur certains domaines de spécialisation le développement des fertilisations croisées entre domaines/technologies/marchés**

Le Grand Est est visible sur le plan académique sur quelques domaines ou souhaite le devenir. Cela nécessite de bien définir les interconnexions entre les différents instruments liés aux S3 et aux Programmes Opérationnels européens. La Région peut s'appuyer sur une certaine cohérence entre ses domaines de spécialisation. Tout l'enjeu est donc bien d'avancer de manière cohérente sur les trois S3.

- **L'insertion transfrontalière et européenne pour bénéficier de transferts de connaissances et de technologies**

Fort de ses frontières avec quatre pays (Belgique, Luxembourg, Allemagne et Suisse), un enjeu de la région est de profiter de cette position pour d'une part bénéficier de transferts de connaissances et de technologies et créer de la richesse et de l'emploi à partir de ces transferts et d'autre part, essaimer et exporter les savoir-faire régionaux auprès de ses voisins.

⁸⁴ Source : entretiens avec les entreprises, réalisés par la Région

Le Grand Est est historiquement lié aux régions étrangères voisines (la Lorraine avec la Grande Région et l'Alsace avec la Région Métropolitaine Tri-nationale du Rhin Supérieur). Aujourd'hui, l'enjeu est la définition d'une stratégie de partenariats en s'appuyant sur ce qui est fait et en le rationalisant pour permettre une diffusion effective des technologies, des savoir-faire, etc. dans toute la région.

- **Le renforcement des relations PME-Grands Groupes-Recherche**

Riche en structures de soutien, il est important de rationaliser et de structurer l'offre pour permettre le renforcement du transfert de technologie dans l'économie. Cela passe notamment par l'accompagnement des pôles de compétitivité sur l'élargissement de leur périmètre géographique et implique de s'appuyer sur ce qui a été construit sans tout remettre en cause. L'évaluation des pôles de compétitivité de 2016 montre que les pôles doivent construire une offre de services à leurs entreprises qui doit être pensée par rapport à l'existant et aux besoins des entreprises⁸⁵ et des territoires.

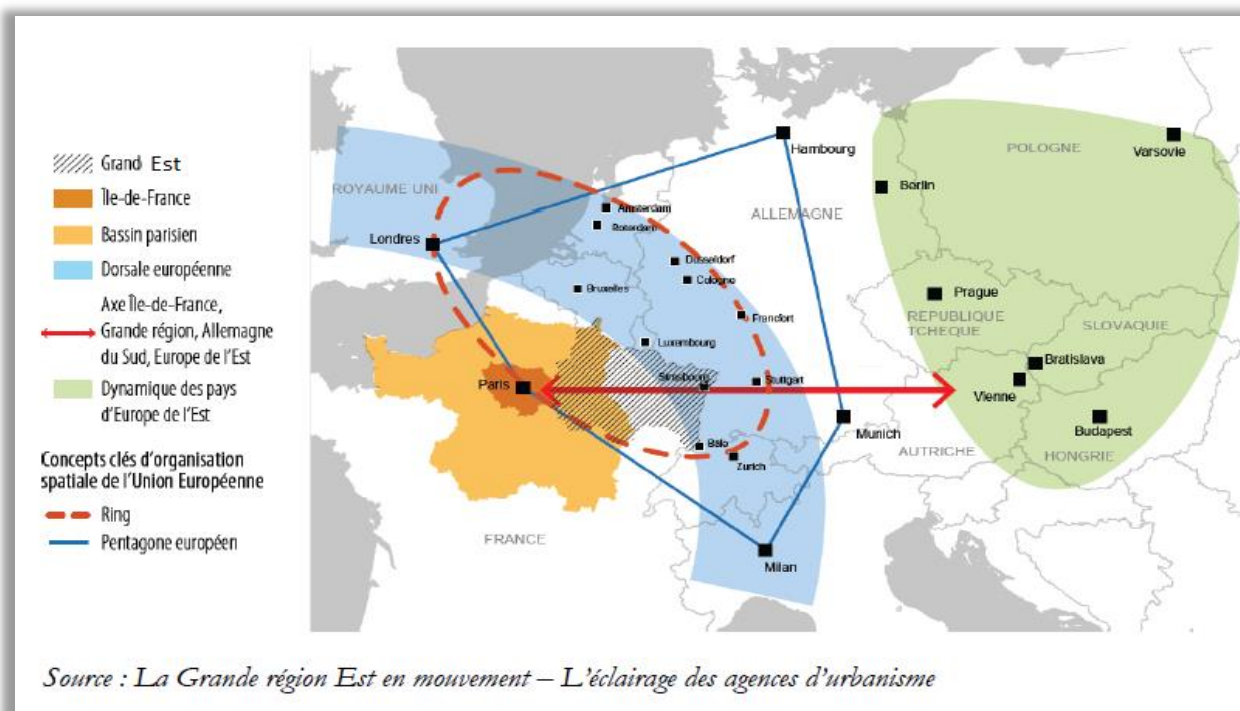
- **Le passage plus rapide de l'innovation ou du *Proof of concept* à l'industrialisation**

Les institutions et les entreprises de la région Grand Est disposent d'une bonne capacité d'innovation. Cependant, seule une minorité d'innovations parvient sur le marché. L'accès au financement, l'accès au premier client dans une logique de test et d'expérimentation, l'accès aux compétences dans les phases de première commercialisation sont des verrous importants qu'il convient de lever.

⁸⁵ Source : entretiens avec les entreprises, réalisés par la Région

8 Internationalisation et attractivité

La région Grand Est se situe pour partie dans la « grande dorsale européenne », encore appelée « mégapole européenne ». Cet espace se définit comme densément peuplé et fortement urbanisé, et concentrant une grande partie de la création de richesses et des flux de l'Europe occidentale. Avec ses quatre pays frontaliers au Nord et à l'Est, la région Grand Est dispose d'une localisation géographique a priori attractive et développe des échanges de capitaux, de marchandises et de personnes très



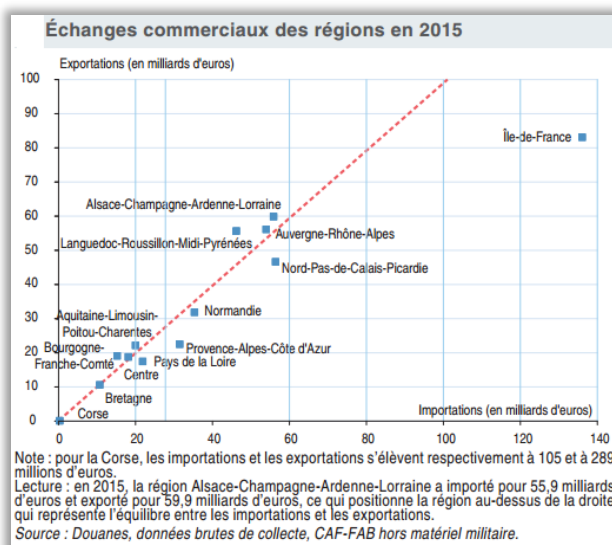
importants, particulièrement avec ses pays voisins.

8.1 Les principaux constats

Constat : un réel dynamisme des exportations régionales notamment de produits industriels vers des zones géographiques de proximité

Avec 60 milliards d'euros d'exportations et 55,9 milliards d'euros d'importations en 2015, la région Grand Est représente au niveau national 13,5 % des biens vendus et 11 % des biens achetés à l'étranger. Elle contribue ainsi pour 12,2 % à l'ensemble des échanges extérieurs de la France. Par ailleurs, plus de la moitié du chiffre d'affaires à l'exportation de l'Alsace (63%) et de Lorraine (56%) sont réalisées par des filiales sous contrôle étranger (cette part est de 20% pour la Champagne Ardenne).

En cinq ans, les exportations de la région ont plus progressé que les importations, et ce, particulièrement en 2014 et 2015, où leur croissance a été 3 fois plus importante que celle des importations.



Le Grand Est se place ainsi au 2^{ème} rang des régions françaises pour les exportations (derrière l’Ile-de-France) et au 3^{ème} rang pour les importations (juste après les Hauts-de-France et l’Ile-de-France)⁸⁶.

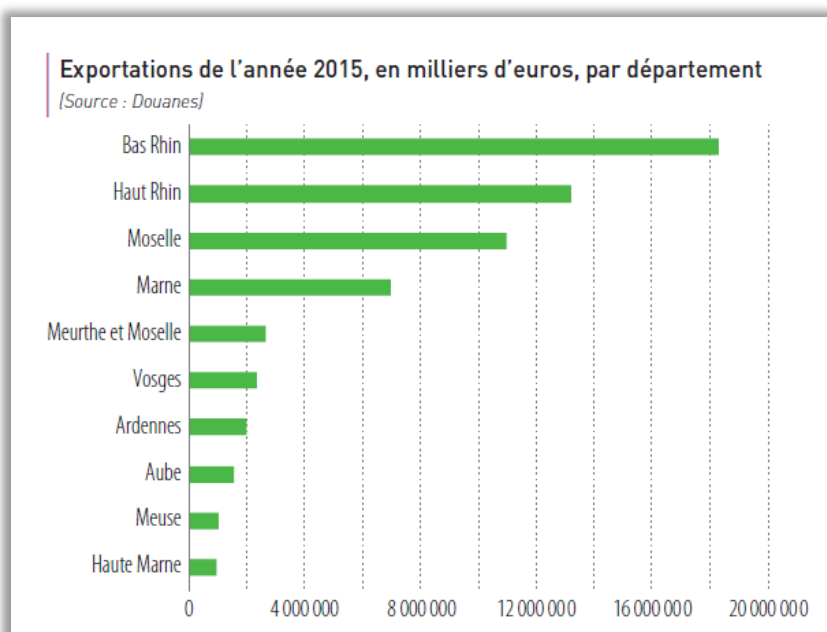
En 2015, son solde des échanges extérieurs progresse, et atteint 4 milliards d’euros, contre 2,7 milliards d’euros en 2014.

- **Des exportations qui se révèlent très différentes d’un département à l’autre du Grand Est⁸⁷**

Quatre départements pèsent pour 82% des exportations du Grand Est. Il s’agit de la Moselle, la Marne, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Les départements de l’Alsace se révèlent traditionnellement plus exportateurs que les autres, ce qui s’explique essentiellement par la forte implantation locale d’entreprises allemandes et suisses, sur des secteurs très diversifiés. Dans le Bas-Rhin, ce sont les IAA, la fabrication de machines et équipements, matériels de transport, chimie et pharmacie...). Dans le Haut-Rhin, la chimie, le textile, la fabrication de machines et équipements, et les matériels de transport qui prédominent.

La performance de la Marne s’explique par la qualité des vins de Champagne et la présence d’un pôle pharmaceutique. Ces deux activités concentrent 75% des exportations de ce département, ce qui implique une certaine fragilité de l’économie locale.



En Moselle, 64% des exportations concernent les secteurs automobile, fabrication de machines et équipements et la métallurgie, et la fabrication de produits métalliques.

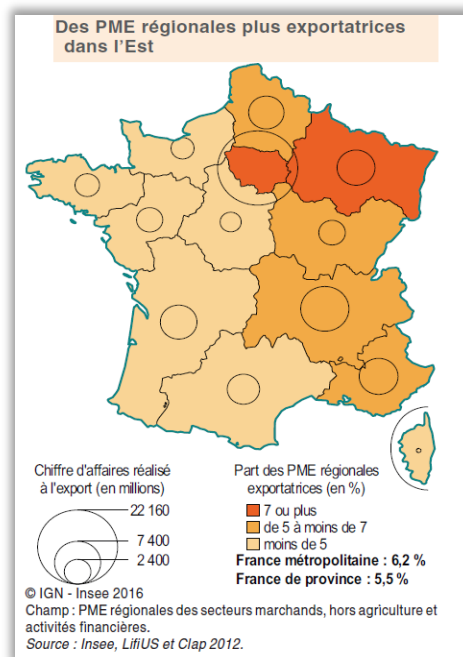
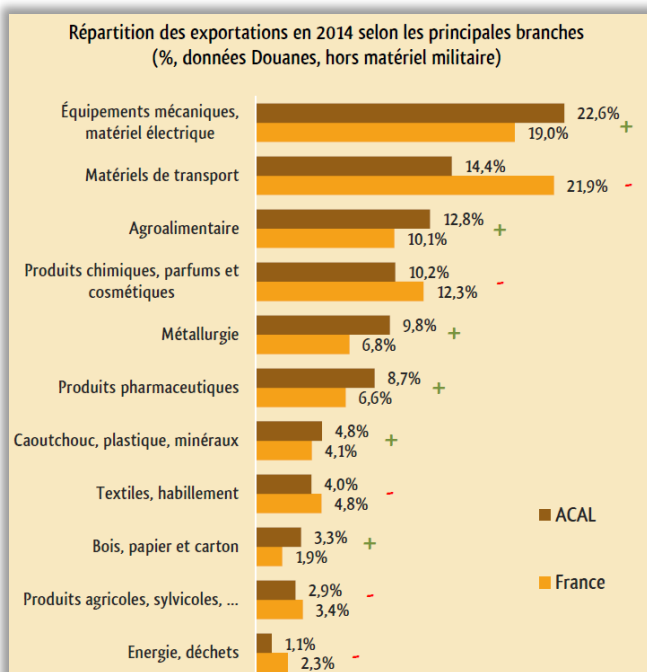
- **Une plus forte propension à exporter de la part des PME de la région Grand Est que celles de l’hexagone**

En 2012, 7,8% d’entre elles ont réalisé une partie de leurs chiffres d’affaires à l’export. Cette proportion place la région Grand Est en tête des régions françaises, juste après l’Ile-de-France (8,7%), mais nettement devant les autres régions, notamment celles qui sont également frontalières⁸⁸.

⁸⁶ INSEE Analyses ACAL 14600 PME régionales exportatrices Avril 2016

⁸⁷ Agences d’Urbanisme du Grand Est – La Trajectoire économique du Grand Est - 2016

⁸⁸ INSEE mai 2016 Comm. Ext .



Focus sur le profil des PME exportatrices en région :

✓ Des PME exportatrices régulières

Les 3/4 de ce chiffre d'affaires à l'export en région Grand Est, proviennent de PME, exportatrices régulières, présentes sur les marchés internationaux depuis au moins de 6 ans. Seuls 14% des PME régionales réalisant leur chiffre d'affaires à l'export en 2012 sont des primo- exportatrices.

✓ Des PME aux performances en lien avec leur intensité à l'export

En 2012, leur chiffre d'affaires moyen est 7,4 fois plus élevé que celui des PME non exportatrices (en région, ainsi qu'en France métropolitaine hors Ile-de-France). Par ailleurs, il existe une corrélation entre leur productivité, qualifications et salaires et leur intensité à l'export.

✓ Une ouverture à l'international croissante avec la taille des PME

Les grandes PME sont mieux placées pour aller à l'exportation. En effet, avec un effectif salarié moyen de 8,5 équivalents temps plein, les entreprises exportatrices emploient près de 6 fois plus de salariés que les autres. **La taille des entreprises joue donc un rôle majeur pour accéder aux marchés internationaux**, notamment par la mise en place de moyens humains plus importants. A noter cependant qu'elles sont nettement moins nombreuses que les autres.

• Des exportations en cohérence avec l'orientation productive de l'économie régionale

Le tissu productif local est en effet plus orienté qu'ailleurs vers les activités industrielles (20.6% des PME exportatrices en 2012) et le transport-entrepôt (6.2% des PME exportatrices en 2012). De même, le commerce constitue un autre secteur rassemblant de nombreuses PME exportatrices (40.7%).

En 2014, plus de 76% des exportations du Grand Est se concentrent dans 5 secteurs de production : les équipements mécaniques, matériels électriques ; les matériels de transport (principalement l'automobile) ; l'agroalimentaire ; les produits chimiques, parfums et cosmétiques et produits pharmaceutiques ; les produits métallurgiques et métalliques⁸⁹. Ces 5 secteurs représentent 74% des importations de la région. Au niveau national, ils représentent 70% des exportations et 56% des importations.

⁸⁹ CESER Juin 2015 – Premiers Eléments sur la situation économique, sociale et environnementale

- **Un positionnement géographique privilégié favorisant les échanges européens de proximité⁹⁰**

Le rôle joué par la proximité géographique des marchés étrangers sur le développement du commerce international est incontestable : les PME exportatrices sont majoritairement implantées au Nord et à l'Est du territoire, le long des frontières.

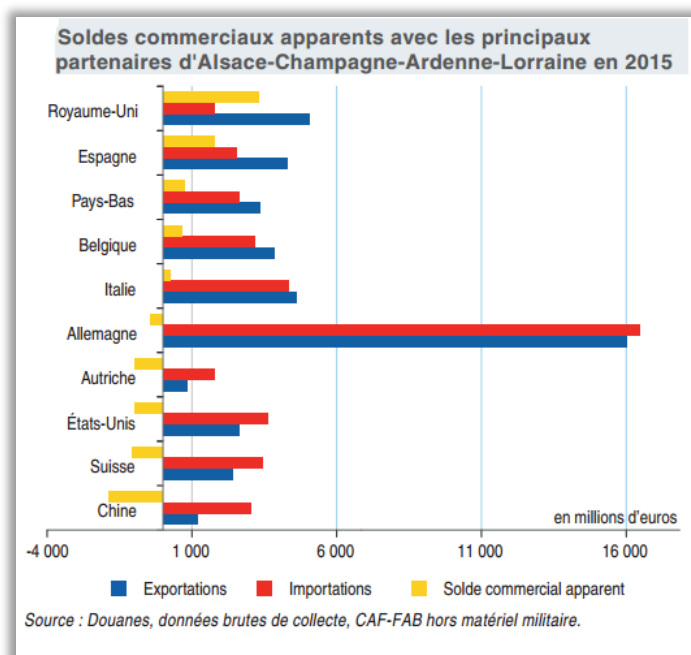
Une large part des exportations des PME françaises est destinée aux pays voisins. C'est encore plus le cas pour la région Grand Est. La libre circulation des biens et services, les dispositions favorables aux échanges intracommunautaires et l'absence de risque majeur dans la zone euro, constituent des facteurs particulièrement favorables.

La région Grand Est échange près des ¾ de ses produits avec l'Union Européenne (73% de ses exportations). L'Allemagne est de loin le premier partenaire de la région (27 % des exportations et 29% des importations). Elle est suivie de l'Italie, de la Belgique, et de l'Espagne. Ces 4 pays regroupent près de la moitié des échanges commerciaux.

A noter que la région réalise néanmoins son solde commercial le plus élevée avec un pays situé hors zone euro, et prochainement hors Union Européenne : le Royaume-Uni (5^{ème} place).

En revanche, la proximité avec le Luxembourg, et la Suisse ne se traduit pas pour autant par davantage d'opportunités commerciales pour les PME de la région⁹¹.

A noter que l'année 2015 a été marquée par une balance commerciale légèrement négative pour le Grand Est dans ses relations avec l'Allemagne (- 410 millions d'€). On notera d'ailleurs que ce déficit économique est à trouver dans une balance commerciale Alsace-Allemagne très négative (de près de 2 milliards d'€). Ce déficit commercial porte préjudice au développement de la région et peut s'expliquer par des facteurs conjoncturels mais également par une concurrence plus importante.



- **Des Plans Régionaux d'Internationalisation des Entreprises aux priorités de secteurs et de zones géographiques pas toujours communs**

Les trois territoires d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine disposent chacun de Plans Régionaux d'Internationalisation des Entreprises (PRIE) et ont endossé leur rôle de pilote de ces stratégies afin d'identifier et d'accompagner au mieux les entreprises à l'export.

Si certains secteurs d'intervention prioritaires sont communs aux trois plans (comme les IAA, l'automobile, puis les produits chimiques, parfums et cosmétiques et produits pharmaceutiques ...), leurs zones d'intervention sont à mettre en cohérence (cf. tableau comparatif ci-après).

⁹⁰ CESER oct. 2015 une région transfrontalière, européenne et internationale

⁹¹ INSEE mai 2016

		Comparatif des secteurs et zones d'intervention prioritaires des 3 PRIE Légende : En rouge les pays ou zones communs aux 3 PRIE et en gras les priorités partagées par 2 des 3 territoires Source : Région Grand Est		
SECTEURS		ALSACE	CHAMPAGNE-ARDENNE	LORRAINE
priorité A	Agroalimentaire solide	Allemagne, Royaume-Uni, Belgique, Japon, Chine, USA, Russie		
		Europe (en priorité Suisse), Moyen-Orient	Singapour, Scandinavie	ASEAN, Algérie, Brésil, Canada, Hong Kong, Emirats Arabes Unis, Pays scandinaves
	Agroalimentaire liquide	Allemagne, Royaume-Uni, Belgique, Japon, Chine, USA, Russie		
		Europe (en priorité Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, Norvège, Suède, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Suisse), Canada, Brésil	Singapour,	ASEAN, Algérie, Brésil, Canada, Hong Kong, Emirats Arabes Unis, Pays scandinaves
	Environnement, Bâtiment et Transport Durables	Allemagne, Maghreb, Turquie		
		Europe, Canada, Afrique Subsaharienne	Brésil, Chine, Inde, Russie et Pays du Golfe	Emirats Arabes Unis, Chine, Etats-Unis, Indonésie, Inde, Russie
	Bâtiment, Second-Œuvre	Allemagne, Maghreb, Moyen-Orient/Pays du Golfe, Russie		
		Europe (en priorité Suisse), Asie Centrale (Kazakhstan, Azerbaïdjan), Japon	Brésil, Chine, Inde, Turquie	/
	Ferroviaire	Allemagne, Maghreb, Moyen-Orient/Pays du Golfe, Inde, Chine, Brésil		
		Europe (UK, Suède, Danemark, Finlande, Norvège)	Russie, Turquie	Etats-Unis, Indonésie, Russie, Turquie
Automobile	Allemagne, Maghreb, Chine, Russie			
	Europe (Suisse, Autriche)	Brésil, Inde, Turquie et Pays du Golfe	Emirats Arabes Unis, Etats-Unis, Indonésie, Inde, Turquie	
Aéroportuaire, Aéronautique	Allemagne, Maghreb, Moyen-Orient/Pays du Golfe			
	Europe, Afrique Subsaharienne, Amérique du Sud	Brésil, Chine, Inde, Russie, Turquie	Chine, Etats-Unis, Indonésie, Inde, Russie, Turquie	
Produits pharmaceutiques, biotechnologies	Allemagne, Suisse, USA			
	Europe, Canada, Japon, Corée du Sud	Chine, Russie, Inde et Brésil	/	
Robotique, Imagerie et Dispositifs Médicaux (S3)	Allemagne, Suisse, USA, Russie			
	Europe, Canada, Japon, Moyen-Orient, Asie du Sud-Est	Chine, Inde et Brésil	Canada, Chine, Algérie	
Cosmétiques	Allemagne, Suisse, USA, Chine, Russie			
	/	Inde et Brésil, Japon, Corée	Canada, Algérie	
Priorités B et C	Equipements des IAA, machines agricoles et équipements viti-vinicoles	Espagne, Portugal, Italie, Maghreb, Russie		
		Europe, Afrique Subsaharienne	USA, Australie, Kazakhstan, Ukraine, Chine, Chili et Mexique, Asie centrale, PECO,	ASEAN, Allemagne, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Hong Kong, Emirats Arabes Unis, Etats-Unis, Japon, Royaume-Uni, Pays scandinaves
	TIC, Audiovisuel	Allemagne, Royaume-Uni, USA		
		Europe, Canada	Maroc, Chine	Espagne, Qatar, Inde
	Mécanique	/		
		Europe (en priorité Allemagne, Suisse), Maghreb, BRICS, Amérique du Nord	/	/
	Plasturgie, Electronique	Allemagne, Inde		
		Belgique, Suisse, Maghreb, BRIC	/	Espagne, Etats-Unis, Royaume-Uni, Qatar
Equipements industriels et sécurité	/			
	Maghreb, Afrique Subsaharienne, Moyen-Orient, Amérique du Sud (Chili, Pérou, Colombie), Asie Centrale (Kazakhstan, Russie), Asutralie	/	/	
Textile technique	/			
	Europe, Maghreb, BRIC	/	/	
Nucléaire	/			
	Russie, Espagne, Suède, Finlande, Turquie, Asie	/	/	
Arts de Vivre / Luxe (art, textile, design...)	Royaume-Uni			
	Emirats Arabes Unis	Bénélux, Chine	Etats-Unis, Chine (Asie), Emirats Arabes Unis, Russie	

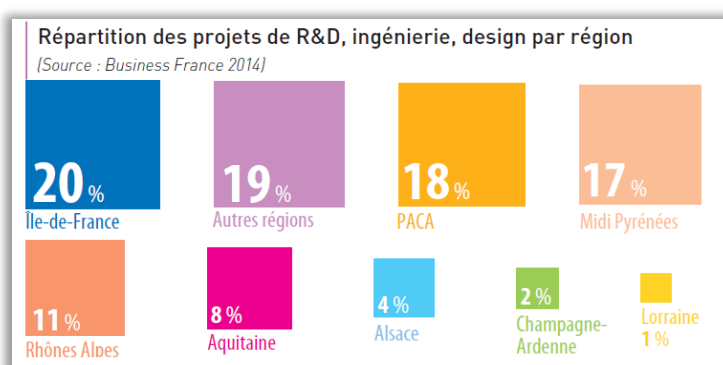
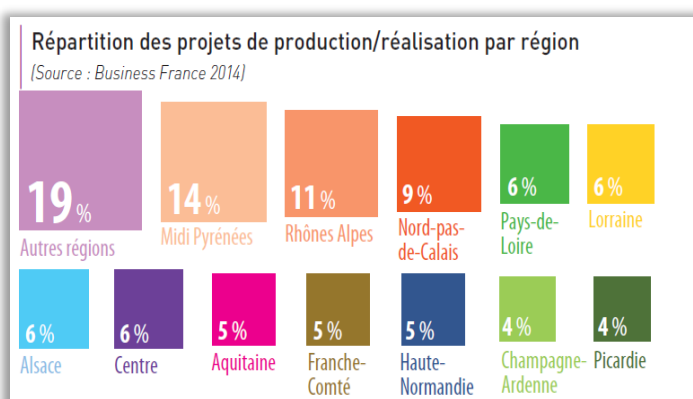
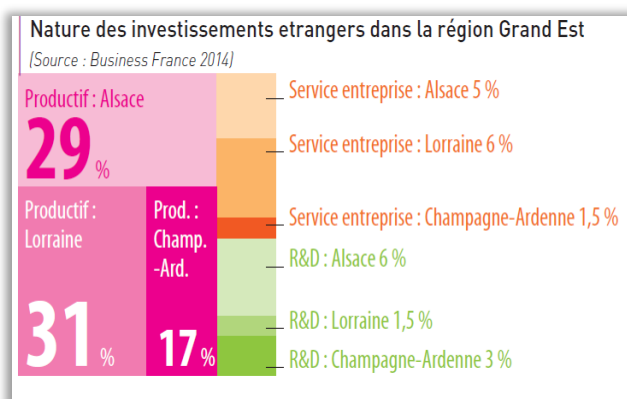
Constat : une région dynamique en termes d'accueil de projets d'investissements étrangers créateurs d'emploi, et ce particulièrement dans les secteurs industriels

- **En 2015, la région Grand Est est la 3^{ème} région de France en termes d'accueil de projets d'investissements étrangers créateurs d'emploi.**

Elle accueille 11 % des projets d'investissements étrangers créateurs d'emploi (soit 107 projets), et 10 % des emplois créés ou maintenus par des entreprises étrangères en 2015 (soit 3 536 emplois)⁹².

Comme les autres années, les investisseurs étrangers ont privilégié les activités de production, qui représentent plus de 53 % des projets accueillis par la région. A noter qu'elle est destinataire de plus de 20 % du total des investissements étrangers en France dans la fonction production. En revanche, elle n'accueille que peu de projets de R&D, ingénierie et design.

Ces constats rejoignent ceux observés en 2014.



Les 4 secteurs qui concentrent plus d'un tiers des projets 2015 en région Grand Est sont les suivants. :

- Secteur des métaux : 10% de projets accueillis en Grand Est en 2015 – 32 % des projets étrangers en France sont implantés en région Grand Est ;
- Secteur de l'énergie-recyclage : 9% de projets accueillis en Grand Est en 2015 – 23 % des projets étrangers en France sont implantés en région Grand Est ;
- Secteur des machines et équipements mécaniques : 8% de projets accueillis en Grand Est en 2015 – 19 % des projets étrangers en France sont implantés en région Grand Est ;
- Secteur de la construction automobile : 7% de projets accueillis en Grand Est en 2015.

Au total, ce sont plus de 2 300 entreprises étrangères qui sont présentes en région Grand Est et qui emploient plus de 156 300 salariés. L'Allemagne (34%) et les Etats-Unis (13%) sont les deux principaux investisseurs de la région.

⁹² Rapport Business France 2015

- A noter que la région Grand Est reste la première région pour les investissements allemands en France. En 2014, elle devançait l’Ile-de-France et Midi-Pyrénées pour ce qui concerne le nombre de projets d’investissements mais aussi le nombre d’emplois que ces derniers vont générer à terme.

Projets d’investissements allemands en Grand Est (chiffres en 2014)						
	Effectifs		Part		Part de cette origine	
	Projets	Emplois	Projets	Emplois	Projets	Emplois
Alsace	19	234	13%	8%	39%	18%
Champagne-Ardenne	2	62	1%	2%	10%	12%
Lorraine	8	175	6%	6%	23%	18%
Total Grand Est	29	471	-	-	-	-
Ile de France	27	298	19%	10%	9%	6%
Midi-Pyrénées	20	220	14%	7%	19%	13%
Total France	141	3087	100%	100%	14%	12%

On constate que contrairement à la Champagne-Ardenne, l’Alsace et la Lorraine restent dépendantes des investissements allemands en Alsace. Ils représentaient en 2014 39 % des investissements étrangers et 23 % pour l’Alsace.

Si le Grand Est est la première Région de France pour les investissements allemands, elle reste néanmoins en concurrence directe avec les autres Régions françaises, éloignées de la frontière franco-allemande, à commencer par l’Ile de France, les Régions Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes. Cette situation est d’autant plus importante à prendre en considération que le Grand Est est tributaire, plus que les autres régions, des investissements allemands qui restent essentiels surtout pour l’Alsace et la Lorraine. **Globalement, la dynamique d’attractivité reste positive, toutefois le territoire n’attire pas encore suffisamment de sièges sociaux, ni de centres de décision** (extérieurs au territoire, ils fragilisent la pérennité des sites industriels implantés sur le territoire du Grand Est).

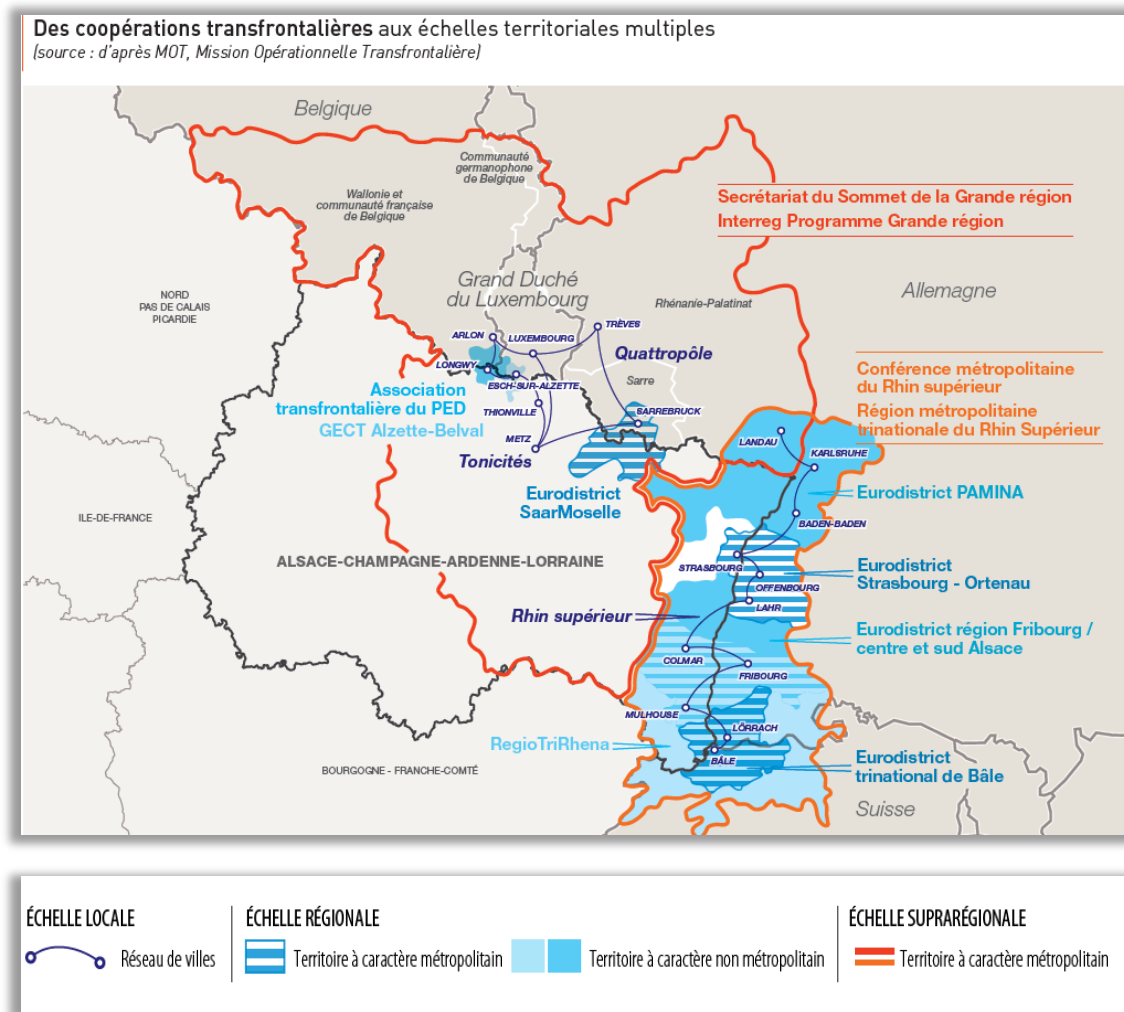
Constat : la région Grand Est dispose d’une réelle capacité à générer de la coopération transfrontalière créatrice d’emplois et de richesse économique

La région Grand Est est tournée vers ses frontières : pour un actif se rendant en Ile-de-France, près de neuf traversent quotidiennement la frontière vers le Luxembourg, l’Allemagne ... Au-delà de l’emploi, le fait transfrontalier revêt d’autres types de liens (liens universitaires, de recherche, de culture, d’économie ...) qui ont engendré des coopérations transfrontalières sous des formes très diverses : locale / territoriale / suprarégionale ou thématique / pluri thématique.

De nombreuses coopérations transfrontalières institutionnelles et projets ont été recensés, dont :

- La Grande Région (Sarre, Rhénanie-Palatinat, Luxembourg, Lorraine, et Wallonie) ;
- La région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur (Suisse, Bade-Wurtemberg, Alsace, Rhénanie-Palatinat) ;
- Les Euro districts (SaarMoselle, PAMINA, Strasbourg-Ortenau, Fribourg centre et Sud Alsace, Trinationale de Bâle) ;
- La coopération transrégionale Champagne-Ardenne-Wallonie ;
- Des Commissions Inter Gouvernementales (CIG), comme celle franco-germano- suisse dite Commission Tripartite, celle de Lorraine -Grand-Duché du Luxembourg ;

- Des Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) : celui de Esch-Belval (collectivités lorraines et luxembourgeoises), celui du Campus Européen du Rhin Supérieur – 5 universités : Bâle, Mulhouse, Strasbourg, Karlsruhe, Fribourg (stratégie commune de recherche -formation et d'échanges).... ;
- Des réseaux de villes (internes à la région, interrégionaux, ou transfrontaliers) ;
- Des coopérations transfrontalières intercommunales ;
- Des programmes transfrontaliers Interreg, avec des projets emblématiques comme le « Campus européen » EUCOR ou le projet « Réussir sans frontière » dans le domaine du marché de travail.



Au-delà du mouvement pendulaire de travailleurs transfrontaliers français se rendant au Luxembourg, en Suisse ou en Allemagne, et des nombreuses coopérations institutionnelles, académiques et culturelles qui se sont développées, les entreprises de la région Grand Est peinent toutefois à tirer parti de cette proximité en termes de flux commerciaux, et d'échanges de connaissances et/ou de transferts de technologies.

8.2 Les enjeux identifiés

- **La construction d'une image commune attractive et d'un rayonnement mondial du Grand Est**, en s'appuyant à la fois sur sa position géographique privilégiée, son accessibilité, son dynamisme économique et ses nombreuses coopérations transfrontalières actuelles. Les entreprises partagent d'ailleurs cette nécessité de renforcer l'attractivité globale du Grand Est⁹³.
 - Concernant tout particulièrement ses relations avec l'**Allemagne**, la Région se doit de renforcer son attractivité à travers un lobby en direction des décideurs politiques allemands (et notamment dans les Länder de Bavière et de Rhénanie du Nord-Westphalie). Il s'agit globalement de renforcer la visibilité du Grand Est outre-Rhin et de mieux accompagner les entreprises sur un marché allemand fortement concurrentiel mais aussi essentiel.
 - Plus globalement ce renforcement de l'attractivité du territoire a pour objectif de répondre également à l'enjeu d'attirer et de fidéliser des talents en région⁹⁴
- **Le renforcement du secteur industriel** comme facteur d'attractivité de la région (Export et Investissements Directs Etrangers).
- Le développement d'une **culture de l'international plus homogène** à l'échelle de l'ensemble du territoire régional
 - Un des enjeux sous-jacents de cette problématique a été avancé par les entreprises⁹⁵ et concerne **la maîtrise des langues étrangères** : l'anglais mais aussi l'allemand. En effet, le délitement constaté de l'apprentissage de l'allemand en région Grand Est, pourrait notamment poser préjudice au développement économique en direction de l'Allemagne.
- **L'harmonisation des stratégies et politiques de soutien à l'international pour accompagner les entreprises vers de nouveaux marchés, notamment au grand export.**
- **La pérennisation des implantations étrangères sur le territoire.**
- **Le renforcement des services d'accompagnement des entreprises à l'export** notamment auprès de PME de taille plus modeste et hors secteurs industriels⁹⁶.

⁹³ Source : entretiens avec les entreprises, réalisés par la Région

⁹⁴ Source : entretiens avec les entreprises, réalisés par la Région

⁹⁵ Source : entretiens avec les entreprises, réalisés par la Région

⁹⁶ Source : entretiens avec les entreprises, réalisés par la Région

9 Economie de proximité

9.1 Principaux constats

La région Grand Est est composée d'une grande diversité de territoires – des espaces ruraux composés de communes isolées, des zones rurales rattachées à des bourgs centres ou encore des zones périurbaines et urbaines qui concentrent les activités économiques. Dans ce contexte où l'accès aux commerces et aux services n'est pas le même pour tous, la région a un rôle important à jouer dans la préservation d'un tissu économique de proximité.

Les territoires les plus faiblement peuplés sont souvent ceux qui connaissent également un déclin démographique important et un vieillissement de leur population. Face à une marginalisation croissante de ces territoires, l'économie de proximité (commerces de détails, artisanat et entreprises de l'économie sociale et solidaire, entreprises agricoles favorisant les circuits courts, activités touristiques...) est essentielle pour maintenir durablement les populations et attirer de nouveaux habitants. Elle est également un facteur de qualité du cadre de vie et d'attractivité du territoire.

Synonyme d'emplois pérennes et ancrés sur le territoire ainsi que de produits et services créés et consommés localement, l'économie de proximité joue un rôle clé dans l'équilibre des territoires et dans le maintien d'un lien social. Elle est particulièrement importante dans une région aussi hétérogène que le Grand Est, dont l'un des enjeux des prochaines années sera de parvenir à un développement économique inclusif et équitable.

La nouvelle Région Grand Est s'est d'ailleurs engagée, dans le cadre du "**Pacte pour la ruralité**" adopté en janvier 2016, à soutenir et à promouvoir cette économie de proximité. Parmi les axes stratégiques retenus apparaissent notamment l'accessibilité numérique, le renforcement de la compétitivité des entreprises locales et le maintien de structures institutionnelles de proximité.

9.1.1 L'Économie Sociale et Solidaire

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles bénéficient d'un cadre juridique renforcé par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Constat : l'ESS, un secteur pourvoyeur d'emplois (200 000) principalement dans le secteur des services (finance et assurance notamment) et des industries agro-alimentaires (coopératives)

Au sixième rang des régions de France métropolitaine pour son poids dans les effectifs salariés, l'économie sociale et solidaire (ESS) de la région Grand Est comptait, en 2013, 198 500 salariés (soit un peu plus d'un salarié sur dix) répartis dans les 16 600 établissements répertoriés.

La grande majorité des établissements est constituée d'associations (75% ; 13 000 établissements), de coopératives (2 800), de mutuelles (660) et de fondations (140).

L'ESS dans le Grand Est en 2013

200 000 emplois

17 000 établissements employeurs

5 Mds€ de masse salariale

68,9% des salariés sont des femmes

A ces familles s'ajoutent quelques sociétés commerciales qui répondent aux principes⁹⁷ de fonctionnement reconnus récemment par la loi.

Si l'ESS est présente dans tous les secteurs d'activités, sa contribution à l'emploi salarié est particulièrement élevée dans :

- Les activités financières et d'assurance (45,5% dans le Grand Est contre 30,7% en France) ;
- Les autres activités de service (40,1% dans le Grand Est contre 41,9% en France) ;
- Le secteur de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale (21,3% dans le Grand Est contre 20,3% en France).

La région Grand Est est en tête des régions françaises pour l'importance de l'ESS dans les industries agroalimentaires (8% dans le Grand Est contre 4,7% en France), **portées notamment par les coopératives agricoles**. A l'inverse, l'ESS est faiblement implantée dans le secteur industriel (0,5% dans le Grand Est comme en France métropolitaine) et ses interactions avec l'économie « traditionnelle » restent trop souvent limitées (et de fait avec les marchés stratégiques régionaux).

L'ESS est plus développée dans les zones d'emploi des grandes agglomérations (13,7% dans la zone d'emploi de Mulhouse, 12,2% dans celle de Reims). En dehors des agglomérations, l'ESS connaît un développement inégal : respectivement 19,2%, 15,3%, 15,1% dans les zones d'emploi de Longwy, de Verdun et de Lunéville ; bien inférieur dans celle de Sarrebourg, Saverne et Wissembourg.

<i>Associations</i>	<i>Coopératives</i>	<i>Fondations</i>
<p>Les associations interviennent particulièrement dans l'action sociale, l'éducation et la santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En Champagne-Ardenne, elles sont positionnées notamment sur les services à la personne (Aide à Domicile en Milieu Rural, Familles Rurales, ...), sur les associations culturelles (Maison des Jeunes et de la Culture) et sur les associations sportives et de loisirs. • En Alsace, elles sont surtout impliquées dans l'action sociale et l'hébergement médico-social (maintien à domicile ou aide aux personnes âgées). • En Lorraine, elles prennent la forme de structures hospitalières et spécialisées ou encore d'aides aux personnes âgées, comme Alpha Santé ou l'Esprit Tranquille à Longwy et le centre médico-gériatrique Saint-François à Forbach. 	<p>Les 2 800 coopératives du Grand Est sont positionnées notamment sur le secteur bancaire (particulièrement en Alsace) et sur le secteur agricole (notamment en Champagne-Ardenne : industries de champagnisation et de transformation de céréales).</p> <p>Il existe également quelques coopératives du commerce (centrale d'achats comme Système U à Mulhouse) et de l'industrie (AUBELEC à Troyes).</p>	<p>Le Grand Est est la 2ème région de France pour le poids des fondations dans l'ESS grâce à l'Alsace.</p> <p>La surreprésentation des fondations dans l'ESS est liée à l'influence historique des congrégations religieuses relevant du droit local.</p> <p>Les établissements les plus emblématiques sont les fondations Vincent de Paul et la Maison du Diaconat.</p>

⁹⁷ La loi du 31 juillet 2014 définit le périmètre l'ESS qui comprend les 4 composantes historiques (association, coopératives, mutuelles et fondations) et inclut les sociétés commerciales si elles respectent les critères suivants (1) la poursuite d'un but autre que le seul partage des bénéfices ; (2) une lucrativité encadrée ; (3) une gouvernance démocratique et participative.

Constat : un développement de l'ESS ainsi qu'un effort d'innovation de la part des acteurs que la Région souhaite continuer à soutenir

L'ESS connaît dans le Grand Est une croissance constante depuis 2008 qui s'explique notamment par la mise en place d'un écosystème favorable au sein des 3 territoires régionaux et d'une réelle volonté d'innover et d'expérimenter des nouveaux modèles économiques ou de production. Plusieurs initiatives peuvent être retenues :

- La création d'outils favorisant l'émergence de projets ;
- La mise en place de cadres visant à rassembler les entreprises de l'ESS tels que les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) ou les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) ;
- La construction d'outils financiers ;
- La formation des dirigeants bénévoles et salariés ;
- La valorisation de l'offre commerciale des entreprises de l'ESS.

La Région Grand Est octroie notamment des aides à des PTCE tels que le CIS-DT 52⁹⁸ situé à Saint-Dizier. Les PTCE permettent à des entreprises de l'ESS de se grouper en lien avec des collectivités territoriales, des établissements de l'enseignement supérieur ou de recherche et des organismes de formation, avec pour objectif de mutualiser leurs ressources et de coopérer davantage. Pour ce projet, 4 secteurs d'activités ont été ciblés : (1) la valorisation des bio-ressources ; (2), le secteur du démantèlement et du recyclage ; (3) le secteur de la filière bois ; (4) le secteur du service aux entreprises.

Les CRESS (Chambres régionales de l'économie solidaire) du Grand Est, amenées à fusionner, ont proposé la mise en place d'une convention cadre régionale pour l'ESS afin de structurer la politique régionale.

Plusieurs axes stratégiques⁹⁹ ont ainsi été définis dont :

- Le renforcement de la structuration régionale et de l'animation territoriale : en effet, les entreprises de l'ESS ont de fortes attentes en termes d'animation et d'accompagnement ;
- Le soutien à l'entrepreneuriat dans l'ESS notamment en accompagnant les porteurs de projets (outils de financement, soutien à la création / transmission d'entreprises, promotion des coopératives d'activités et d'emploi, etc.) ;
- La consolidation des activités des entreprises de l'ESS par le soutien du développement de leur chiffre d'affaires à travers des plateformes d'achat responsables et le développement des clauses sociales, en développant des dynamiques de coopérations territoriales, en facilitant l'accès à des fonds européens, etc.

D'autre part, les CRESS souhaiteraient dorénavant travailler davantage par bassin d'emploi plutôt que par fédération¹⁰⁰. A noter que chaque territoire est prêt à expérimenter des actions qui ont fonctionné dans les deux autres (par exemple la CRESSCA qui se différencie par ses formations aux responsables de structure)¹⁰¹.

⁹⁸ <http://www.alsacechampagneardennelorraine.eu/plus-de-22-me-accompagner/>

⁹⁹ Axes détaillés dans le document des CRESS (160521 Grand Est région pionnière de l'ESS)

¹⁰⁰ Source : entretiens avec les Institutionnels, réalisés par la Région

¹⁰¹ Source : entretiens avec les Institutionnels, réalisés par la Région

9.1.2 L'artisanat

Constat : l'artisanat, élément majeur de l'économie de proximité, source d'emplois et d'activités pérennes, mais confronté à la problématique du vieillissement de la population des chefs d'entreprises (transmission)

Les entreprises artisanales sont en moyenne moins nombreuses dans le Grand Est que dans les autres régions métropolitaines (152 entreprises artisanales pour 10 000 habitants dans le Grand Est contre 175 en métropole) mais elles génèrent davantage de valeur ajoutée. En effet, la région représente 10,7% de la valeur ajoutée de l'artisanat en France alors qu'elle représente 7,5% des entreprises artisanales du pays.

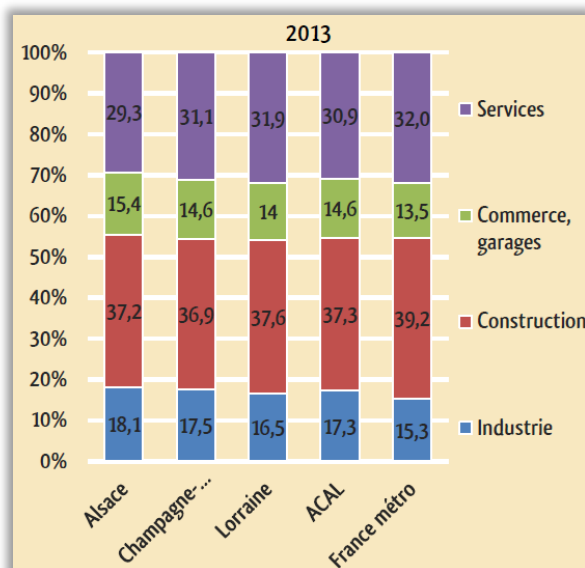
La majorité des entreprises artisanales appartiennent aux secteurs de la construction (37,3%) et des services (30,9%). L'industrie, qui ne représente que 17,3% de l'artisanat dans le Grand Est, a néanmoins un poids plus important qu'au niveau national.

L'artisanat dans le Grand Est

- 300 000** actifs (2013)
- 92 143** entreprises artisanales (2013)
- 15 000** apprentis par an
- 10,6 Mds€** de valeur ajoutée (2010)

La production artisanale¹⁰² a une importance particulière dans la région Grand Est, tant d'un point de vue historique qu'économique. Elle constitue un atout pour la région en matière de visibilité et d'attractivité. La région est en effet reconnue nationalement et internationalement pour ses savoir-faire d'excellence dans les domaines de la cristallerie, le bois-ameublement-décoration, le textile et la pierre. Si ce secteur artisanal est majoritairement constitué d'ateliers artisanaux, il s'appuie également sur un réseau de manufactures souvent présentes sur les marchés internationaux de luxe. Ainsi, la région Grand Est comptabilise 105 entreprises relevant du secteur des métiers d'art et classées EPV Entreprises du Patrimoine Vivant.

A noter que l'artisanat alsacien se distingue par un poids important dans l'économie locale et par le fait que 9% des entreprises artisanales alsaciennes emploient 11 salariés et plus alors qu'elles ne sont que 2,3% au niveau national¹⁰³. Certains établissements relevant de l'artisanat sont même des ETI. Ce particularisme alsacien s'explique en partie par le Régime local et l'existence, à une certaine époque, d'un écosystème étoffé composé de corporations par métiers et soutenant le développement des entreprises artisanales.



Répartition des entreprises artisanales par secteur (en %)

Le secteur artisanal, historiquement enraciné dans les territoires, s'appuie sur des bassins spécialisés dans certains domaines et comprenant des savoir-faire et des centres de formation souvent uniques en France tels que la cristallerie en Lorraine, l'orgue en Alsace, la vannerie à Fayl Billot, la lutherie à Mirecourt, le textile-tissage dans les Vosges et en Alsace, la pierre dans le Massif Vosgien, l'ameublement à Liffol et Neufchâteau ...

¹⁰² Source : document de la CDC Grand Est

¹⁰³ SRDEII Alsace 2014

La Lorraine est en effet la 1^{ère} région française pour la cristallerie. Elle compte pour 90% des emplois français dans ce secteur et dispose d'un Pôle Bijou renommé et de centres d'innovation importants : le CERFAV (centre Européen de Recherche et de Formation aux Arts Verriers) à Vannes-le-Châtel (54) et le CIAV Centre International des Arts Verriers à Meisenthal (57). A noter que l'Alsace connaît également une renommée en matière de cristallerie avec la maison et le musée Lalique.

L'artisanat est accompagné par le réseau des CMA (Chambre de Métiers et de l'Artisanat) implantées sur tout le territoire. Ces dernières font le constat que les politiques de soutien aux entreprises artisanales sont souvent inadéquates par rapport à leurs besoins en termes de RH, de formation, de financement, et de commercialisation dont l'accès aux marchés publics. A noter que la problématique de la transmission des entreprises artisanales, dont le flux va tendre à croître du fait du vieillissement des dirigeants, est également une question-clé à l'heure actuelle.

9.1.3 Le tourisme

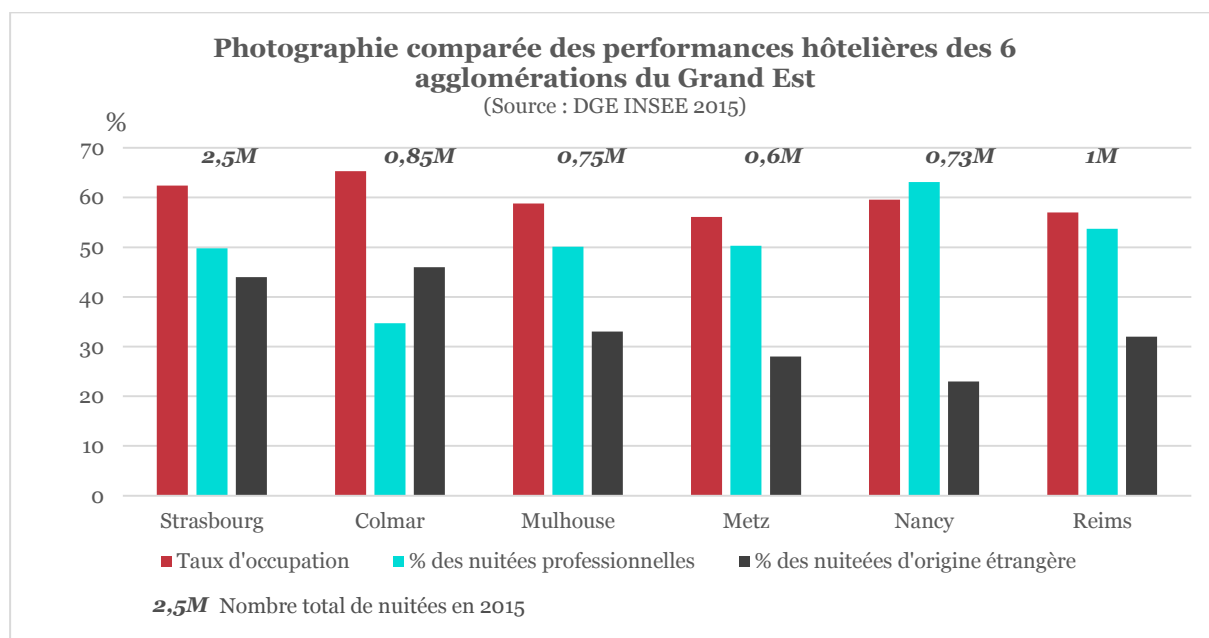
Constat : le tourisme, un secteur économique à part entière qui génère près de 82 000 emplois dans le Grand Est et qui nécessite d'être mieux valorisé

Le Grand Est a accueilli **43,9 millions de visiteurs en 2015**¹⁰⁴. Hors Île-de-France, qui concentre 57% des touristes étrangers, la **région Grand Est a attiré 13% des touristes étrangers** parmi l'ensemble des régions de province (soit 1 sur 8, 3^{ème} rang national en taux de clientèle étrangère)¹⁰⁵.

Le nombre de nuitées marchandes dans le Grand Est s'est élevé en 2015 à 24,5 millions, contre 215 millions¹⁰⁶ dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). L'Alsace concentre la moitié des nuitées consommées. Parmi les agglomérations du Grand Est, Strasbourg et Colmar se caractérisent par une forte internationalisation des nuitées hôtelières. Nancy et Reims sont quant à elles davantage tournées vers l'hôtellerie à destination des professionnels.

Le tourisme dans le Grand Est en 2015

- 43,9 millions** de visiteurs
- 82 000** emplois touristiques
- 6,1 Mds€** de consommation touristique



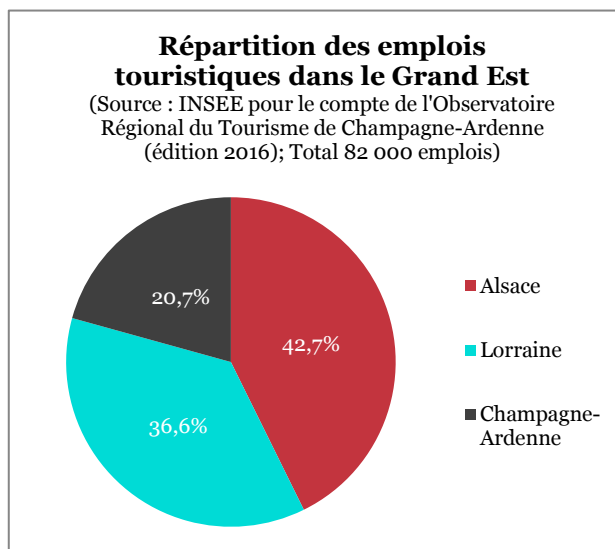
¹⁰⁴ Chiffres clés publiés le 15 mars 2016 par l'Observatoire du Comité régional du Tourisme de Lorraine

¹⁰⁵ Atlas Grand Est

¹⁰⁶ Chiffres clés du tourisme de la région PACA 2015

Le Grand Est compte **82 000 emplois touristiques**¹⁰⁷ au 1er janvier 2015, soit proportionnellement un peu moins que la moyenne nationale (4,1% de l'emploi du Grand Est, contre 5,2% en France métropolitaine). Enfin, la consommation touristique intérieure¹⁰⁸ dans le Grand Est s'élève à 6,1 milliards d'euro¹⁰⁹ (2,5 milliards en Alsace ; 1,5 milliards en Champagne Ardenne ; 2,1 milliards en Lorraine), soit un peu moins de 4% de la consommation touristique intérieure en France.

Si le tourisme constitue pour la région Grand Est un secteur économique non négligeable en termes d'emplois, il a un poids relativement modeste dans la région par rapport aux autres régions françaises.



La région Grand Est pâtit en effet encore trop souvent d'une image négative en raison de son climat, de l'absence de littoral et de son passé industriel. La région bénéficie pourtant d'une position géographique privilégiée, d'un patrimoine naturel, architectural, culturel, patrimonial et industriel riche et diversifié.

La situation diffère cependant entre les anciens territoires régionaux. Si le tourisme représente un enjeu majeur pour l'économie alsacienne (7ème rang des anciennes régions de France métropolitaine pour le poids de l'emploi touristique) et dans une moindre mesure pour la Lorraine (11ème rang), il est moins développé en Champagne-Ardenne qui accueille essentiellement un tourisme de passage, dont il résulte une durée d'hébergement courte (en moyenne 1,4 nuitée contre 1,8 au niveau national) et un poids limité dans l'économie (3,1% de l'emploi salarié, avant-dernier rang des anciennes régions de France métropolitaine).

Une meilleure valorisation de l'image et des atouts touristiques du Grand Est permettrait d'exploiter pleinement le potentiel touristique de la région. Un développement du tourisme international en Lorraine et en Champagne-Ardenne ainsi qu'une offre hôtelière plus étoffée à destination des professionnels en Alsace pourraient contribuer à la croissance de la filière touristique du Grand Est.

9.2 Les enjeux identifiés

- **De manière générale, pour le maintien et le développement de l'économie de proximité :**
 - **Le renforcement de l'accessibilité numérique et physique** des territoires ruraux ;
 - La mise en place de **coopératives d'artisans et de commerçants**, ainsi que le développement d'autres formes de commerces ou de services ;
 - La mise en place d'une **politique énergétique renforcée** afin de soutenir la compétitivité des entreprises locales ;
 - La prise en compte du **vieillissement** de la population, notamment par la proposition d'une offre adaptée aux besoins des personnes âgées.

¹⁰⁷ Chiffres clés publiés le 15 mars 2016 par l'Observatoire du Comité régional du Tourisme de Lorraine

¹⁰⁸ La CTI retrace la totalité des dépenses touristiques françaises ou étrangères auprès des fournisseurs de biens et services résidant en France.

¹⁰⁹ Source INSEE Décembre 2015

- **Dans le domaine de l'ESS :**
 - **La multiplication des interactions de l'ESS avec l'économie "traditionnelle"**, afin que les activités de l'ESS soient pleinement intégrées dans l'économie de la région ;
 - **Le développement des débouchés pour les produits et services proposés par les structures de l'ESS** (par exemple le portail des achats socialement responsables co-financé par l'ancien Conseil Régional de Lorraine et lancé en 2014) ;
 - **Le renforcement de la compétitivité des entreprises de l'ESS** : accroissement de la compétitivité, montée en compétences des salariés et dirigeants ; augmentation des fonds propres. L'objectif est ici d'augmenter la valeur ajoutée de l'ESS dans un contexte de réduction des financements publics ;
 - **L'adaptation aux changements économiques, sociaux et environnementaux**, notamment la prise en compte de la transformation digitale, de la transition écologique, du vieillissement de la population, de l'arrivée de nouveaux acteurs (start-ups de l'économie du partage, de l'économie circulaire, du financement participatif par exemple). Cette adaptation passe essentiellement par la capacité d'innovation (adoption de nouveaux business model ou de nouveaux modes de production) ;
 - **La mise en œuvre d'une meilleure communication sur l'ESS et d'un changement d'image pour inciter à l'entrepreneuriat solidaire.**

- **Dans le domaine de l'artisanat :**
 - Le développement d'une stratégie harmonisée afin d'accompagner la **création-transmission-reprise** des entreprises artisanales ;
 - La préparation de **l'artisanat du futur** : faciliter l'intégration des innovations, intégrer les dimensions liées au développement durable, ouvrir l'artisanat au numérique (notamment par le conseil, la formation et le soutien à l'investissement), favoriser l'obtention des labellisations et des certifications parfois indispensables pour accéder à certains marchés ;
 - L'obtention de **soutiens financiers pour des projets de développement** : soutien aux investissements matériels (outil productif) et immatériels (R&D, conseil, études, etc.) ;
 - L'accroissement du **développement commercial** des entreprises artisanales, par exemple par un accès facilité aux marchés publics, aux marchés transfrontaliers, aux salons spécialisés, etc.

- **Dans le domaine du tourisme**
 - **Le maintien de la compétitivité** des entreprises, des structures institutionnelles, des associations et des prestataires de services aux touristes qui composent l'économie touristique **pour faire face à la concurrence** ;
 - **L'adaptation de l'offre touristique à l'évolution des tendances et modes de consommation des clients** (évolution forte et rapide des usages, notamment sous l'effet des transitions écologique et digitale).
 - **La définition d'une stratégie régionale commune et cohérente à l'échelle du nouveau périmètre Grand Est**

10 Agriculture et forêt

10.1 L'agriculture : le Grand Est, une grande région agricole

10.1.1 Les principaux constats

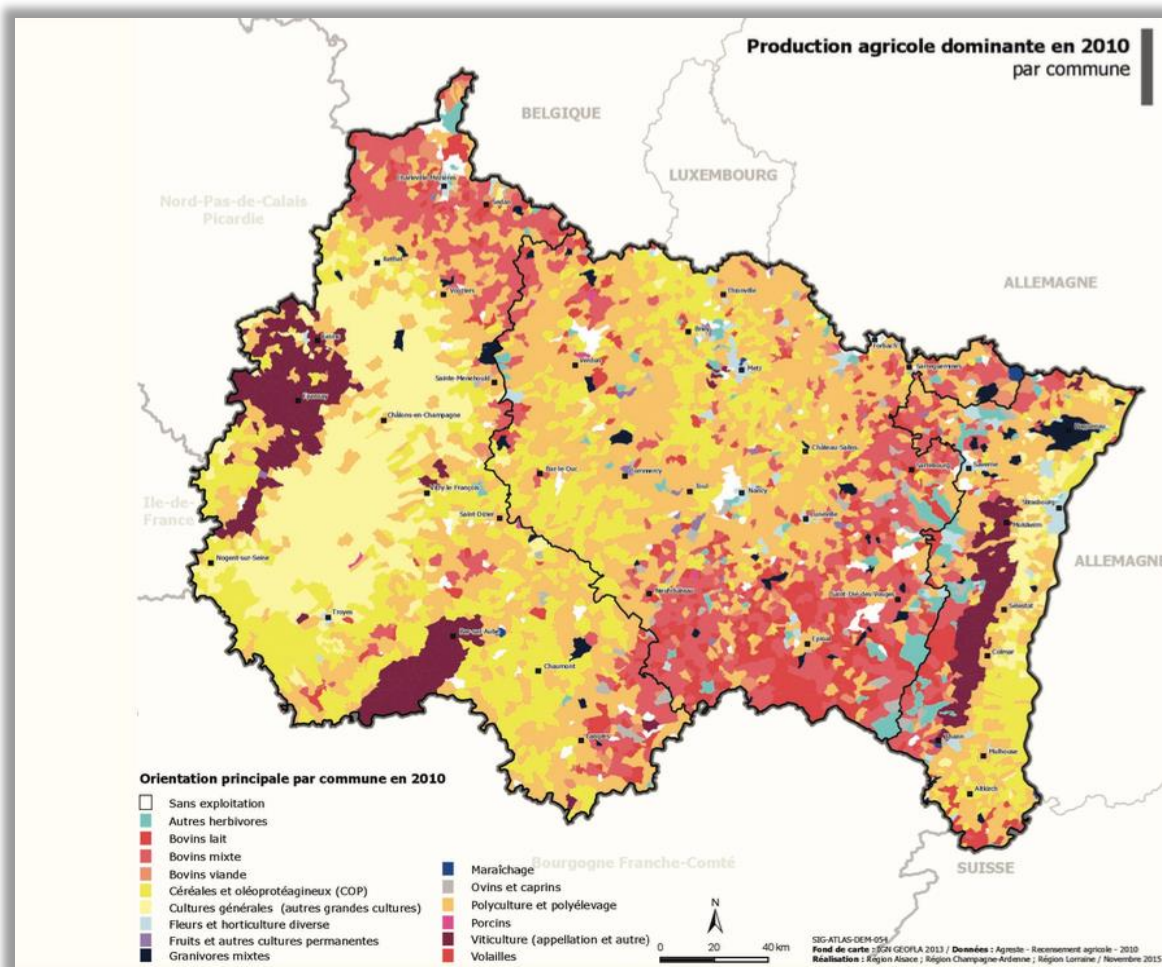
Constat : une grande région agricole caractérisée par la diversité de cultures et des spécialités fortes et créatrices de valeur (viticulture)

La région Grand Est est couverte par 3 millions d'hectares de surface agricole (11% des surfaces nationales).

L'agriculture régionale est à la fois très spécialisée et très diverse, avec des productions de grandes cultures et d'élevages généralisées, la viticulture et de nombreuses productions localisées et spécialisées (fruits et légumes ...). Un peu plus de 49 000 exploitations agricoles, soit près de 10% des exploitations françaises, composent ce territoire. Elles se répartissent en part quasi égales entre productions animales (35% - 4ème région française), viticulture (32 % - 2ème région française) et productions végétales (32 % - 4ème région française).

La **viticulture** de la région Grand Est représente 36% de la valeur de la production agricole régionale. Elle mobilise plus de 16 000 exploitants sur moins de 50 000 ha.

Production agricole dominante en 2010 (par commune)



Source : Atlas Grand Est

S'agissant des **grandes cultures**, la région compte parmi les leaders européens pour la production de céréales (10 millions de tonnes) qui se construit sur une spécialisation territoriale avec des productions de blé à l'Ouest, d'orge et de colza au centre ouest et de maïs à l'est, et des positions fortes sur les cultures industrielles (betteraves et pomme de terre) surtout présentes en Champagne-Ardenne et Alsace, et implantées en périphérie de sites industriels de transformation. Ce constat ne doit pas faire oublier les nombreuses productions moins développées mais contribuant à la diversité des assolements (tournesol, soja, légumes de plein champ, tabac, houblon...).

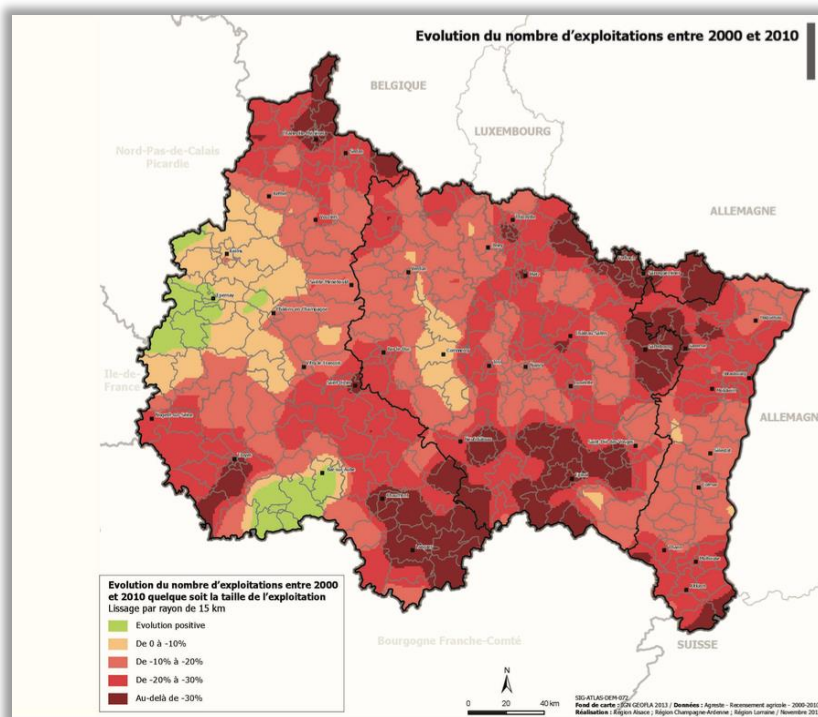
Les **productions animales** de la région sont caractérisées par la prévalence des ateliers bovins (lait et viande) en Lorraine et Champagne-Ardenne où ils constituent, avec la production ovine, un facteur clé pour le maintien des prairies. En Alsace, la production de volaille fermière constitue un atout économique non négligeable pour les exploitations alsaciennes.

Constat : un poids économique fort mais des enjeux en termes de maintien de l'activité agricole

Le Grand Est est la 1^{ère} région agricole française en termes de montant de richesse produite sur le territoire¹¹⁰. Le secteur agricole génère directement plus de 8 milliards d'euros de chiffres d'affaires (production agricole), soit près de 15% du niveau national. La région est la 2^{ème} de France pour le PIB agricole.

Comme ailleurs en France, le nombre d'exploitations agricoles a diminué entre 2000 et 2010 sauf dans le secteur viticole en appellation Champagne qui connaît la tendance inverse. La surface agricole moyenne par exploitation s'est en parallèle significativement élargie¹¹¹.

Evolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010



Source : Atlas Grand Est

¹¹⁰ Source : Atlas Grand Est

¹¹¹ Source : Atlas Grand Est

Le secteur agricole de la région est valorisé par l'équivalent de plus de 75 000 emplois à temps complet, dont plus d'un tiers est lié aux exploitations viticoles spécialisées. En 2010, la région comprend 104 000 actifs permanents agricoles, dont 69 000 hors exploitations viticoles spécialisées. L'essentiel de la main d'œuvre agricole hors viticulture est fourni par les chefs d'exploitation et coexploitants. Ils représentent 70% des unités de travail annuel (UTA) mais ils représentent également une population vieillissante (exemple : la moitié des exploitants a désormais plus de 50 ans et le tiers plus de 55 ans en Lorraine¹¹²).

Constat : des filières agricoles organisées et des acteurs agricoles engagés dans la transformation et la commercialisation

L'organisation en filières est une caractéristique forte de l'agriculture du Grand Est, avec une propension des acteurs à s'engager dans la transformation et la commercialisation pour maîtriser la chaîne de valeur. On peut ainsi mettre en avant :

- Lait : transformation en spécialités fromagères majoritaire, qui constitue un véritable atout pour la région, avec un savoir-faire reconnu au niveau national et export (116 unités de transformation, 1/4 des AOP nationales) ;
- Bovins : 50% des animaux abattus en région par les 5 outils les plus importants (58 % des animaux consommés sont abattus en région) ;
- Viticulture : 33% des exploitations agricoles du Grand Est et deux vignobles (Alsace et Champagne) de réputation mondiale ;
- Aviculture : secteur dynamique, déficitaire sur le Grand Est, consommation en croissance, opportunités de développement d'ateliers ;
- Ovins : faiblesse des outils d'abattage spécialisés en région (toutefois ligne spécialisée récente sur l'abattoir de Mirecourt). Existence de démarches régionales : agneaux du terroir Lorrain, de Champagne-Ardenne ;
- Porcs : secteur charcuterie dynamique – 10 abattoirs ;
- Betteraves sucrières : 2^{ème} rang national – 2 acteurs majeurs Cristal Union et Tereos ;
- Céréales : 10 millions de tonnes, acteur national et européen. 70% de la collecte est assurée par la coopération agricole. Nombreux outils de transformation (malt, farine ...).

En termes de classement national des productions, le Grand Est se positionne comme suit¹¹³ :

- 1^{er} rang national : vins blanc et effervescent sous AOC, orge, colza, luzerne déshydratée, chanvre, chou à choucroute, houblon, mirabelles, quetsches, griottes
- 2^{ème} rang national : maïs, protéagineux, betteraves, pommes de terre féculières, tabac, céleris et endives, racines
- 3^{ème} rang national : blé, oléagineux, pommes de terre de consommation, asperges et oignons de couleur.

¹¹² Source : Programme de développement rural Lorraine 2014-2020

¹¹³ Source : Atlas Grand Est. Données AGRESTE mars 2015

10.1.2 Les enjeux de la filière agricole : le renforcement de la compétitivité d'un secteur économique majeur pour le territoire ¹¹⁴

- **Le renforcement de la compétitivité et de la modernisation de l'ensemble des entreprises agricoles**, des exploitations agricoles aux entreprises de transformation et de valorisation ;
- **Un ciblage du marché locorégional accru** (dont celui de la restauration hors domicile) et le développement des circuits courts en parallèle d'un renforcement des capacités de développement à l'exportation ;
- **L'intégration des démarches d'innovation** (déploiement de solutions techniques alternatives et non technique) en tant qu'outil de développement et de progrès, comme une réponse pragmatique et efficace aux enjeux environnementaux et climatiques et aux impératifs de productivité ;
- **Le renforcement de l'attractivité de la filière** afin de favoriser l'installation des jeunes en agriculture, et en viticulture, **et l'accompagnement aux créations d'activités économiques**

10.2 La filière forêt-bois : une filière d'avenir au potentiel majeur pour l'économie régionale¹¹⁵

10.2.1 Les principaux constats

Constat : une ressource abondante qui permet une forte mobilisation de bois

La région dispose d'une ressource forestière abondante et variée, avec un potentiel de production élevé. La forêt est principalement publique, alors qu'elle est surtout privée au plan national. Le bois récolté est majoritairement utilisé dans les filières « bois d'œuvre » et « bois d'industrie », cependant la filière « bois énergie » est en forte croissance depuis une dizaine d'années.

- **Une forêt productive et diversifiée**

Avec 1,9 million d'hectares, la forêt couvre le tiers du territoire régional et représente 12 % des surfaces forestières nationales. Le Grand Est constitue ainsi une vaste région forestière, qui se situe au quatrième rang des régions les plus boisées de France.

La forêt publique représente la majorité (59 %) des surfaces forestières de la région, contrairement à la situation constatée pour l'ensemble de la France métropolitaine, où la forêt privée domine (74 % des surfaces). La forêt privée se répartit entre 322 900 propriétaires, ce qui représente un frein majeur à la mobilisation du bois en forêt privée.

Les forêts de la région sont composées d'essences variées, qui se répartissent entre 79 % pour les surfaces en feuillus et 21 % pour surfaces les résineux (contre 71 % de feuillus et 29 % de résineux au niveau national). Les principales essences en région sont le chêne (27 % des surfaces de forêt), le hêtre (18%), le charme (11%), le sapin pectiné (7%), l'épicéa commun (7%), le pin sylvestre (3%).

Un des enjeux importants pour la région est le rapprochement des sources de production et des lieux de consommation : certaines entreprises du secteur pointent en effet de défaut d'anticipation par rapport à cette matière première à préserver pour l'avenir, afin de se fournir sur place pour le bois-construction par exemple.

¹¹⁴ Source : Groupe de travail de la Direction de l'agriculture et de la forêt, Conseil Régional

¹¹⁵ Source : Commission régionale de la Forêt et du Bois, Etat des lieux de la filière forêt-bois en région Grand Est, réunion du 30 juin 2016.

- **Une mobilisation de bois importante pour des usages à équilibrer**

Le Grand Est est la deuxième Région française (derrière la Nouvelle-Aquitaine) pour la mobilisation de bois (7,3 millions de m³ de bois en 2014) et au premier rang pour la récolte de bois d'œuvre de feuillus. La récolte de bois commercialisés de la région représente 19 % de celle de la France. La récolte régionale commercialisée se répartit selon les trois grands usages du bois dans les proportions suivantes : bois d'œuvre (42 %), bois industrie (33 %) ; bois énergie (25 %).

Depuis 2009, la récolte progresse de 5,6 % par an en moyenne avec une progression très forte de la partie destinée au bois énergie (+18 % par an en moyenne). Ceci est à l'origine de certains déséquilibres qui génèrent des conflits d'usage notamment entre les filières bois industries et bois énergie qui utilisent la même matière.

La mise en marché du bois se fait soit sur pied soit façonné avec dépôt en bord de route. L'exportation de grumes de chêne et de hêtre non transformées est en hausse et représente une perte de valeur ajoutée pour la filière, alors que certaines scieries connaissent des difficultés d'approvisionnement.

Constat : une industrie de transformation du bois complète et performante mais des secteurs à soutenir et des liaisons à améliorer au sein de la filière

La filière régionale est la 2^{ème} région française en nombre d'emplois (près de 10 000 entreprises pour 55 000 emplois (450 000 emplois au niveau national). Elle intègre une grande diversité d'acteurs, propriétaires et gestionnaires forestiers, opérateurs de la mobilisation du bois, industriels du sciage et de la trituration en première transformation, artisans et industriels de la construction, de la menuiserie, de l'ameublement, du papier-carton..., en seconde transformation. Le secteur de la transformation du bois génère le plus grand nombre d'emplois. Le chiffre d'affaires de la filière régionale est évalué à 11 milliards d'euros par an.

Certains secteurs connaissent des difficultés structurelles (scieries de feuillus notamment), tandis que les liaisons entre les différents maillons de la filière restent à améliorer et les dynamiques collectives à renforcer. Parmi les acteurs de la filière, on compte :

- Première transformation : la région dispose de 233 scieries (très disparates) dont les deux plus importantes unités de sciage de France. Le Grand Est se situe au 3^e rang dans le classement des régions sur les volumes sciés. Le secteur du sciage de feuillus est en perte de vitesse, en raison de l'évolution des marchés, de difficultés d'approvisionnement, du peu de valeur ajoutée sur certains produits et d'un manque d'investissement.
- Deuxième transformation :
 - Le bois scié est en particulier valorisé en **construction, menuiserie et ameublement** avec des entreprises leader du secteur (ex MATHIS, ALSAPAN, LAPEYRE, SOCOA, BIEBER, COUVAL/HILZINGER, THIEBAUT Industrie...). Un manque de liaison entre première et deuxième transformation est cependant souvent constaté.
 - Le **bois construction** représente le principal débouché en bois d'œuvre et est le secteur le plus dynamique de la filière (présence d'un réseau de constructeurs et de professionnels expérimentés). Les entreprises de taille industrielle du secteur réalisent des investissements réguliers intégrant les dernières technologies. La faiblesse de l'approvisionnement local et l'absence d'offre de produits intermédiaires (panneaux massifs, aboutés, carrelés...) doivent cependant être signalés.

L'industrie lourde dans le secteur de la trituration pour la **production de panneaux et de papier-carton** comprend des entreprises d'envergure internationale (UNILIN, EGGER, NORSKE SKOG GOLBEY, BLUE PAPER, DELI). Le secteur du papier-carton est toutefois, dans certains cas, sans lien direct avec la ressource en bois en région (recyclage). L'indexation des prix sur les marchés mondiaux et les difficultés d'approvisionnement du fait de la concurrence bois énergie/bois d'industrie fragilisent certaines entreprises.

De plus, certaines entreprises du secteur soulignent la problématique de la perte de valeur ajoutée liée à l'exportation de grumes vers la Chine en vue de la production de meubles et la réimportation en France sous forme de produits finis.

Constat : animation, formation, R&D : une filière forêt-bois bien accompagnée

Pour progresser dans les domaines de la gestion forestière et de la valorisation du bois, la filière régionale peut s'appuyer sur un réseau unique en France d'établissements de formation, de laboratoires de recherches et d'organismes dédiés à l'innovation et aux transferts de technologies.

Suite à la réforme territoriale, les trois inter-professions (FIBOIS Alsace, GIPEBLOR et VALEUR BOIS) ont entamé une démarche de structuration à l'échelle de la nouvelle région.

Pour ce qui concerne la formation, la recherche et le transfert de technologie, la région dispose d'un potentiel unique en France, avec la présence d'établissements d'envergure nationale :

- L'ENSTIB à Épinal (école d'ingénieur dans le domaine du bois) et ses laboratoires de recherches associés et notamment le LERMAB¹¹⁶.
- CRITT Bois, également basé à Épinal et qui partage des laboratoires avec l'ENSTIB.
- Deux pôles de compétitivité (pôle Fibre-Energivie sur l'Alsace et la Lorraine (seul pôle de compétitivité dédié aux matériaux et bâtiments durables), et le pôle Industries et Agro-Ressources en Champagne-Ardenne (bio ressources : énergie et matériaux).
- Le centre de Nancy-Lorraine de l'INRA (écosystèmes forestiers, adaptation au changement climatique...) et de l'antenne de Nancy d'AgroParisTech, qui dispense notamment les cursus forestiers du diplôme d'ingénieur et qui dispose d'unités de recherche mixte avec l'INRA (laboratoire d'étude des ressources forêt-bois, laboratoire d'économie forestière)
- Un réseau régional de l'enseignement agricole proposant un ensemble de formations du CAPA au BTS, des licences professionnelles en lien avec les universités, dans les domaines de la sylviculture et de la gestion forestière.

10.2.2 Les enjeux de la filière forêt-bois : le développement des segments les plus créateurs de valeur ajoutée

Différents enjeux se dégagent de l'état des lieux dressés plus haut :

- **Une meilleure gestion de la ressource** et une mobilisation des volumes et variétés de bois adaptés aux besoins de l'industrie régionale ;
- **La prise en compte de l'évolution de la demande par la filière** (sensibilité accrue aux éco-matériaux, intégration du matériau bois dans le logement, réduction de la demande sur l'ameublement) **vers des produits plus élaborés et à plus forte valeur ajoutée** notamment pour la construction-bois ;
- **Une meilleure absorption des innovations technologiques et non technologiques par les PME** du secteur (dont communication et nouveaux circuits de commercialisation) afin de répondre à une demande en évolution et un impératif de compétitivité face aux concurrents étrangers pour l'industrie lourde ;
- **L'amélioration des liens entre les différents maillons des entreprises de la filière** notamment entre la première et seconde transformation ;
- **Le renforcement de l'attractivité de la filière et de ses métiers** auprès des jeunes notamment dans une optique de reprise/ transmission des entreprises régionales.

¹¹⁶ Laboratoire de recherche et d'étude sur le matériau bois

11 Annexes : Elément de bibliographie

Documents mobilisés pour réaliser le diagnostic

Stratégies régionales

- PO FEDER, Champagne-Ardenne, 2014 – 2020
- PO FEDER, Lorraine, 2014 – 2021
- PO FEDER, Alsace, 2014 – 2020
- SRDEII, Alsace, 2014
- CPER, Champagne-Ardenne, 2014 – 2020
- CPER, Lorraine, 2014 – 2020
- CPER, Alsace, 2014 – 2020
- SRI-S3, Champagne-Ardenne, 2014
- SRI-S3, Lorraine, 2014
- SRI-S3, Alsace, 2013
- PRIE, Champagne-Ardenne, 2013
- PRIE, Lorraine, 2013
- PRIE, Alsace, 2013
- Orientations budgétaires 2016, Région Grand Est, 2016
- Projet de Programme régional de la forêt et du bois Grand Est, 2017 – 2026

Démarches prospectives

- Champagne-Ardenne 2020
- Champagne-Ardenne Cap 2030
- Lorraine 2020
- Alsace 2030

Documents des services de l'Etat

- SRCAE, Champagne-Ardenne, 2012
- SRCAE ADEME/Région Lorraine, 2012
- SRCAE, Alsace, 2012
- Diagnostic SGAR, ACAL Grand Est, 2015
- Pacte Lorraine 2014 – 2016
- Contrats de filières (bois, tourisme, silver économie), Lorraine
- Schéma régional de l'enseignement supérieur et innovation, Lorraine, 2013
- Stratégie régionale de l'Etat pour l'Alsace, DREAL, 2014 – 2016
- Atlas du Grand Est, DREAL, 2015

Documents stratégiques agglomération

- Stratégie Grand Nancy
- Stratégie Strasbourg Eco 2030

Documents du CESER

- Note « Eclairage économie », Champagne-Ardenne, 2015
- Prospective économique, Champagne-Ardenne, 2012
- Tableau de bord « économie et emploi », Champagne-Ardenne, 2015
- Note « Matériaux bio-sourcés », Champagne-Ardenne, 2015
- Note « Bois et construction », Champagne-Ardenne, 2011
- Note « Economie de proximité », Champagne-Ardenne, 2011

- Note « Pôles de recherche et enseignement supérieur », Champagne-Ardenne, 2010
- Note « Ecosystème numérique », Lorraine, 2015
- Note « Bilan des investissements », Lorraine, 2015
- Note « Innovation et PME », Lorraine, 2015
- Note « Indicateurs territoriaux du développement durable », Lorraine, 2015
- Note « Région transfrontalière », ACAL, 2015
- Note « 9 leviers de croissance pour l'ACAL », ACAL, 2015
- Note « Situation économique et social », ACAL, 2015
- Tableau de bord, ACAL, 2016
- Avis sur la saisine pour le SRDEII, CESER, 2016

Autres documents

Autres documents produits par la Région Grand Est ou les anciens territoriaux régionaux

- Atlas de la Région Grand Est, Région Grand Est, 2016
- Carte des espaces de coopération internationale, ACAL, 2014
- Livret blanc Alsace 2030 Economie sociale et solidaire, Alsace, 2014
- Panorama de l'ESS, Champagne Ardenne, 2011
- Document « Enjeux création reprise et TPE », Champagne-Ardenne, 2013
- Document « Panorama de l'ESS », Champagne-Ardenne, 2011

Documents produits par d'autres institutions

- Rapport « Favoriser la transmission d'entreprise en France : diagnostic et propositions », Ministère de l'économie de l'industrie et du numérique, 2015
- « Point sur des initiatives nationales ayant un lien potentiel avec les SRDEII », Association des régions de France, 2016
- Diagnostic territorial, Banque de France, Champagne-Ardenne, 2015
- Atlas du Grand Est, Fédération nationale des agences d'urbanisme, 2015
- « La Trajectoire économique du Grand Est », Agences d'urbanisme Grand Est, 2016
- Document « faits marquants » ACAL, Caisse des dépôts, 2016
- Document « Diagnostic territorial DRT, démarche DT », Grand Est, Caisse des dépôts, 2016
- Document « Besoins en fonds propres des PME de croissance », Champagne-Ardenne, Caisse des dépôts, 2012
- Rapport Business France, ACAL, 2015
- Document « Tissu productif régional », INSEE, ACAL, 2016
- Document « Conjoncture », INSEE, ACAL, 2016
- Document « PME régionales exportatrices », INSEE, ACAL, 2016
- Documents « Bilan économique régional », INSEE, ACAL, 2015 et 2016
- « Eléments de diagnostic pour l'élaboration ou le suivi du SRDEII », Grand Est, INSEE, 2016
- Document « Artisanat », CRMA, ACAL, 2016 - 2020
- Convention d'objectifs et de moyens, CCI Alsace, 2015
- Convention d'objectifs et de moyens, CCI Champagne-Ardenne, 2015
- Convention d'objectifs et de moyens, CCI Lorraine, 2015
- Document « Forces Faiblesses », CCI, Champagne-Ardenne, 2014
- Programme de coopération Interreg VA-Belgique-France, 2015
- SRDEII et économie circulaire, Grand Est, ADEME, 2016
- Feuilles de routes des pôles de compétitivité et leurs schémas directeurs

Contributions au SRDEII

- Contribution au SRDEII, 48, L'atelier des entrepreneurs, 2016
- Contribution au SRDEII, La Communauté de Communes Épernay Pays de Champagne, 2016
- Contribution au SRDEII, Ardenne Métropole, 2016
- Contribution au SRDEII, Groupe TEREOS, 2016
- Contribution au SRDEII, ADEME, 2016
- Contribution au SRDEII, CETIM, 2016
- Contribution au SRDEII, GRT Gaz, 2016
- « Les 20 propositions de l'UDES pour le développement économique, la formation et l'emploi dans le Grand Est », Union des employeurs de l'ESS, 2016
- Contribution au SRDEII, UICGE, 2016
- Axes stratégiques et actions thématiques du réseau Grand Est des plateformes d'initiative locale, Initiative Grand Est, 2016

Autres documents mobilisés par les consultants

- Comptes rendus des entretiens « entreprises et institutions » menés par la Région

12 Synthèse de la contribution des sept agences du Grand Est

La trajectoire économique du Grand Est
Former, investir, innover pour retrouver une dynamique
Résumé et synthèse (version du 10.10.2016)

ADEUS • ADUAN • AGAPE • AGURAM • AUDC • AUDRR • AURM

12.1 Sommaire

Préambule

1. Résumé pour décideurs

- D'hier à aujourd'hui : présentation de l'économie régionale
- Les facteurs explicatifs de l'impact particulièrement fort de la crise
- Les activités d'avenir : poids et évolutions dans la région Grand Est

2. Synthèse

- Les activités
- Les territoires

3. Points de vigilance

- Le Grand Est : un territoire très hétérogène au plan économique
- Hiérarchiser les territoires ou organiser leur solidarité ?
- Soutenir l'innovation tout en confortant l'existant
- Travailler au renouvellement du tissu économique

12.2 Préambule

Cette étude, réalisée par les 7 agences d'urbanisme du Grand Est, de l'économie régionale et de ses évolutions, s'organise en trois grandes parties.

La première propose une photographie de l'économie régionale, à deux niveaux. Dans un premier, elle est rapidement positionnée par rapport à l'économie de la « France de province ». Dans le second, elle analyse l'économie des 31 zones d'emploi qui composent la région. L'évolution de l'économie régionale et de ses zones d'emploi vient ensuite. Les transformations de long terme aussi bien que les évolutions récentes, depuis la crise de 2008, sont alors considérées.

La deuxième partie a pour vocation d'expliquer, en partie tout au moins, ces changements récents. Il s'agit alors de mettre en lumière les facteurs corrélés aux moindres performances des territoires. Sont ainsi considérées les évolutions démographiques, du revenu disponible, des qualifications...

Enfin, la dernière partie s'attache à l'avenir, au travers du poids et de l'évolution des activités dont les experts s'accordent à dire qu'elles conditionnent en partie le développement économique des territoires. Il s'agit des activités innovantes, qu'elles soient industrielles ou liées à l'économie numérique, ou encore des activités de recherche et développement qui se trouvent en amont bien souvent de l'innovation.

Ces trois parties ne prétendent pas présenter une analyse complète de la situation économique régionale. Dans chacune d'entre elles, l'attention s'est focalisée sur les aspects qui présentent un intérêt particulier dans le cadre de la réflexion conduisant à l'élaboration du SRDEII.

Le résultat de l'ensemble des analyses converge vers le fait qu'une action forte est nécessaire pour infléchir des tendances actuellement orientées vers une dégradation de la situation de l'économie de la région Grand Est et de la quasi-totalité de ses zones d'emploi.

NB : ce document constitue un « tiré à part » d'un document conséquent détaillant chacun des points de la synthèse détaillée

12.3 Résumé pour décideurs

12.3.1 D'hier à aujourd'hui : présentation de l'économie régionale

La région Grand Est : une région qui reste industrielle

Comparé aux autres régions françaises, le Grand Est reste une économie industrielle. L'emploi industriel pèse pour 23 % des emplois locaux (secteur privé non agricole) quand ils représentent moins de 18 % des emplois dans le reste de la France. L'industrie est particulièrement présente en Lorraine et en Alsace, mais elle est assez diffuse sur le territoire. Hormis les plus grandes agglomérations (Strasbourg, Metz, Nancy) ou celles au caractère administratif marqué (Châlons-en-Champagne, Reims), de très nombreuses zones d'emploi ont une part d'emploi industriel importante.

Des activités industrielles peu porteuses en termes d'emploi

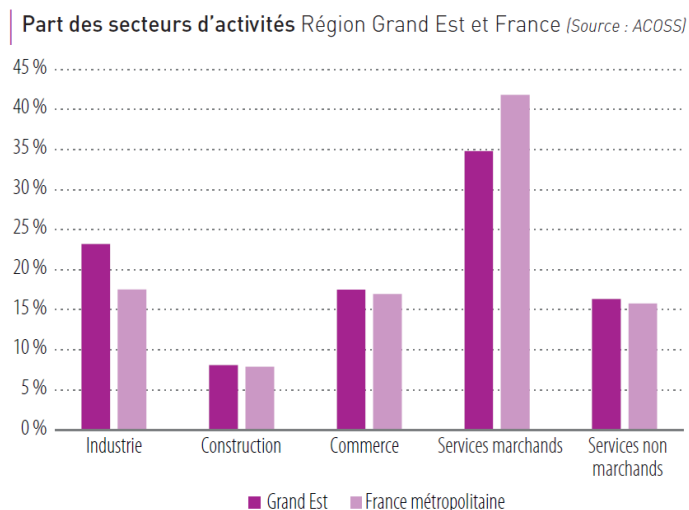
Le Grand Est est spécialisé dans des activités industrielles comme l'automobile, la métallurgie, le textile, la fabrication de machines et équipements..., qui ont plutôt **tendance à perdre des emplois**. Un tiers des zones d'emploi, très spécialisées dans l'une ou l'autre de ces activités, sont ainsi fragilisées.

La région est également fortement spécialisée dans la fabrication de boissons, avec des spécialités de renom, le Champagne bien sûr, mais aussi les vins et bières d'Alsace. Certaines activités sont ici sous-représentées. C'est particulièrement le cas des industries chimiques et surtout pharmaceutiques, de la fabrication de produits informatiques ou encore de l'aéronautique qui crée, au plan national, de nombreux emplois.

Une faible économie des services, très concentrée en quelques lieux

La sur-représentation de l'industrie se traduit par une **sous-représentation des services** qui, par ailleurs sont fortement concentrés dans les principaux pôles urbains. Strasbourg vient largement en tête, suivi de Metz et Nancy, puis de Mulhouse et Reims, et enfin de Troyes et Colmar. Ces 7 zones d'emploi regroupent presque 70 % des services marchands de la région.

Les plus petites zones d'emploi ont non seulement une faible économie servicielle, mais, de plus, ne réussissent à attirer que des services spécifiques comme l'hôtellerie-restauration, le transport, les services aux entreprises de proximité comme la comptabilité ou les activités d'assurance ou d'intérim.



Un déficit important de services métropolitains

Même dans les plus grandes zones d'emploi, **un déficit de services de haut niveau** se fait sentir. Dans l'ensemble, la région est spécialisée dans des services relativement banals (services personnels, intérim, transport et entreposage). Certaines activités comme la recherche et développement, les activités scientifiques et techniques, la programmation informatique ou les services d'information sont largement sous-représentés.

Une territorialisation particulière des services dits non marchands

Les activités délivrées par des organismes de droit privé dans les champs de la culture, de l'action sociale, de l'éducation ou de la santé notamment ne se répartissent pas uniformément sur le territoire régional. En Lorraine notamment, ces activités sont beaucoup plus fortement implantées, ce qui peut traduire des arbitrages entre secteur public et secteur privé spécifiques ou la marque de politiques régionales différentes.

Une région en perte d'attractivité

L'analyse de données macroéconomiques comme l'évolution du PIB, de la valeur ajoutée produite, des exportations des anciennes régions ou des départements montre que **des changements majeurs sont en cours** depuis, pour simplifier, le début de la décennie 2000.

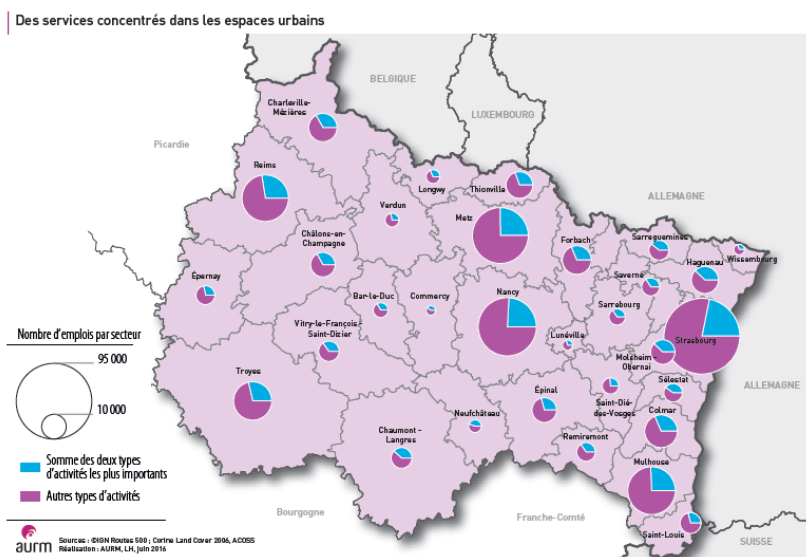
Un essoufflement de la richesse produite

La valeur ajoutée produite dans les trois anciennes régions croissait à peu près au rythme national jusqu'à la toute fin des années 90. Le début de la décennie 2000 marque un tournant qui ne se dément pas depuis. La valeur ajoutée nationale augmente de 38 % entre 2000 et 2013, mais la valeur ajoutée alsacienne ne croît que de 28 %, celles de Lorraine et de Champagne Ardenne atteignent à peine 20 %.

La spécialisation industrielle des territoires du Grand Est explique cette relativement **faible croissance de la valeur ajoutée produite** (en euros courants), du fait de la baisse des prix relatifs des produits industriels. Dans le reste de la France, une bonne partie de la croissance de la valeur ajoutée est portée par la croissance des activités de services aux entreprises. Dans nos territoires, la croissance de ces activités de services est beaucoup plus faible qu'en France.

Des emplois qui perdent en productivité

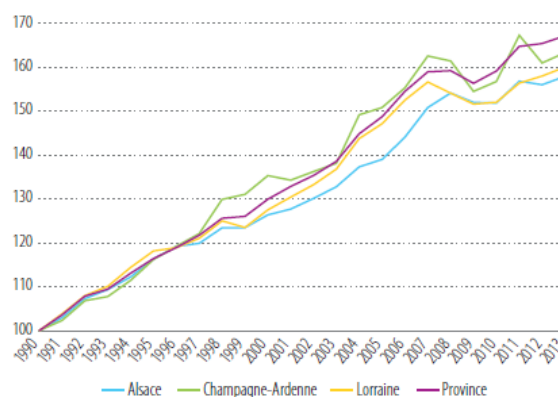
Dans un contexte où les prix des biens industriels baissent, la solution pour les entreprises est d'augmenter la productivité des emplois pour maintenir une marge satisfaisante. Manifestement, ce n'est le cas dans aucune des anciennes régions. Le PIB par emploi alsacien était largement supérieur au PIB par emploi national, mais, depuis le début des années 2000, sa progression est nettement plus faible qu'en France si bien qu'il n'y a quasiment plus d'écart entre la productivité d'un emploi français et alsacien. La Lorraine part, elle, d'un PIB par emploi plus faible que le PIB par emploi national et les écarts se creusent, notamment depuis 2005. Seule au final la Champagne Ardenne voit la productivité de ses emplois croître au rythme national.



L'attractivité du territoire en question

Qui dit emplois moins compétitifs, dit territoires moins attractifs. La région ne peut plus mettre en avant l'excellence de sa main d'oeuvre, sa forte productivité ou son niveau de qualification. Elle est maintenant **concurrencée par d'autres régions** et d'autres pays pour l'accueil d'investissements étrangers dans les activités industrielles. Et ce alors que le territoire régional se montre peu attractif pour des investissements dans les activités de prestations intellectuelles (services aux entreprises) ou la recherche et développement. Un écart risque de se creuser entre le Grand Est et les régions comme Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et naturellement Ile-de-France, qui sont attractives à la fois pour des investissements productifs et pour des investissements dans le domaine de l'innovation et des services aux entreprises.

Évolution en base 100 du PIB par emploi des 3 anciennes régions et de la France de province (Source : comptes nationaux)



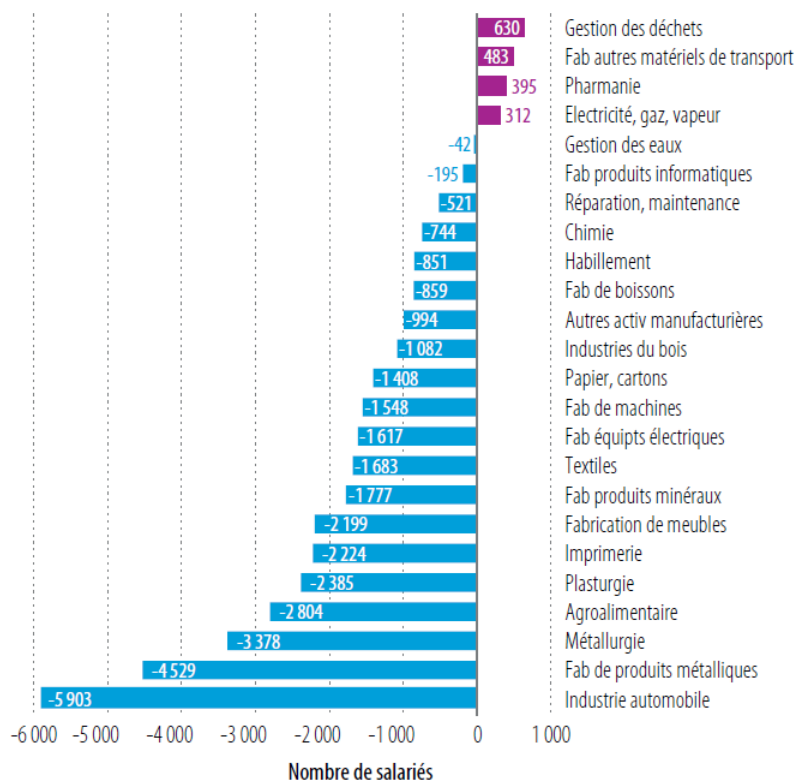
La crise de 2008 comme révélateur

C'est dans ce contexte d'essoufflement de l'économie régionale, entamé depuis 2000, que survient la crise de 2008. Elle va se traduire par une perte nette d'emplois, essentiellement dans l'industrie, la construction et le commerce ; perte que ne compensent pas les emplois créés dans les activités de services.

Au plan sectoriel : quasiment toutes les branches industrielles perdent de l'emploi

Les activités industrielles sont les plus touchées avec une perte nette de 34 900 postes, soit une réduction de 10 % des effectifs, bien plus importante que les pertes d'emplois industriels en France. Quasiment toutes les activités industrielles du Grand Est ont sur-réagi à la crise. En volume, les pertes sont concentrées dans l'automobile, le travail des métaux et la métallurgie, l'agro-alimentaire, la plasturgie, l'industrie du meuble...

Évolution des effectifs salariés entre 2009 et 2014 dans les principales activités industrielles du Grand Est (Source : ACOSS)



Suivies par la construction et le commerce

La construction perd 12 500 postes avec un pourcentage de pertes plus élevé qu'au plan national. Dans le commerce, 7 300 emplois sont perdus. Le fait saillant est que le commerce de détail continue d'être créateur d'emplois en France, alors que les effectifs baissent en région.

Les évolutions des services marchands sont contrastées

Tout se passe comme si les activités plutôt orientées vers le grand public étaient en perte de vitesse, alors que les activités orientées vers les entreprises comme les activités de soutien aux entreprises, les activités scientifiques et techniques résistaient mieux. Hormis le secteur du transport et entreposage qui pâtit probablement du ralentissement industriel et dans la branche du commerce de gros. Au final, les services marchands n'ont progressé que de 3 800 emplois, grâce au rebond de l'intérim notamment.

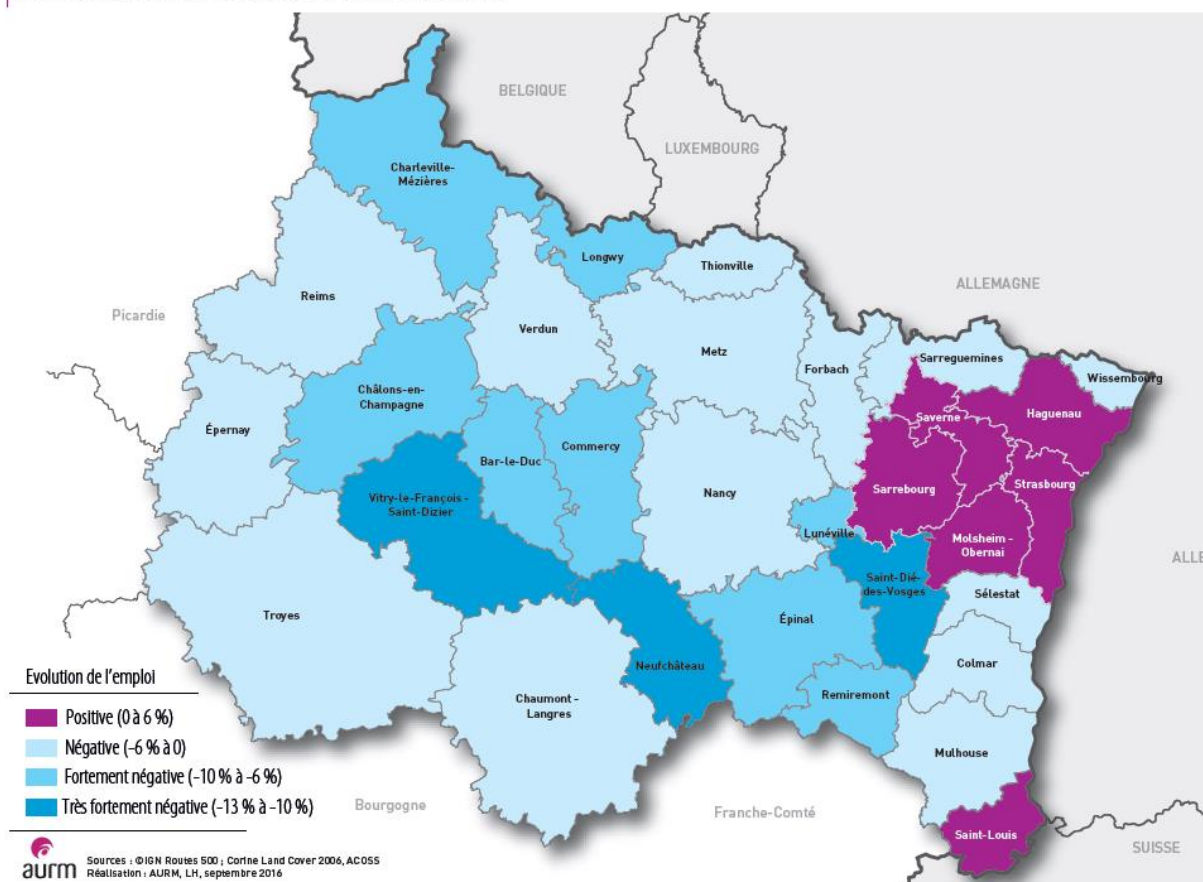
Une réserve d'emplois : l'action sociale et médico-sociale

C'est donc dans les activités non marchandes que sont créés l'essentiel des emplois dans le Grand Est. Les activités récréatives, associatives, culturelles et autres créent à peu près 1 000 emplois, même chose pour les activités de santé quand l'action sociale, à elle seule, en crée 7 800. Cette forte croissance (8 %) est toutefois inférieure à ce qui est constaté dans le reste de la France (10 %).

Au plan spatial, seules 6 zones créent de l'emploi sur la période

Quatre de ces zones sont situées dans le Bas-Rhin, rejointes par celles de Sarrebourg et de Saint Louis. La dynamique des grandes villes ne suffit pas à générer de la croissance de l'emploi : les zones d'emploi de Reims, Metz, Nancy, Troyes, Mulhouse voient leur emploi régresser.

Évolution de l'emploi salarié privé entre 2009 et 2014



12.3.2 Les facteurs explicatifs de l'impact particulièrement fort de la crise

Pour savoir quelle est la part des emplois perdus à cause de facteurs sectoriels généraux s'appliquant partout sur le territoire national (effet structurel), et la part des pertes due à des caractéristiques locales (effet local), une analyse « structurelle-résiduelle » a été menée. N'ont été prises en compte que les activités totalement marchandes, en excluant les services comme la santé, l'action sociale, l'éducation etc. qui sont globalement créateurs d'emplois et qui relèvent d'une autre logique économique. Dans le Grand Est, la plus grande partie des 100 000 emplois perdus s'explique par des effets locaux négatifs.

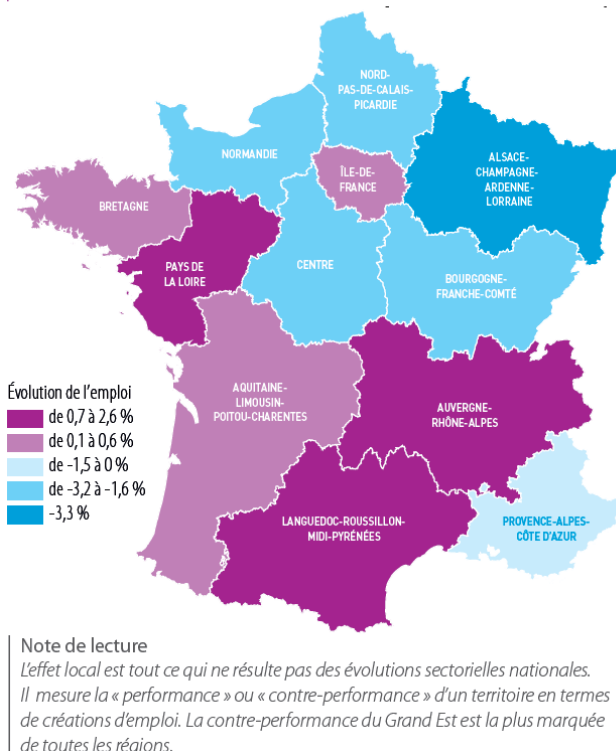
Les facteurs locaux sont déterminants

Entre 2008 et 2014, la baisse des effectifs a été beaucoup plus forte dans notre région qu'en France. Certes l'Alsace a mieux résisté que la Lorraine ou Champagne Ardenne, la zone d'emploi de Saint Louis ayant même réussi à retrouver le chemin de la croissance. Mais, dans l'ensemble, **la dégradation de l'économie du territoire est plus marquée qu'en France**. Plus grave, cet écart s'accroît à partir de 2012 quand l'emploi rechute. La spécialisation sectorielle des zones d'emploi n'explique qu'une petite partie des pertes d'emploi. Le fait d'avoir beaucoup d'emplois dans des activités industrielles fortement impactées au plan national par la crise conduit à une perte de 20 000 emplois. Ce n'est donc qu'une partie des pertes d'emplois qui peut être expliquée par des effets structurels ; seules 6 zones d'emploi doivent l'essentiel de leurs pertes d'emploi à leur spécialisation dans des activités où l'emploi décline de manière générale.

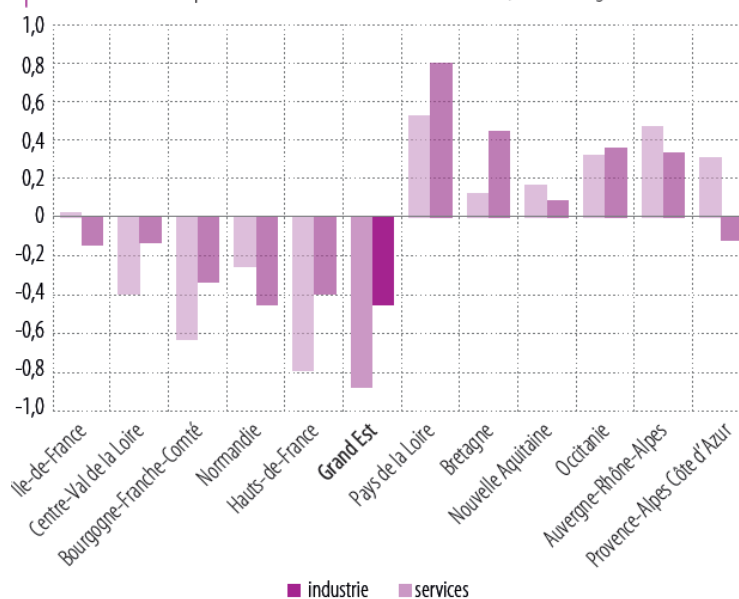
Dans le Grand Est, 40 000 emplois sont perdus en raison d'effets locaux.

Ces effets locaux n'épargnent pas les cinq plus grandes agglomérations de la région, contrairement à ce qui se passe dans la majorité des grandes agglomérations françaises. Si les zones d'emploi de Strasbourg, Nancy et Reims s'en sortent moins mal grâce à une plus grande diversité de leur tissu économique, celles de Metz et Mulhouse pâtissent à la fois d'une spécialisation sectorielle défavorable et de forts effets locaux négatifs. Le reste des emplois perdus est dû à l'environnement macroéconomique national qui a touché toutes les régions.

Effet local dans l'évolution de l'emploi de 2008 à 2014 (en %)
 Emploi salarié du secteur marchand non agricole [Source : Acoss]



Contributions de l'industrie et des services productifs à l'effet local durant la période 2011-2014 [source : Acoss ; calculs : agences]



Les facteurs locaux identifiés

La faible progression des revenus par habitant

Les revenus disponibles des ménages par tête étaient, de 2000 à 2005, supérieurs à ceux des ménages français de province. Ces revenus alimentaient la consommation de biens et de services par les ménages. A compter de 2006, et jusqu'aux dernières données disponibles, soit 2013, les revenus des ménages du Grand Est ont beaucoup moins progressé que la moyenne de province. L'écart entre la croissance des revenus nationaux et celle des habitants du Grand Est devient particulièrement fort à compter de 2008 et ne se dément pas depuis. Cette baisse relative de revenu a pu entraîner une baisse de la consommation. Elle expliquerait cette spécificité régionale : les baisses d'emploi entre 2008 et 2014 sont surtout dues aux activités de proximité, dites présentesielles, qui produisent des biens et des services destinés à la population présente sur le territoire.

Une faible croissance démographique

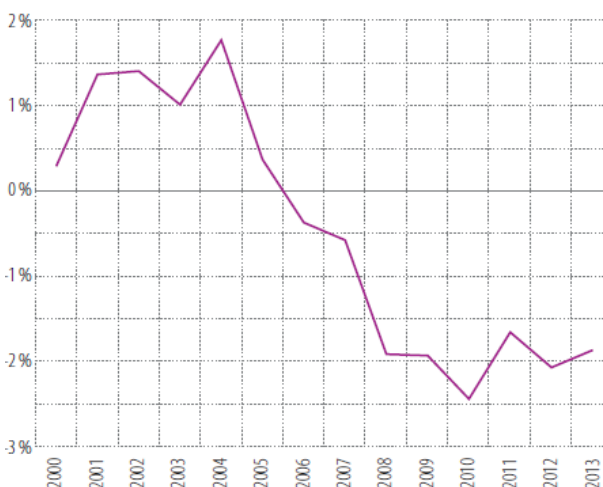
Dans le Grand Est, la croissance démographique est très faible : à peine 0,6 % de 2008 à 2013. C'est la plus faible de toutes les régions métropolitaines françaises. Cette faible croissance démographique est alimentée par des départs de population qui ne sont pas compensés par le solde naturel. C'est dire, contrairement aux autres régions, qu'il n'y a pas de population additionnelle qui vient soutenir la consommation, ce qui renforce les difficultés des activités destinées aux populations locales.

Le manque de dynamisme des activités productives

Le ralentissement démographique ou des revenus sont des processus endogènes. Ils découlent du manque de dynamisme des activités productives qui ne créent pas d'emploi et donc n'attirent pas de population nouvelle, ou en suppriment. Dans ce cas, le revenu de salariés licenciés baisse avec l'entrée au chômage. Tout cela contribue au faible dynamisme des activités présentesielles. En décomposant les activités productives (constituées des activités industrielles et des services aux entreprises), il apparaît, bien entendu, que les activités de production, industrielles, perdent des emplois. Mais une particularité de la région Grand Est est que les activités de services liées à l'industrie ont beaucoup plus comprimé leurs effectifs depuis 2011 que dans les autres régions françaises. Cela est peut-être le signe que ces activités de services sont fortement liées aux industries locales, que leur marché reste très « local ». Une régression de l'industrie se traduit alors par une régression des services liés, plus forte que ce qui est constaté dans les autres régions du nord-est de la France qui ont également subi des pertes d'emploi industriel.

La situation se dégrade. Pendant la période 2008-2011, les services liés à l'industrie contribuent positivement aux dynamiques d'emplois dans 20 zones d'emploi. Elles ne sont plus que 6 dans ce cas en 2014.

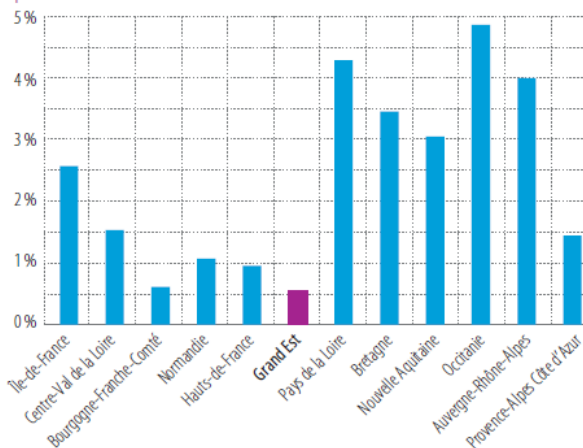
Revenu disponible des ménages par habitant du Grand Est
écart en % à la moyenne de la province
(Source : Insee, comptes régionaux des ménages)



Note de lecture

Le revenu disponible agrège les revenus d'activité et de patrimoine ainsi que les prestations sociales, desquels sont déduits les cotisations sociales et les impôts. Ce revenu par tête est désormais inférieur de 2% environ au niveau moyen de la province après lui avoir été supérieur.

Croissance démographique des régions de France de 2008 à 2013
(Source : Insee recensement)



Le manque de qualification de la main-d'œuvre industrielle

Comparée à d'autres régions de la moitié nord de la France : Normandie, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, l'industrie locale emploie moins de salariés parmi les plus qualifiés. **Le déficit est particulièrement marqué en matière de cadres et de professions intermédiaires** telles que les techniciens, agents de maîtrise, contremaîtres. Comparée aux régions de la partie sud de la France, l'industrie du Grand Est souffre par contre d'un **déficit de professions intermédiaires administratives et commerciales**.

Ce déficit s'accroît depuis 2008, et plus fortement que dans les autres régions au caractère industriel (Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France...). Et ce tandis que les régions sud, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, PACA, continuent de connaître un fort surplus de cadres et de professions intermédiaires. Cette disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée constitue sans doute l'une des raisons de l'attractivité constatée de ces régions pour les investisseurs.

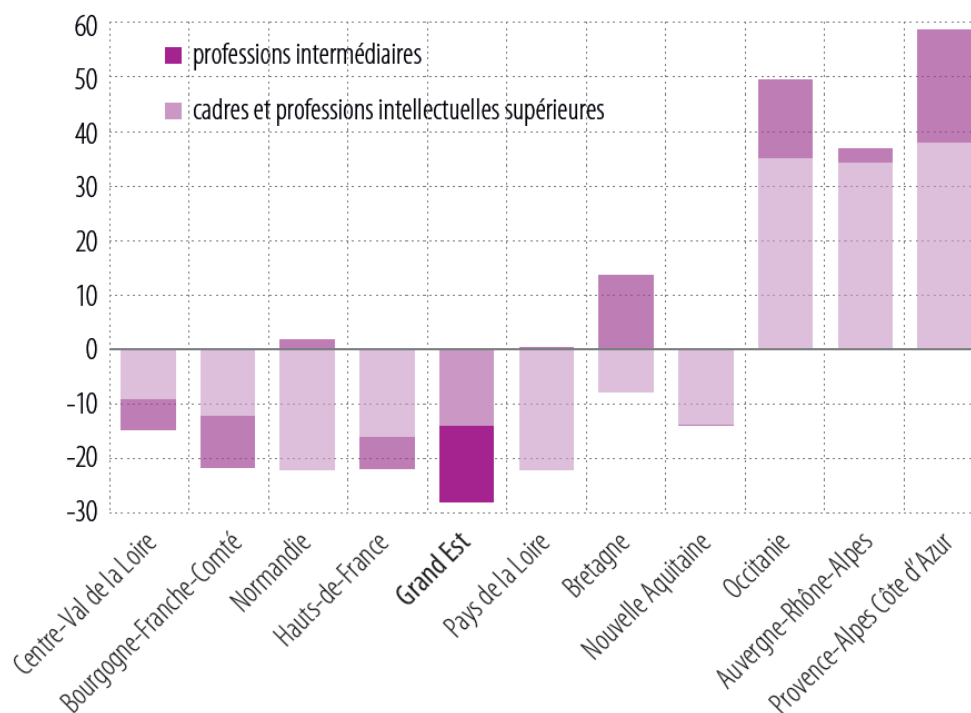
Il est possible d'avancer qu'une bonne partie des établissements industriels de la région Grand Est sont des établissements de production, des assembleurs, dépendants d'entreprises dont le siège est extérieur à la région et notamment en Allemagne et en Suisse (pour ce qui concerne l'Alsace notamment). Il en résulte alors **un degré de technicité moindre** dans ces établissements et une grande faiblesse des emplois technico-commerciaux car ces établissements ne développent pas de marchés propres.

Quoi qu'il en soit, l'industrie du Grand Est apparaît comme intensive en main-d'œuvre peu qualifiée, ce qui peut davantage l'exposer à la concurrence de régions ou de pays où le coût du travail est plus faible. 22 des 31 zones d'emploi de la région sont concernées par ce manque de salariés industriels qualifiés et, dans 13 d'entre elles, ce déficit s'accroît. Sont particulièrement concernées les zones d'emploi de Mulhouse et de Metz qui figurent parmi les principales zones pourvoyeuses d'emplois industriels.

Surplus ou manque de salariés les plus qualifiés dans l'industrie

pour 1 000 emplois salariés du secteur en 2013

(Source : Insee recensement; calculs : agences)



12.3.3 Les activités d'avenir : poids et évolutions dans la région Grand Est

Selon les experts, **certaines activités conditionnent en grande partie l'avenir des économies**, qui seront de plus en plus intensives en connaissance et incorporeront toujours davantage d'innovations. Sont concernées en premier lieu les activités de **recherche et développement**, qui sont en amont de l'innovation. Puis viennent les activités qui, selon l'OCDE, sont les plus innovantes. Parmi celles-ci figurent notamment les activités liées à la production de technologies de l'information ou de services d'information (en termes plus généraux : **l'informatique et le numérique**) ou encore quelques **activités industrielles** particulièrement innovantes. Enfin, il a semblé nécessaire d'ajouter une catégorie composée **des prestations intellectuelles**, soit les activités de conseil, d'expertise et d'ingénierie qui non seulement prennent une place croissante dans la valeur ajoutée nationale, mais dont la présence conditionne de plus en plus l'attrait d'établissements industriels sur un territoire.

Les activités de recherche et développement

Les activités de recherche et développement conditionnent l'innovation. On peut donc mesurer l'effort que chaque région consacre à la R&D en part de PIB régional ou encore en nombre d'emplois de chercheurs dans les centres de recherche. Ces deux premiers indicateurs sont imparfaits dans la mesure où des personnes peuvent être employées à des activités de recherche et de conception dans des entreprises dont ce n'est pas l'activité principale. Il faut donc recourir à une analyse fonctionnelle des emplois pour avoir une image plus générale des activités de recherche et développement.

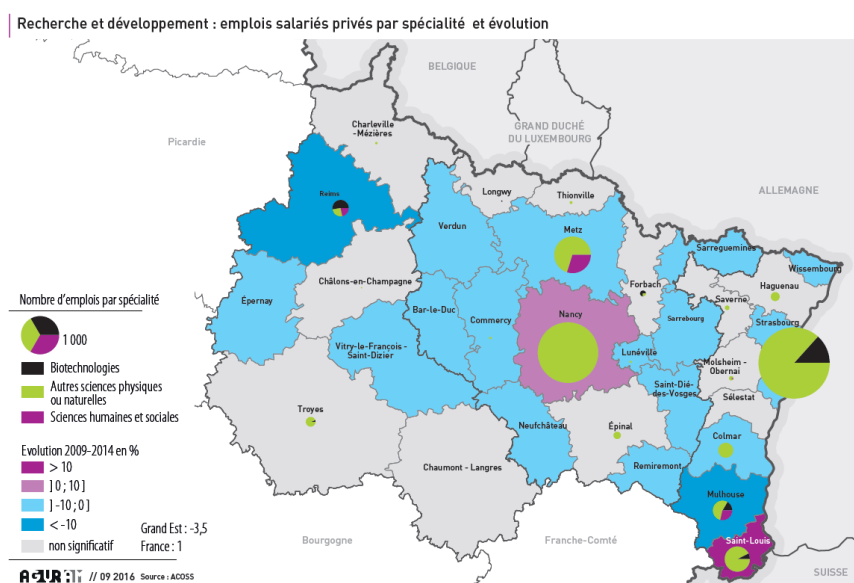
Un effort régional insuffisant en matière de R&D

Alors que l'Europe vise 3 % du PIB consacré à la R&D, le Grand Est n'y consacre que 1,3 % de son PIB, ce qui place la région en avant dernière position des régions françaises, juste devant les Hauts-de-France. L'effort de recherche ne progresse que de 0,2 point entre 2001 et 2013 là où des régions comme Occitanie, Pays de Loire et PACA ont accru respectivement leur effort de 1,1, 0,9 et 0,6 point. Ce qui permet d'ailleurs à la région Occitanie de dépasser l'objectif européen de 3 %.

Le constat est identique si l'on aborde la question par les effectifs de chercheurs. Ils ne représentent qu'1 % des salariés du Grand Est là où Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie dépassent 2-3 %. Ce déficit d'investissements dans la R&D n'est pas dû à un moindre effort public ; il est relatif à la faiblesse de **l'investissement privé**, des entreprises, dans ce domaine. En France, l'effort de recherche des entreprises représente 1,3 % du PIB, l'effort régional des entreprises ne représente que 0,6 % du PIB régional. Qui plus est, les dépenses de recherche dans le Grand Est sont très concentrées (54 %) dans quatre activités :

automobile, métallurgie, fabrication de machines et industrie pharmaceutique. Dans les autres régions

(hormis Bourgogne-Franche-Comté), on constate que l'effort est partagé par un plus grand nombre d'activités. Un signe à suivre est l'effort de recherche orienté vers les industries de moyenne-faible intensité technologique en Lorraine qui signifie peut-être un effort pour repositionner (en gamme, en produits) ces activités pas assez compétitives.



Les centres de recherche privés en faible nombre

Les 370 établissements de recherche privés du Grand Est sont concentrés dans quelques zones d'emploi : Strasbourg, Nancy qui, à elles deux, regroupent les trois quart des emplois, suivies par Mulhouse, Reims... Néanmoins la croissance régionale du nombre d'établissements de recherche est inférieure à la croissance nationale : 60 % entre 2009 et 2014, contre 70 % d'établissements en plus en France. Les effectifs salariés (8 400 postes) ne représentent **que 0,6 % de l'emploi salarié privé contre 0,9 % en France**. Surtout, les effectifs sont en baisse de 3,5 % alors que les effectifs salariés de la recherche en France croissent de 1 % entre 2009 et 2014. Les zones d'emplois de Reims, Mulhouse et même Strasbourg perdent ainsi des emplois.

Les emplois de conception-recherche

Ces emplois, dans des entreprises dont la mission première n'est pas la recherche, ne représentent que 1,8 % de l'emploi total dans le Grand Est, là où ils représentent 2,2 % de l'emploi en France de province. Ce constat nous renseigne sur la nature du tissu économique : **plutôt orienté vers la production et peu vers l'innovation ou la conception de nouveaux produits**. L'écart s'accroît avec des régions comme l'Ile-de-France (4,7 % des emplois), l'Occitanie (3,1 %), Auvergne-Rhône-Alpes, PACA, Pays de Loire qui caracolent au-dessus de la moyenne nationale. Le nombre d'emplois consacrés à la conception recherche y augmente fortement (+11 % entre 2008 et 2013 en Occitanie !). La région Grand Est voit au contraire se réduire les effectifs consacrés à la conception et à la recherche.

Les activités innovantes

Toutes les activités peuvent (et, devrait-on dire, doivent) être innovantes. Mais, à défaut d'une enquête précise sur l'innovation dans les entreprises du Grand Est, la question ne peut être abordée qu'au travers de la nomenclature établie par l'OCDE, qui comprend les activités industrielles ou servicielles autour de l'information (l'informatique ou le numérique, les télécommunications), les activités audiovisuelles qui sont peu représentées dans le Grand Est, bien que leur poids dans l'ensemble des emplois soit similaire à celui observé en France de province, et quelques activités industrielles dans les domaines de l'instrumentation et du trio chimie-pharma-plasturgie.

Le numérique en retrait

Les technologies et services de technologie de l'information sont certes forts de 26 000 emplois dans le Grand Est. Ces activités ne représentent **toutefois que 2 % de l'emploi salarié marchand** contre 3,9 % dans le reste de la France... Le contraste est d'autant plus fort si l'on tient compte de la répartition spatiale de ces emplois qui s'écarte fortement de la répartition spatiale de l'emploi salarié.

L'essentiel (53 %) des emplois dans « le numérique » est situé en Alsace, 31 % en Lorraine et 16 % seulement en Champagne Ardenne.

Répartition des emplois salariés privés dans le numérique en 2014 (Source : Acoiss)



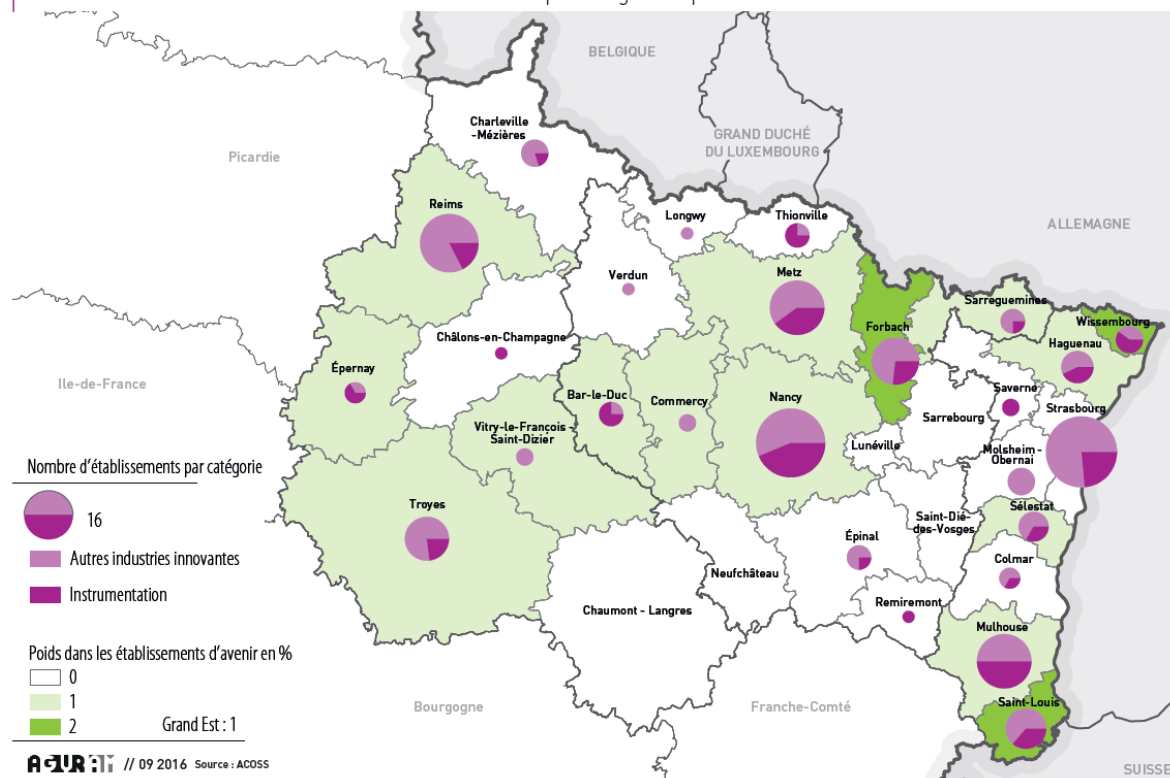
Les emplois dans le numérique en 2014 (source : Arcoss)

	Production de technologies de l'information	Services de technologies de l'information	Autres services de technologies de l'information	Emplois salariés dans le numérique
Champagne-Ardenne	871 (20 %)	1 361 (32 %)	2 058 (48 %)	4 290 (100 %)
Lorraine	643 (8 %)	3 456 (42 %)	4 065 (50 %)	8 164 (100 %)
Alsace	2 482 (18 %)	6 756 (48 %)	4 923 (35 %)	14 161 (100 %)
Grand Est	3 996 (15 %)	11 573 (43 %)	11 046 (42 %)	26 615 (100 %)
France	74 609 (11 %)	413 871 (60 %)	201 445 (29 %)	689 925 (100 %)

Un déficit marqué dans le « cœur du métier »

Les activités étant hétérogènes, il faut les décomposer par types d'activités pour avoir une vision plus claire de la situation. Le Grand Est a légèrement plus d'emplois qu'au plan national dans les technologies de l'information. La Champagne Ardenne et l'Alsace ont ainsi 15 % des effectifs de la filière occupés dans la production de cartes électroniques, de composants, d'ordinateurs alors que ces activités ne représentent de 11 % des effectifs nationaux de la filière. La Région a également beaucoup **plus d'emplois dans les activités annexes de la filière « numérique »**, soit les activités de télécommunication, la réparation et le commerce de gros d'ordinateurs ou de logiciels. La part de ces activités est de 29 % en France ; elle atteint 48 et 50 % en Champagne-Ardenne et en Lorraine. C'est dire que **le cœur de métier du numérique**, soit les activités de conseil en systèmes et logiciels informatiques, l'édition de logiciels système et de réseau, la programmation informatique, le traitement de données, les portails internet etc. qui représentent 60 % des emplois « du numérique » en France, **ne représentent que 43 % des effectifs régionaux**. L'Alsace s'en sort un peu moins mal avec 48 %, puis vient la Lorraine (42 %) et enfin Champagne-Ardenne où seulement 32 % des effectifs de la « filière » sont employés dans ces activités spécifiquement informatiques.

Nombre d'établissements dans les industries innovantes par catégorie et poids dans les établissements d'avenir en 2014



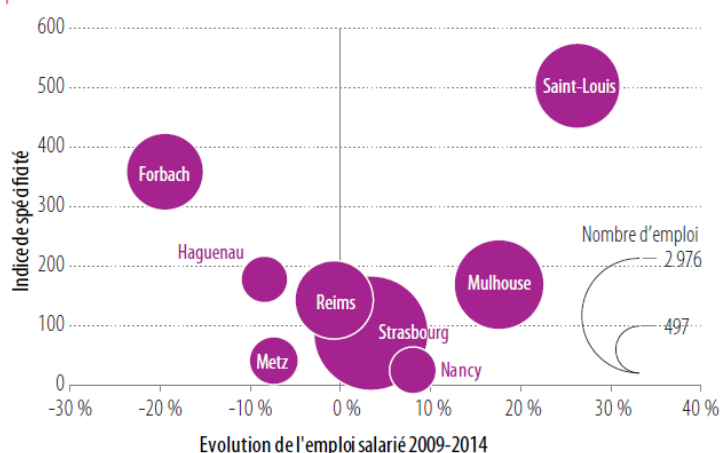
Un signe d'espoir ? Les effectifs croissent dans le « coeur de métier »

Dans son ensemble, les effectifs « du numérique » baissent de 3 % entre 2009 et 2014 dans la région (soit -828 emplois) alors qu'ils croissent de 2,6 % en France. Cette baisse des effectifs locaux est essentiellement due à des réductions d'effectifs dans les activités dites annexes et notamment de télécommunications et dans les activités industrielles de production, à l'exception de la fabrication de composants. **Les effectifs du coeur de métier augmentent de 1 163 postes**, principalement dans l'édition de logiciels, la programmation et le conseil informatique.

Les activités industrielles innovantes dominées par la chimie et la pharmacie

Les activités industrielles définies par l'OCDE comme innovantes (instrumentation, chimie de spécialité, pharmacie, plasturgie) représentent 230 établissements dans le Grand Est. Elles s'avèrent moins concentrées dans les zones d'emploi de Strasbourg et de Nancy que les autres activités innovantes (moins de 30 % des établissements du secteur). Le nombre d'établissements a chuté de 12 % depuis 2009, mais quelques zones d'emploi, notamment alsaciennes, voient leur position se renforcer. L'Alsace compte ainsi 63 % des 13 170 emplois de ces activités avec une orientation marquée vers la pharmacie au nord et la chimie plus au sud. La proximité de Bâle et des géants de la pharmacie explique le score important de la zone d'emploi de Saint Louis.

Positionnement des principales zones d'emploi du Grand Est dans les industries innovantes (Source : Acoiss)



Note de lecture

Strasbourg compte 2 976 emplois dans les activités industrielles innovantes, et a connu une évolution de +3,4 % entre 2009-2014. Son indice de spécialisation est de 87,9 (la part des industries innovantes dans l'ensemble des activités d'avenir (10,4%) y est inférieure à celle observée dans le Grand Est (11,9%).

En Lorraine, Forbach est bien placée, mais la zone perd des emplois dans ces activités, alors que Reims en Champagne-Ardenne reste stable. Ces activités représentent 1 % des emplois salariés privés dans le Grand Est et en France. Mais, les effectifs progressent de 1% dans la Région alors qu'ils diminuent au niveau national.

Les activités de prestations intellectuelles

Dans la nomenclature des activités, les activités de prestations intellectuelles correspondent aux activités spécialisées, scientifiques et techniques telles que le conseil de gestion, l'ingénierie, la publicité, le contrôle et analyses techniques... La question était de savoir comment se positionnaient les zones d'emploi du Grand Est dans des activités qui sont de plus en plus souvent citées dans la littérature spécialisée comme des activités en devenir et jouant un rôle croissant dans l'attractivité des territoires.

Des activités métropolitaines

De la même manière que pour les autres activités « d'avenir », les activités de prestations intellectuelles sont **concentrées dans les tissus urbains**. Elles présentent d'ailleurs une répartition territoriale comparable à celle des établissements du numérique.

A l’opposé, 17 zones d’emploi n’accueillent que 1,5 % des établissements ; les petites zones d’emploi lorraines étant particulièrement peu pourvues de ce genre d’activités. Si l’on raisonne non plus en termes d’établissements mais d’emplois, **la répartition spatiale de ces activités est encore plus inégalitaire** puisque les 6 principales zones d’emploi regroupent les deux tiers des emplois de prestations intellectuelles.

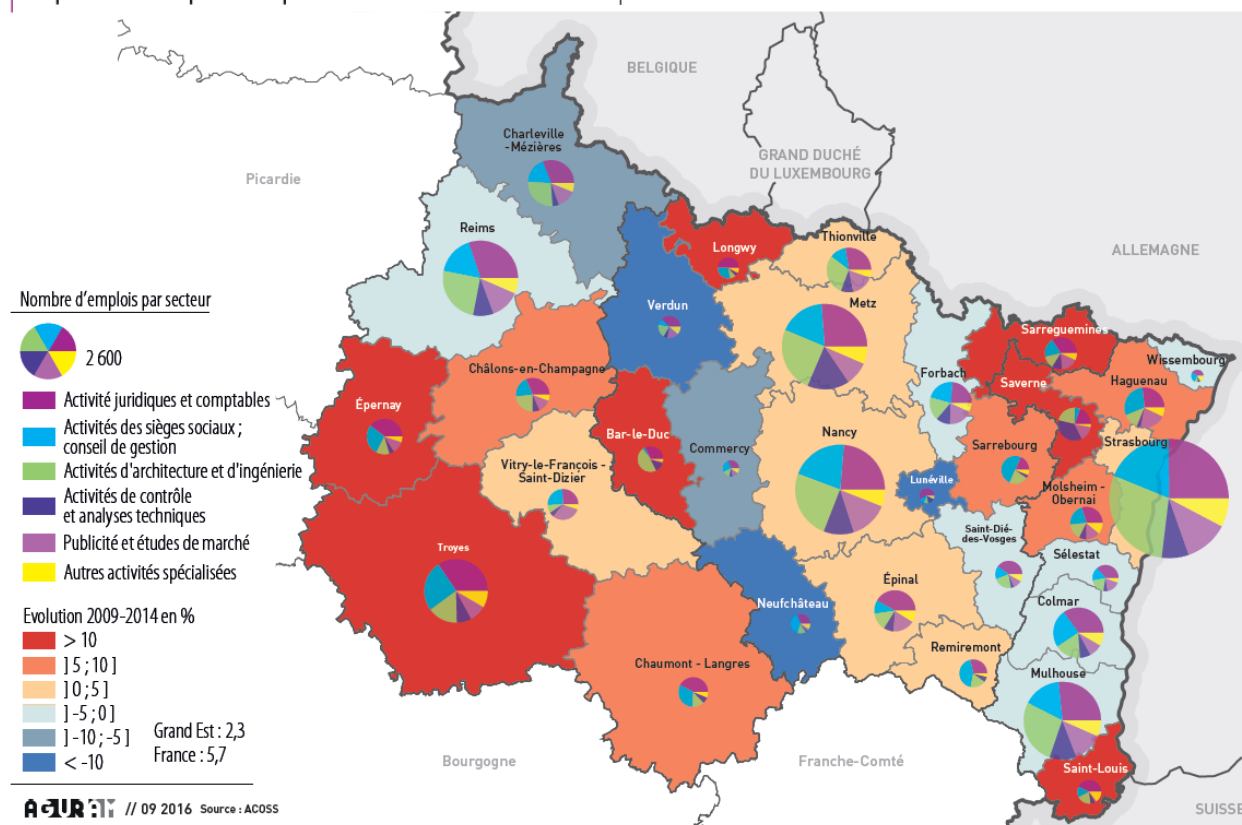
Un tissu et des emplois qui croissent insuffisamment

Les 29 000 établissements de prestations intellectuelles ne représentent que 10 % des établissements du Grand Est, contre 12 % dans le reste de la France. La progression du nombre d’établissements est certes notable (+45 % entre 2009 et 2014), mais elle est inférieure à la croissance nationale de ces établissements : +48 %. Certaines petites zones s’en sortent toutefois bien, avec un taux de création supérieur au taux moyen régional, mais la faiblesse des effectifs doit inciter à la prudence.

Cette dynamique de création d’établissements s’accompagne d’une dynamique de l’emploi.

De 58 200, ils sont passés à 59 500, soit une augmentation de 2,3 %... bien inférieure aux 5,7 % observés au plan national. Les évolutions sont par ailleurs contrastées dans la mesure où, parmi les principales zones d’emploi, Metz, Nancy, Strasbourg et Troyes gagnent des emplois alors que Reims et Mulhouse en perdent.

Emplois salariés privés en prestations intellectuelles en 2014 par secteur et évolution 2009-2014



12.4 Synthèse

Les activités

Le Grand Est est un territoire historiquement industriel, notamment dans sa partie alsacienne et dans la partie est de la Lorraine. Mais c'est un **territoire en perte de vitesse**. Sa compétitivité faiblit et la productivité de ses emplois baisse depuis une quinzaine d'années, ce qui renforce la concurrence à laquelle il doit faire face, de la part d'autres régions ou de pays à plus bas coûts en main-d'œuvre.

Cette économie industrielle semble, d'une manière générale, intensive en main-d'œuvre peu qualifiée, correspondant sans doute à des activités d'assemblage, de production de masse, dans le travail des métaux et la métallurgie ou l'automobile par exemple. Le fait d'avoir une **main-d'œuvre peu qualifiée** ne joue pas en faveur de l'attractivité du territoire.

Le faible dynamisme des activités industrielles et les pertes d'emploi constatées dans de très nombreuses branches génèrent une **faible progression des revenus** ainsi qu'une dynamique démographique amorphe, ce qui, en retour, impacte les activités tournées vers les consommateurs locaux. N'étant pas soutenues par la consommation, **ces activités présentes sont également peu dynamiques** et perdent des emplois. Au final, plus que les restructurations industrielles qui touchent l'ensemble du territoire national, ce sont ces spécificités locales qui expliquent l'impact particulièrement fort de la crise démarrée en 2008 et qui ont encore creusé l'écart avec la France de province à partir de 2012.

Parallèlement à cette sur-représentation de l'industrie, **les activités de services** aux entreprises notamment **sont sous-représentées**. Or ces activités tiennent une place de plus en plus importante dans la création de la richesse et constituent des vecteurs d'attractivité pour d'autres entreprises, de services (effets d'agglomération) ou industrielles en quête d'ingénierie et de services techniques. Les effectifs de ces activités certes croissent, mais moins fortement que dans d'autres régions françaises et notamment celles situées à l'ouest et au sud du pays, dynamiques et disposant d'une main-d'œuvre plus qualifiée. Seules les industries innovantes tirent leur épingle du jeu avec une croissance régionale supérieure à celle observée au niveau national, et un poids dans l'emploi salarié équivalent.

Au final, l'écart s'accroît. Une sorte de « hiérarchie » des régions semble s'installer : l'Île-de-France vient en tête, suivie d'Occitanie, d'Auvergne-Rhône-Alpes, de PACA... puis les autres.

Ce qui est confirmé par l'évolution des **activités innovantes**, de recherche et développement et des activités de prestations intellectuelles. Ces activités sont généralement vues comme des activités conditionnant l'avenir des territoires. Dans aucune des « rubriques », le Grand Est n'est bien positionné et sa **situation relative se dégrade**.

Les territoires

Cette présentation d'ensemble, très simplifiée, ne doit pas faire oublier qu'au sein de la région, existent de **fortes disparités**.

Si **l'est de la Lorraine et l'Alsace présentent sur bien des points des similitudes** (concentration d'emplois ou place de l'industrie...), **la Champagne-Ardenne, de manière générale, se démarque**. Sa densité en emploi est moindre et l'industrie y tient moins de place, mais elle est portée par ses vins.

De la même manière, **les dynamiques économiques des territoires ruraux sont très différentes** de celles qui animent les territoires les plus urbains, constitués autour d'intercommunalités importantes. Les petites zones d'emploi ne sont pas, par nature, en capacité de capter des activités métropolitaines (recherche, services aux entreprises à haute intensité en connaissances, services de technologies de l'information...).

Elles sont donc fortement **dépendantes des activités agricoles**, des services orientés vers le public et des services de proximité aux entreprises comme les activités comptables.

Mais, même au sein des plus grandes zones d'emploi, certaines se démarquent. **Nancy et Strasbourg tiennent plus ou moins bien leur rôle de métropoles**, tandis que des zones d'emploi comme celles de Metz ou Mulhouse sont plus à la peine lorsqu'il s'agit d'attirer des activités métropolitaines, innovantes. Ces zones sont alors desservies d'une part, par une perte d'emplois industriels ; d'autre part, par **une faible capacité à générer ou à attirer de nouveaux emplois dans des activités d'avenir**.

Poursuivre les réflexions sur l'économie du Grand Est : quelques pistes.

Cette étude donne à voir les points gris ou noirs de l'économie de la région Grand Est, mais il est vrai qu'on ne peut résoudre que les problèmes que l'on a préalablement posés.

Pour avoir une vision plus complète de l'économie du Grand Est, des travaux complémentaires sont nécessaires. Sans souci d'exhaustivité, les domaines suivants pourraient faire l'objet de travaux spécifiques :

- L'économie touristique et la manière de mieux valoriser un potentiel indéniable
- Une approche de la création/disparition d'entreprises pour repérer des dynamiques entrepreneuriales
- L'économie transfrontalière, comprenant aussi bien les types d'emplois tenus par les transfrontaliers que les échanges entre entreprises
- L'internationalisation de l'économie du Grand Est, trop peu présente sur les grands marchés et les grands émergents
- L'économie agricole et plus largement les dynamiques des zones rurales
- La place des TPE/PME dans l'économie régionale : comment favoriser la croissance des petites entreprises ? Nature des liens entre les TPE/PME et les plus grandes...

En complément, une approche plus qualitative serait bienvenue. Quelles sont les « pépites » du territoire ? ||Quelles sont les pratiques exemplaires en matière de développement territorial, qui mériteraient, au plan régional, d'être davantage diffusées ? Quelles sont pratiques les plus porteuses de renouveau ?

12.5 Points de vigilance

Le Grand Est : un territoire très hétérogène au plan économique

Les zones d'emploi sont de tailles très variables, les activités diffèrent d'une zone à l'autre ; certaines sont entraînées par un grand pôle urbain, d'autres sont des zones rurales... Cette situation concourt à réexaminer des questions qui se posaient dans les stratégies d'aménagement des années 60 :

- *faut-il un schéma régional qui s'impose aux territoires ou*
- *faut-il plutôt concevoir le schéma régional comme la résultante de concertations menées autour de stratégies élaborées au niveau infra-régional et mises en cohérence au niveau régional ?*

Au fond, se pose la question de la définition de l'intérêt régional. Il est possible d'élaborer un schéma régional a-territorial, en définissant par exemple des Domaines d'Action Stratégiques et en déclinant des actions sectorielles. L'intervention publique a alors toutes les chances d'être concentrée sur quelques activités « d'avenir », donc sur quelques territoires.

Il est également possible de territorialiser le schéma.

Il s'agit alors d'analyser les configurations territoriales, **d'identifier des problématiques communes** afin d'y apporter les solutions adaptées. Par ailleurs, l'une des questions, et non des moindres, sera **d'organiser la convergence entre des orientations différentes** prises par les anciennes régions qui présentent chacune des spécificités. La remise en cause du fort développement de certaines activités, privilégiées ici ou là, pourrait se solder par des contractions d'effectifs non négligeables.

Hiérarchiser les territoires ou organiser leur solidarité ?

L'économie des zones les plus rurales repose sur l'agriculture et quelques services de proximité et, dans un certain nombre de cas, sur un site industriel unique. Ces zones sont donc exposées à un choc sectoriel, à la crise que traverse l'agriculture... Pour de nombreux territoires, plus que de capter des activités, l'enjeu est de réussir à capter des revenus, ce qui peut être réalisé grâce à des **politiques touristiques fortes**. Le maintien de la **qualité environnementale des zones rurales** constitue un enjeu d'autant plus fort que c'est un élément d'attractivité pour les villes.

Enfin, **repenser l'articulation des villes**, zones de consommation des produits agricoles **et des lieux de production des denrées agricoles** semble une nécessité.

D'une manière générale, le mouvement de métropolisation, la concentration des activités les plus créatrices de valeur ajoutée dans les principales villes, pose de manière renouvelée la question de la solidarité entre territoires. Faut-il concentrer les investissements dans les endroits les plus rentables, donc les villes ? Ce serait sans doute une erreur, même si les investissements à consentir dans les différents types d'espaces sont de natures différentes.

La dynamique des métropoles mériterait être confortée pour réduire l'écart entre des métropoles comme Toulouse ou Lyon-Grenoble qui sont de plus en plus attractives. Au plan national, se dessine une nette hiérarchie entre l'Île de France, la région Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes... et les autres.

Mais également **aider les « villes moyennes » à conforter leur position** pour qu'elles offrent des services aux activités qui sont dans leur environnement. Toutes les villes ne pourront devenir des métropoles, mais toutes doivent être en mesure d'offrir un cadre de vie de qualité, un ensemble de services aux entreprises comme au public, pour stabiliser les entreprises et éviter leur fuite vers les métropoles, pour que les créateurs soient incités à rester dans ces villes plutôt que d'aller eux aussi rejoindre les métropoles. Il est donc important que les villes moyennes de la région retrouvent une dynamique interne, car c'est en étant dynamique que l'on est attractif, et non l'inverse.

Soutenir l'innovation tout en confortant l'existant

Il convient bien évidemment de soutenir l'innovation, la recherche et développement, la high tech, le numérique... qui ne pèsent pas suffisamment dans l'économie régionale, y compris dans l'économie des zones d'emploi les plus urbaines. A défaut, les régions de l'ouest et du sud de la France prendront le pas et se partageront le gâteau.

Mais il convient aussi de **soutenir les activités moins intensives technologiquement** et de les aider à investir pour monter en gamme, renouveler leurs produits, marchés, méthodes etc. Compte tenu de l'importance des activités industrielles sur l'ensemble du territoire, la question se pose de la manière de **pérenniser le tissu industriel existant**. Il offre des emplois plus stables et, de manière générale, mieux rémunérés que dans les activités tertiaires. Son maintien est donc un enjeu fort, d'autant que l'industrie reste un vecteur essentiel de l'innovation. C'est un facteur d'entraînement pour les autres secteurs économiques.

Pour une fois, il est possible de s'inspirer de l'exemple allemand. Alors que l'effort de recherche et développement, en France, est consacré aux activités high tech, en Allemagne, une partie très importante de l'investissement en R&D est orientée vers les activités de moyenne intensité technologique. Le résultat en est que la machine-outil allemande, pour ne prendre qu'un exemple, toujours améliorée, sans cesse perfectionnée, conquiert le monde, tandis que le secteur de la fabrication de machines, en France, périclète dangereusement faute d'investissements.

On ne peut tout miser sur des innovations de rupture, il faut aussi **aider les entreprises à faire des petits pas**, de la même manière qu'il ne faudrait pas oublier que l'innovation n'est pas que technologique. De ce point de vue, viser la croissance du nombre de brevets déposés, de l'effort de recherche des entreprises, qui bien trop bas effectivement, est un objectif, mais **faciliter l'accès des petites entreprises aux technologies innovantes** constitue son pendant.

Le développement territorial est en grande partie lié à la manière dont les acteurs locaux peuvent ou non mobiliser et combiner les différentes ressources matérielles et humaines. Dans ce cadre, la politique doit viser en premier lieu à faciliter l'accès aux ressources et à **accroître l'efficacité des réseaux d'acteurs** qui sont des vecteurs essentiels des dynamiques d'innovation.

Travailler au renouvellement du tissu économique

L'exemple de l'Allemagne qui vient d'être cité indique également que **conquérir de nouveaux marchés extérieurs non européens** pourrait constituer un objectif pertinent. Mais cela suppose que le tissu économique soit renouvelé car il est actuellement trop dépendant (dans sa partie alsacienne notamment) des pays frontaliers.

Une politique de **soutien à la création d'entreprises** semble donc indispensable, mais n'aura que peu d'effet si, d'une manière générale, le **niveau de qualification** de la population n'est pas accru.

Cette synthèse est issue du diagnostic réalisé par les 7 agences d'urbanisme du grand Est « La trajectoire économique du Grand Est : Former, investir, innover pour retrouver une dynamique ».

Agence d'urbanisme et de développement de la région de Reims (AUDRR)

Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne (AUDC)

Agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord (AGAPE)

Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle (AGURAM)

Agence de développement et d'urbanisme de l'aire urbaine nancéienne (ADUAN)

Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)

Agence d'urbanisme de la région mulhousienne (AURM)

ANNEXE 6

Les grandes étapes d'élaboration et de concertation du projet de SRDEII du Grand Est

Etape 0 (juin 2016) : engagement de la démarche

Lancement officiel de la démarche par le Président du Conseil Régional en conférence de presse le 10 juin, de la Conférence Territoriale d'Action Publique (CTAP) le 13 juin, et création d'une identité dédiée à la démarche : « BE-EST ».

Etape 1 (juin à septembre 2016) : état de lieux et écoute des besoins

Réalisation d'un diagnostic à l'échelle Grand Est et identification des enjeux en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation à partir des documents existants, des données macroéconomiques, d'une contribution des sept Agences d'Urbanisme du Grand Est sur l'évolution territoriale de l'emploi salarié privé, et des rencontres avec le monde économique :

- 110 entretiens entre élus régionaux et acteurs institutionnels sur les territoires (métropoles, agglomérations, départements, consulaires dont les CRESS, branches professionnelles...)
- 300 entretiens bilatéraux réalisés avec des entreprises (100/ex région)

Etape 2 (septembre à novembre 2016) : mise au point des orientations générales

Partage des enjeux/défis et échanges sur les propositions d'orientations à travers une large concertation sous forme de :

- 12 rencontres territoriales entreprises et institutionnels qui ont réuni 980 participants : soit 8 soirées entreprises organisées à Mulhouse, Reims, Charleville-Mézières, Nancy, Strasbourg, Metz, Troyes, Châlons-en-Champagne du 27/09 au 19/10 et 4 réunions avec les institutionnels (dont des EPCI) à Metz, Strasbourg, Châlons-en-Champagne et Epinal les 12/10, 17/10 et 19/10 et 16/11/2016.
- Une concertation particulière sur le volet Economie Sociale et Solidaire en lien avec les CRESS : soit 3 réunions organisées les 8, 9 et 10 novembre 2016 sur les thématiques « silver economy » en Lorraine, « développement durable » en Champagne-Ardenne et « engagement citoyen » en Alsace, et une conférence régionale de synthèse le 3 février 2017 à Metz.
- Une concertation numérique de tous les acteurs (entreprises, institutionnels, citoyens) via la plateforme en ligne interactive et innovante www.be-est.com lancée le 20 septembre 2016.

La plateforme BE-EST a recueilli de façon hebdomadaire des réponses d'entreprises, d'institutionnels et de citoyens aux questions régulièrement renouvelées, ainsi que des contributions écrites. La communication mise en place autour de cette plateforme s'est effectuée notamment au travers d'une Newsletter BeEST diffusée à 11 000 contacts entreprises/institutionnels, de la Newsletter Région diffusée à 24 000 contacts extérieurs et des réseaux sociaux (6 200 abonnés Twitter ont pu prendre connaissance des tweets réguliers en lien avec la démarche).

- La restitution de la saisine spécifique du CESER sur la transition énergétique et l'attractivité sur les investissements directs étrangers (IDE) le 10 novembre 2016.

- La réunion de la CTAP du 10 novembre 2016.

Etape 3 (novembre à décembre 2016) : adoption des grandes orientations générales stratégiques du projet de SRDEII

Rencontres des deux métropoles et d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (communautés de communes, d'agglomérations) pour définir les objectifs et les modalités des futurs partenariats entre la Région et les intercommunalités.

Adoption des orientations stratégiques du projet de SRDEII en présente séance plénière des 15 et 16 décembre 2016, préalablement à l'élaboration du plan d'action.

Etape 4 (janvier à mars 2016) : Mise au point du projet de SRDEII dans son intégralité, dont le volet relatif aux métropoles du Grand Est

Finalisation du volet métropolitain avec l'Eurométropole de Strasbourg (pour une délibération le 28 avril 2017) et le Grand Nancy (pour une délibération le 12 mai 2017) et engagement des échanges avec la future métropole de Metz.

Poursuite des entretiens et des rencontres sur les territoires avec les acteurs économiques et les collectivités locales ou leurs groupements.

Réunions de convergences inter-Commissions du Conseil Régional du Grand Est les 17 et 21 février 2017.

Premiers échanges avec les services de l'Etat.

Etape 5 (mars 2017 à avril 2017) : Finalisation du plan d'action du projet de SRDEII

Réunion de calage avec les services préfectoraux le 17 mars

Organisation du COPIL SRDEII n°3 le 15 ou 17 mars 2017

Recueil de l'avis de la CTAP sur le projet de schéma le 23 mars 2017 : avis favorable à l'unanimité

Tournée d'échanges avec les agences de développement et les EPCI à compter du 28 mars

Avis du CESER sur le projet de schéma le 20 avril 2017

Etape 6 (à compter du 28 avril 2017) : vote du projet de SRDEII Grand Est dans son intégralité, porter à connaissance, communication et suivi de la mise en œuvre

Vote du projet de SRDEII dans son intégralité à la séance plénière du Conseil Régional du Grand Est du 28 avril 2017

Evénement de lancement du SRDEII le 23 mai 2016 et le déploiement d'un plan de communication et de porter à connaissance auprès des entreprises et des territoires

Consultation des collectivités territoriales des 4 pays frontaliers en lien avec la stratégie régionale transfrontalière

Engagement des « Pactes Offensive Croissance Emploi » : conventionnement avec les EPCI et les Métropoles.

ANNEXE 7

Les 26 priorités du plan d'action du SRDEII

Orientation /objectif du SRDEII	Intitulé de la Fiche action
1.1	Accompagner les entreprises pour devenir des entreprises 4.0
1.1	Conforter et amplifier le plan régional en faveur de l'industrie du futur
1.1	Lancer le plan régional en faveur de l'artisanat de demain
1.1	Lancer le plan régional en faveur de la ferme du futur
1.2	Soutenir les filières stratégiques structurantes
1.2	Consolider les initiatives en faveur de la bioéconomie en un plan régional
1.3	Soutenir les démarches de production et de consommation d'énergies renouvelables dans le cadre de la transition énergétique
1.3	Soutenir et déployer l'écologie industrielle territoriale (EIT)
2.2	Préparer l'intermodalité de demain et favoriser les mobilités durables innovantes
2.3	Favoriser l'accueil, l'émergence et la croissance des start-ups
3.1	Lancer le programme Accélérateur Grand Est
3.2	Lancer GRAND EST EXPORT, l'accompagnement sur mesure des entreprises du Grand Est pour les doper à l'export
4.2	Mettre en œuvre une stratégie partagée d'attractivité du Grand Est
5.1	Mettre en place les Pactes Offensive Croissance Emploi
5.2	Etre offensif sur la création et la reprise d'entreprise
5.3	Lancer le pacte artisanat
5.3	Lancer GRAND EST DIGITAL, le plan régional de croissance numérique du Grand Est
5.4	Coopérer pour Innover
6.1	Mettre en place une nouvelle gouvernance économique et de l'innovation régionale partagée
6.1	Créer GRAND EST BIG DATA, l'outil de veille et d'aide à la décision du Grand Est
6.2	Réorganiser et coordonner l'action publique en mettant en réseau les acteurs du développement économique du territoire régional
6.2	Structurer l'écosystème de l'innovation

6.2	Appuyer le partenariat avec les agences de développement économique
6.3	Expérimenter pour devenir un territoire innovant : vers une commande publique innovante et la mise en place d'expérimentations Grand'esteurs
7.1	Cibler les aides directes aux entreprises
7.2	Créer une offre de fonds régionaux adaptés aux phases de développement des entreprises du Grand Est

ANNEXE 8

Orientations applicables sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

Préambule

La stratégie de développement économique, d'innovation et d'internationalisation du Grand Est se veut une offensive économique co-construite et co-pilotée avec les acteurs du monde économique et les partenaires de la Région que sont notamment les métropoles :

- pour faire de l'industrie et de la bio-économie deux piliers du Grand Est à vocation de champions européens ;
- pour une économie territorialisée, solidaire et en réseau ;
- pour un financement de l'économie volontariste, fluidifié et innovant ;
- pour une compétitivité plus forte à l'international qui prenne appui sur une « géographie à 360 ° » au cœur de l'Europe et sur une dynamique partenariale transfrontalière sans équivalent.

Les objectifs convergents de la Région Grand Est et de l'Eurométropole de Strasbourg au service de l'ambition économique et synergique du Grand Est et de sa capitale en sont un gage de réussite.

Les deux collectivités entendent porter ensemble un message fort pour accompagner le développement économique et la création d'emploi, porter avec l'ensemble des partenaires une stratégie partagée et offensive de marketing territorial sur les atouts en matière d'attractivité économique, industriels et issus de la recherche, lancer un signal fort à la jeunesse entreprenante en mobilisant les compétences et l'engagement des hommes et des femmes entrepreneurs, faire de l'écosystème de l'innovation un exemple à l'échelle du Grand Est, et être un territoire pilote pour l'Economie sociale et solidaire.

Les fiches actions du livret 2 du SRDEII seront déclinées sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg conformément aux principes et priorités mentionnés dans ce volet métropolitain.

1- S'appuyer sur les convergences entre la stratégie métropolitaine et les orientations du SRDEII

L'Eurométropole de Strasbourg s'est dotée en décembre 2015 d'un document stratégique – Strasbourg Eco 2030 – visant une nouvelle dynamique de création d'emplois, une réduction significative du niveau de chômage et un regain de son attractivité économique et affichant un objectif de création nette de l'ordre de 27 000 emplois à l'horizon 2030.

Cette stratégie est co-construite, partagée et mise en œuvre avec les acteurs du territoire ; la Région a contribué à son élaboration et participe à son comité de pilotage.

De la même manière, l'Eurométropole de Strasbourg a contribué par sa stratégie et par sa participation aux différentes instances de concertation à la définition des orientations du Schéma Régional de Développement économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

La Région Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg reconnaissent par le présent volet métropolitain la convergence de leurs orientations.

L'ambition du volet métropolitain du SRDEII est de renforcer les orientations régionales, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et en incitant à l'essaimage des savoir-faire d'excellence et des bonnes pratiques et à leurs mises en synergie. Ce rayonnement doit contribuer à créer, innover et

expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour régénérer, diversifier et ancrer les activités économiques.

La convergence du SRDEII et de Strasbourg Eco 2030 s'articule dans le tableau suivant.

Orientations SRDEII	Stratégies opérationnelles SE2030
<p>1. Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les liens entre l'industrie, l'artisanat de production et les services - Développer un quartier d'affaires - Développer une plate-forme de services à forte valeur ajoutée - Accompagner les entreprises traditionnelles dans leur transition numérique et écologique
<p>2. Faire du Grand Est un territoire d'expérimentation des innovations sur des domaines de spécialisation partagés pour soutenir la croissance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une filière santé de dimension internationale : les technologies médicales avec l'ambition de faire du site des hospices civils un lieu de référence - Favoriser le montage de projets collaboratifs - Créer de la valeur économique par l'innovation sociale et l'économie créative - Développer une offre de lieux d'impulsion et de réseaux - Promouvoir l'entrepreneuriat
<p>3. Accompagner les entreprises à potentiel de croissance afin de doper la compétitivité économique et d'emploi du Grand Est</p>	<p>Favoriser l'émergence de startups</p>
<p>4. Faire du Grand Est une plaque tournante de l'économie transfrontalière, ainsi qu'une place</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des maillons à compléter dans les corridors ferroviaires européens - Le renforcement du Port autonome de Strasbourg

<p>attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers (IDE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une accélération des connexions aériennes à 360° - Travailler les maillons manquants pour un meilleur fonctionnement du réseau routier du transport de marchandises - Faire émerger le Campus européen - Développer des partenariats internationaux grâce à la dimension européenne de Strasbourg - Développer des services avancés utiles aux entreprises des 2 côtés de la frontière - Renforcer les partenariats avec l'Ortenau, notamment dans le domaine de l'emploi - Accompagner le déploiement d'infrastructures numériques - Renforcer le développement, la visibilité et l'animation des sites d'intérêt métropolitain: PAS, PII, QAI, Nextmed, Reichstett, ... - Coordonner les stratégies pour un développement de territoire homogène: immobilier tertiaire, urbanisme commercial, hôtels, zones d'activités, immobilier d'entreprises, infrastructures numériques - Marketing territorial de Strasbourg - Susciter des vocations, attirer et retenir des talents
<p>5. Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomérations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une offre de solution pour accompagner l'industrie au-delà des frontières <i>stricto sensu</i> de l'Eurométropole dans l'innovation et les transitions - Moderniser les équipements dédiés à l'organisation de manifestations professionnelles (PMC, PEX) et favoriser l'accueil de manifestations professionnelles nationales ou internationales dans le tourisme d'affaires - Accompagner les lieux et les dynamiques de partage et d'expérimentation - Développer les mobilités innovantes - Développer l'agriculture périurbaine et les circuits courts - Soutenir l'ESS - Soutenir l'artisanat, les commerces de proximité et les services aux habitants - Maintenir Strasbourg dans les destinations phares du tourisme urbain

<p>6. Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité et les partenariats au service de l'emploi, des compétences, des entreprises du Grand Est</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la connexion entre l'enseignement supérieur et les entreprises - Accompagner les entrepreneurs aux moments clés du cycle de vie des entreprises - Accompagner le développement de l'emploi au sein des filières d'avenir - Développer l'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville - Développer des solutions d'activité ("working first") pour les personnes les plus éloignées de l'emploi
--	--

<p>7. Faire du Grand Est un territoire attractif pour les entreprises en développement grâce à des solutions de financement innovantes</p>	<p>-Trouver des financements qui viennent soutenir la démarche collective</p>
---	---

2- Réaffirmer les spécificités du territoire métropolitain et du rôle de l'Eurométropole de Strasbourg dans le Grand Est

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles en 2014 et la loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République en 2015 ont conféré à la Région la responsabilité de la définition des orientations et des aides au développement économique et aux Métropoles un rôle accru et spécifique aux côtés de la Région et dans la détermination d’une stratégie de développement économique à l’échelon métropolitain.

Le SRDEII est l’occasion de reconnaître et de valoriser les atouts spécifiques de l’Eurométropole de Strasbourg croisés avec les filières et leurs écosystèmes, qui contribuent au développement économique régional :

- ✓ Sa responsabilité particulière d’entraînement, de rayonnement et de solidarité territoriale en raison de son statut de capitale régionale et européenne ainsi que d’Eurométropole
- ✓ Sa situation de « carrefour européen » : avec son port, sa gare TGV, son accessibilité aérienne, au croisement logistique de corridors européens qui connectent son système urbain régional au reste du monde, et au cœur de réseaux immatériels, avec la présence des institutions européennes, de l’Université et de laboratoires de recherche d’excellence mondiale, des entreprises intégrées dans la chaîne de valeur internationale, de l’Allemagne mitoyenne, etc., - autant de ressources bénéfiques pour l’ensemble de l’économie et du système urbain régional.
- ✓ Sa qualité de centre d’excellence en matière d’innovation : l’innovation est désormais déterminante dans la genèse de la valeur ajoutée dans l’économie mondiale. La métropole strasbourgeoise dispose d’atouts-clés à cette fin à faire valoir dans le cadre du SRDEII :
 - une Université et une recherche internationalement reconnues ;
 - l’émergence de secteurs d’avenir comme les technologies médicales ;
 - des pôles de compétitivité qui favorisent le développement de projets collaboratifs de recherche et de développement : ce sont des partenaires essentiels dans les stratégies sur les technologies médicales (Alsace Biovalley), les mobilités innovantes (Pôle véhicule du futur), tout comme la transition écologique (Fibres Energivie, Hydreos) ;
 - une très grande diversité des secteurs d’activités qui permet une fertilisation croisée favorable aux idées, aux expérimentations, à la créativité pour accompagner les mutations de l’économie ;
 - un bassin d’emploi aux métiers variées qui facilitent l’émergence de compétences pointues et recherchées ;
 - une « marque de fabrique » qui place « l’humain au centre » du projet de l’Eurométropole, avec la prise en compte des enjeux du développement durable comme leviers de développement, au travers de la concertation, de l’économie collaborative et de la lutte contre les inégalités.
- ✓ Son rôle dans la cohésion économique et sociale et dans la dynamique territoriale de projet à l’échelle non seulement de l’aire urbaine de Strasbourg, mais également aux échelles transfrontalières, du pôle métropolitain avec les agglomérations de Colmar et de Mulhouse et des coopérations de villes à villes.

Le projet économique de la métropole s'appuie sur les singularités de son territoire :

- Une métropole d'influence européenne et rhénane
- Une métropole pour le développement des services et d'une industrie à forte valeur ajoutée
- Une métropole de la connaissance, de la compétence et de la créativité
- Une métropole des proximités : la qualité de vie au cœur d'une smart city

et sur les fondamentaux économiques :

- Emploi et compétences
- Entrepreneuriat
- Innovation et nouvelles économies
- Equipements et infrastructures.

3- Les principes du partenariat entre la Région et l'Eurométropole de Strasbourg

Le volet métropolitain du SRDEII formalise l'engagement de long terme du binôme Région - Eurométropole de Strasbourg à considérer le développement économique comme une priorité et une responsabilité collective. L'objectif est d'activer toutes les énergies du territoire pour retrouver une dynamique de créations d'emplois.

La démarche Strasbourg Eco 2030 est le cadre privilégié et territorialisé de coopération avec la Région et ses partenaires à partir de la mise en œuvre d'un certain nombre de priorités collectives pleinement cohérentes avec le SRDEII et régulièrement évaluées.

Le SRDEII, les changements d'échelles et de niveau de coopération qu'il induit, constituent précisément l'occasion de conférer une valeur ajoutée à ces spécificités territoriales et de décliner des axes stratégiques du SRDEII pertinents pour ce territoire, dans le cadre présent du partenariat avec la Région Grand Est qui a fait l'objet de délibérations concordantes par les assemblées de la Région et de l'Eurométropole Métropole le 28 avril 2017.

Ce partenariat repose sur les principes suivants :

- identifier les stratégies convergentes et le renforcement des coopérations autour d'objectifs concrets de déclinaison des axes stratégiques du SRDEII, d'expérimentation et de projets structurants emblématiques ;
- encourager la co-animation quand il y a lieu d'une démarche ou d'un projet (pouvant être lié à un co-financement) ;
- une gouvernance partagée au travers du « G 20 » du SRDEII qui s'accompagnera d'ambassadeurs économiques, et, territorialement, du Comité Stratégique de Strasbourg Eco2030 ;
- ...ainsi qu'une gouvernance dédiée dans le champ plus spécifique de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS du Grand Est alimentée par des pôles territoriaux dont le futur Pôle territorial ESS de l'Eurométropole de Strasbourg);
- conventionner dans le cadre d'un document d'application, le « Pacte Offensive Croissance Emploi », dans lequel les actions seront détaillées par projet et les clefs de financement précisées.

Le présent volet métropolitain ne vaut pas promesse d'engagements financiers.

4- Les déclinaisons opérationnelles du partenariat Région/ Eurométropole de Strasbourg

La Région et l'Eurométropole conviennent d'œuvrer, dans un même souci de coordination, de complémentarité et d'efficacité, aux priorités suivantes :

1. Partager les données et indicateurs pour assurer une veille économique commune au sein de l'outil Big Data Grand-Est

La Région et l'Eurométropole échangent à intervalles réguliers sur les évolutions, mutations, signaux faibles et anticipations à une échelle y compris transfrontalière en lien avec l'OREF, l'INSEE, l'URSSAF, l'ADEUS, le SIGRS, la CCI etc.

2. Renforcer les coopérations en matière :

✓ **visibilité à l'international de l'Eurométropole de Strasbourg et de maintien de son statut de capitale européenne**

par rapport aux autres métropoles et à « 360 degrés » avec Kehl et l'Eurodistrict *Ortenaukreis* : il s'agit en particulier d'engager deux actions propres à ce territoire bi- (voire tri-national) dans le cadre du pôle métropolitain avec l'Allemagne et la Suisse) :

- dans le domaine du trilinguisme d'affaire
- des grands salons et événements (à raison d'1 à 2 événements par an co-promus)
- et des mobilités durables (fret et salariés) comme facteur de compétitivité économique et d'innovation, en s'appuyant sur la dynamique eurométropolitaine en matière de smart city que ce soit en matière de mobilités innovantes (plateforme de mobilité, stratégie kic mobility, rationalisation de la logistique portuaire et capillaire ...), de réseau numérique, et également d'usages (applications ...), en lien avec les laboratoires de recherche, le pôle véhicule du futur, des start-ups etc.

✓ **structuration et essaimage de l'écosystème de l'innovation :**

- en capitalisant sur le rôle de **centre d'excellence en matière d'innovation** de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- en créant des **synergies interterritoriales** inter-métropoles (exemple de l'économie créative avec Nancy et Metz ou de la French Tech avec Colmar et Mulhouse au niveau du pôle métropolitain) ;
- se traduisant par une participation renforcée de l'Eurométropole de Strasbourg à la **gouvernance des acteurs de l'innovation** ;
- en renforçant la **dynamique French Tech Alsace**, à la fois dans l'amélioration des financements des startups et d'émergences, mais également au travers d'un lobbying ciblé afin d'asseoir la French Tech Alsace au niveau national et international, en particulier au travers du secrétariat national du réseau thématique Santé ;
- en développant des **partenariats internationaux** grâce à la dimension européenne de Strasbourg pour renforcer l'écosystème local d'innovation (Montréal, Boston, Berlin...)

Cette approche devra s'accompagner d'opérations ou d'actions spécifiques visant à faire profiter cette dynamique à l'ensemble du territoire, au travers, en particulier d'une plus grande mobilisation des entreprises hors Eurométropole comme partenaires des porteurs de projets collaboratifs, ou encore en favorisant l'incubation de startups issues de projets d'entreprises leaders du territoire hors Eurométropole (exemple de SOCOMEC, FM Logistics ...) ;

- ✓ **lobbying commun sur des dossiers stratégiques** auprès des instances nationales et des institutions européennes ;
- ✓ **déploiement de l'Industrie du Futur**, en assurant sur le territoire métropolitain une action concertée avec l'Eurométropole de Strasbourg : sensibilisation et détection de dossiers susceptibles de bénéficier du plan régional, en lien avec les équipes de la Région Grand Est.

3. Diffuser les innovations dans les entreprises et le territoire, en s'appuyant en particulier sur l'écosystème de l'innovation et sur la dynamique d'économie sociale et solidaire pour conduire des projets collaboratifs

- ✓ en accompagnant les **actions de sensibilisation** aux transitions numérique et écologique menées auprès des entreprises de secteurs traditionnels par des actions de mise en relation inter filière au travers d'événements ou par des dispositifs innovants favorisant l'émergence de nouvelles solutions (hackathon, startup week-end, tango & scan ...). L'ensemble de cette chaîne de valeur devra être accompagné d'un dispositif d'évaluation précis qui permettra de s'assurer de l'impact concret de ces actions sur l'émergence de projets du territoire ;
- ✓ en **s'appuyant sur les acteurs de l'économie sociale et solidaire pour promouvoir l'innovation sociale** (exemples : laboratoire des partenariats d'Alsace Active et projet Startup de Territoire) et sur les entreprises créatives pour générer de la valeur économique ;
- ✓ en **s'appuyant sur les projets collaboratifs** dédiés à l'emploi, à l'entrepreneuriat et à l'innovation sociale, comme le Kaléidoscope et Couffignal pensés en complémentarité et en cohérence ;
- ✓ en affichant un **haut-lieu emblématique de l'entrepreneuriat innovant pour les jeunes entreprises** : la Région et l'Eurométropole de Strasbourg portent ensemble un message fort sur l'accueil des jeunes entrepreneurs, la création et la croissance des start-ups, l'accélération de projets matures (au moyen de leurs politiques jeunesse, des incubateurs, de dispositifs ...) ;
- ✓ en soutenant ensemble les démarches et événements favorisant l'apprentissage des entrepreneurs par leurs pairs et la densification des connexions entre les entrepreneurs et les opérateurs à leur service ;
- ✓ en répondant ensemble à des appels à projet (tels que l'AMI de l'AFE « Initiatives structurantes pour l'entrepreneuriat dans les territoires fragiles »).

4. Proposer aux entreprises une offre territoriale d'accompagnement lisible, efficace et coordonnée

Il s'agit de renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité et les partenariats au service de l'emploi, des compétences, des entreprises du Grand Est **au travers d'une déclinaison locale et d'un partenariat autour de l'offre de service territoriale** (en lien avec l'orientation 6 du SRDEII).

Les sujets retenus sont l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises, l'accompagnement des PME à fort potentiel de croissance et l'accélération des start-ups et la transmission en lien avec les chambres consulaires seront précisés dans le Pacte Offensive Croissance Emploi.

Sur chacun de ces sujets, une méthode partagée est proposée et consiste en :

- l'animation de réseau d'acteurs, pour favoriser la fluidité et la transversalité, (temps de rencontre, formations communes, temps de présentation ...) ;

- un travail de promotion et de lisibilité de cette offre pour les publics cibles, en s'appuyant sur des outils numériques permettant à chaque acteur de s'informer et de se positionner en responsabilité ;
- une systématisation de l'évaluation de l'offre permettant son adaptation permanente.

La Région et l'Eurométropole de Strasbourg co-animent ainsi une offre de service territorial en réseau, en particulier en matière de création/reprise d'entreprises, avec l'objectif de réussir, la mise en place d'un réseau d'accompagnateurs identifiés, au professionnalisme reconnu (« *front office* »).

En appui, la Région et l'Eurométropole veillent à la montée en compétence du territoire. L'EMS a vocation à contribuer activement aux travaux conduits dans le cadre du CRDFOP et du comité territorial des compétences qui en découle.

La Région valorise avec l'Eurométropole de Strasbourg le travail commun dans le cadre du Service Public de l'Emploi de Proximité, avec l'appui de l'OREF Grand Est.

En matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, avec à la fois un travail sur les métiers en tension et sur les métiers de demain, les travaux produits dans le groupe GPEC pourront contribuer à nourrir l'élaboration du nouveau programme régional de formation. Ils favoriseront le partage d'expertise, le développement des compétences numériques et le déploiement de la clause environnementale et innovante dans les marchés publics.

5. S'inscrire dans une dynamique transfrontalière renforcée

La Région et l'Eurométropole de Strasbourg contribuent à faire du Grand Est une « plaque tournante de l'économie transfrontalière, ainsi qu'une place attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers (IDE) » (*en lien avec l'orientation 4 du SRDEII*), au travers :

- d'une démarche spécifique en termes d'emploi qui s'appuie sur les programmes INTERREG tels que « Réussir sans frontière » et « Emploi à 360 » ;
- d'une offre de service sur-mesure lors d'opérations spécifiques de recrutement en nombre (exemple de Zalando), en prenant particulièrement en compte les enjeux de mobilité transfrontalière ;
- du développement sur l'Eurométropole des services avancés utiles aux entreprises des deux côtés de la frontière et de la valorisation de cette offre auprès d'entreprises et de porteurs de projets allemands (favoriser l'incubation de projets de startups allemandes, partage de la démarche d'écologie industrielle *en lien avec l'orientation 1 du SRDEII...*) ;
- de la recherche d'une harmonisation juridique et administrative des territoires transfrontaliers ;
- d'engagements sur la stratégie de coopération des ports rhénans en favorisant les partages d'information ;
- du soutien au projet de Campus Européen ;
- de la promotion de sites d'intérêt métropolitain à l'attention de la cible des investisseurs et des entreprises allemands ;
- du déploiement de la stratégie de dynamisation de l'écosystème d'innovation dans le domaine des mobilités dans un contexte franco-allemand et européen (Institut européen des mobilités, KIC, ISU).

5- Aides directes aux entreprises que l'EMS souhaite mettre en œuvre

L'EMS souhaite mettre en œuvre des aides à l'attention des entreprises, notamment en faveur de l'innovation et de la transition numérique et énergétique. Celles-ci seront définies dans le cadre du Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE), de même que les relations avec la Région concernant leur mise en œuvre (contractualisation).

ANNEXE 9

Orientations applicables sur le territoire du Grand Nancy

1- Place et rôle de la Métropole du Grand Nancy au sein de la Région Grand Est

Comptant 12 312 établissements et 137 772 emplois¹, le Grand Nancy est le premier territoire intercommunal de l'ancien territoire régional de Lorraine (16,3 % de l'emploi régional) en termes d'activité économique. 63 % des emplois relèvent du secteur privé (7 720 établissements employant 89 630 salariés). Enfin, le poids des cadres de fonctions métropolitaines est également caractéristique puisqu'il représente 10 % du total des emplois.

Le poids de **l'économie tertiaire** est substantiel dans la mesure où il représente 87 % des emplois et 85 % des établissements. Cette donnée caractérise le territoire de l'agglomération. Elle repose essentiellement sur le poids des services² (50 % de l'emploi), du commerce (37 %) et du secteur des administrations publiques, de la défense, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale (13 %).

L'économie présentielle³ représente, quant à elle, 75 % des emplois de l'agglomération. L'économie non présentielle a connu un recul en termes d'emplois au cours de la dernière décennie (32 % des emplois contre 37 % en 1999).

L'industrie représente quant à elle 8 920 emplois, soit 7,2 % de l'emploi de l'agglomération. Très diversifiée et sans identité marquée, elle comporte plusieurs fleurons tels que Fives Nordon, Novacarb, Eclatec, BASF, Best Foods ALSA, Saint-Hubert, CINI, Permali...

L'agglomération est un territoire propice pour **l'innovation**. Elle concentre 30 % des emplois de l'innovation (conception, recherche) de l'ancien territoire régional de Lorraine. De plus, 75% des publications scientifiques et techniques lorraines émanent de laboratoires situés au sein du Grand Nancy. Il s'agit donc d'un élément d'attractivité pour l'Université, mais également pour le territoire.

Les secteurs matériaux-procédés-énergie, technologies de l'information, et de la communication et santé, caractérisés par des capacités de recherche et de développement importantes, sont stratégiques pour le territoire.

Le Grand Nancy est **le deuxième pôle universitaire du Grand Est** avec 47 000 étudiants et plus de 4 000 enseignants chercheurs. Les effectifs étudiants sont en augmentation régulière depuis deux années. A ce titre, la présence de formations innovantes, notamment celles des nombreuses écoles d'ingénieurs, de l'école de management et des écoles nationales d'architecture et d'art et de design constitue un atout. De même, les ressources scientifiques, technologiques et en recherche clinique, pour certaines uniques en Europe, voire au monde, sont des bases fortes pour un développement partagé avec les entreprises. Les actions entreprises pour amplifier la valorisation économique de la recherche, favoriser l'entrepreneuriat et le repreneuriat étudiant doivent être confortées et poursuivies. Enfin, les efforts engagés pour contribuer à l'innovation des entreprises, élargir les

¹ Données INSEE issues de « Chiffres clés : EPCI de la Communauté urbaine du Grand Nancy »

² Transport, hébergement et restauration ; informatique et communication, activités financières et assurance ; activités immobilières ; activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien et autres activités de services

³ Economie présentielle définie ici comme regroupant tous les services dont ont besoin les grands nancéiens pour se nourrir, se vêtir, se divertir, entretenir leur habitat

partenariats industriels et attirer des laboratoires privés doivent également être poursuivis et déployés dans le cadre d'une stratégie partagée avec les partenaires des territoires.

La Métropole Grand Nancéenne possède une place spécifique au sein de l'écosystème économique régional du Grand Est. En effet :

- **Au sein du Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain, conurbation de plus de 1,2 millions d'habitants**, la Métropole contribue par son poids et son organisation économique, au maillage territorial et à un équilibre régional entre à l'Est, la Métropole de Strasbourg et le pôle métropolitain alsacien, et à l'Ouest, Reims et les autres agglomérations de Champagne-Ardenne. Ces trois espaces qui constituent des « portes d'entrée » sur le Grand Est et participent à son attractivité.
- **Au sein du Sud Meurthe-et-Moselle et du Sud Lorraine**, la Métropole contribue à l'attraction et au rayonnement de ces espaces territoriaux par la mise à disposition de fonctions métropolitaines à valoriser auprès des entreprises du Grand Est : prestations intellectuelles (tertiaire supérieur péri industriel), capacités de conception et de recherche – développement et innovation, formation, commerce interentreprises, culture et loisirs...
- Si elle est caractérisée par une faible présence de l'industrie, elle dispose de tous les atouts pour inverser cette tendance, notamment au sein **de l'espace constitué de son Aire Urbaine**, qui comporte de nombreuses entreprises industrielles performantes (Solvay, Delipapier, Novacarb, Dupont Médical, ...) et de renommée mondiale (PAM Saint Gobain, Daum, Baccarat) et ainsi s'inscrire dans une réelle dynamique de « réindustrialisation ».

2- Convergence de la stratégie métropolitaine et des orientations du SRDEII

La Métropole du Grand Nancy a adopté sa stratégie de développement économique le 18 décembre 2015. Au travers de cette dernière, elle affiche l'ambition de s'affirmer en tant que **Métropole entreprenante, innovante, compétitive et solidaire**.

- **Entrepreneante**, en facilitant et en valorisant les initiatives entrepreneuriales et la prise de risque notamment par des dispositifs d'accompagnement accessibles, flexibles et performants ;
- **Innovante**, en stimulant et en favorisant l'innovation, y compris dans le cadre de ses politiques publiques et de ses projets ;
- **Compétitive**, en renforçant son rayonnement et son attractivité ;
- **Solidaire**, en veillant à un développement équilibré de son territoire, en favorisant l'insertion et en contribuant à la cohésion sociale par une économie dynamique.

Elle a fait le choix de décliner son action autour de quatre priorités stratégiques :

- Axe 1 : Développer un écosystème propice pour les entreprises
 - Une Métropole favorisant la création d'entreprises
 - Une Métropole facilitant l'implantation et le développement d'entreprises
- Axe 2 : Développer et valoriser les filières stratégiques du territoire
 - Conforter les secteurs d'activités historiques et accompagner leur mutation : commerce/logistique, banque/finance/droit, construction et tourisme d'affaires
 - Initier et accompagne la structuration de filières d'avenir à fort potentiel : matériaux, procédés et énergie ; économie numérique ; santé/ingénierie de la santé ; et les industries créatives et cultures
- Axe 3 : Favoriser l'innovation
- Axe 4 : Développer et conforter les réseaux d'entreprises

Le tableau ci-dessous présente la mise en cohérence des axes stratégiques de la stratégie métropolitaine ainsi que de ces grands projets, au regard des orientations du SRDEII de la Région Grand Est.

Orientations du SRDEII (adoptées par le Conseil Régional les 15 et 16 décembre 2016)	Axes stratégiques de la stratégie métropolitaine de développement économique (adoptés par le Grand Nancy le 18 décembre 2015)	Projets du Grand Nancy issus de la stratégie métropolitaine de développement économique (complétés dans le cadre de la contribution au SRDEII du Grand Nancy et adoptés le 9 décembre 2016)
Orientation 1 – Faire du Grand Est un des leaders européens de l’industrie du futur et de la bio-économie	Axe 2 : développer et valoriser les filières stratégiques du territoire	Structurer l’animation des filières et clusters (amorçage de l’animation et soutien aux projets collaboratifs) Accompagner la transition énergétique et numérique des entreprises
Orientation 2 – Faire du Grand Est un territoire d’expérimentation des innovations sur des domaines de spécialisation partagés pour soutenir la croissance	Axe 2 : développer un écosystème propice pour les entreprises Axe 3 : favoriser l’innovation	Développer les services d’accompagnement spécifiques (accélérateur, hôtel à projets dédiés à la santé) Mettre en œuvre le plan d’actions LORnTECH (y compris thématiques Fintech et IoT manufacturing) Mettre en place et animer un club de l’innovation Refonder le Technopôle et créer une SEM de Technopôle et structurer le système local d’innovation Organiser un processus/dispositif d’expérimentation au sein du territoire pour faciliter et accompagner l’innovation Développer les équipements de R&D Valoriser l’offre des laboratoires, plateformes technologiques et de R&D, centres de ressources au service du développement des entreprises de la région Développer le potentiel de créativité dans le cadre de la Villa ARTEM
Orientation 3 – Accompagner les entreprises à fort potentiel de croissance afin de doper la compétitivité économique et l’emploi du Grand Est	Axe 2 : développer un écosystème propice pour les entreprises Axe 4 : développer et conforter les réseaux territoriaux d’entreprises	Développer le bureau d’accueil des entreprises Adapter les dispositifs d’aide Animer et valoriser les réseaux territoriaux d’entreprises

		<p>Développer les projets mutualisés entre ATP⁴ (association- territoire – projet)</p> <p>Conforter l'accompagnement financier des ATP et les moyens mutualisés d'animation</p>
Orientation 4 – Faire du Grand Est une plaque tournante de l'économie transfrontalière, ainsi qu'une place attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers	Axe 2 : développer un écosystème propice pour les entreprises	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial
Orientation 5 – Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomérations	<p>Axe 1 : une Métropole favorisant la création d'entreprise</p> <p>Axe 2 : développer un écosystème propice pour les entreprises</p>	<p>Inciter et accompagner la création d'entreprises et d'activités dans les quartiers politique de la ville</p> <p>Articuler l'offre de services à la création d'entreprise (plateforme d'accompagnement)</p> <p>Développer une action partenariale en matière de reprise d'entreprises</p> <p>Définir un programme de requalification des zones d'activité</p> <p>Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement commercial</p>
Orientation 6 – Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats, au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est	<p>Axe 1 : une Métropole favorisant la création d'entreprise</p> <p>Axe 2 : développer un écosystème propice pour les entreprises</p>	<p>Développer le bureau d'accueil des entreprises</p> <p>Conforter les missions de la Maison de l'Emploi (plateforme territoriale RH et compétences)</p> <p>Mettre en place une agence de développement économique métropolitaine</p>
Orientation 7 – Faire du Grand Est un territoire attractif pour les entreprises en développement recherchant des solutions de financement innovantes	Axe 2 : développer un écosystème propice pour les entreprises	<p>Adapter les dispositifs d'aide</p> <p>Adapter les outils de financement de l'amorçage et de l'accélération</p>

L'ensemble des axes de la stratégie métropolitaine s'inscrit sans conteste au sein des priorités économiques régionales et des orientations stratégiques du SRDEII du Grand Est.

⁴ La démarche ATP (1 Association, 1 Territoire, 1 Projet) conduite avec la Métropole du Grand Nancy vise à favoriser le dialogue entre collectivités et entreprises d'une zone d'activité.

3- Principes du partenariat entre la Région et la Métropole du Grand Nancy

Les lois MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014 et NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 ont confié à la Métropole un rôle accru en matière de développement économique.

Ainsi, contrairement aux autres EPCI, la Métropole peut notamment, sans qu'une intervention préalable de la Région ne soit nécessaire, verser des subventions à des organismes ayant pour objet exclusif de participer à la création ou à la reprise d'entreprise (article L. 15117 du CGCT) ; prendre des participations dans le capital de sociétés de capital investissement, de sociétés de financement interrégionales ou propres à chaque région, de sociétés d'économie mixte et de sociétés ayant pour objet l'accélération du transfert de technologies.

Enfin, la loi prévoit également que les orientations du SRDEII concernant le territoire de la Métropole doivent être élaborées et adoptées conjointement avec la Région. Par cette disposition, la loi a affirmé la complémentarité du couple Région / Métropole.

De par la loi, le volet métropolitain du SRDEII constitue l'opportunité d'affirmer le rôle et l'implication de la Métropole du Grand Nancy en matière de développement et d'attractivité économiques. A ce titre la Métropole a transmis sa **contribution au SRDEII à la Région Grand Est le 9 décembre 2016**. Cette dernière a été élaborée à partir de la stratégie de développement économique de la Métropole.

Sur cette base, la Région Grand Est et la Métropole du Grand Nancy conviennent de collaborer sur le long terme pour renforcer les fondamentaux économiques du territoire métropolitain et de son aire urbaine au service de l'économie régionale. Après avoir constaté la convergence des orientations stratégiques, le présent volet métropolitain du SRDEII définit le cadre de ce partenariat qui repose sur les principes suivants :

- Une coopération renforcée autour des orientations stratégiques du SRDEII qui nécessitent une déclinaison spécifique sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy ;
- Une animation commune de démarches et actions s'inscrivant dans ces orientations et de projets susceptibles de faire l'objet d'un co-financement ;
- L'application d'un principe de complémentarité et de proximité lorsque l'efficacité de l'action ou de la démarche initiée le recommande, dans le cadre du partenariat ;
- Une gouvernance renouvelée et partagée ;
- La co-construction d'un « Pacte Offensive Croissance » entre la Région et la Métropole visant à décliner de façon opérationnelle le présent volet et les actions et projets en découlant, y compris leur clef de financement le cas échéant.

Il est par ailleurs précisé que le présent volet métropolitain, qui constitue un cadre stratégique partagé ne vaut pas promesse ou engagement financiers.

4- Les orientations stratégiques objet d'une déclinaison spécifique dans le cadre du partenariat entre la Région Grand Est et la Métropole du Grand Nancy

Après avoir constaté la convergence des orientations stratégiques du SRDEII et de la stratégie de développement économique de la Métropole, il est entendu que les enjeux du territoire métropolitain et de son écosystème imposent d'identifier les axes nécessitant une déclinaison spécifique.

Ainsi, au travers du volet métropolitain la Région et la Métropole conviennent que les priorités suivantes feront l'objet d'une synergie d'action approfondie :

Priorité 1 : organiser et co-animer une veille économique commune au sein de l'outil Big Data Grand Est

L'engagement et l'adaptation des actions en matière de développement économique imposent une capacité de réaction en corrélation avec les cycles économiques et la vie des entreprises. Il importe donc de placer la Région et la Métropole en situation d'anticipation offensive ou défensive par l'organisation d'une veille économique continue.

La Région et la Métropole échangeront dans le cadre d'une périodicité adaptée sur les indicateurs, signaux, évolutions et mutations susceptibles d'impacter le territoire, une filière, un domaine technologique clé, ...

A cette fin, la Région et la Métropole pourront s'appuyer sur les observatoires, données statistiques et savoir-faire de l'OREF, de l'INSEE, de l'URSSAF, du réseau de CCI, de l'agence de développement économique métropolitaine Scalen (ex ADUAN), ... Le cas échéant, la Région et la Métropole conviennent de pouvoir commander la réalisation d'études spécifiques.

Priorité 2 : favoriser la compétitivité des entreprises par l'innovation

L'innovation est la source majeure de compétitivité des entreprises quelle que soit leur taille. Cet enjeu est par ailleurs essentiel pour les PME et TPE qui sont rarement structurées pour engager des programmes d'innovation. Enfin, l'innovation est devenue la base essentielle de la capacité d'expansion de l'appareil industriel. Il s'agit donc d'un levier incontournable pour engager une action visant à réindustrialiser l'économie régionale. De part ses fonctions métropolitaines, le Grand Nancy doit avoir un effet d'entraînement. A ce titre, la Région définira avec la Métropole les modalités de leur contractualisation dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte Métropolitain d'Innovation Etat Métropole dont le champ d'application porte sur « l'écosystème d'innovation par l'ingénierie systémique »

La Région et la Métropole du Grand Nancy conviennent d'agir conjointement en vue de :

- favoriser le renforcement des domaines d'excellence scientifique et technologique permettant au territoire d'assumer ses fonctions métropolitaines de formation, recherche, innovation et transfert de technologie (matériaux-procédés-énergie, technologies de l'information et de la communication, santé-ingénierie de la santé, art technologie et management) ;
- maintenir l'effort d'équipement des laboratoires, plateformes, centres de ressources et de renforcement des équipes de recherche ;
- structurer et densifier l'écosystème d'innovation métropolitain, en synergie avec l'écosystème régional, en privilégiant une animation de proximité de cet écosystème et une ingénierie de l'innovation à même d'apporter une réponse adaptée aux enjeux locaux et de décupler l'émergence de jeunes entreprises innovantes (au sein d'espaces favorisant la créativité par exemple) et de projets d'innovation, notamment collaboratifs. Cette collaboration pourra se concrétiser en particulier dans le cadre de la démarche de refondation du Technopôle Henri Poincaré, en lien avec l'ensemble des outils du Conseil Régional ;
- déployer un dispositif et un processus (ingénierie et financement) favorisant l'expérimentation ;
- conforter le projet LORnTECH et la métropole French Tech en favorisant le déploiement de l'offre de services adossée visant en particulier à faciliter l'émergence et l'accélération de start-ups et à accompagner la densification de l'écosystème de la Fintech et de l'IoT manufacturing ;
- collaborer activement à l'élaboration et à la promotion de projets constitués sur la Métropole, et contribuant à renforcer l'écosystème régional, dans le cadre de réponses à des appels à projets et à manifestation d'intérêts nationaux et européens tels que le PIA 3.

Priorité 3 : structurer et développer filières

La Région et la Métropole du Grand Nancy entendent faire converger leurs actions pour structurer et développer des filières compétitives tant à l'échelle nationale qu'internationale. Ainsi, la Région Grand Est initiera des démarches (animation, coordination, mise en place de dispositifs spécifiques d'accompagnement et de financement) visant à consolider et structurer les socles économiques du

Grand Est que sont la bioéconomie et l'industrie, et se coordonnera avec la Métropole du Grand Nancy dans ce cadre pour assurer :

- l'animation des composantes locales des filières d'intérêt régional (Santé-ingénierie de la santé, numérique, matériaux-procédés-énergie, industrie culturelle et créative) ;
- le développement des domaines d'activité stratégiques que constituent en particulier la cybersécurité et le secteur banque-finances (intégrant la Fintech) dans la perspective d'en faire des filières d'intérêt régional ;
- de l'intégration des composantes universitaires et de recherche et des entreprises du territoire pouvant prendre une part active au développement de la bioéconomie ;

Priorité 4 : renforcer la performance du tissu économique

La Région et la Métropole mobiliseront conjointement leurs moyens financiers et opérationnels pour contribuer à ce renforcement. Il s'agira en particulier de définir les modalités de déploiement des dispositifs régionaux sur le territoire métropolitain (industrie du futur, croissance et transition numérique des entreprises, croissance des PME, internationalisation des entreprises...) et des modalités d'intervention de la Métropole (portage de la détection des entreprises en lien avec les services de la Région, capacité de co-financement lorsque celui-ci présentera un intérêt particulier et engendrera un effet de levier, ...).

Priorité 5 : promouvoir et développer l'entrepreneuriat

La Région et la Métropole partagent l'importance de mettre en place une organisation partenariale nouvelle au service de la création et de la reprise d'entreprise en impliquant l'ensemble des acteurs. Cette offre se doit d'être plus lisible, accessible et d'intégrer le développement de nouvelles modalités d'accompagnement (couveuses, coopératives d'activités, living labs, accélérateurs.) et d'hébergement.

En effet, la Région Grand Est se voit déléguer la gestion du dispositif NACRE par l'Etat à compter du 1^{er} Janvier 2017, pour une coordination à l'échelon régional. Celle-ci tiendra compte des spécificités territoriales et de la compétence la Métropole qui, en concertation avec la Région, organisera et animera au sein de son territoire une offre de services et immobilière et un parcours immobilier complet dédié aux entrepreneurs. La Région mobilisera ses financements en la matière en tenant compte de cette organisation.

Une action spécifique dédiée à la reprise d'entreprises est également prévue à l'échelle régionale dans le cadre du présent schéma

Priorité 6 : développer les compétences et l'emploi

Le développement et l'adaptation des compétences constituent des leviers importants pour les entreprises. Les questions liées à la formation et au développement des compétences feront l'objet de l'élaboration d'une stratégie dédiée dans le cadre du futur CPRDFOP, à laquelle la Métropole du Grand Nancy sera pleinement associée.

Toutefois, la Région et la Métropole entendent collaborer dans le cadre d'une coordination territoriale renforcée, en lien avec les services de l'Etat, notamment dans le cadre du Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP). Celui-ci s'appuiera sur la mise en œuvre de démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale et de la mise en place d'une plateforme Ressources Humaines.

Priorité 7 : organiser une ingénierie du développement

Au regard des orientations stratégiques du SRDEII, la Région Grand Est et la Métropole du Grand Nancy entendent compléter leurs moyens d'intervention en matière de développement économique par le déploiement d'une capacité d'ingénierie au service des territoires et des entreprises.

Cette capacité d'ingénierie sera développée conjointement par la métropole et la région, dans le cadre de leurs outils propres et notamment de l'agence de développement économique Scalen, dans un premier temps, au sein de son territoire, et dans la perspective en cours d'une mutualisation à l'échelle

du Sud Meurthe et Moselle. Elle sera constituée de façon à être complémentaire avec l'action et les moyens que la Région envisage de mettre en place en matière d'attractivité et de prospection de projets.

Cette agence de développement économique, portée par l'association Scalen (ex ADUAN), contribuera également activement à la structuration d'une plateforme de compétences et de moyens à l'échelle du Sud Lorraine en étroite synergie politique et technique avec les collectivités territoriales concernées et le Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain.

5- Aides directes aux entreprises que le Grand Nancy souhaite mettre en œuvre

Le Grand Nancy envisage de mettre en œuvre des aides aux entreprises, notamment en faveur de l'amorçage, l'innovation et de la transition numérique et énergétique. Celles-ci seront définies dans le cadre du Pacte Offensive Croissance Emploi ainsi que les relations avec la Région concernant leur mise en œuvre.

6- Mise en place d'une gouvernance renouvelée et partagée de l'action économique

La Région Grand Est entend pleinement assumer sa responsabilité dans les champs du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation, en assurant la cohérence d'intervention des acteurs (éviter les doublons, renforcer la lisibilité), pour s'affirmer comme un leader de l'action économique et ainsi « faire région » en mettant tous les acteurs en réseau afin de créer une véritable synergie.

Pour ce faire, la Région compte s'appuyer sur une nouvelle gouvernance économique avec la mise en place de douze agences territoriales implantées sur les bassins de vie et travaille à un renforcement et à une mutualisation des capacités d'ingénierie de projets dans tous les territoires.

Elle entend ainsi mettre en place nouvelles instances de gouvernance : G20 de l'économie régionale, Conseil des entreprises (conseil des 100).

Elle sollicite également la Métropole du Grand Nancy, partenaire incontournable, pour contribuer aux grands projets économiques régionaux. La concomitance des démarches stratégiques initiées par la Métropole et la Région offre en effet l'opportunité de poser les fondements d'une gouvernance renouvelée de l'action économique.

Du côté du Grand Nancy, la mise en place d'un Conseil Métropolitain de l'Economie, rassemblera les principaux acteurs compétents (Métropole, établissements consulaires, Université de Lorraine...), en lien avec les partenaires publiques de l'aire métropolitaine. Ainsi, il concrétisera une démarche partenariale devenue indispensable dans la cadre du projet métropolitain. La Région, à travers ses élus et ses équipes implantées dans l'agence territoriale sont conviés à y tenir place.

Les modalités d'intervention quant à la déclinaison opérationnelle ainsi qu'à la gouvernance partagée de l'action économique feront l'objet d'une convention détaillée au travers d'un pacte offensive croissance emploi avec la Région Grand Est.

Les fiches actions du livret 2 du SRDEII seront déclinées sur le territoire du Grand Nancy conformément aux principes et priorités mentionnés dans ce volet métropolitain.